

FEVRIER 2020

www.pays-chaumont.com

DIAGNOSTIC SOCIOECONOMIQUE

Schéma de Cohérence Territoriale du
Pays de Chaumont



PAYS DE
CHAUMONT
syndicat mixte

Projet de SCoT approuvé par délibération du Comité Syndical du
13 février 2020,

Le Président,

Stéphane MARTINELLI

Sommaire

Avant-propos.....7

Le territoire du SCOT..... 7

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC SOCIODÉMOGRAPHIQUE9

1. Dynamiques et perspectives démographiques.....10

1.1. Un territoire à faible densité, peu dynamique par rapport aux tendances régionales.....10

1.2. Des évolutions structurelles marquées 14

1.1. Des perspectives démographiques à prendre en compte pour les prochaines années22

2. Dynamiques et perspectives résidentielles..... 23

2.1. Un parc de logements marqué par la croissance de la vacance
23

1.2. Un parc de résidences principales assez peu diversifié par rapport aux besoins 29

1.3. Des dynamiques de construction à la baisse, qui questionnent l'adaptation de l'offre aux besoins des ménages..... 34

1.4. Un marché immobilier assez élevé compte tenu de la fragilité budgétaire des ménages..... 38

1.5. Des politiques publiques menées pour mieux répondre aux besoins des ménages, et pour reconquérir les espaces résidentiels dégradés..... 39

3. Organisation de l'offre de services et d'équipements 42

3.1. Chaumont, pôle de service majeur au sein d'un espace rural peu dense..... 42

3.2. Un réseau de polarités locales indispensable à la vitalité des espaces ruraux..... 43

3.3. Des secteurs à enjeux spécifiques..... 45

3.4. Des problématiques d'accessibilité aux services, notamment dans les secteurs les plus ruraux..... 49

4. Organisation des déplacements et de la mobilité..... 51

4.1. De nombreux déplacements, en particulier pour l'accès à l'emploi et aux services..... 51

4.2. Des modes de déplacement peu diversifiés, avec une dépendance à la voiture 57

4.3. Un réseau routier complet mais avec un niveau de couverture hétérogène 61

4.4. Un territoire faiblement desservi par les transports en commun
66

4.5. Des outils alternatifs développés de manière hétérogène sur le territoire..... 69

4.6. Une stratégie de réponse aux enjeux de mobilité du Pays de Chaumont..... 73

5. Analyse et bilan de la consommation d'espace.....	74		
5.1. Analyse et bilan de la consommation d'espace sur la période 2009-2019	74		
5.2. Analyse et bilan de la consommation d'espace sur la période 2009-2019	80		
SECONDE PARTIE : DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE	85		
1. Organisation générale des activités économiques	86		
1.1. Une position régionale à affirmer	86		
1.2. Un réseau de pôles d'emploi qui structure fortement l'activité locale	89		
1.3. Des difficultés d'accès à l'emploi et de gestion des compétences	96		
2. L'industrie et la construction	98		
2.1. Un secteur industriel qui mute mais qui reste solide	98		
2.2. Un secteur de la construction assez solide	101		
3. Les services et les activités commerciales	102		
3.1. Des services aux personnes très présents, qui pèsent dans l'emploi sur place	102		
3.2. Un potentiel limité pour le développement logistique.....	103		
3.3. Un poids important de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), lié aux activités de services	104		
		3.4. Une offre commerciale développée, avec des enjeux d'équilibre à plusieurs échelles	105
		4. Les activités agricoles et forestières	116
		4.1. Différentes régions agricoles, qui connaissent des évolutions propres	116
		4.2. Une économie agricole fortement tournée vers les filières longues, relativement fragile.....	121
		4.3. L'exploitation des ressources forestières, un enjeu économique à considérer.....	125
		5. Les activités touristiques.....	128
		5.1. Une dimension touristique peu marquée.....	128
		5.2. Une offre d'hébergement proportionnée.....	130
		5.3. Des problématiques d'aménagement touristique à aborder dans le cadre du SCOT	131
		6. L'aménagement économique	135
		6.1. Des dynamiques immobilières concentrées dans les pôles économiques majeurs.....	135
		6.2. Une offre foncière à ajuster en fonction des attentes des entreprises locales.....	137
		6.3. Des enjeux de gestion de l'immobilier d'entreprises.....	141
		6.4. Des espaces d'activité qui présentent des enjeux de qualité à plusieurs niveaux	141

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC SOCIOECONOMIQUE	144
Synthèse des enjeux.....	145
Positionnement régional.....	145
Synthèse des enjeux sociodémographiques.....	146
Synthèse des enjeux économiques	151
Caractérisation des enjeux par secteur.....	155
ANNEXES.....	159
Tableau détaillé du parc de logement par commune.....	160
Tableau détaillé des surfaces de vente de plus de 300 m ²	166

Avant-propos

Le territoire du SCOT

Composé de 3 EPCI et de 152 communes¹, le territoire du Pays de Chaumont s'insère dans un vaste espace à dominante rurale, encadré par le sillon lorrain à l'est et les premières couronnes de la région parisienne à l'ouest.

Appartenant à la nouvelle Région Grand-Est, le Pays de Chaumont est géographiquement éloigné de la préfecture, Strasbourg, située à plus de 200 km au nord-est. La ville-centre du territoire, Chaumont, possède par ailleurs le statut de chef-lieu du département de la Haute-Marne.

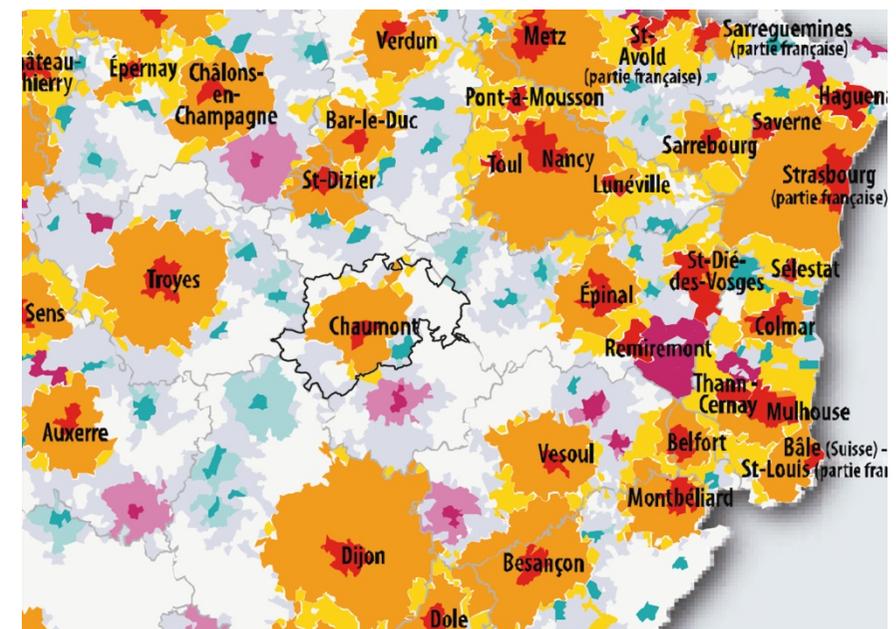
S'étendant sur une superficie de 2 485 km² pour 65 000 habitants (INSEE 2013), la densité de population du territoire est faible (26,4 habitants/km²) et se traduit par une nébuleuse de petites localités réparties autour d'une ville-centre, Chaumont.

Malgré l'existence de quelques polarités secondaires, le territoire s'organise autour d'un axe nord-sud longeant la vallée de la Marne et concentrant les principaux services et axes de transport. Le territoire est traversé en sa partie sud par l'autoroute A5 reliant le plateau de Langres à Paris, et par l'autoroute A31 reliant notamment Dijon et Nancy.

Les objectifs du diagnostic

L'objectif du diagnostic est de mettre en lumière les enjeux d'aménagement et de développement pour les prochaines décennies, au regard des dynamiques passées et en cours, et des perspectives d'évolution future.

Positionnement du territoire (Insee, aires urbaines 2013)



ESPACE DES GRANDES AIRES URBAINES

GRANDES AIRES URBAINES

- Grands pôles - 3 257 communes
- Couronnes des grands pôles - 12 305 communes
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines - 3 980 communes
- Nom des grandes aires urbaines

ESPACE DES AUTRES AIRES

AIRES MOYENNES

- Pôles moyens - 447 communes
 - Couronnes des pôles moyens - 803 communes
- PETITES AIRES
- Petits pôles - 873 communes
 - Couronnes des petits pôles - 587 communes

Réalisation : Datar - Observatoire des territoires - 2011

AUTRES COMMUNES MULTIPOLARISÉES

COMMUNES ISOLÉES, HORS INFLUENCE DES PÔLES

SCOT DU PAYS DE CHAUMONT

Source : Insee, zonage en aires urbaines 2010.

¹ Les données disponibles datant d'avant 2017, les analyses mentionnent 154 communes dont certaines ont fusionné aujourd'hui.

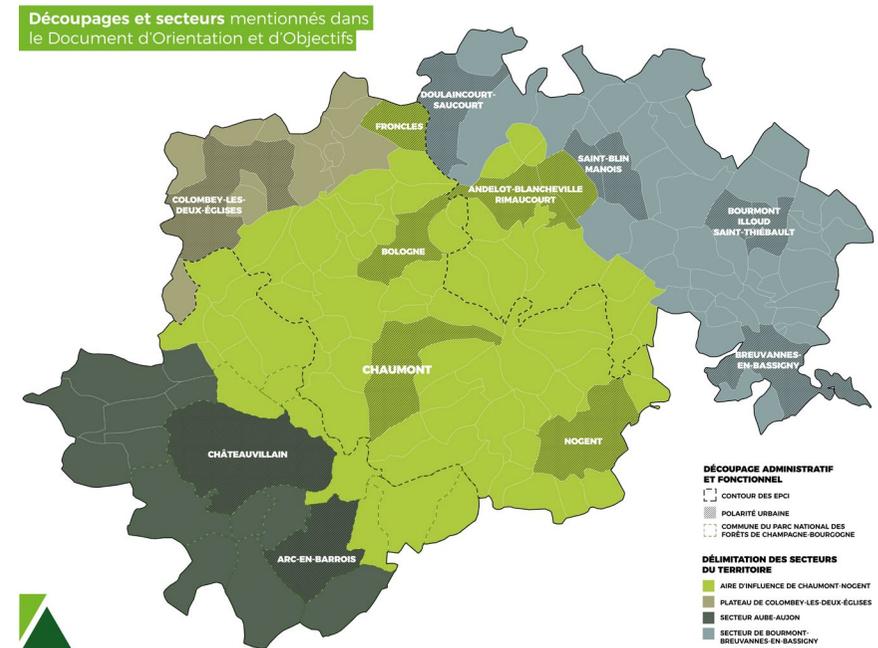
Le diagnostic socioéconomique aborde des thématiques multiples, regroupées : démographie, habitat, services, mobilités, développement économique. Il s'articule avec l'État Initial de l'Environnement, dont les conclusions sont prises en compte dans la synthèse des enjeux.

Il importe que les constats effectués soient précis sur les thématiques à aborder dans le SCOT, les éléments du diagnostic devant servir à appuyer, puis à justifier précisément, les choix effectués dans le PADD.

Les analyses suivantes feront régulièrement référence aux pôles urbains constituant l'armature territoriale. Ces pôles urbains ont été identifiés grâce à leur nombre significatif d'emplois, de commerces, de services et d'équipements, et généralement d'habitants (bien que ce dernier paramètre ne soit pas prépondérant). Il est à noter que certains pôles sont constitués de plusieurs communes regroupées qui, de par leur proximité et leur complémentarité, jouent un rôle commun à l'échelle du bassin de vie. Ces pôles urbains sont :

- La ville-centre de Chaumont, représentant la ville la plus importante en termes démographiques ainsi qu'en matière d'équipements, de commerces et de services ;
- Les bourgs secondaires, qui jouent un rôle à l'échelle des sous-secteurs du SCOT de par leur volume de population et l'offre d'équipements, de commerces qui s'y trouvent. Il s'agit :
 - o D'un pôle intermédiaire : Nogent ;
 - o De pôles de proximité : Châteauvillain, Bologne, Froncles, Andelot-Blancheville/Rimaucourt ;

- o De pôles de première proximité : Arc-en-Barrois, Colombey-les-Deux-Églises, Doulaincourt-Saucourt, Saint-Blin/Manois, Bourmont/Illoud/Saint-Thiébaud, Brevannes-en-Bassigny.



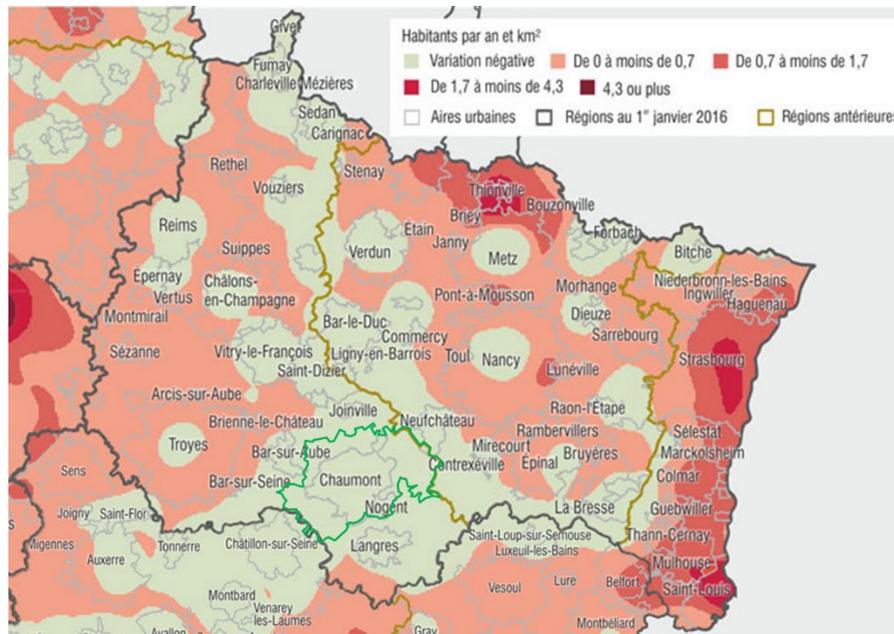
PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC SOCIODÉMOGRAPHIQUE

1. Dynamiques et perspectives démographiques

1.1. Un territoire à faible densité, peu dynamique par rapport aux tendances régionales

1.1.1. *Un territoire qui perd des habitants, à l'inverse des tendances régionales*

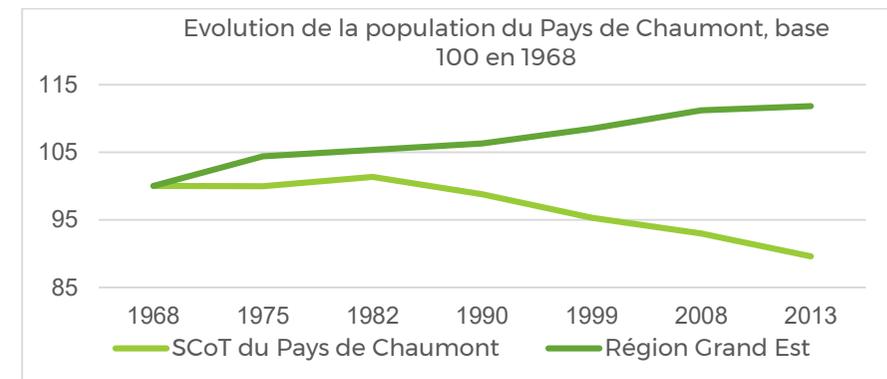
Le Pays de Chaumont se situe entre 3 agglomérations majeures que sont Nancy au nord-est, Dijon au sud et Troyes à l'Ouest. Ces dernières sont des pôles majeurs de l'est de la France et connaissent une croissance démographique depuis la seconde moitié du XXe siècle, même si la progression tend à s'atténuer depuis quelques années. **Le Pays de Chaumont s'insère dans l'espace peu dense du centre de la région Grand-Est**, marqué à l'inverse par des pertes de populations.

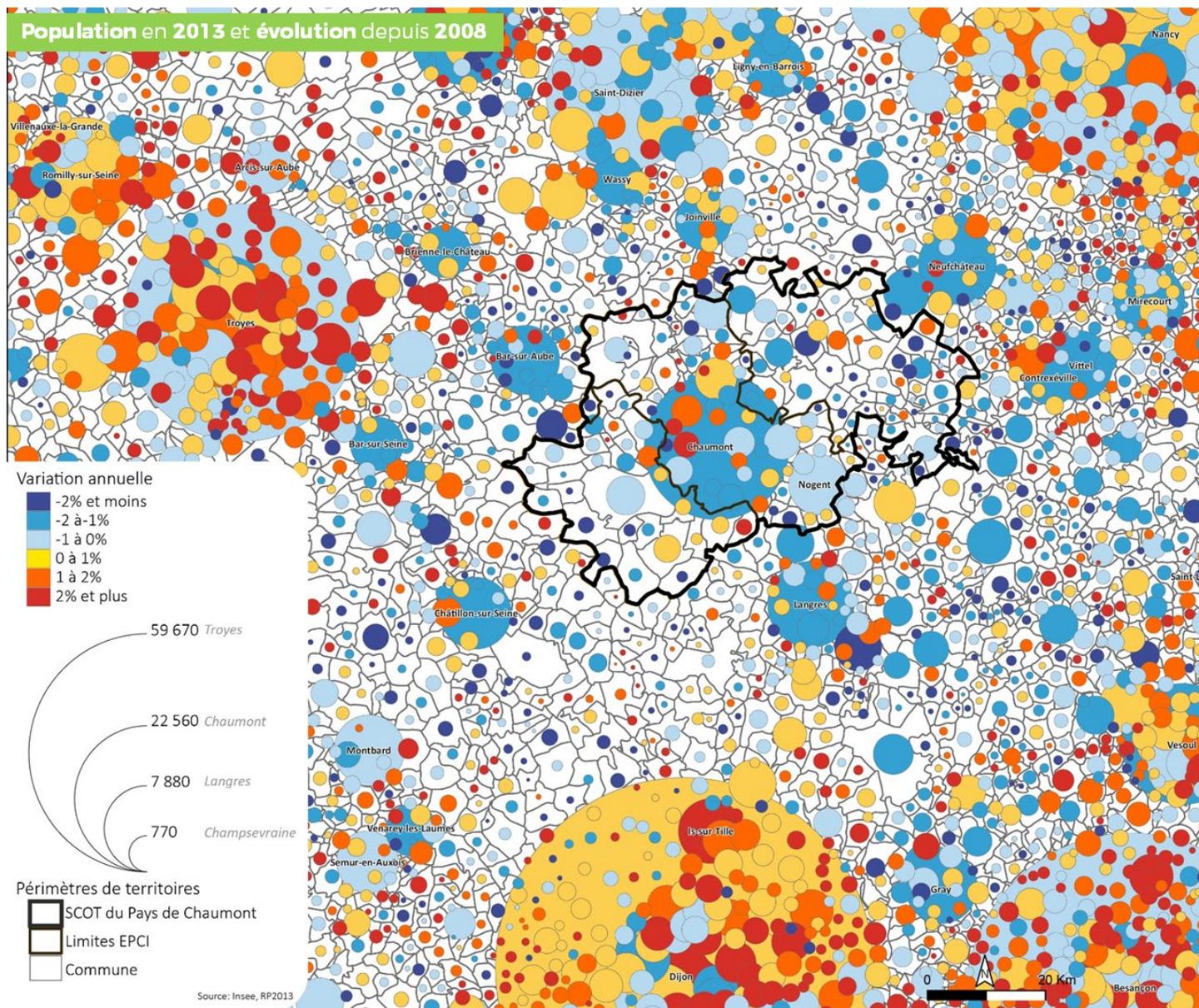


Le territoire compte en 2013 65 232 habitants, avec **une population qui a décliné depuis 1982** alors qu'elle comptait à l'époque 73 786 habitants (perte de 8 554 habitants). Cette évolution est due en grande partie au solde migratoire largement négatif que l'on retrouve sur le territoire. En effet, sur les 0,74% de baisse d'habitants chaque année au sein du Pays, 0,71% sont dus au mouvement migratoire.

Le territoire s'organise autour de la ville centre Chaumont, qui compte 22 560 habitants. Elle est la seule ville majeure du territoire, puisque le second pôle démographique, Nogent, ne compte que 3895 habitants. Les autres bourgs du Pays comportent moins de 2000 habitants.

Les bourgs secondaires du SCOT sont répartis sur le territoire, même s'il existe des zones moins peuplées comme les extrémités est et ouest du Pays, qui sont des zones où la densité de population ne dépasse pas 10 habitants/km² (contre 97 hab/km² à l'échelle de la Région Grand Est). D'une manière générale, **le Pays de Chaumont est un territoire où la densité de population est très faible.**





1.1.2. Des difficultés démographiques différenciées en fonction des secteurs, et particulièrement problématiques dans les pôles

Depuis 1983, la population du Pays a chuté de 10%. Il est cependant important de décliner l'analyse à l'échelle des différentes communautés de communes :

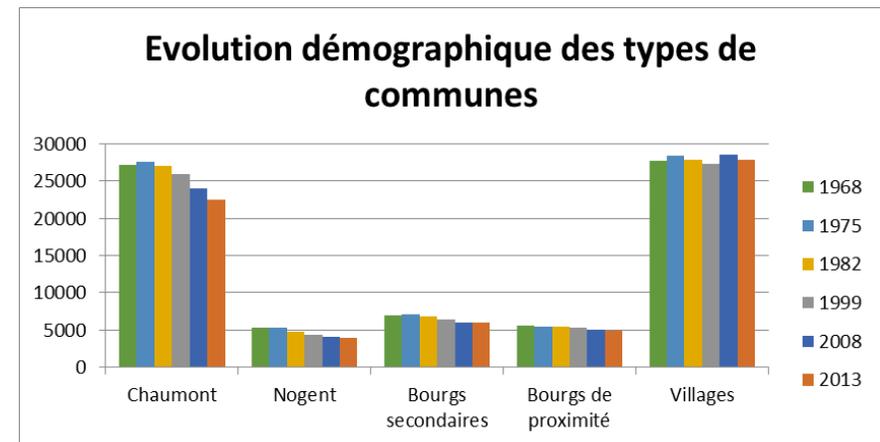
- Sur les 5 dernières années, il apparait que la communauté de commune des Trois Forêts connaisse une baisse de population plus légère (-0,32% par an entre 2008 et 2013) que sur le reste du territoire (-0,74% par an) notamment grâce à des bourgs plus dynamiques démographiquement comme Châteauvillain ou Arc-en-Barrois. La Communauté des Trois Forêts est la seule à bénéficier d'un solde migratoire légèrement positif.
- **La communauté d'agglomération de Chaumont, du bassin Nogentais et du bassin de Bologne Vignory Froncles connaît une situation difficile** proche de la moyenne du SCOT (-0,79% par an) malgré la présence du pôle majeur, Chaumont.
- **Les tendances démographiques les plus défavorables sont constatées à l'échelle de la Communauté de Communes Meuse Rognon**, en particulier dans son extrémité Est (secteur de Bourmont, Bassigny). La Communauté a vu sa population chuter de 0,82% par an entre 2008 et 2013, en particulier du fait d'un solde naturel très négatif associé au vieillissement de la population.

On remarque que **les bourgs de référence sur le territoire sont en difficulté** puisqu'ils sont tous en déclin, à des degrés différents :

- La population de la ville de Chaumont a baissé de 1,3% chaque année entre 2008 et 2013, notamment en raison d'un phénomène de périurbanisation s'effectuant sur le long terme, et celle de

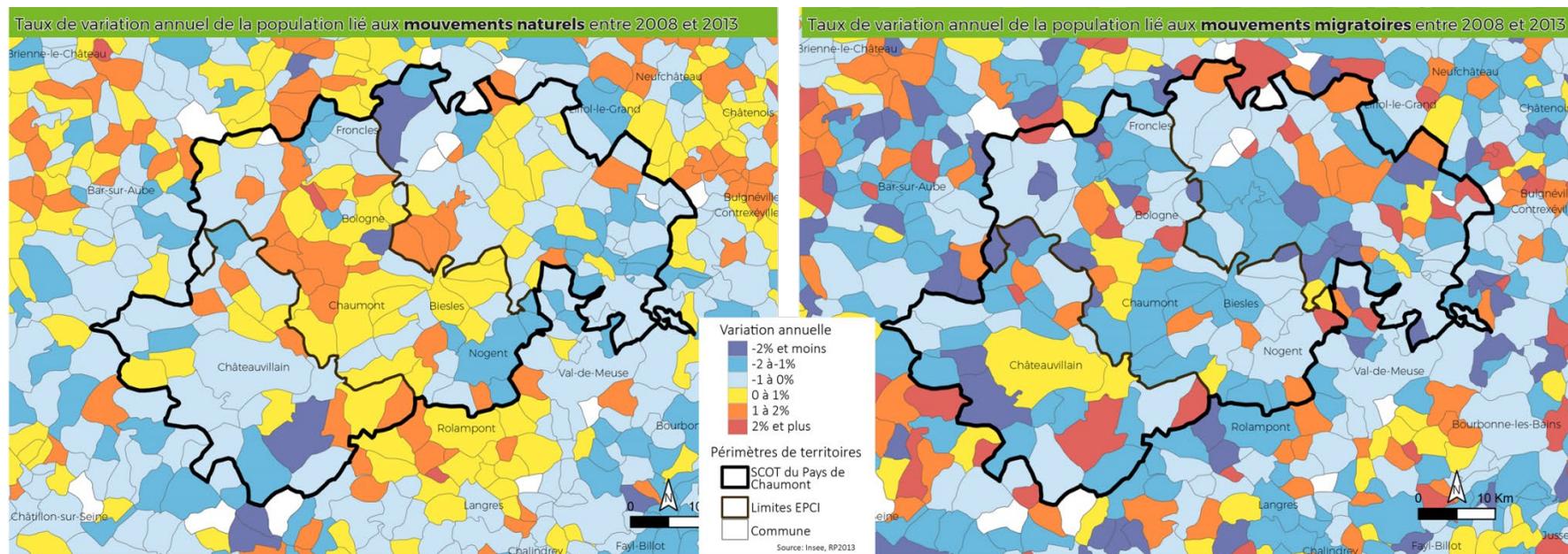
Doulaincourt-Saucourt de 1,8%, ce qui est très conséquent. Le reste des pôles majeurs perd en moyenne 0,5% de sa population chaque année.

- Ces phénomènes questionnent l'équilibre à long-terme du territoire. La situation difficile de la ville centre interroge concernant le maintien des services structurants et des logements diversifiés qu'elle accueille aujourd'hui. La même question peut être posée pour les bourgs secondaires qui accueillent services et logements à leur échelle.



CHIFFRES CLES

- > 1479 habitants perdus à Chaumont entre 2008 et 2013
- > 1,5% de population en moins tous les 2 ans à l'échelle du Pays



Evolution de la population du SCOT du Pays de Chaumont

Taux annuel de variation (en %)

	Population							Taux annuel de variation (en %)					
	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	1999 - 2008			2008 - 2013		
								global	mouvement naturel	mouvement migratoire	global	mouvement naturel	mouvement migratoire
CA de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne	48653	50128	51695	50827	49175	47790	45927	-0,32	0,25	-0,56	-0,79	0,10	-0,90
Chaumont	26067	27226	27554	27041	25996	24039	22560	-0,87	0,48	-1,35	-1,26	0,29	-1,56
Colombey-les-Deux-Églises	759	713	688	660	650	680	665	0,50	0,32	0,18	-0,45	-0,06	-0,39
Bologne	2151	2231	2131	2041	1943	1866	1880	-0,45	0,09	-0,54	0,15	0,05	0,10
Froncles	1968	2212	2183	2026	1760	1618	1590	-0,93	0,04	-0,97	-0,35	-0,01	-0,34
Nogent	5142	5265	5318	4754	4343	4018	3895	-0,86	-0,72	-0,14	-0,62	-0,85	0,23
CC des Trois Forêts	8773	8220	8250	8275	8186	8098	7971	-0,12	-0,22	0,10	-0,32	-0,33	0,01
Arc-en-Barrois	801	808	835	874	898	768	806	-1,72	-1,52	-0,20	0,97	-2,32	3,29
Châteauvillain	1611	1596	1707	1760	1710	1650	1625	-0,40	-0,90	0,50	-0,30	-0,74	0,44
CC Meuse Rognon	15369	14410	13841	12791	12008	11809	11334	-0,19	-0,21	0,02	-0,82	-0,37	-0,45
Brevannes-en-Bassigny	879	896	805	727	750	718	690	-0,48	-0,20	-0,29	-0,79	-0,45	-0,34
Bourmont	720	697	571	598	533	540	506	0,15	-1,22	1,37	-1,29	-1,79	0,49
Andelot-Blancheville	971	916	1044	1024	1004	926	882	-0,89	0,16	-1,06	-0,97	-0,07	-0,90
Doulaincourt-Saucourt	1187	1242	1218	1135	1003	955	871	-0,54	-2,14	1,60	-1,82	-2,04	0,22
SCoT du Pays de Chaumont	72795	72758	73786	71893	69369	67697	65232	-0,27	0,11	-0,38	-0,74	-0,03	-0,71
Région Grand Est	4966097	5184984	5231888	5277946	5386884	5521452	5552388	0,27	0,34	-0,07	0,11	0,29	-0,18
France Métropolitaine	49711853	52591584	54334871	56615155	58518395	62134866	63697865	0,67	0,40	0,27	0,50	0,41	0,09

Source : RGP 2013

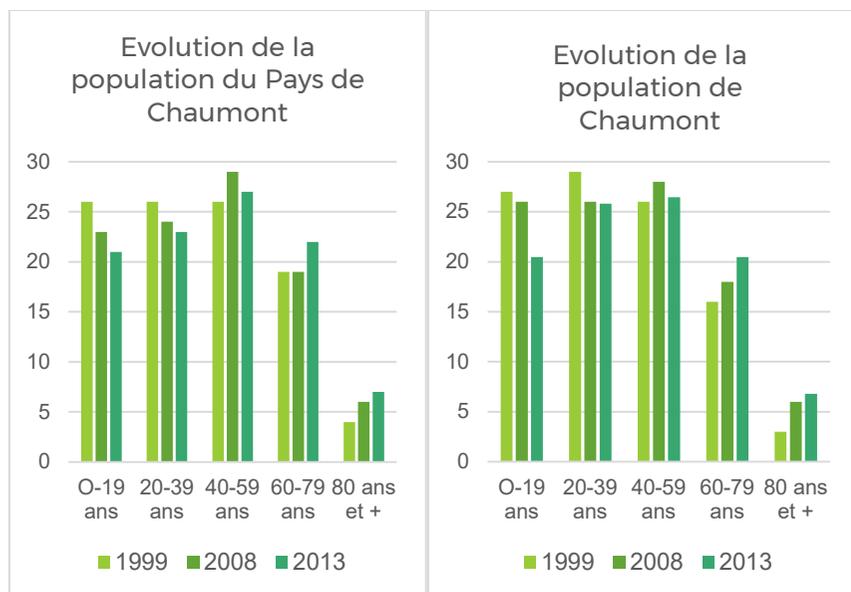
1.2. Des évolutions structurelles marquées

1.2.1. Un vieillissement de la population

La population du pays de Chaumont subit des évolutions structurelles caractéristiques des territoires ruraux similaires.

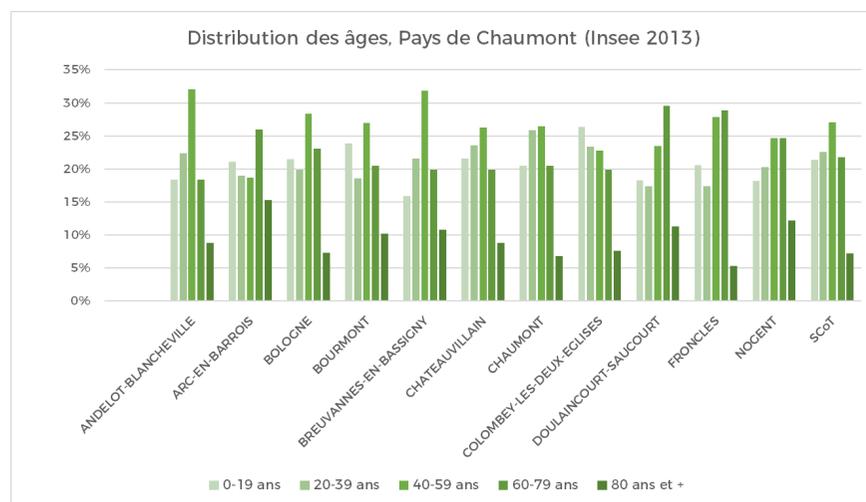
On notera un déclin de la part de la population jeune (moins de 20 ans) de 8 points entre 1999 et 2013, lorsque dans le même temps la part des habitants du Pays de plus de 60 ans a gagné 5 points et celle des plus de 80 ans a doublé.

Ce phénomène s'exprime à l'échelle du SCOT mais cette dynamique de vieillissement est également constatée dans la ville de Chaumont où l'évolution est même plus accentuée. Cela peut s'expliquer (en partie seulement) par le **rôle de la ville centre dans l'accueil des populations vieillissantes**, qui recherchent pour certaines la proximité des services.

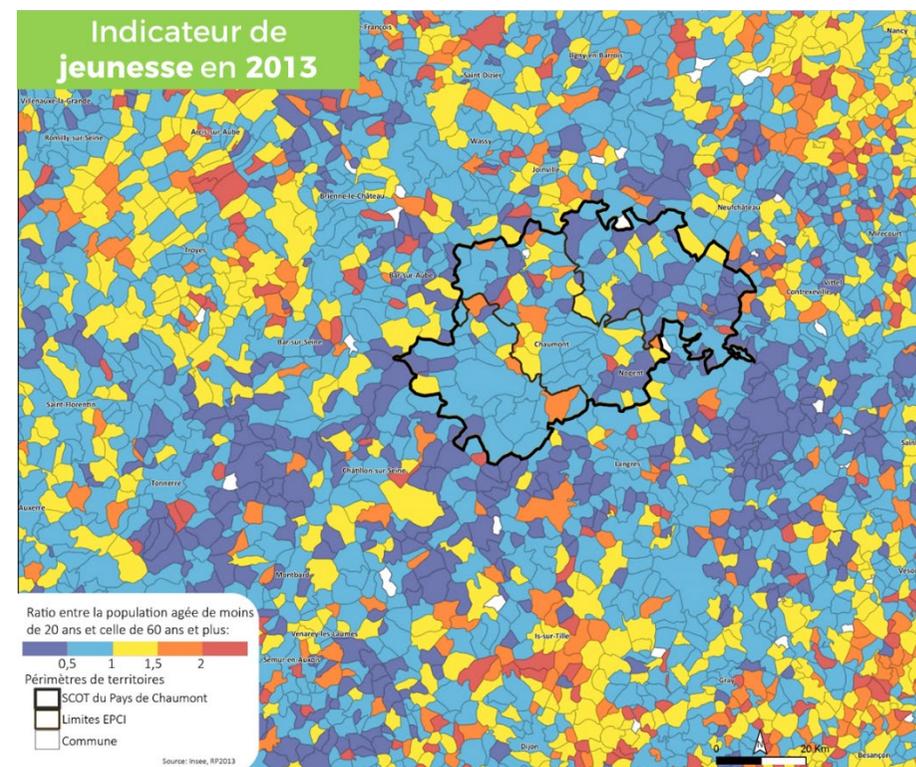


Si le vieillissement est une réalité générale à l'échelle du SCOT, on notera des différences en termes de pyramide des âges suivant les secteurs et les communes :

- À l'image des tendances constatées à Chaumont, **les bourgs secondaires jouent un rôle dans l'accueil de populations âgées en milieu rural**. Les populations âgées sont particulièrement nombreuses à Froncles ou Doulaincourt-Saucourt. C'est le bourg de Colombey-les-Deux-Églises qui accueille les populations jeunes les plus nombreuses en proportion.



- Globalement, on constate un **gradient Est-Ouest au niveau des pyramides des âges**. Dans l'est du territoire (secteur de Bourmont, Bassigny), la part de la population de plus de 60 ans est importante par rapport à la population de moins de 20 ans. La communauté de communes des Trois Forêts accueille à l'inverse une population plus jeune.



1.2.2. Une diminution de la taille des ménages

Le Pays de Chaumont connaît également un phénomène généralisé qui touche la plupart des territoires, surtout les zones rurales : la diminution de la taille des ménages.

Ce phénomène est étroitement lié au précédent, le vieillissement de la population. En effet, la taille moyenne des ménages au sein du Pays de Chaumont est passée de 3,2 en 1968 à 2,1 en 2013 (contre 2,2 pour la région Grand Est).

On notera que ce phénomène se fait ressentir de façon uniforme entre les différentes communes du Pays de Chaumont, qu'elles soient grandes ou non, isolées ou non.

Comme le vieillissement de la population, la diminution de la taille des ménages génère des besoins à plusieurs niveaux :

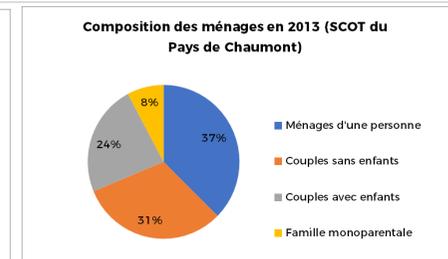
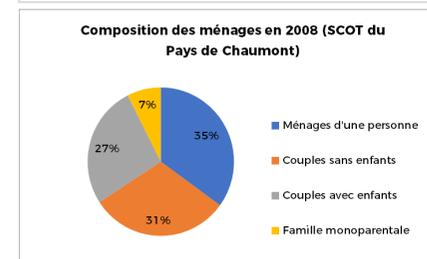
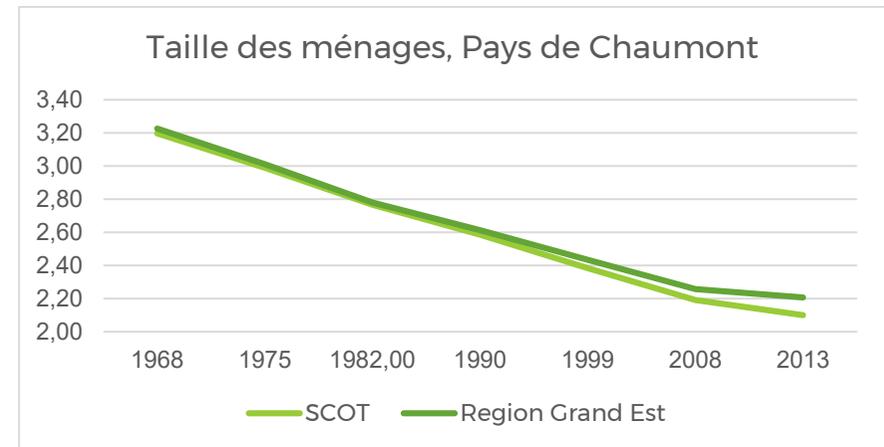
- Le desserrement des ménages génère des besoins en logements différents, en particulier des besoins en plus petits logements. L'évolution des ménages rend le parc ancien souvent inadapté pour les nouveaux ménages.
- Une adaptation des services est également à réfléchir. Une des explications du desserrement est l'augmentation du nombre de familles monoparentales, qui rend nécessaire le développement des services liés à la petite enfance et au périscolaire.

CHIFFRES CLES

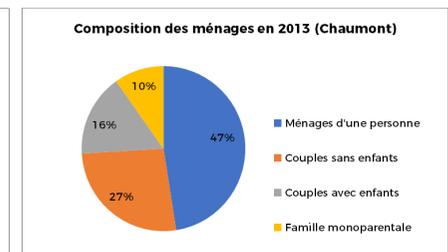
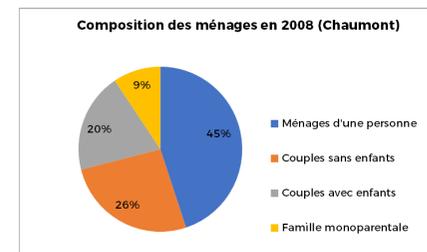
> 19 000 personnes de plus de 60 ans (29% de la population, contre 34% à l'échelle départementale)

> Une taille moyenne des ménages légèrement supérieur à 2

> 11 000 personnes seules (37% des ménages)



La ville centre joue un rôle important dans l'accueil des petits ménages, qui tendent à rechercher une proximité avec les services, et qui trouvent à Chaumont des logements plus adaptés (petits logements, logements adaptés pour personnes âgées). La même tendance est observée dans les bourgs secondaires, dans une moindre mesure.



	Evolution de la taille des ménages du SCOT du Pays de Chaumont								
	Nombre de ménages			Population des ménages			Taille des ménages		
	1999	2008	2013	1999	2008	2013	1999	2008	2013
CA de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles	20577	21283	21492	48457	45782	44161	2,35	2,15	2,05
<i>Chaumont</i>	11608	11547	11437	25664	22828	21506	2,21	1,98	1,88
<i>Colombey-les-Deux-Églises</i>	253	270	281	650	680	665	2,57	2,52	2,37
<i>Bologne</i>	818	880	906	1938	1863	1879	2,37	2,12	2,07
<i>Froncles</i>	725	738	764	1720	1580	1554	2,37	2,14	2,03
<i>Nogent</i>	1732	1760	1784	4206	3882	3754	2,43	2,21	2,10
CC des Trois Forêts	3179	3381	3441	8010	7918	7796	2,52	2,34	2,27
<i>Arc-en-Barrois</i>	323	311	325	819	689	728	2,54	2,22	2,24
<i>Châteauvillain</i>	638	653	682	1629	1573	1551	2,55	2,41	2,27
CC Meuse Rognon	4880	5118	5043	11804	11580	11024	2,42	2,26	2,19
<i>Breuvannes-en-Bassigny</i>	296	299	292	718	665	633	2,43	2,22	2,17
<i>Bourmont</i>	235	230	218	533	525	463	2,27	2,28	2,12
<i>Andelot-Blancheville</i>	414	421	404	925	854	812	2,23	2,03	2,01
<i>Doulaincourt-Saucourt</i>	394	397	377	930	872	792	2,36	2,20	2,10
SCoT du Pays de Chaumont	28636	29781	29976	68271	65280	62981	2,38	2,19	2,10
Région Grand Est	2920019	3189454	3270937	7108943	7201878	7216139	2,43	2,26	2,21
France Métropolitaine	59586191	64363752	66117357	129123350	135587707	138020934	2,17	2,11	2,09

Source : RGP 2013

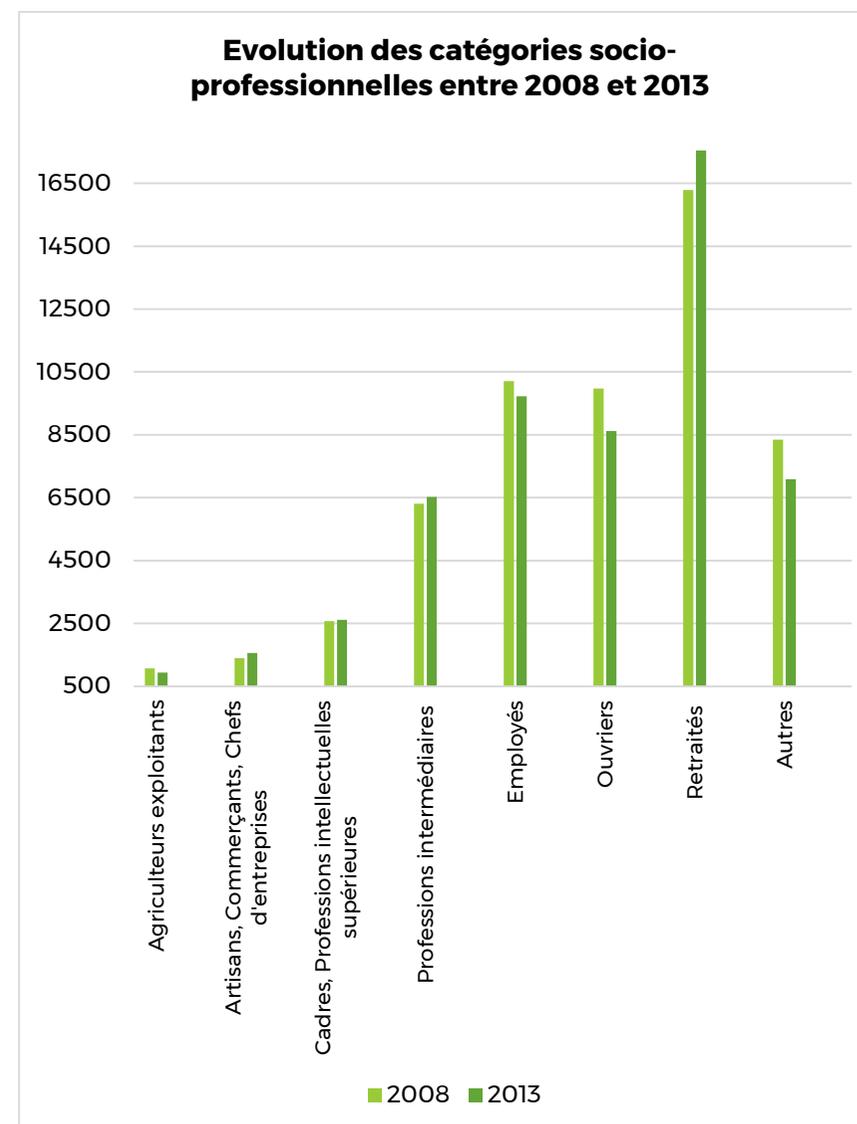
1.2.3. Des catégories socio-professionnelles en légère évolution

L'évolution des catégories socio-professionnelles du Pays de Chaumont est en accord avec les évolutions globales de la population :

- On constate sur le territoire une **baisse du nombre d'agriculteurs exploitants**. Ce phénomène est à l'image des tendances structurelles de l'emploi français, avec une diminution de l'emploi agricole sous l'effet des restructurations d'exploitations.

Ce constat est applicable sur la majorité des communes du Pays de Chaumont à quelques exceptions près. On peut prendre l'exemple de certaines communes dont le nombre d'agriculteurs exploitants qui résident sur la commune est en hausse entre 2008 et 2013 (Froncles, Arc-en-Barrois, ...), travaillant pour certains au sein d'exploitations extérieures à la commune.

- La part des employés et ouvriers a également diminué** sous l'effet des restructurations industrielles, au profit du développement du secteur tertiaire. Il faut toutefois souligner que l'emploi industriel a moins diminué qu'en moyenne à l'échelle nationale, ce qui illustre la meilleure résistance de ce secteur d'activité à l'échelle du SCOT.
- En lien avec le vieillissement global de la population, on note **une augmentation significative du nombre de retraités** depuis 2008. Cette croissance de la population retraitée devrait continuer dans les prochaines années.
- Il faut noter **que les artisans, commerçants, chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires sont en légère hausse** sur le territoire, en lien avec le renforcement des activités de services qui emploient en moyenne des populations plus qualifiées.



Evolution des catégories socio-professionnelles de la population du SCOT du Pays de Chaumont

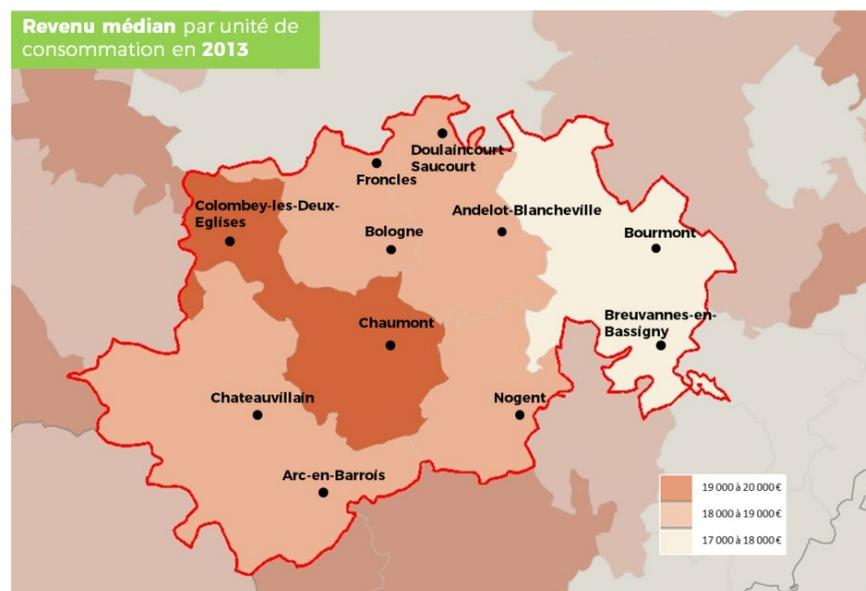
	Agriculteurs exploitants		Artisans, Commerçants,		Cadres, Professions		Professions intermédiaires		Employés		Ouvriers		Retraités		Autres		Total 15 ans ou plus	
	2008	2013	2008	2013	2008	2013	2008	2013	2008	2013	2008	2013	2008	2013	2008	2013	2008	2013
CA de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles	402	308	1 023	1 068	21 20	21 90	4 845	5 012	7 766	7 370	6 589	5 677	10 969	11 893	6 084	5 009	39 799	38 526
Chaumont	44	15	401	401	1 365	1 310	2 553	2 571	4 290	3 908	2 811	2 340	5 384	5 638	3 562	3 113	20 410	19 296
Colombey-les-Deux-Églises	64	32	36	32	16	16	56	76	92	64	84	88	120	171	56	56	526	534
Bologne	16	5	64	45	56	74	277	238	242	258	242	268	477	540	155	149	1 527	1 576
Froncles	0	13	28	15	28	30	91	99	157	173	375	315	498	504	190	174	1 368	1 323
Biesles	24	16	32	40	28	84	124	140	204	168	292	212	324	316	144	116	1 172	1 092
Nogent	28	30	113	116	101	70	254	276	540	520	762	652	1143	1 328	463	329	3404	3 322
CC des Trois Forêts	254	254	198	275	218	220	709	729	11 50	10 51	11 41	10 07	21 40	22 03	850	733	6660	6471
Arc-en-Barrois	4	20	20	37	8	37	99	45	131	86	64	61	271	313	48	69	644	669
Châteauvillain	44	24	32	83	48	24	112	143	221	257	241	230	509	456	172	131	1 379	1 347
CC Meuse Rognon	411	380	174	219	241	205	760	787	12 93	13 09	2241	1942	3181	3446	1409	1345	9710	9632
Brevannes-en-Bassigny	40	28	12	24	12	20	48	36	68	40	180	188	156	204	104	76	620	616
Bourmont	9	0	13	11	9	26	40	58	62	69	71	95	175	131	53	32	433	421
Andelot-Blancheville	20	16	12	12	48	24	44	72	116	168	148	104	224	224	192	176	804	796
Doulaincourt-Saucourt	0	8	12	12	32	20	72	44	116	92	120	152	328	272	112	144	792	744
SCoT du Pays de Chaumont	1 067	942	1 394	1 562	2 579	2 614	6 313	6 527	10 209	9 730	9 972	8 627	16 290	17 541	8 344	7 086	56 168	54 629
SCoT du Pays de Langres	1144	930	1 262	1 367	1 537	1 394	3 488	3 904	5 843	5 609	7 520	7 054	13 335	13 593	5 445	4 802	39 575	38 653
Région Grand Est	42 936	38 433	120 276	130 185	296 200	312 544	591 951	616 144	763 284	767 891	770 689	728 772	11 324 85	12 106 78	81 5686	76 3208	453 3506	456 7857
France Métropolitaine	51 3532	44 7401	164 8820	180 4633	433 8812	474 6495	698 9092	736 6130	844 4103	857 7395	694 2325	673 5704	131 37859	139 90199	87 34052	83 44532	507 48596	520 12488

Source : RGP 2013

1.2.4. Des revenus plutôt faibles et des populations précaires nombreuses, avec de fortes hétérogénéités

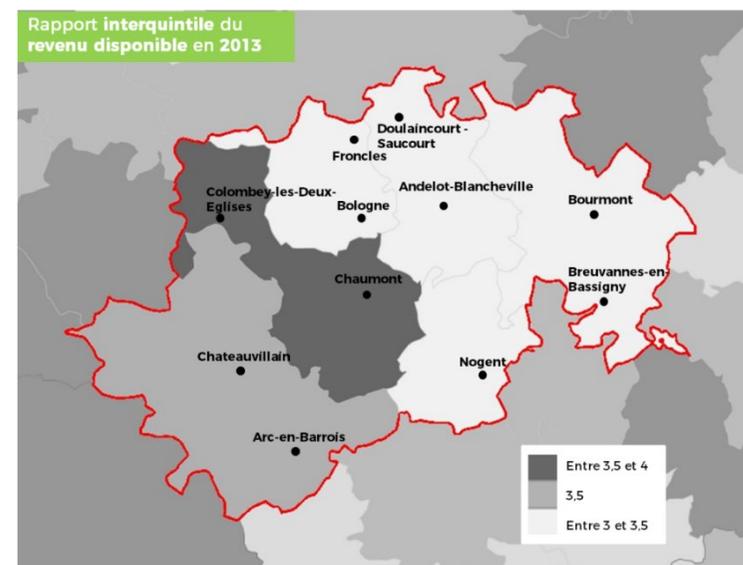
Les revenus médians déclarés par unité de consommation sont plutôt faibles à l'échelle du SCOT. La répartition des revenus par unité de consommation se fait de manière inégale entre les différentes parties du territoire. On peut ainsi distinguer les secteurs Est et Ouest du Pays :

- La zone qui se situe autour de Bourmont à l'Est du Pays regroupe des populations avec un revenu médian inférieur à 18 000 euros par unité de consommation (17 700), ce qui est très faible.
- Les autres secteurs sont caractérisés par des revenus médians de 18 500 à 19 000 euros en moyenne, mais cela reste en deçà de la moyenne nationale (20 098€).



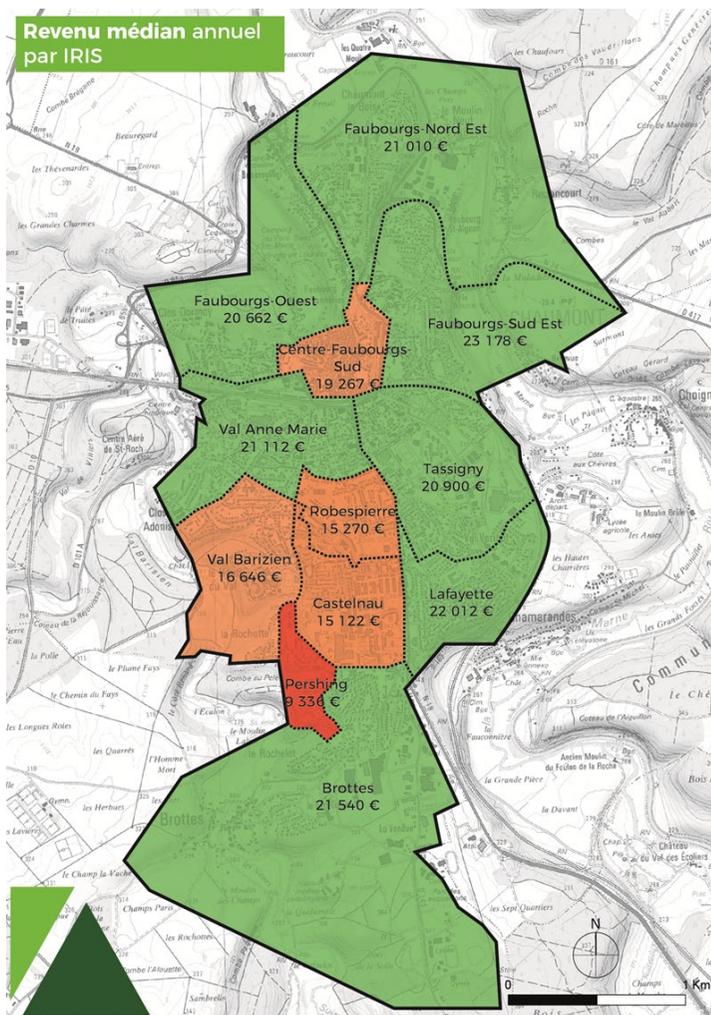
- Le revenu moyen le plus élevé est recensé au niveau de l'ancienne Communauté d'Agglomération de Chaumont, avec une médiane d'environ 20 300 euros par an.

Toutefois, il faut mettre en lumière que malgré le fait d'avoir un revenu médian au-dessus de la moyenne, **l'ancienne agglomération de Chaumont est aussi le territoire où les disparités de revenu sont les plus fortes**. Le rapport interquintile du revenu disponible, qui illustre le différentiel entre les populations les plus riches et les plus pauvres, dépasse 3,5 à l'échelle de l'ancienne agglomération.



Les écarts de revenus sont particulièrement importants dans la ville centre, qui accueille une partie importante des populations précaires du SCOT. Le revenu médian par unité de consommation sur Chaumont est de 18 600 € par an, mais il est moindre dans les quartiers les moins

favorisés, en particulier les secteurs Robespierre, Castelnaud, Val Barizien, et surtout Pershing (Rochotte, Cavalier).



L'analyse des revenus sur le Pays de Chaumont permet de mettre en lumière les types de population concernés par la fragilité financière :

- Les populations âgées connaissent une précarité conséquente concernant les revenus. Ce souci est d'autant plus important pour les personnes âgées qui sont moins mobiles, et qui peuvent avoir des difficultés à accéder aux services concentrés dans les villes et bourgs.
- D'autre part, la population jeune sur le Pays de Chaumont est également très fragile. Le taux de chômage des jeunes est plutôt important sur le territoire, puisqu'il s'élève à 24% chez les moins de 24 ans. Le niveau de diplôme est plutôt faible puisque 14% des 20-24 ans sont non-diplômés (12% à l'échelle nationale), et seulement 33,5% des 25-34 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (43% à l'échelle nationale).

Ces différents indicateurs mettent en lumière la vulnérabilité économique qui caractérise une partie des populations jeunes.

La population des inactifs (soit ni en emploi ni au chômage) de manière générale est à prendre en considération (personnes âgées, chômeurs). Très fragile, cette partie de la population accumule généralement les difficultés et connaît souvent une situation d'isolement liée à une moindre mobilité (50% des inactifs n'ont pas de voiture individuelle).

CHIFFRES CLES

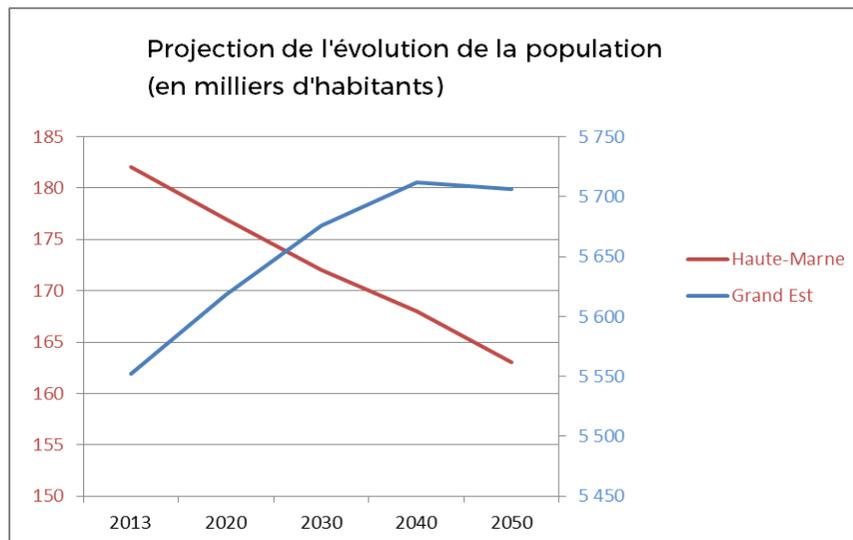
> Un revenu moyen de 19200 € / UC, inférieur à la moyenne régionale (20100 €)

> Un taux de chômage moins élevé qu'à l'échelle régionale : 11,6% (24% chez les moins de 24 ans)

1.1. Des perspectives démographiques à prendre en compte pour les prochaines années

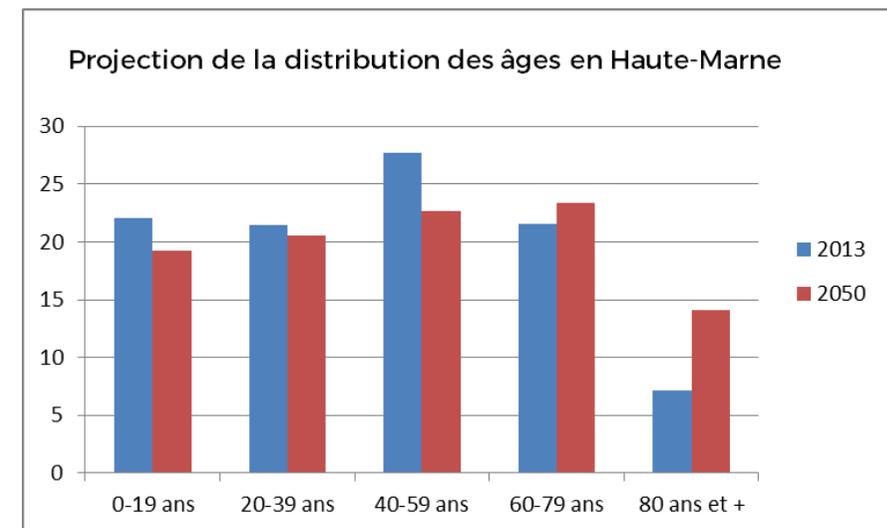
Le modèle Omphale de l'INSEE permet de réaliser des projections à long terme sur le plan démographique. Ainsi il est possible d'estimer les évolutions que connaîtront le département de la Haute-Marne ainsi que la région Grand-Est.

Les projections estimées pour la Haute Marne sont plutôt négatives, et antinomiques par rapport à la dynamique régionale. Alors que selon les projections, la population du Grand Est devrait continuer de croître avec un bon probable de 150 000 habitants d'ici à 2040 suivi d'une stabilisation entre 2040 et 2050, l'INSEE envisage dans son modèle une dynamique inverse pour la Haute Marne. Avec une diminution de 20 000 habitants dans les 30 prochaines années à l'échelle départementale, **il est estimé que les évolutions constatées aujourd'hui risquent de perdurer.**



Selon le modèle Omphale (scenarrio central), le taux de croissance annuel moyen projeté à l'échelle départementale devrait frôler les -0,3%. **A l'échelle du pays de Chaumont, cette projection mérite d'être tempérée à hauteur de -0,25% par an**, ce secteur n'étant pas le plus impacté par la déprise démographique à l'échelle départementale.

Les évolutions actuelles concernant la structure démographique vont également perdurer : le modèle Omphale prévoit une baisse du nombre d'habitants de moins de 60 ans tandis que la part des plus de 60 ans devrait continuer de croître. Le phénomène est particulièrement important pour les personnes très âgées, puisque la part des plus de 80 ans devrait doubler d'ici 2050. L'âge moyen passerait, au niveau départemental, de 43 ans actuellement (40,4 en Grand Est) à 47,8 ans (45,4 en Grand Est) en 2050.



2. Dynamiques et perspectives résidentielles

2.1. Un parc de logements marqué par la croissance de la vacance

2.1.1. Une augmentation du nombre de logements en dépit de la baisse de la population

Le nombre de logements sur le Pays de Chaumont est en situation de croissance. Même si la population décroît, la dynamique inverse s'opère sur le logement du fait de l'augmentation du nombre de ménages qui sont de plus en plus petits. **Le nombre de logements a augmenté de plus de 7 % en 15 ans**, même si la croissance a été moins importante ces dernières années (+1.1% entre 2008 et 2013).

L'évolution du parc de logements n'a pas été la même dans l'ensemble des secteurs :

- Au début des années 2000, la croissance s'est concentrée principalement autour de la Communauté d'Agglomération de Chaumont, du bassin Nogentais et du bassin de Bologne Vignory Froncles, mais ces dynamiques ont ralenti après 2008 (+0.8% entre 2008 et 2013).

Le ralentissement constaté depuis 2008 s'explique en partie par les politiques de restructuration des quartiers dégradés à Chaumont. La ville centre a connu une baisse de son nombre de logements de près de 2% entre 2008 et 2013 du fait de démolitions.

- A l'inverse, **la Communauté de Communes des Trois Forêts connaît une croissance récente plus forte**, avec une évolution de plus de 3% entre 2008 et 2013. La croissance a été particulièrement marquée

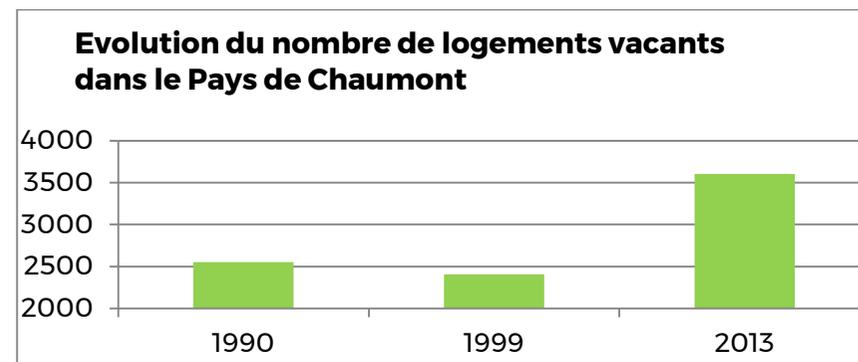
dans certaines communes comme Arc en Barrois (+15% entre 2008 et 2013).

- La Communauté de Communes Meuse Rognon accueille une croissance plutôt faible de son parc de logements, en particulier dans sa partie Est (secteur de Bourmont). **Les pôles de Bourmont et de Breuvannes en Bassigny ont vu leur parc de logements diminuer dans un contexte de déprise démographique.**

[cf. tableaux détaillés par commune en annexe 1]

2.1.2. Une vacance qui s'est considérablement développée au cours des années 2000

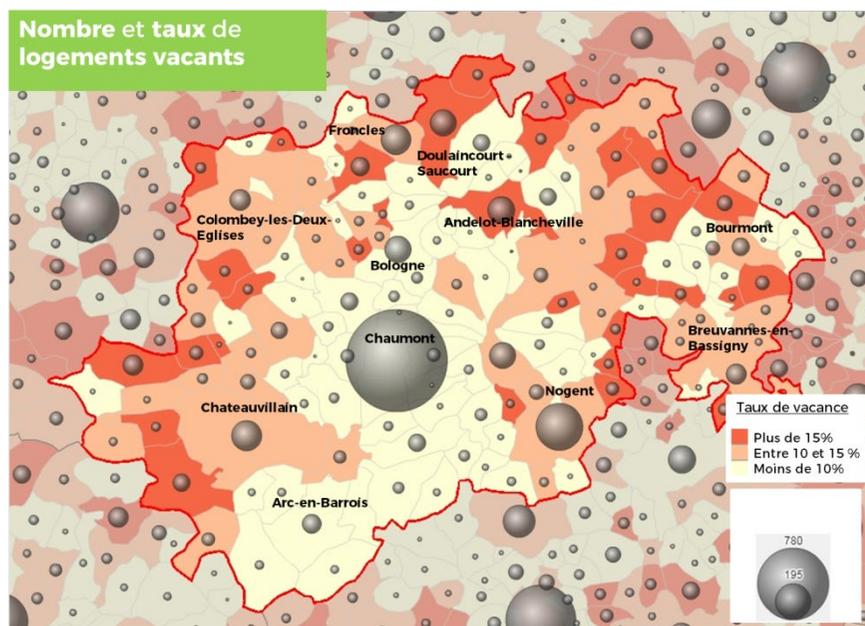
La part de logements vacants sur le Pays de Chaumont s'élève à plus de 10%, ce qui est bien supérieure à la moyenne nationale (7.8%). **La vacance est en légère progression** depuis 2008, mais elle a été largement freinée en comparaison avec la forte augmentation des années 2000. En effet, entre 1999 et 2008, le nombre de logements vacants a augmenté de presque 50%, dépassant ainsi les 3500 logements sur tout le territoire.



Après 2008, la progression de la vacance a été plus légère avec une augmentation de 2,2% entre 2008 et 2013.

L'importance de la vacance et les tendances d'évolution doivent être tempérées suivant les secteurs, plusieurs réalités différentes s'exprimant à l'échelle du SCOT :

- **La vacance est particulièrement importante en milieu rural**, dans les espaces les plus éloignés de la ville centre où les dynamiques sont moindres. Les communautés de communes Meuse Rognon et Trois Forêts présentent des taux de vacances de 11 à 12%. A l'échelle de la Communauté de Communes Meuse Rognon, la progression des logements vacants dépasse les 20 %, avec des communes comme Andelot-Blancheville où ce nombre a plus que doublé depuis 2008.

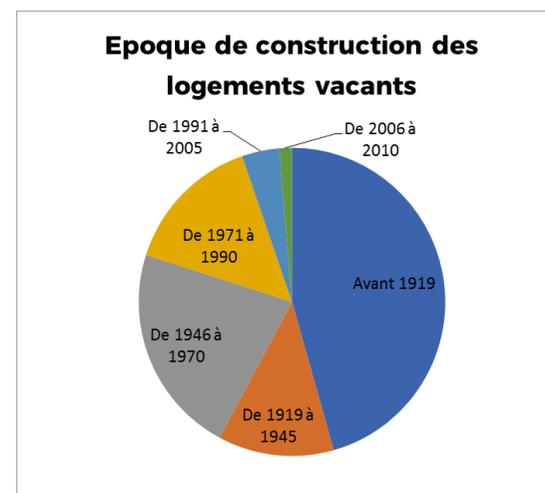


- **Certaines polarités ont vu leur nombre de logements vacants baisser**, comme la ville de Chaumont (sous l'effet des politiques de renouvellement urbain) ou encore le bourg d'Arc en Barrois.
- D'autres bourgs ont vu leur nombre de logements vacants exploser, comme par exemple Bologne et Biesles qui ont connu une augmentation de logements vacants de 30 à 50 % depuis 2008.

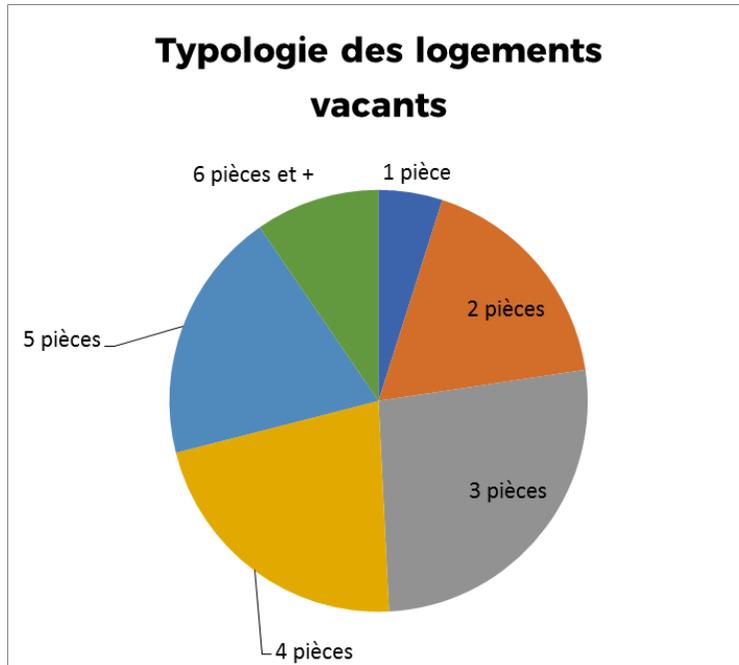
L'analyse du parc de logements vacants met en évidence des caractéristiques particulières qui expliquent les motifs de délaissement de certains logements :

- **La vacance touche en particulier les logements anciens**, construits en grande majorité avant 1946. Près de la moitié du parc vacant date d'avant 1919.

L'ancienneté des logements vacants peut expliquer leur inadéquation par rapport aux attentes des ménages, soit du fait d'une typologie inadaptée, soit du fait de leur dégradation (insalubrité, performances énergétiques insuffisantes).



- Le parc vacant est également constitué en bonne partie de petits logements (50% de T1 à T3). Cela montre que **le parc de petits logements, généralement localisé dans les centres anciens, est trop souvent inadapté par rapport aux attentes des ménages.**

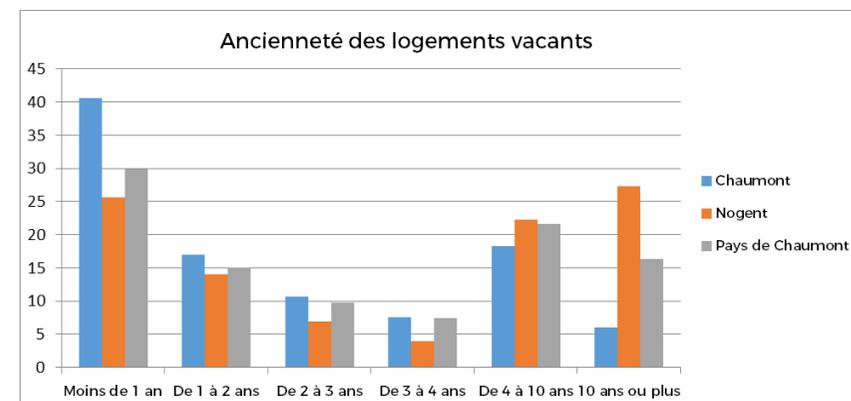


L'analyse de statistique des logements vacants par une base de données différente (FILOCOM) met en avant la **durée d'une partie de la vacance** dans les logements du Pays de Chaumont :

- À l'échelle du Pays, la base de données FILOCOM recense un parc de plus de 5000 logements vacants, dont **2 340 vacants depuis plus de**

3 ans (45%). Cette valeur est plus importante que celle affichée par l'INSEE, ce qui amène à réévaluer à la hausse l'ampleur des problématiques de vacance sur le territoire. Une part importante des logements sont vacants depuis plus de 4 ans. On peut supposer que la vacance datant de plusieurs années est due à une inadaptation du logement, à une vétusté du parc et dans certains cas à une forme de rétention foncière.

- Le constat est légèrement différent pour Chaumont, puisque près de la moitié des logements vacants le sont depuis moins d'un an. Environ 580 logements vacants depuis plus de 3 ans sont recensés, mais il existe assez peu de logements vacants depuis plus de 10 ans (6% de la vacance). **La vacance révélée par les données FILOCOM pour la ville centre est sensiblement plus importante dans l'ensemble que ce que montrent les données INSEE.**
- Nogent, second pôle du territoire, connaît une situation sensiblement différente. La part de vacance « dure » est élevée, avec plus de 25% de vacance de plus de 10 ans.

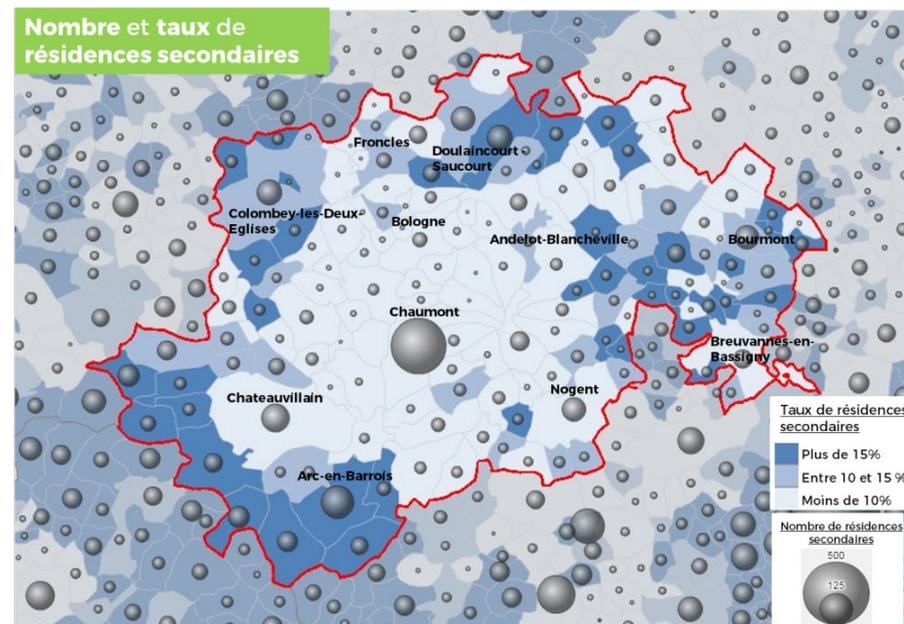


2.1.3. Un parc de résidences secondaires en légère hausse

Parmi les différents types de logements sur le territoire, les résidences secondaires connaissent la plus forte progression (+5,1% entre 2008 et 2013). C'est à ce sujet un signe encourageant puisqu'il y avait de moins en moins de résidences secondaires sur le territoire, avec une évolution négative depuis les années 1980 jusque dans les années 2000.

On retrouve au sujet des résidences secondaires des disparités sur le territoire, avec une attraction des espaces ruraux éloignés de l'aire urbaine de Chaumont :

- La CC des Trois Forêts connaît une forte croissance de ces résidences, avec notamment Arc-en-Barrois qui a gagné presque 60 logements secondaires depuis 2008. La proximité des échangeurs autoroutiers a participé au développement des résidences secondaires sur le secteur. Le développement du projet de Parc National à l'ouest du territoire devrait permettre de conforter cette tendance.
- A l'inverse, la CC Meuse Rognon connaît une évolution négative, malgré quelques bourgs centre mieux lotis comme Doulaincourt-Saucourt. Le taux de résidences secondaires reste relativement élevé dans le secteur de Bourmont et du Bassigny, ici aussi favorisé par un accès facilité aux grands axes autoroutiers.

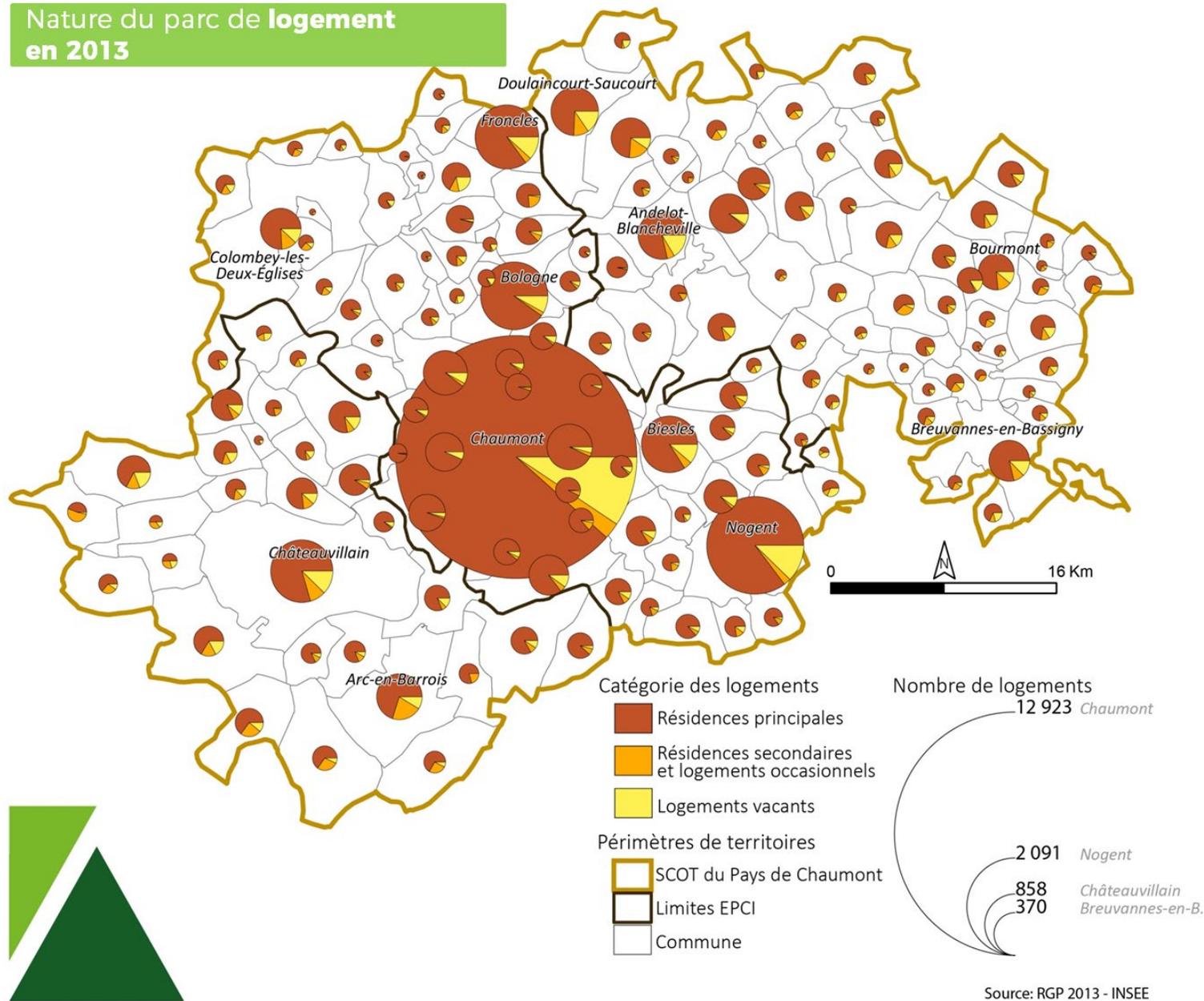


Evolution des logements du SCOT du Pays de Chaumont

	Total		Résidences principales			Résidences secondaires			Logements vacants		
	2013	Evol 2008-2013 (%)	2013	Part (%)	Evol 2008-2013 (%)	2013	Part (%)	Evol 2008-2013 (%)	2013	Part (%)	Evol 2008-2013 (%)
CA de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles	24681	0,8%	21492	87,1%	1%	872	3,5%	5,4%	2317	9,4%	-2,9%
<i>Chaumont</i>	12923	-1,8%	11437	88,5%	-1%	281	2,2%	26,5%	1204	9,3%	-13,6%
<i>Colombey-les-Deux-Églises</i>	370	6,1%	281	76%	4,1%	45	12,2%	3,6%	44	11,9%	24,4%
<i>Bologne</i>	1005	4,6%	906	90,1%	3%	19	1,9%	-9,1%	81	8%	32,1%
<i>Froncles</i>	896	3,9%	764	85,2%	3,5%	28	3,2%	4,6%	104	11,6%	6,2%
<i>Nogent</i>	2091	1,8%	1784	85,3%	1,4%	51	2,4%	5,5%	256	12,2%	4,3%
CC des Trois Forêts	4590	3,2%	3441	75%	1,8%	640	13,9%	12,2%	509	11,1%	2,3%
<i>Arc-en-Barrois</i>	464	14,7%	325	70,1%	4,6%	98	21,1%	131,1%	41	8,8%	-20,7%
<i>Châteauvillain</i>	858	5,9%	682	79,5%	4,5%	71	8,3%	30,4%	105	12,2%	2,1%
CC Meuse Rognon	6503	0,8%	5043	77,6%	-1,5%	680	10,5%	-1,2%	779	12%	20,9%
<i>Brevannes-en-Bassigny</i>	370	-2,1%	292	78,9%	-2,3%	31	8,4%	-11,4%	47	12,7%	6,8%
<i>Bourmont</i>	285	-3,5%	218	76,5%	-5,3%	36	12,6%	-3,3%	31	11%	11,4%
<i>Andelot-Blancheville</i>	514	4,3%	404	78,6%	-4%	26	5,1%	-25,7%	84	16,3%	127%
<i>Doulaincourt-Saucourt</i>	507	0,6%	377	74,4%	-5%	52	10,3%	52,9%	78	15,4%	6,8%
SCoT du Pays de Chaumont	35773	1,1%	29976	83,8%	0,7%	2192	6,1%	5,1%	3605	10,1%	2,2%
Région Grand Est	3722274	4,3%	3270937	87,9%	2,6%	109853	3%	4,5%	341485	9,2%	24,8%
France Métropolitaine	78225105	3,8%	66117357	84,5%	2,7%	5991164	7,7%	9,4%	6116583	7,8%	10,5%

Source : RGP 2013

Nature du parc de logement en 2013



1.2. Un parc de résidences principales assez peu diversifié par rapport aux besoins

2.1.4. Un parc de résidences principales en légère croissance

La majorité des logements du Pays de Chaumont sont des résidences principales (84% en 2013). En comparaison avec l'échelle régionale et nationale, l'évolution du nombre de résidences principales a été très modeste entre 1999 et 2013.

L'évolution du parc de résidences principales mérite d'être analysée en fonction des différents secteurs du SCOT :

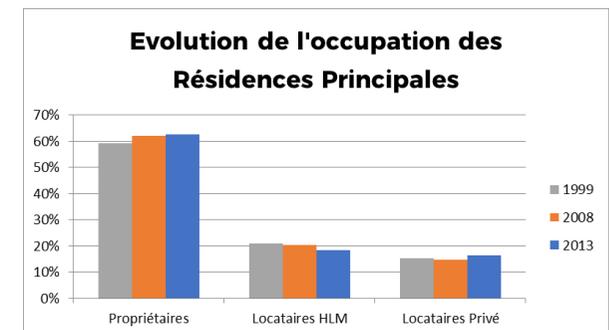
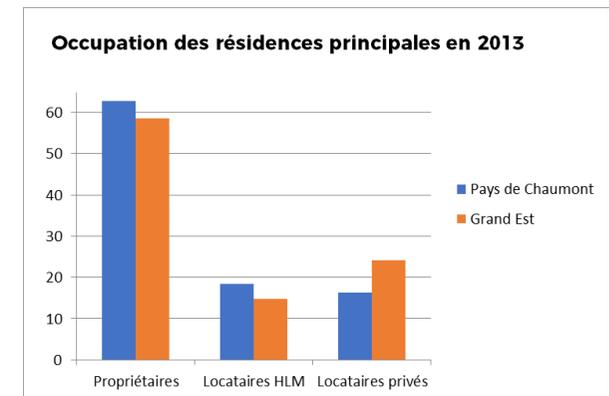
- La Communauté d'Agglomération de Chaumont et la Communauté de Communes des Trois Forêts ont connu une croissance du nombre de résidences principales équivalent à plus de 1% entre 2008 et 2013.
 Au sein de la CC des Trois Forêts, les bourgs centres de Châteauvillain et Arc-en-Barrois ont vu leur nombre de résidences principales croître de 4,5%.
- La faible croissance globale à l'échelle du Pays est liée à la **chute du parc dans la Communauté de Communes Meuse Rognon**, où le nombre de résidences principales a reculé de 1,5%. Les bourgs centres de la Communauté de Communes, à l'image de Bourmont (-5,3%) ou Andelot-Blancheville (-4%) ont connu une situation difficile depuis les années 1980.

2.1.5. Une forte représentation de la propriété, qui questionne la diversité de l'offre de logements

Le territoire du Pays de Chaumont compte en moyenne plus de propriétaires (62,8%) que la moyenne régionale (58,7%) mais aussi plus de locataires HLM, qui occupent 18,5% des résidences principales (14,8% à l'échelle régionale). Cette dernière catégorie représente de moins en moins d'habitant (-8,8% entre 2008 et 2013), au contraire du nombre de **locataires du parc privé, en forte augmentation (+11,8%)**. La représentation des locataires du parc privé reste toutefois bien en deçà de la moyenne régionale (24,2%).

On retrouve des disparités en termes de statuts d'occupation sur le territoire du SCOT :

- La ville de Chaumont regroupe une part plutôt faible de propriétaires (41,3%) mais très importante de locataires HLM (34,7%) et privés (21%) par rapport au reste du territoire. Cet écart tend à s'atténuer sous l'effet d'une diminution de la part des locataires HLM.



- Dans les bourgs secondaires du territoire, on constate une **diminution de la part des locataires HLM** (renforcée par un retrait progressif des bailleurs sociaux des zones rurales), à l'exception de Châteauvillain, qui voit son nombre de locataires HLM augmenter de plus de 10%. Le nombre de locataires privés augmente dans les bourgs centre. Le bourg d'Andelot-Blancheville fait exception (-6,5% de locataires privés entre 2008 et 2013).
- Dans la Communauté de Communes des Trois Forêts et la Communauté de Communes Meuse Rognon, même si la part de propriétaires est très importante, les évolutions montrent que cette part progresse très légèrement voire régresse dans certaines communes. Ce constat souligne le **déficit d'attractivité de l'offre en accession dans les secteurs les plus éloignés des pôles d'emploi**, du fait de l'évolution des ménages et de leurs besoins.

2.1.6. *Un parc social important concentré sur Chaumont*

On dénombre 6621 logements sociaux en 2013, soit 18,5% du parc de logements total. Le nombre de logements sociaux tend à rester stable, avec une variation de -1,0% entre 2012 et 2017.

Concernant leur répartition spatiale :

- près des $\frac{3}{4}$ de ces logements locatifs publics sont concentrés sur la ville de Chaumont (4 821 soit 37% du parc de logements de Chaumont) ;
- les communes de Nogent (373 logements sociaux), Bologne (230) et Froncles (178) possèdent un parc social bien développé ;
- les pôles secondaires jouent également un rôle d'accueil social au travers de leur parc de logements sociaux (entre 50 et 100 dans les

communes d'Andelot-Blancheville, Rimaucourt, Doulaincourt-Saucourt, Châteauvillain...);

- Plus des $\frac{2}{3}$ des communes du territoire ne possèdent aucun logement social.

Le taux de vacance atteint 6,5% du parc social en 2013 soit 421 logements non occupés. D'autre part, 80% des logements sociaux sont des logements collectifs, et plus de 36% du parc social a été construit avant 1970, préfigurant un besoin de renouvellement au cours des prochaines années.

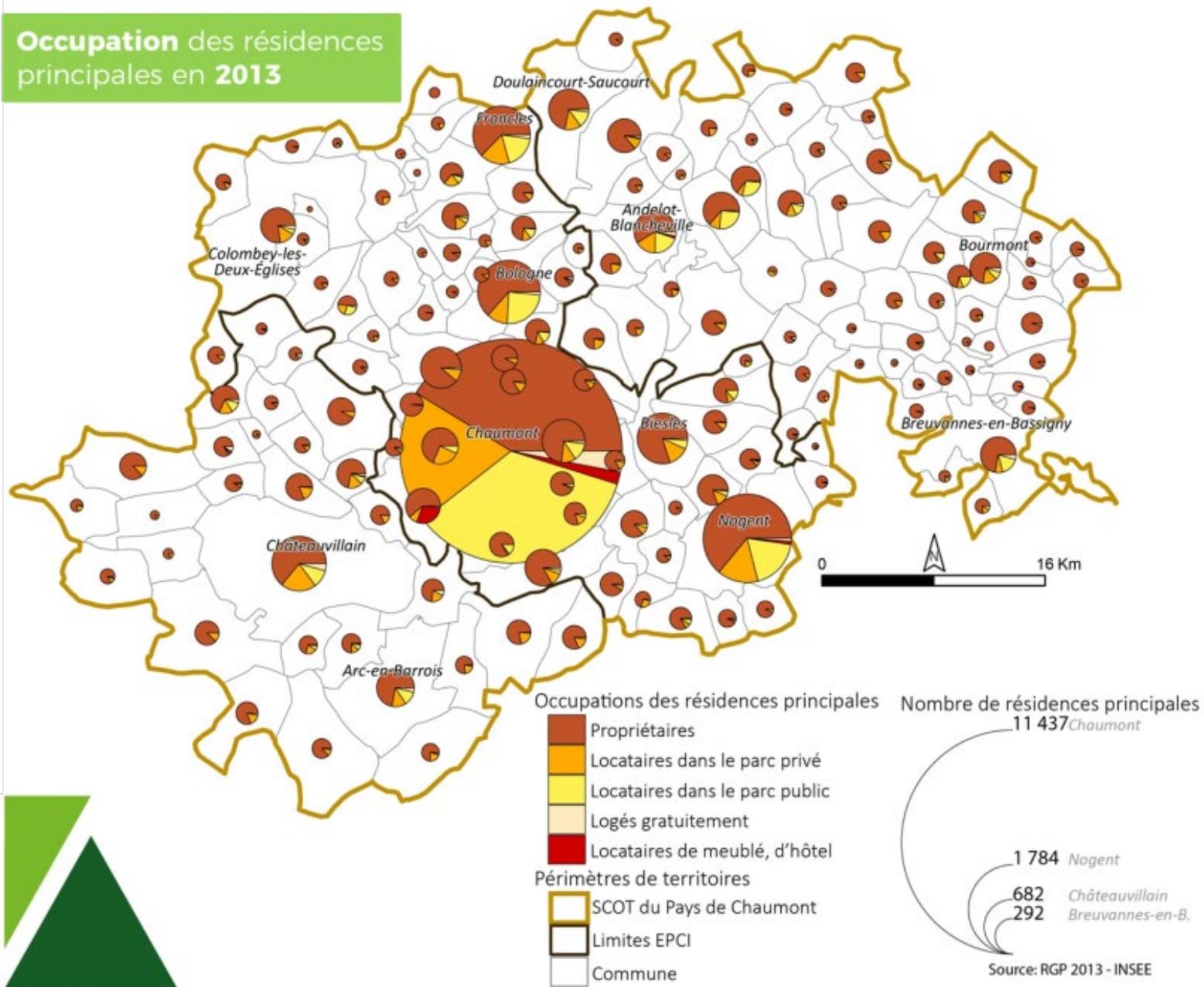
2.1.7. *Un parc privé potentiellement indigne (PPPI) en recul*

En 2013, les logements potentiellement indignes représentent 3,3% du parc de résidences principales privées (contre 4,4% à l'échelle départementale), soit près de 830 logements pour 1 550 individus. Leur nombre tend à diminuer fortement, avec un recul observé de -25,5% entre 2005 et 2013.

Logiquement, près de la moitié des logements potentiellement indignes sont concentrés au niveau de la Communauté d'Agglomération de Chaumont (46%), soit 383 logements dont 119 à Chaumont et 48 à Nogent. Un tiers des logements potentiellement indignes du territoire sont localisés sur la CC Meuse-Rognon (285 logements) et moins de 20% au niveau de la CC des Trois Forêts (159 logements dont 42 à Châteauvillain).

Cette problématique concerne en majorité les propriétaires occupants (plus de 60% du PPPI). D'autre part, ce sont principalement des ménages âgés qui occupent ces logements (60 ans et plus), représentant plus de 55% des individus concernés, alors que la part de jeunes ménages (<= 25 ans) s'élève à environ 5%.

Occupation des résidences principales en 2013

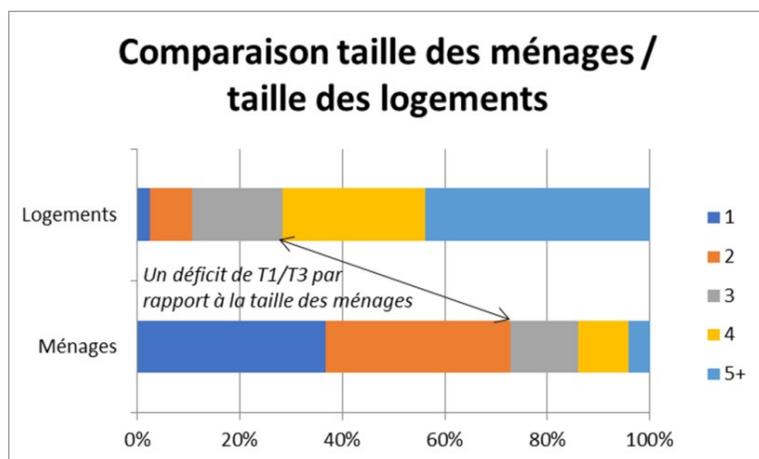


2.1.8. Des grands logements inadaptés à la structure des ménages qui sont de plus en plus petits

Lorsque l'on analyse le parc de logements du point de vue de la taille des habitations proposées, on note **un nombre important de grands logements (13 100 logements de 5 pièces et plus, soit près de 44% du parc de résidences principales).**

Ainsi, peu de petits logements (28% de résidences principales T1-T3) sont occupés, puisque nombre d'entre eux ne correspondent pas aux besoins des ménages du fait de leur ancienneté notamment. On retrouve un taux de vacance important sur les petits logements (17% de vacance sur la classe T1-T3) du fait de leur manque d'attractivité.

Les évolutions démographiques de la population montrent un accroissement des ménages de petite taille. Cela fait évoluer les besoins en logement, avec **une demande qui augmente sur les typologies plus petites.** Il convient en outre d'adapter les logements existants souffrant aujourd'hui d'un manque d'accessibilité, de vétusté et de précarité énergétique.



2.1.9. Un manque global de diversité de l'offre de logements, et une diversité concentrée dans les polarités urbaines et rurales

L'analyse proposée sur le niveau de diversité concerne les logements locatifs (privés, HLM) ou bien les logements de petite taille (T1-T3), qui sont des typologies plutôt en déficit sur le territoire.

La diversité de l'offre est principalement localisée dans les pôles les plus importants du territoire (Chaumont en premier lieu, Nogent, bourgs ruraux). Ces logements sont majoritairement localisés dans les centralités historiques des communes concernées. Ils sont pour partie concernés par des problématiques d'ancienneté, de faibles performances énergétiques et de déficit d'attractivité lié à leur typologie urbaine (maisons de ville, difficultés de stationnement, manque d'espaces extérieurs privatifs,...).

Les villages et les communes rurales accueillent moins de logements diversifiés. La production de logements de type pavillonnaire individuel en accession y est privilégiée. Le déficit de diversité constaté dans les villages est lié aux modes de production des collectivités, le lot à bâtir étant surtout adapté pour l'accession pavillonnaire.

Polarité	(locatif privé / public, petits logements)
Chaumont	61 %
Nogent	47%
Bourgs secondaires (Bologne, Froncles, Châteauvillain, Andelot Blancheville - Rimaucourt)	43%
Bourgs de proximité (Arc en Barrois, Doulaincourt - Saucourt, Bourmont, Breuvannes en Bassigny, Colombey les 2 Eglises, Biesles)	32%
Villages	24%

Tailles des résidences principales du SCOT du Pays de Chaumont

		T1		T2		T3		T4		T5 et plus		Total en 2013
		2013	Part (%)	2013	Part (%)	2013	Part (%)	2013	Part (%)	2013	Part (%)	
CA de Chaumont		701	3,3%	2142	10,0%	4219	19,6%	6188	28,8%	8242	38,3%	21492
	Agglomération de Chaumont	648	4,3%	1817	12,1%	3039	20,3%	4134	27,6%	5344	35,7%	14981
	Chaumont	559	4,9%	1739	15,2%	2725	23,8%	3291	28,8%	3123	27,3%	11437
	Colombey-les-Deux-Églises	1	0,4%	12	4,3%	31	11,0%	65	23,0%	172	61,3%	281
	CC du Bassin de Bologne Vignory et Froncles	18	0,6%	137	4,9%	503	17,9%	813	29,0%	1332	47,5%	2803
	Bologne	6	0,7%	37	4,0%	183	20,2%	287	31,7%	392	43,3%	906
	Froncles	8	1,0%	69	9,0%	173	22,6%	244	31,9%	270	35,3%	764
	CC du Bassin Nogentais	35	0,9%	188	5,1%	677	18,3%	1241	33,5%	1565	42,2%	3707
	Biesles	4	0,7%	26	4,4%	102	17,3%	197	33,4%	260	44,1%	589
	Nogent	27	1,5%	135	7,6%	424	23,8%	623	34,9%	574	32,2%	1784
CC des Trois Forêts		17	0,5%	110	3,2%	356	10,3%	870	25,3%	2088	60,7%	3441
	Arc-en-Barrois	2	0,6%	11	3,5%	37	11,3%	98	30,2%	177	54,4%	325
	Châteauvillain	8	1,2%	30	4,4%	84	12,3%	208	30,5%	352	51,7%	682
CC Meuse Rognon		17	0,3%	231	4,6%	661	13,1%	1349	26,7%	2784	55,2%	5043
	CC de Bourmont, Breuvannes, Saint-Blin	9	0,3%	136	4,6%	368	12,3%	814	27,2%	1660	55,6%	2986
	Breuvannes-en-Bassigny	1	0,3%	15	5,1%	48	16,4%	72	24,7%	156	53,4%	292
	Bourmont	4	1,9%	9	4,3%	23	10,6%	51	23,2%	131	59,9%	218
	CC de la Vallée du Rognon	8	0,4%	95	4,6%	293	14,3%	535	26,0%	1125	54,7%	2057
	Andelot-Blancheville	1	0,2%	29	7,2%	80	19,8%	118	29,2%	176	43,6%	404
	Doulaincourt-Saucourt	1	0,3%	15	4,0%	59	15,6%	105	27,9%	197	52,3%	377
SCoT du Pays de Chaumont		735	2,5%	2483	8,3%	5236	17,5%	8407	28,0%	13114	43,7%	29976
SCoT du Pays de Langres		248	1,2%	1169	5,5%	3281	15,4%	5892	27,7%	10670	50,2%	21259
Région Grand Est		99215	4,1%	234748	9,7%	462161	19,1%	583252	24,1%	1037444	42,9%	2416820
France Métropolitaine		1623388	5,7%	3577428	12,5%	6028366	21,1%	7252204	25,4%	10034457	35,2%	28515844

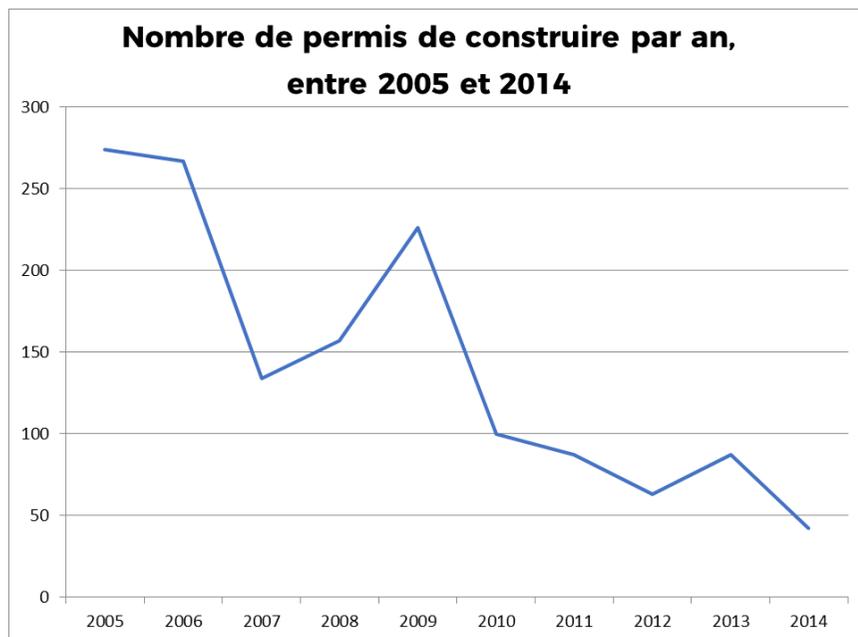
Source : RGP 2013

1.3. Des dynamiques de construction à la baisse, qui questionnent l'adaptation de l'offre aux besoins des ménages

2.1.10. Une chute des dynamiques de construction depuis la crise de 2007-2008

Le nombre de constructions neuves sur le Pays de Chaumont est globalement en forte baisse depuis la crise de 2007-2008.

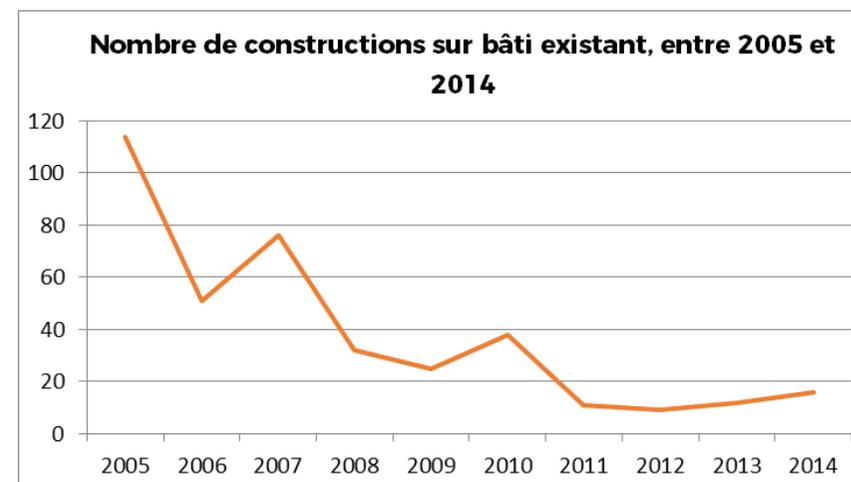
En effet, **le nombre de permis de construire délivrés pour des logements neufs a été divisé par 5 entre 2005 et 2014** (source Sit@del 2), malgré des rebonds observés certaines années. Il semble que la crise économique de 2008 ait eu un fort impact et qu'elle ait été le précurseur de la dynamique négative constatée.



Ce phénomène est commun à tous les secteurs du territoire, Les principaux pôles comme Chaumont (+ 315 logements entre 2005 et 2015) ou Nogent (+126) ont produits des volumes de logements qui paraissent importants, mais qui sont insuffisants pour maintenir la population sous l'effet de la diminution de la taille des ménages.

Les dynamiques de construction sur bâti existant, qui sont liées en partie aux dynamiques de réhabilitation de l'existant, **sont également en forte baisse** depuis la crise économique.

Ces tendances à la baisse illustrent les **difficultés d'investissement des ménages** que ce soit pour l'accession ou la réhabilitation. Cela pose la question des possibilités de diversification de l'offre pour l'adapter aux moyens des ménages (locatif, accession maîtrisée, aides à la réhabilitation, ...). Des contraintes réglementaires dues à l'absence de documents d'urbanisme dans certaines communes ont également participé à limiter le nombre de constructions.



2.1.11. Une forte représentation du lot à bâtir dans les villages, qui ne répond pas à tous les besoins

Les typologies de constructions neuves produites sur le territoire sont assez peu diversifiées, en particulier en milieu rural :

- **Près de 80% des constructions produites entre 2005 et 2014 correspondent à des logements individuels**, une part qui s'explique en partie par la qualité rurale du territoire.

On remarque que les 2/3 des logements collectifs construits le sont sur la seule ville de Chaumont, pôle urbain du territoire plus adapté à produire ce genre de logements. Nogent a également construit plus de 50 logements collectifs depuis 2005, alors que les CC des Trois Forêts et de Meuse Rognon en ont construit à elle deux seulement 26.

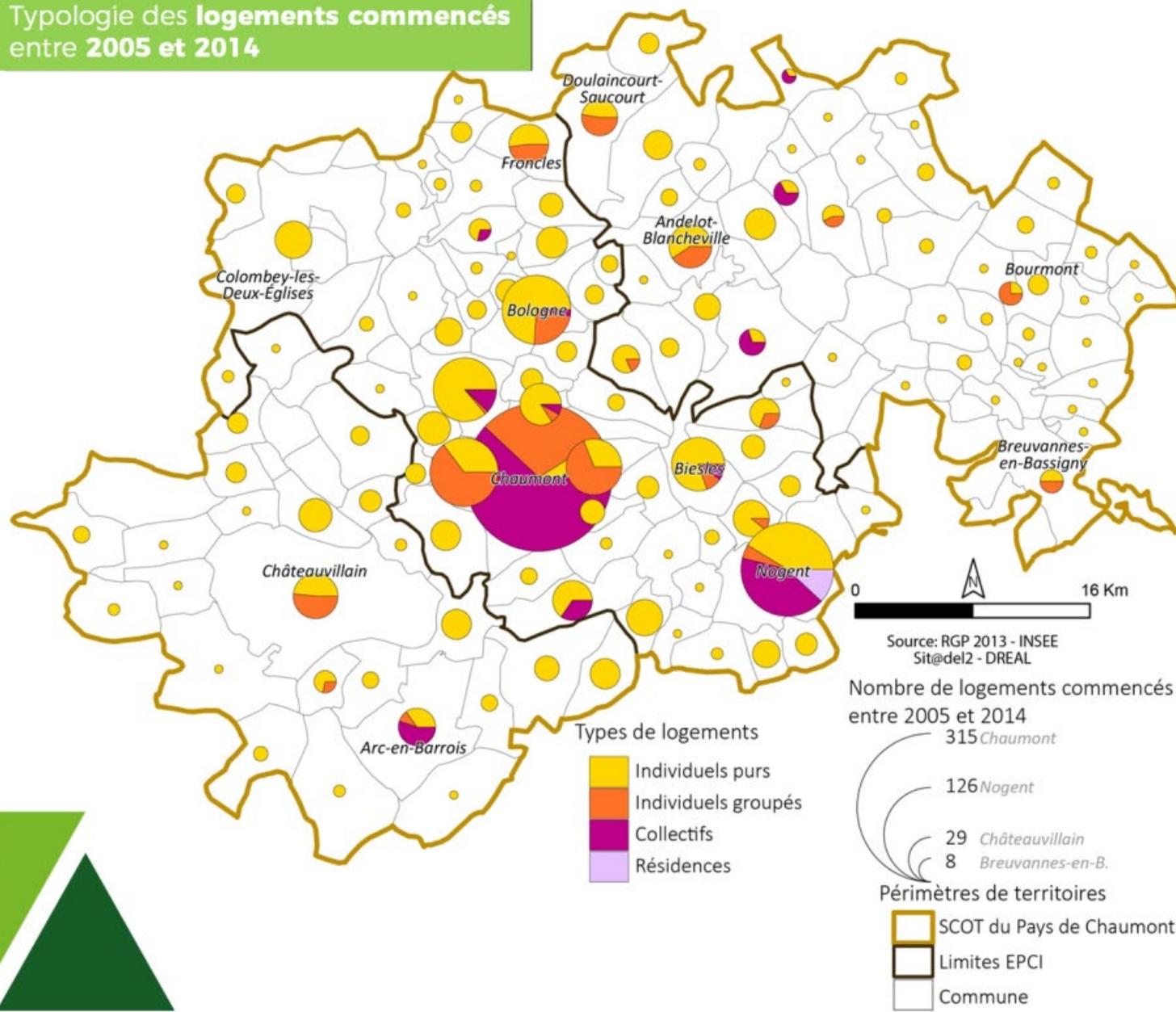
- La majorité des constructions neuves (60% à l'échelle du SCOT, 82% en moyenne dans les villages) se font sous forme d'habitat pavillonnaire individuel « pur », c'est-à-dire sous la forme de lots à bâtir ou de pavillons acquis sur « catalogue ».

Ce type d'habitat s'implante au fil du temps sur des parcelles isolées en extension du tissu urbain existant, générant une faible diversité dans l'habitat et une uniformisation architecturale des constructions pavillonnaires. Les formes d'habitat produites s'intègrent peu à l'environnement bâti et génèrent un impact paysager fort.

Le **déficit d'outils permettant des opérations d'ensemble** (procédures de lotissement, opérations d'aménagement) explique en partie la **surreprésentation du lot à bâtir** en milieu rural. Cela questionne l'adaptation de l'offre sur le territoire pour les prochaines années :

- Les besoins des ménages évoluent vers des logements plus petits, des coûts d'accession maîtrisés, et la demande en locatif tend à augmenter. **La production de lots à bâtir pour l'accession ne correspond pas aux besoins d'une partie croissante des ménages.**
- Les politiques d'offre de lots à bâtir dans les villages nécessitent souvent un investissement de la collectivité qui vend les terrains moins chers que leur coût d'aménagement réel. **L'intervention financière publique sur le marché immobilier limite l'attractivité de la réhabilitation** par rapport à la construction, ce qui explique en partie le développement de la vacance dans le parc ancien.

Typologie des logements commencés entre 2005 et 2014



2.1.12. Des déséquilibres géographiques dans la construction récente, qui explique certaines tendances démographiques

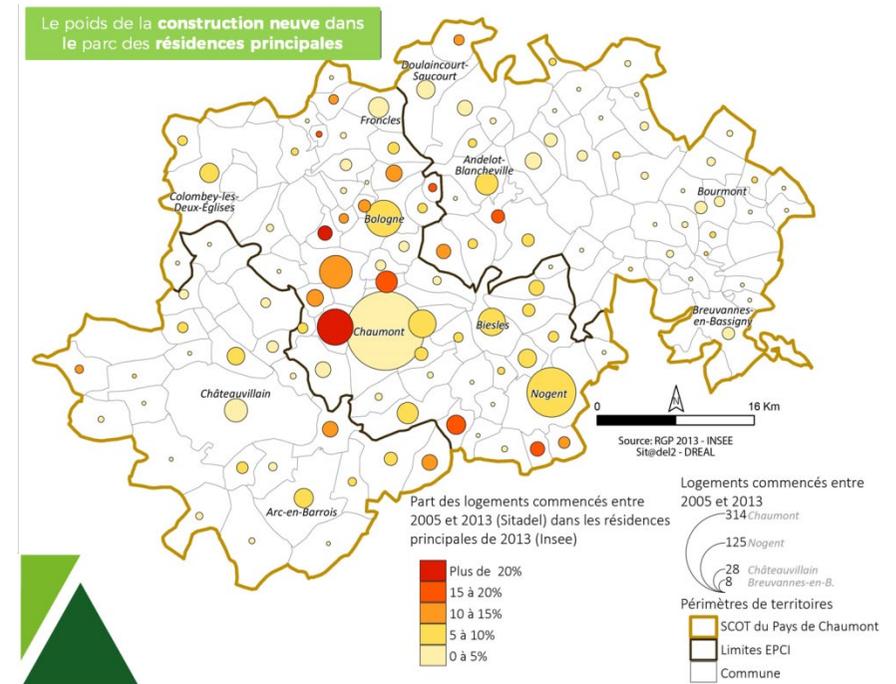
Les dynamiques de construction de logements sur le territoire sont intimement liées aux tendances démographiques, le développement de l'offre étant associé à l'accueil de ménages et donc d'habitants d'une manière générale.

La construction neuve n'est pas homogène sur le territoire, et plusieurs déséquilibres peuvent être soulignés :

- **Les espaces les plus éloignés de la ville centre**, notamment à l'est (Bourmont, Bassigny) mais également à l'ouest **sont assez peu dynamiques en termes de construction** neuve. L'enclavement des secteurs concernés et le faible emploi présent limite leur attractivité pour de nouveaux ménages.
- **La production de logements sur la ville centre**, si elle peut paraître importante en nombre (40 logements par an environ en intégrant la réhabilitation), **n'est pas suffisante pour maintenir la population**. La ville accueille des ménages de plus en plus petits, et les besoins y sont très importants (il faudrait produire au moins le double pour maintenir la démographie).
- Les communes de l'aire urbaine de Chaumont (premières couronnes) accueillent globalement des dynamiques de constructions plus importantes, ce qui explique la démographie plus favorable d'une partie d'entre elles qui accueillent des actifs de Chaumont.

On constate que ce « **desserrement** » de la ville centre dans ses **périphéries** s'exprime dans le « couloir » de la vallée de la Marne mais également jusqu'aux secteurs d'Andelot-Blancheville à l'est et de Châteauvillain à l'ouest.

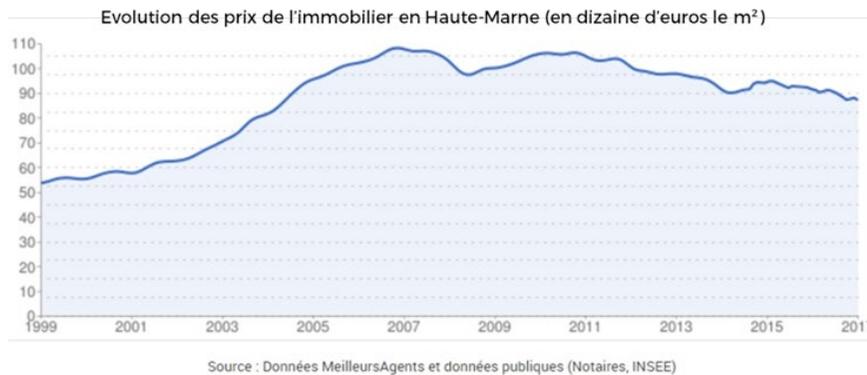
L'équilibre démographique et résidentiel entre Chaumont et ses couronnes rurales représentera un enjeu important pour le SCOT, qui concernera moins les franges est et ouest du Pays.



1.4. Un marché immobilier assez élevé compte tenu de la fragilité budgétaire des ménages

2.1.13. Des prix immobiliers assez élevés notamment dans l'aire urbaine de Chaumont

Après avoir connu une croissance plutôt forte jusqu'en 2007, la Haute-Marne a vu le prix de son immobilier baisser progressivement. Sur la dernière année (entre 2016 et 2017), le prix de l'immobilier a baissé de 4,8% à l'échelle départementale. Toutefois, cette baisse reste modeste par rapport aux difficultés d'investissement des ménages depuis la crise, et les prix sont plutôt élevés. On constate une forme de **réretention d'une partie des propriétaires immobiliers afin de maintenir des prix élevés.**



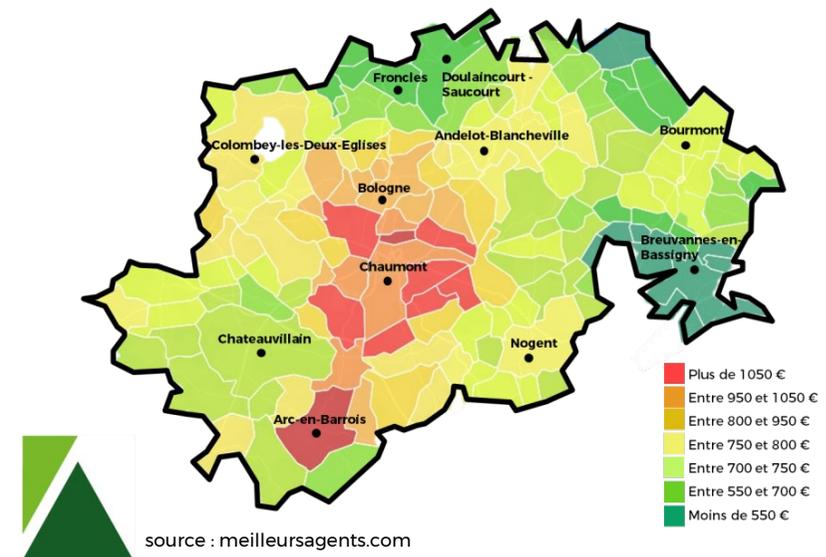
Les prix de l'immobilier diffèrent suivant les secteurs du SCOT :

- Dans la ville de Chaumont, le prix au m² oscille autour de 980€ pour un appartement et 1100€ pour une maison. Ces prix sont plus élevés que la moyenne du SCOT, mais moins qu'en première couronne.

- Dans la première couronne autour de Chaumont, on s'aperçoit que les prix sont beaucoup plus élevés. En revanche, en seconde couronne, les prix redescendent pour presque atteindre le niveau de Chaumont comme par exemple à Bologne (990€/m² pour une maison).
- **Plus on s'éloigne de la ville centre, moins les prix sont élevés.** Ainsi la Communauté de Communes Meuse Rognon propose des prix immobiliers très bas, jusqu'à 500€/m² dans le secteur de Bourmont.

Au regard des faibles revenus observés par unité de consommation (cf. chapitre 1.2.4 ci-avant), cette analyse met en lumière la potentielle difficulté des ménages à accéder au logement au sein ou autour de la ville-centre et donc à se rapprocher des pôles d'emplois et de services.

Prix de l'immobilier au m²



2.1.14. 2.4.2. Des prix du foncier très bas sous l'effet de l'intervention de la collectivité

Le marché foncier connaît de grands écarts sur le territoire selon les zones. Les espaces ruraux et très enclavés (comme les franges Est et Ouest du territoire) bénéficient de terrains à prix très abordables, généralement en dessous de 20 euros le m² aménagé.

Du côté des bourgs structurant le territoire mais surtout à Chaumont, les prix sont plus élevés sous l'effet de la raréfaction du foncier disponible.

Dans les villages, **les communes interviennent sur le marché foncier en vendant des terrains à un prix inférieur aux coûts d'acquisition et d'aménagement** (le coût d'aménagement est généralement compris entre 30 et 45€ du m², ce qui est bien supérieur aux prix de vente pratiqués). Elles vendent ainsi les terrains à perte afin de favoriser l'accueil de nouveaux ménages.

En menant ces politiques, **le développement des pavillons individuels en accession est favorisé**, en périphérie des centre-bourgs, selon un modèle pourtant relativement impactant (foncier agricole, paysages) et qui répond de moins en moins aux besoins des ménages.

En outre, **l'intervention sur le coût du foncier limite la compétitivité économique des projets de réhabilitation** du bâti ancien, qui sont moins accompagnés financièrement par la collectivité.

1.5. Des politiques publiques menées pour mieux répondre aux besoins des ménages, et pour reconquérir les espaces résidentiels dégradés

2.1.15. Un programme local de l'habitat (PLH) pour planifier l'offre de logements sur l'ancienne Communauté d'Agglomération du Pays Chaumontais

Parmi les politiques actuellement mises en œuvre sur le territoire, la plus importante concerne l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH), lancée en 2013 sur l'ancienne communauté d'agglomération du Pays chaumontais. Le PLH vise à planifier les actions et les investissements à mettre en place sur le territoire en termes d'habitat.

Plusieurs objectifs prioritaires ont été définis dans le document :

- satisfaire les besoins en logement de la population vieillissante
- rendre les logements attractifs en privilégiant la réhabilitation
- favoriser la mixité sociale et la solidarité territoriale
- contribuer à la cohérence territoriale
- répondre aux exigences du développement durable.

Le PLH non finalisé sera intégré dans le futur PLUi-H de la CA de Chaumont.

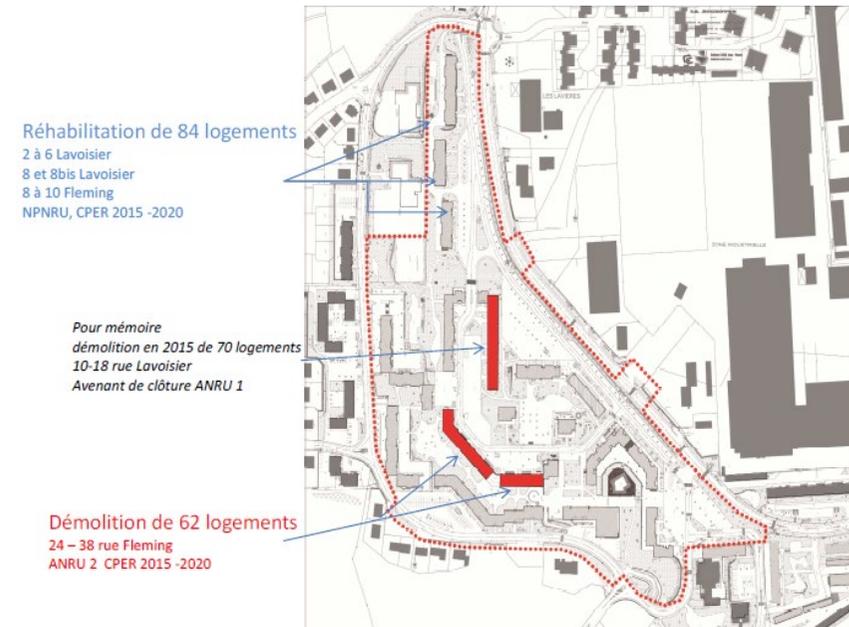
2.1.16. Les Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) de la ville de Chaumont

Depuis le début des années 2000, des réflexions ont été initiées sur la rénovation urbaine des quartiers d'habitat social de la ville centre. La ville de Chaumont a pu bénéficier de financements de la part de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dans ses quartiers du Cavalier et de La Rochotte.

Les programmes de rénovation engagés au cours des années 2000 ont permis de démolir des immeubles anciens afin de réaménager les quartiers de façon plus globale et de permettre l'aménagement d'un meilleur cadre de vie. Les nouveaux logements construits offrent un meilleur confort acoustique, thermique et limite la consommation énergétique et d'eau. C'est le bailleur social Chaumont Habitat qui gère le parc de logements publics dans ces quartiers de la ville.

Un nouveau Programme de Rénovation Urbaine a été acté pour la période 2015-2020, centré sur le quartier de la Rochotte qui avait fait l'objet d'investissements moins importants dans les premiers programmes. Une recomposition profonde du quartier est envisagée à la fois en termes d'intervention sur les espaces publics et sur le bâti existant.

Les interventions de rénovation urbaine s'inscrivent dans un contrat de ville 2015-2020 qui intègre, dans une logique de transversalité, d'autres actions sur le renforcement de la cohésion sociale et sur le développement de l'emploi.



2.1.17. Plusieurs dispositifs déployés à l'échelle du Pays de Chaumont

Dans le cadre du programme national *Habiter Mieux* lancé par l'Etat (2010-2017), le Pays de Chaumont a lancé un Projet d'Intérêt Général (PIG) en 2013 articulé autour de 3 objectifs :

- la résorption de la précarité énergétique ;
- la réduction de la facture énergétique et de la consommation énergétique de l'habitat ;
- la promotion et la valorisation des énergies renouvelables.

A travers plusieurs aides financières venant de partenaires différents (Agence nationale de l'habitat, Aide de solidarité écologique, Caisses de retraite, CAF), les travaux de réhabilitation énergétique ont pu être en grande partie financés dans le cadre du PIG.

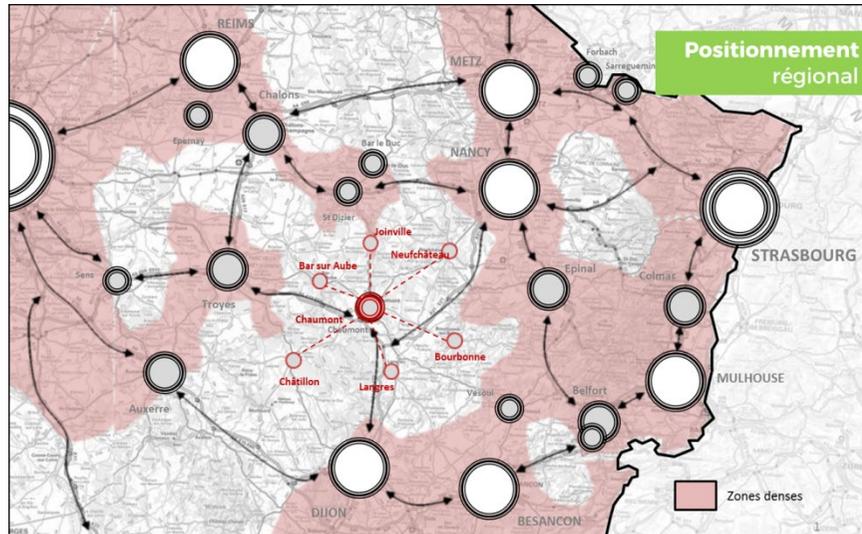
Le Pays de Chaumont a également mis en place, sur la période 2013-2018 *L'Opération façades* qui donne une aide financière aux habitants de Châteauvillain, Bourmont et Vignory (agrées *Petites Cités de caractère*®) dans leur travaux d'embellissement de leurs façades. Le dispositif a permis de financer, entre 2013 et 2016, des travaux sur 26 logements à l'échelle des trois communes. Le taux de subventionnement des travaux a été, en moyenne, supérieur à 30%.

3. Organisation de l'offre de services et d'équipements

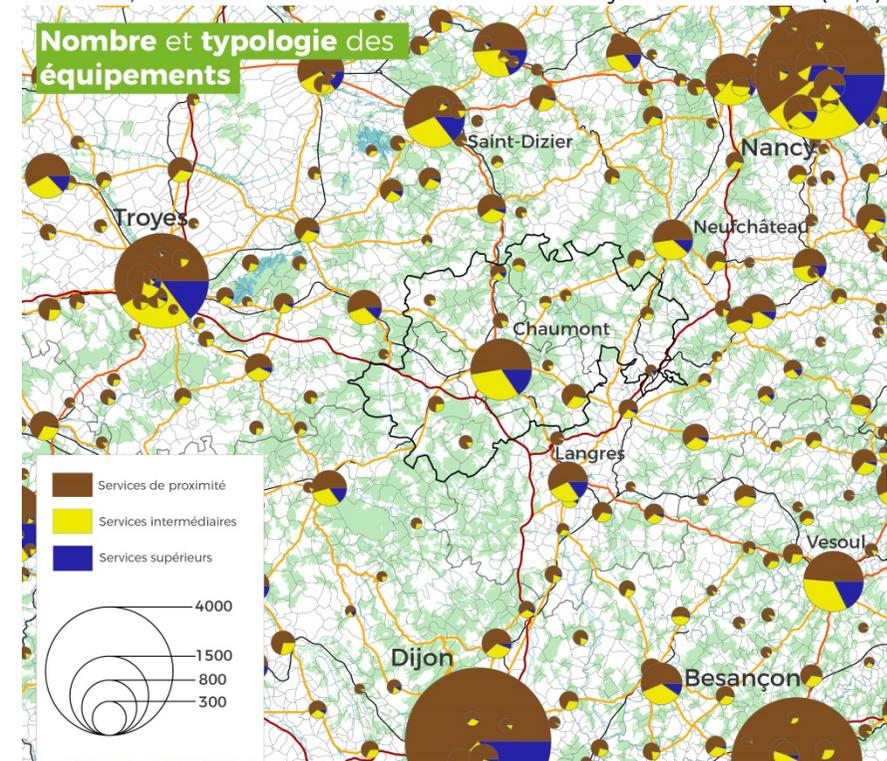
3.1. Chaumont, pôle de service majeur au sein d'un espace rural peu dense

Le pôle de Chaumont occupe une place stratégique à l'échelle régionale. Situé entre différents pôles supérieurs tels que Troyes, Dijon ou encore Nancy, Chaumont fait le lien entre ces différents bassins en structurant un espace largement rural et à très faible densité.

La ville rayonne sur un grand périmètre en termes de services, en articulation avec des pôles plus petits comme Bar sur Aube, Langres ou encore Bourbonne-les-Bains. Elle est la principale commune du SCOT à accueillir une offre de services supérieurs, et est plutôt bien dotée à ce niveau même si elle reste moins pourvue que des agglomérations plus grandes à l'échelle régionale (Nancy, Troyes, Épinal...).



Le territoire du Pays, même s'il accueille moins d'équipements que les grands espaces denses régionaux (comme l'Alsace notamment), abrite **une densité d'équipements assez conséquente** du fait de la faible densité de population. Le taux d'équipements pour 1000 habitants est de 31,5, ce qui est supérieur à la moyenne de Champagne-Ardenne (29,4). Toutefois, cette densité est inférieure à la moyenne nationale (33,6).



La densité d'équipements par commune (nombre d'équipements pour 1000 habitants) est élevée pour certaines communes du Pays et en

particulier pour les polarités. Avec 38 équipements pour 1000 habitants en 2014, Chaumont possède un niveau d'équipements supérieur à la moyenne des villes de sa catégorie, ce qui illustre son rôle structurant pour un vaste territoire. Cette situation pose toutefois la question de la capacité de la ville centre à accueillir une offre de services élevée dans un contexte de déprise démographique.

A Chaumont, la typologie des équipements est relativement équilibrée. La ville représente un poids majeur dans le domaine de l'enseignement puisqu'elle regroupe avec Nogent la majorité des établissements scolaires et de formation supérieure du territoire.

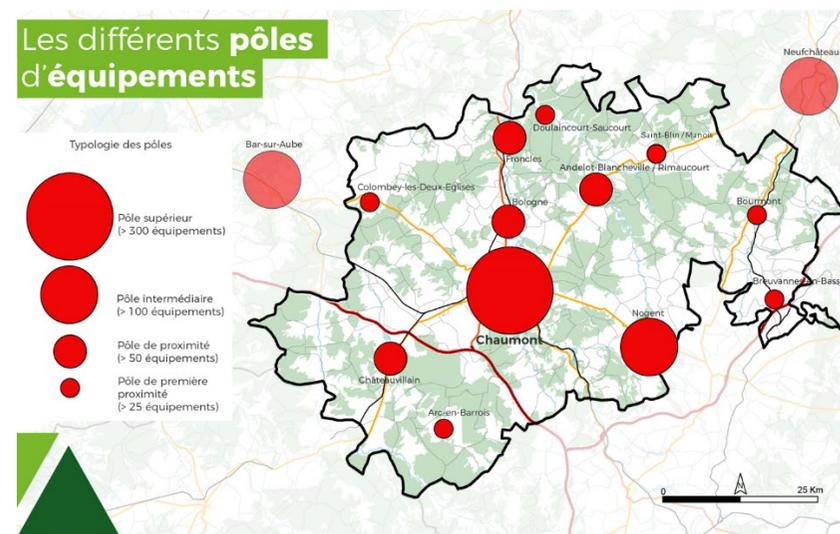
La ville centre accueille en outre un pôle hospitalier majeur, et des services administratifs du fait de son rôle de préfecture à l'échelle départementale.

La forte concentration de l'offre de services sur Chaumont est un atout pour le territoire, qui bénéficie de la présence d'un pôle aussi important. **Les franges est et ouest du territoire sont toutefois relativement éloignées du pôle central**, ce qui limite leur attractivité pour l'installation de nouveaux ménages.

3.2. Un réseau de polarités locales indispensable à la vitalité des espaces ruraux

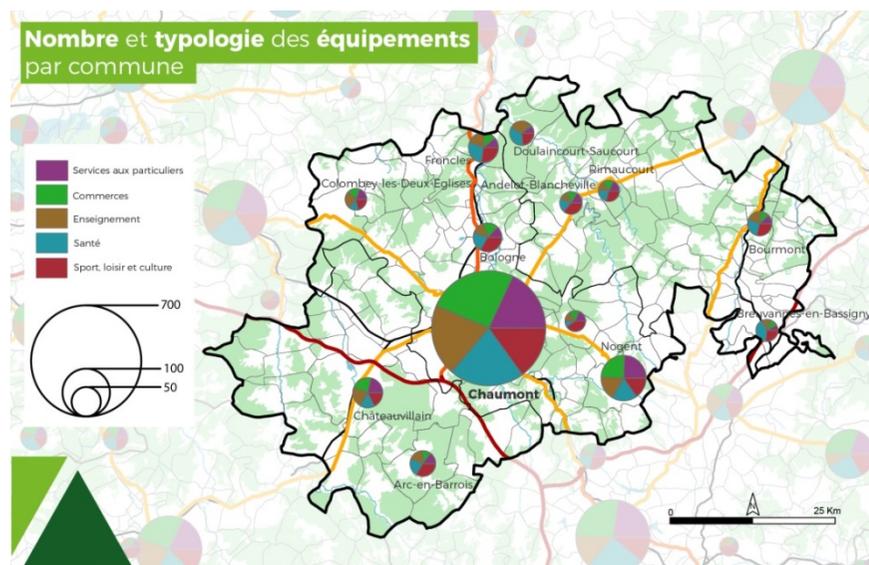
La ville de Chaumont concentre la plupart des équipements, et à l'exception de Nogent, les pôles secondaires du SCOT jouent un rôle de proximité principalement, même s'ils sont relativement bien équilibrés vis-à-vis des typologies d'équipements. On retrouve sur le territoire plusieurs pôles secondaires qui accueillent des équipements de la gamme intermédiaire et de proximité² et qui « maillent » l'espace rural :

- La **ville de Nogent** est le second pôle du SCOT, accueillant une offre diversifiée et conséquente d'équipements intermédiaires.
- **Châteauvillain, Bologne et Froncles** sont considérés comme des pôles de proximité, références pour les habitants des secteurs alentours par leur nombre conséquent de services aux particuliers et de commerces.



² Classification des équipements (BPE) par gamme définie par l'Insee.

- **Arc-en-Barrois, Bourmont, Doulaincourt-Saucourt, Andelot-Blancheville / Rimaucourt, Saint-Blin/Manois, Brevannes-en-Bassigny et Colombey-les-Deux-Eglises** font partie des pôles de première proximité qui ne regroupent qu'entre 25 et 50 équipements au sens du recensement de l'INSEE. Ces pôles restent fragiles en termes d'offre, et comportent peu de commerces et de services commerciaux par rapport aux plus grands bourgs.



En termes d'équilibres territoriaux, les points suivants méritent d'être soulignés :

- La majorité des petites communes accueillent aujourd'hui très peu d'équipements, en-dehors des premières couronnes de Chaumont où les villages sont mieux pourvus.
- **Le secteur ouest du territoire est relativement bien pourvu** par rapport à sa faible densité de population. Châteauvillain et Arc-en-

Barrois présentent des densités d'équipements pour 1000 habitants bien supérieures à la moyenne régionale. L'enjeu dans ce secteur est de maintenir les services existants et de faciliter leur accessibilité depuis les villages pour conserver l'attractivité résidentielle globale du secteur.

- **Les communes de l'est du territoire entre Chaumont et Neufchâteau sont très peu équipées**, y compris les pôles de proximité de Bourmont et de Brevannes en Bassigny qui restent peu équipés (entre 25 et 50 équipements).

3.3. Des secteurs à enjeux spécifiques

3.3.1. Des services de santé relativement fragiles, avec en particulier une démographie médicale sous tension

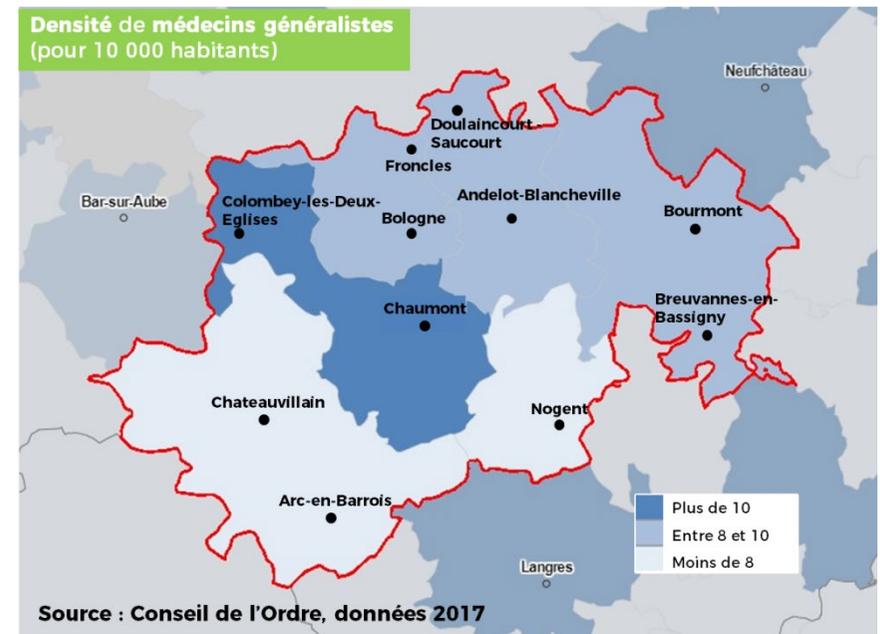
La problématique des services de santé représente une question majeure sur le territoire :

- Le Pays de Chaumont connaît une évolution démographique tendant vers un vieillissement de la population. Cette évolution nécessite une adaptation des services du domaine de la santé pour mieux répondre aux besoins des habitants.
- Au-delà du renforcement de l'offre de services, c'est l'accès à ces services qui pose également question. Les personnes âgées étant de plus en plus nombreuses, les situations d'immobilité se renforcent progressivement, en particulier en milieu rural.

En termes de démographie médicale, la situation actuelle sur le Pays de Chaumont est plutôt compliquée :

- La densité de médecins sur le territoire ne dépasse pas, mise à part pour Chaumont et ses alentours, les 10 médecins pour 10 000 habitants, un ratio assez bas.

Entre 2010 et 2017, le nombre de médecins en activité régulière sur le territoire a baissé de 17%. Cette évolution est inquiétante puisque l'évolution des populations âgées nécessite une offre médicale à minima stable, malgré la baisse du nombre d'habitants.



- Au-delà du nombre de médecins, les évolutions futures peuvent être questionnées au regard de l'âge des médecins en activité. La moyenne d'âge actuelle des praticiens en activité régulière est de 55 ans, et elle dépasse même les 60 ans aux extrémités est et ouest du territoire. Le renouvellement de la démographie peut être questionné, de nombreux médecins étant susceptibles de cesser leur activité au cours des prochaines années.

Un des enjeux pour le Pays de Chaumont sera donc de rendre attractif le territoire pour inciter les jeunes médecins à s'installer, et de manière durable.



Le maillage des équipements de santé sur le territoire représente un enjeu d'aménagement à prendre en compte. En particulier, ce maillage doit permettre de limiter les endroits trop démunis en services de santé, empêchant un accès correct aux soins pour les populations.

Afin de faciliter l'accès aux services de santé, le Pays de Chaumont a acté en avril 2017 l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS). Ce dernier a pour but de réduire les inégalités territoriales en termes d'accès à la santé, de mieux coordonner les actions sur les territoires vulnérables, de promouvoir la prévention.

D'autre part, un projet de groupement hospitalier est également en cours d'élaboration, associant les sites de Chaumont avec ceux de Langres, Bourbonne-les-Bains mais aussi Dijon. Ce nouveau groupement devrait permettre de mutualiser des actions, redynamisant ainsi les sites plus fragiles.

3.3.2. Une faiblesse de l'offre d'hébergement spécifique aux personnes âgées

En matière d'hébergement spécifique, peu d'établissements d'accueil des personnes âgées sont recensés, pour une capacité totale de 788 places. Ces établissements sont pour la plupart localisés au niveau de la ville-centre et des bourgs secondaires, et y concentrent le nombre de places (221 places recensées à Chaumont et 148 à Nogent).

Capacité d'accueil des structures d'hébergement pour personnes âgées

Commune	Capacité
ARC EN BARROIS	87
BOURMONT	68
CHATEAUVILLAIN	80
CHAUMONT	221
DOULAINCOURT SAUCOURT	78
FRONCLES	2
MARANVILLE	24
NOGENT	148
RIAUCOURT	80
TOTAL SCOT	788

source : Finess 2018

Le phénomène de vieillissement de la population observé sur le territoire devrait s'amplifier au cours des prochaines années, renforçant le besoin de structures d'hébergement pour personnes âgées. Aussi, le développement d'EHPAD et de résidences seniors apparaît être un enjeu fort pour le territoire.

3.3.3. Des services scolaires qui connaissent d'importantes restructurations

La question des services scolaires est également primordiale sur le Pays de Chaumont. La présence d'une école dans une commune est souvent perçue comme un élément clé qui joue en faveur de l'installation ou le maintien des ménages.

Le maillage scolaire sur le territoire est fragilisé par les évolutions démographiques que connaît le Pays de Chaumont :

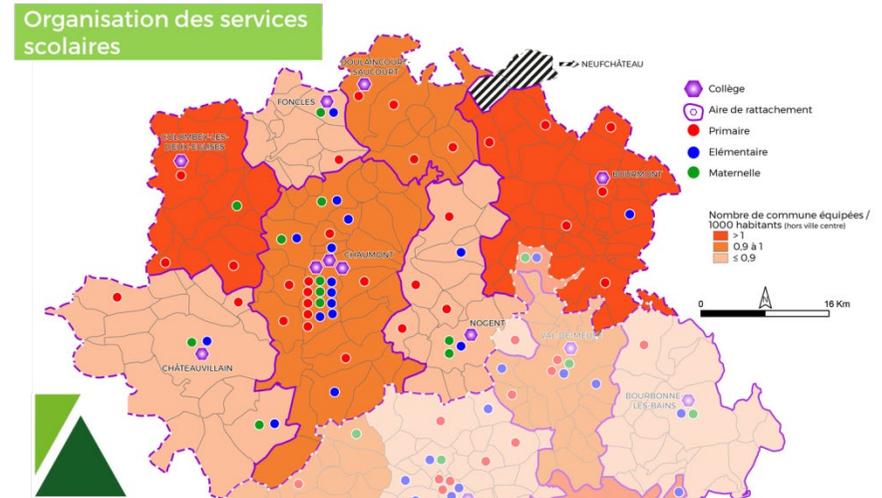
- Le territoire a subi un déclin de presque 20% de sa population de moins de 10 ans entre 1999 et 2013, ce qui a des conséquences directes sur l'offre de services scolaires du territoire. On note 411 élèves en moins dans l'enseignement primaire entre 2009 et 2014.

Sous l'effet des réductions d'effectifs, les services connaissent régulièrement des restructurations (rationalisation, mutualisation des classes), contraignant la fermeture de certains équipements. 31 classes ont ainsi dû être fermées sur le Pays de Chaumont entre 2009 et 2014.

- Ces évolutions impactent le maillage d'équipements qui est de moins en moins dense, rendant parfois l'accès aux écoles compliqué et les temps de trajets très longs pour les enfants.
- La situation est semblable en ce qui concerne l'enseignement secondaire. Même si le nombre de classes reste équivalent, les 150 élèves en moins recensés sur le territoire entre 2009 et 2014 témoignent d'une dynamique fragile.

Certains secteurs peuvent être particulièrement fragiles concernant le maintien des équipements scolaires, du fait de la faible densité de population qui les caractérise. C'est en particulier le cas du secteur de

Bourmont ou encore du secteur de Colombey les Deux Eglises, où l'on retrouve plus d'une commune équipée par tranche de mille habitants.



L'accessibilité aux équipements de formation post-bac représente également une question importante pour le territoire :

- Les formations supérieures sont peu nombreuses à l'échelle du SCOT, ce qui ne facilite pas le maintien des jeunes sur le territoire. Ne pouvant pas effectuer leur formation supérieure dans le Pays de Chaumont, les jeunes originaires du SCOT ont tendance à débiter leur carrière professionnelle dans la continuité de leurs études, hors du Pays. Cela explique en partie pourquoi on retrouve assez peu de jeunes qualifiés sur le territoire.
- L'accès aux pôles de formation voisins (Troyes, Nancy, Dijon,...) représente une question importante pour les étudiants issus du territoire. L'offre de déplacements vers les pôles de Nancy et de Dijon est assez limitée, ce qui ne facilite pas les migrations domicile - étude.

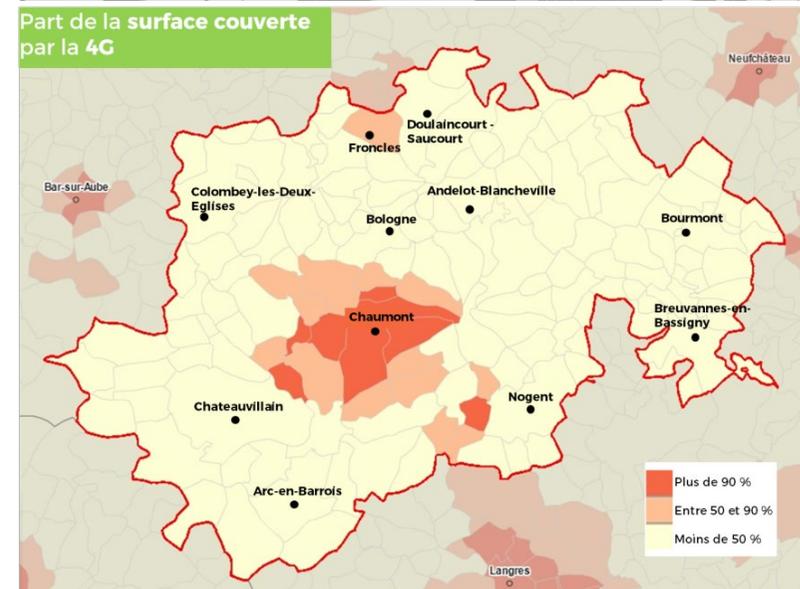
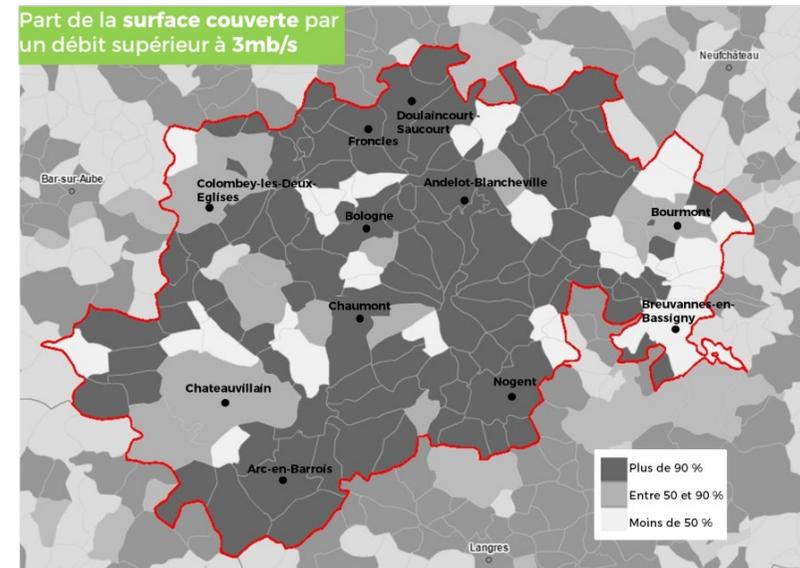
3.3.4. L'aménagement numérique, une condition indispensable pour l'attractivité du territoire

La question du numérique est également primordiale puisqu'elle peut être un véritable levier pour le développement global de tout le territoire, à la fois résidentiel et économique :

- A l'ère des nouvelles techniques de l'information et de la communication (NTIC), il est primordial pour un territoire de permettre à ses entreprises de bénéficier d'un accès performant au numérique. Sans cela, il est aujourd'hui impossible d'attirer ou même de maintenir les entreprises sur un territoire. Economiquement, un territoire comme le Pays de Chaumont ne peut donc se passer d'un accès au numérique performant.
- Pour les ménages, le numérique devient également une condition de plus en plus importante qui conditionne les choix d'installation.

Le Pays est plutôt bien positionné en termes d'aménagement numérique, grâce au Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), élaboré à l'échelle de la Haute-Marne. Mis en place en 2011, le SDTAN prévoyait l'éligibilité de 99% du territoire au très haut débit, et porte toujours comme objectif de donner un accès au haut débit à la quasi-totalité de la population d'ici 2025, ce qui serait très positif étant donné le caractère peu dense du territoire.

En-dehors de quelques communes dans les espaces ruraux à l'est et à l'ouest du SCOT (cf. carte ci-après), la majorité des habitants peuvent déjà accéder à des débits supérieurs à 3 Mbits / seconde. Concernant la desserte en téléphonie mobile, la grande majorité du territoire est couverte par les réseaux 3G. La couverture 4G est moins importante, principalement localisée sur Chaumont et sa première couronne.



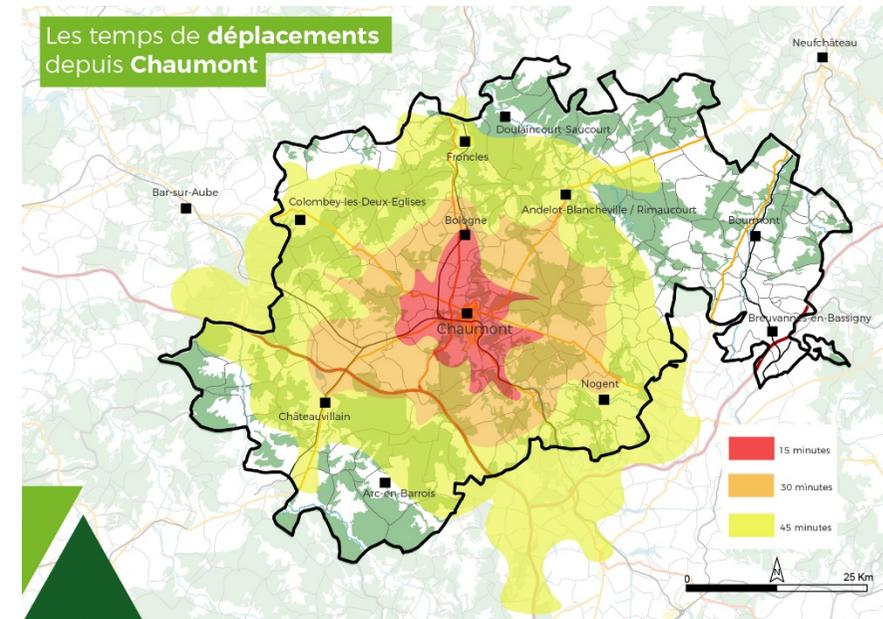
3.4. Des problématiques d'accessibilité aux services, notamment dans les secteurs les plus ruraux

3.4.1. Une accessibilité aux pôles supérieurs qui se dégrade à l'est et à l'ouest du SCOT

A l'échelle départementale, les Haut-Marnais mettent en moyenne plus de temps que l'ensemble des habitants de la France de province pour accéder aux équipements de la gamme supérieure. En effet, 33 % des Haut-Marnais mettent en moyenne plus de 20 minutes pour accéder à l'ensemble des équipements et services de cette gamme contre seulement 7 % des résidents de France de province. De même, seuls 35 % des Haut-Marnais mettent moins de 10 minutes en moyenne contre 53 % des habitants de France de Province.

A l'échelle du Pays de Chaumont, l'accès aux pôles supérieurs est difficile en zone rurale, en particulier en-dehors de l'aire urbaine de Chaumont. Les franges est et ouest du territoire (secteur de Bourmont, de Brevannes en Bassigny, vallée de l'Aujon) sont particulièrement concernées car éloignées de la ville centre.

Dans ces zones, les communes ne disposent d'aucune offre de soins spécialisés, encore moins de soins hospitaliers. Pour pouvoir se rendre chez un spécialiste de ce type ou bien accéder à d'autres services publics supérieurs, les habitants n'ont d'autre solution que de se rendre à Chaumont, ou dans d'autres agglomérations comme Neufchâteau ou Epinal, devant ainsi parcourir au moins 30 minutes de route.



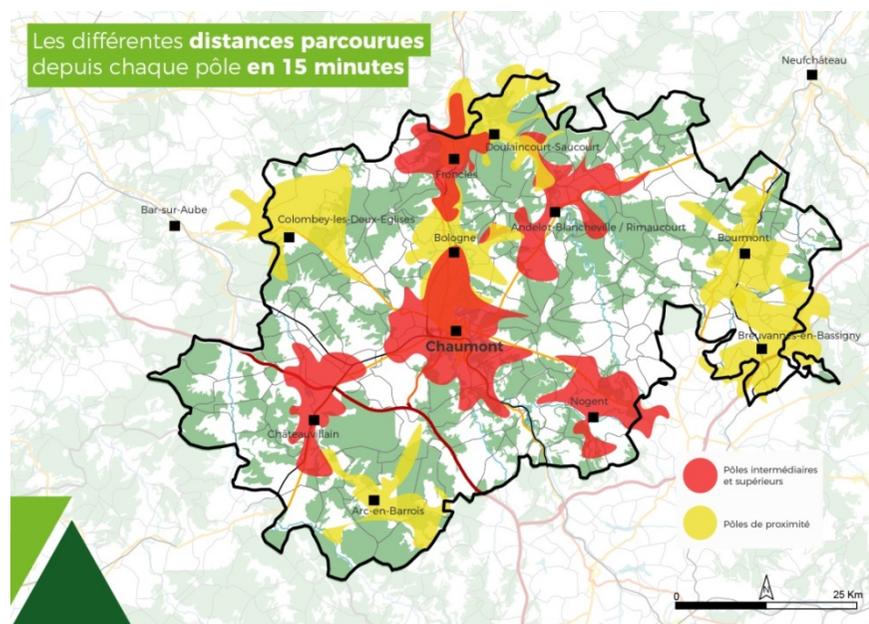
3.4.2. Une accessibilité inégale aux pôles de services intermédiaires

Le maillage de pôles de services intermédiaires permet à l'échelle du SCOT de limiter les temps d'accès aux services et commerces de fréquence quotidienne et hebdomadaire. Toutefois, on retrouve y compris pour cette catégorie de services des inégalités en termes d'accessibilité :

- Les communes les plus proches des pôles de services ont assez facilement accès aux services et équipements. C'est le cas globalement pour les communes de la vallée de la Marne et pour une bonne partie des communes des plateaux qui gravitent autour de pôles secondaires (Nogent, Andelot Blancheville, Châteauvillain et

Arc en Barrois, Bourmont,...). Les habitants de ces communes accèdent aux services intermédiaires en moins de 15 minutes.

- Certains espaces ruraux sont plus enclavés par rapport au maillage de pôles intermédiaires. C'est notamment le cas à l'ouest entre Chaumont et Bourmont, où l'on retrouve des espaces ruraux très enclavés. Dans la partie ouest du territoire (vallées de l'Aube et de l'Aujon), les temps d'accès peuvent également être assez longs pour les villages les plus éloignés des axes routiers principaux.



4. Organisation des déplacements et de la mobilité

4.1. De nombreux déplacements, en particulier pour l'accès à l'emploi et aux services

4.1.1. Des déplacements domicile-travail majoritairement internes au territoire, polarisés par Chaumont

Un territoire plutôt autonome en termes d'emplois

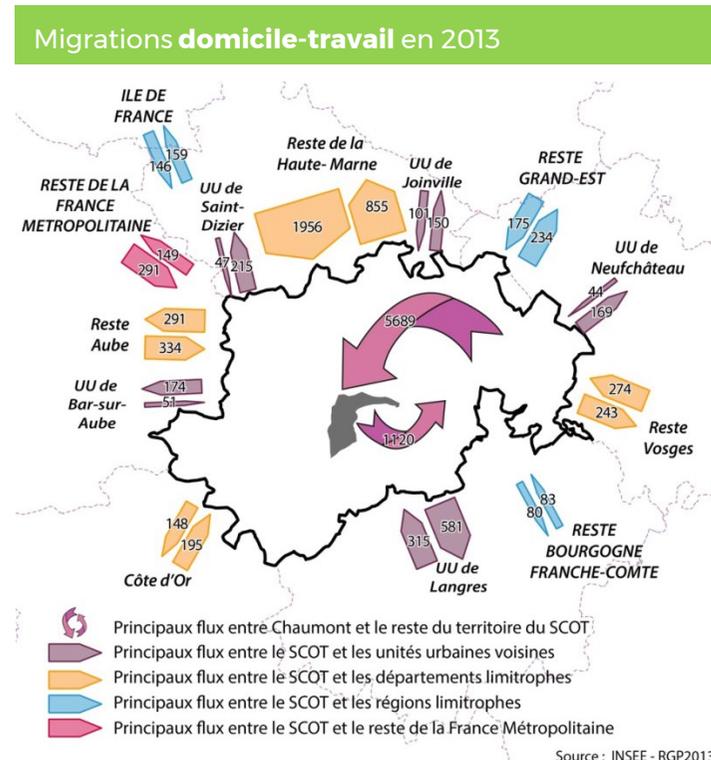
La majorité des déplacements domicile-travail s'effectuent au sein-même du territoire du SCOT :

- Le Pays de Chaumont compte 26 890 actifs occupés en 2013 pour 27 330 emplois soit un ratio emplois/actifs occupés supérieur à 1.
- Sur ces 26 890 actifs, la moitié travaille dans sa commune de résidence (47%). La proportion d'actifs travaillant sur leur commune de résidence est très importante sur certains secteurs, par exemple à Chaumont où travaillent 80% des résidents actifs. A l'inverse, certaines communes affichent un caractère résidentiel affirmé avec peu de résidents travaillant sur place, comme à Semoutiers-Montsaon où moins de 10% des actifs occupés restent travailler sur leur commune (soit 51 individus).
- Par ailleurs, 40% des actifs occupés du Pays de Chaumont travaillent hors de leur commune de résidence mais en restant au sein du périmètre du SCOT, soit près de 11 000 individus.

Au total, **87% des habitants actifs exercent leur activité sur le territoire**. Seuls 13% des actifs habitant dans le périmètre travaillent donc en dehors du Pays de Chaumont (3 500 individus), se dirigeant pour plus de la moitié vers d'autres communes de Haute-Marne (en particulier vers

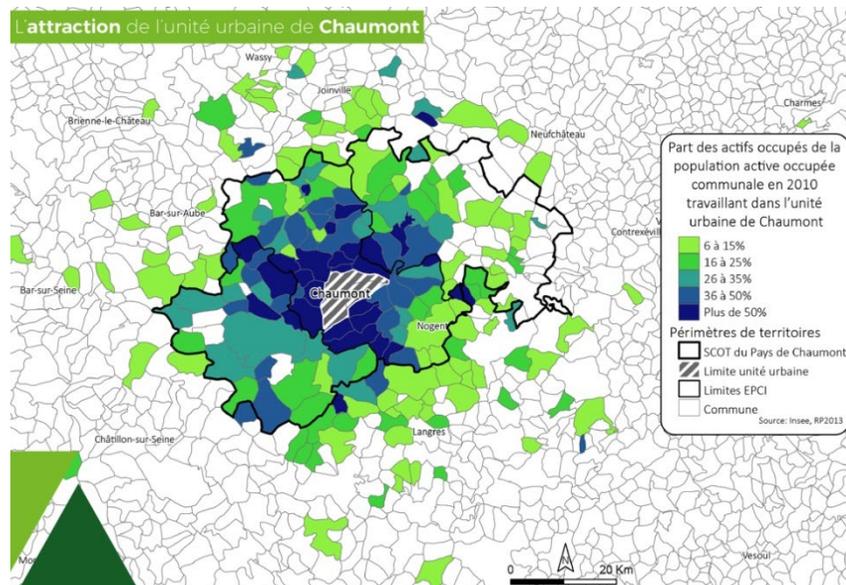
Langres, 13% des flux sortant du territoire), vers Troyes et sa région ou dans les Vosges (13% et 12% des flux sortant).

A l'inverse, on compte **environ 4 000 actifs résidant en dehors du territoire du SCOT mais venant travailler sur l'une des communes du Pays de Chaumont**. Leur provenance est très diffuse, mais les flux les plus importants proviennent de Haute-Marne (60% des entrants), en particulier de Langres (255 individus), Rolampont (132 individus) ou encore Val-de-Meuse (104 individus).



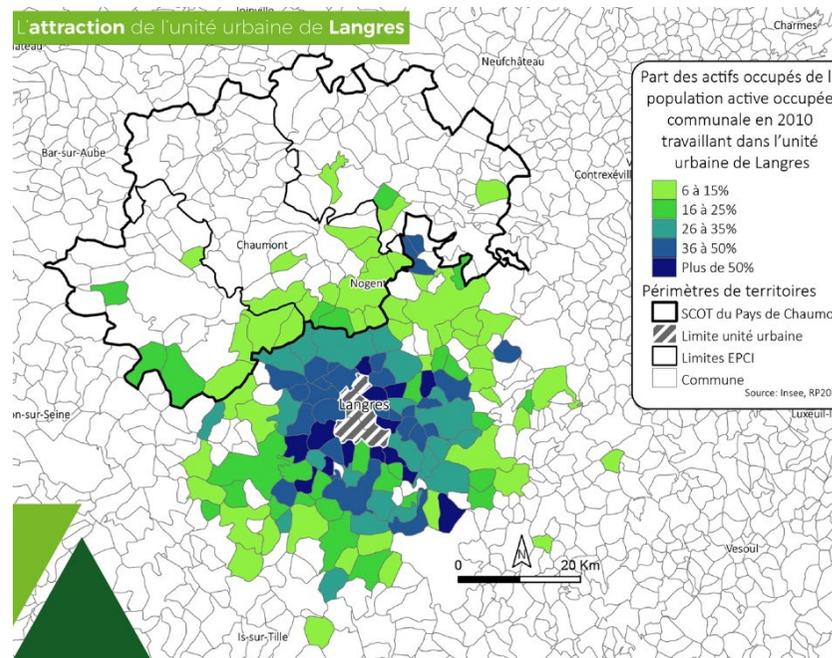
Des mouvements domicile-travail polarisés autour de Chaumont

Identifiée comme *grand pôle urbain* par l'Insee, **la ville de Chaumont est le principal pôle d'attractivité** du territoire avec près de 15 500 emplois soit plus de la moitié de l'offre du Pays (57%). En plus des 7 000 Chaumontais travaillant sur place, 5 700 actifs issus du territoire se rendent sur Chaumont pour le travail, auxquels s'ajoutent 2 200 travailleurs résidant hors du périmètre de SCOT mais effectuant ces déplacements quotidiennement.



D'autres communes présentent également une attractivité notable, en particulier les communes de **Nogent** (2 000 emplois), **Bologne** (1 150 emplois dont plus de 650 au sein de l'entreprise LISI mais dont l'activité va être transférée sur Chaumont) et **Froncles** (680 emplois). Ces localités dessinent un axe nord-sud dynamique le long de la RN67 et de la RD417.

Principales communes accueillant des actifs venant de l'extérieur du SCOT	
CHAUMONT	21 93
NOGENT	446
BOLOGNE	135
DOULAINCOURT-SAUCOURT	123
ILLOUD	101
FRONCLES	88
COLOMBEY-LES-DEUX-EGLISES	64
BREUVANNES-EN-BASSIGNY	61
SEMOUTIERS-MONTSAON	60
ARC-EN-BARROIS	56



Principales communes hébergeant des actifs travaillant à l'extérieur du SCOT	
CHAUMONT	723
NOGENT	281
FRONCLES	104
BOLOGNE	79
DOULAINCOURT-SAUCOURT	68
LAFERTE-SUR-AUBE	67
HARREVILLE-LES-CHANTEURS	64
COLOMBEY-LES-DEUX- EGLISES	64
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	60
BREUVANNES-EN-BASSIGNY	56

Des incidences majeures sur l'organisation du territoire

Au final, les déplacements domicile travail génèrent le déplacement de 15 000 individus quotidiennement. À raison d'un aller-retour par jour et d'un taux de présence de 80% (prenant en considération les temps partiels, congés et absences), on atteint près de **24 000 déplacements domicile-travail quotidiens** sur le territoire.

Les polarités sont par définition génératrices de déplacements : des villes comme Chaumont, Nogent ou Langres induisent d'importants flux quotidiens, ce qui pose des questions d'aménagement :

- Les infrastructures de transport desservant ces communes doivent pouvoir supporter un trafic conséquent, qu'il s'agisse du réseau routier mais également des services mis à la disposition des travailleurs : transport ferroviaire, transports urbains et transports à la demande, mobilités douces.
- L'accès à l'emploi génère des temps de trajet importants, pouvant dépasser les 45 minutes pour rejoindre la ville-centre Chaumont. Les

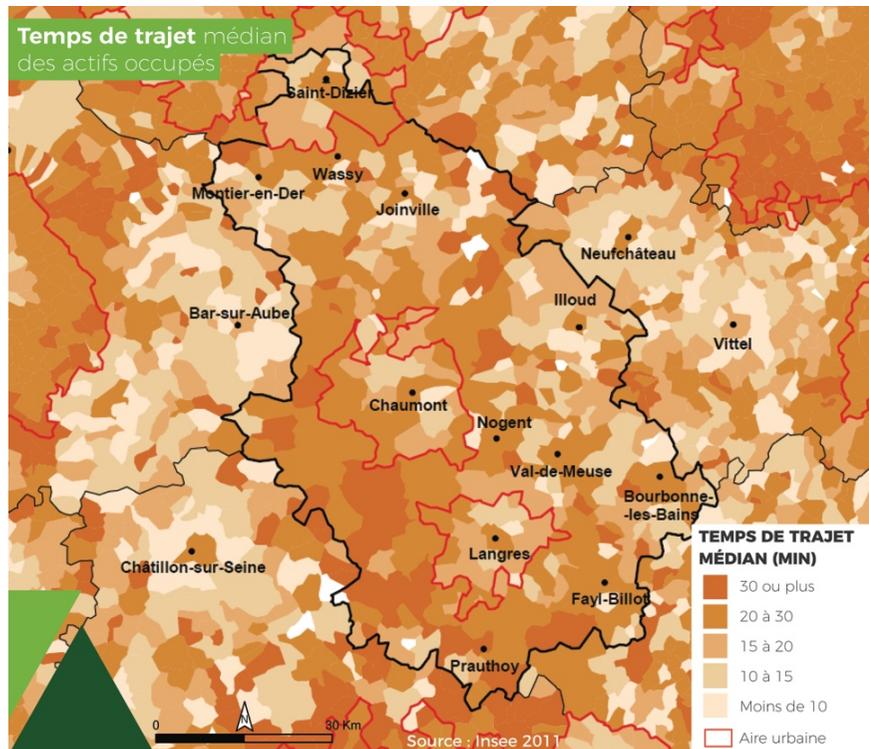
résidents des communes périphériques de l'aire urbaine de Chaumont (secteurs de Châteauvillain, Colombey-les-Deux-Eglises, Froncles, Andelot-Blancheville et Nogent) doivent parcourir une trentaine de kilomètres en moyenne pour rejoindre Chaumont et ainsi emprunter des infrastructures plus ou moins calibrées.

A noter que les temps de déplacement pour l'accès à l'emploi dans le secteur de Bourmont sont moins élevés, car ce secteur n'attire que peu d'actifs travaillant dans les grands pôles, du fait d'un éloignement géographique trop important.

- Les migrations domicile-travail génèrent des pics de fréquentation des axes ceinturant Chaumont aux heures d'arrivée et de départ des travailleurs, ce qui peut avoir des effets néfastes sur le fonctionnement de l'agglomération durant ces périodes.

CHIFFRES CLES

- > 11 000 résidents travaillant dans une autre commune du SCOT
- > 8 000 personnes venant travailler à Chaumont chaque jour
- > 450 se rendant à Langres pour le travail.



4.1.2. Des déplacements domicile-étude de plus en plus longs

Des équipements et effectifs scolaires répartis de manière hétérogène sur le territoire

En 2014, l'Insee recense 13 332 élèves de deux ans ou plus résidant sur le territoire du SCOT. Parmi ceux-là, la plupart a moins de 18 ans (84%) et est donc dépendante en matière de transports.

La répartition des effectifs scolarisés dans le premier et le second degré laisse apparaître une organisation territoriale assez polarisée :

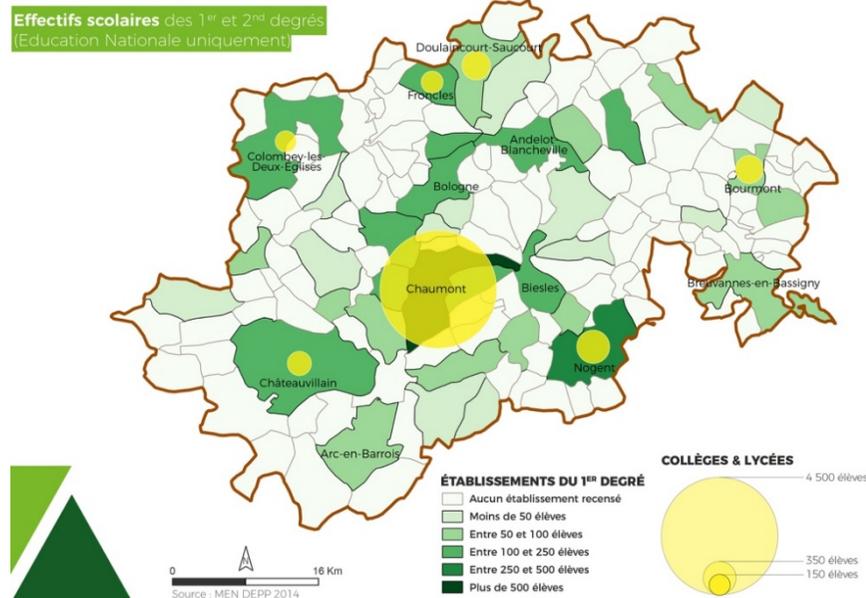
- Le pôle central de Chaumont, plus peuplé, accueille 57% des élèves du Pays en 2014. La commune dispose en effet d'une quinzaine d'écoles (préélémentaires, élémentaires et primaires), de 3 collèges et 5 lycées, permettant d'absorber les effectifs issus de la fermeture de classes depuis le reste du territoire.
- Le deuxième pôle en matière d'éducation est celui de Nogent qui compte 769 enfants scolarisés dans ses 4 écoles ou son collège.
- Des pôles secondaires plus éloignés tels que Bourmont ou Châteauvillain possèdent également quelques équipements scolaires de type collège ou école élémentaire, mais on note que l'offre est incomplète pour assurer l'ensemble de la scolarité du cycle secondaire. De ce fait, il est nécessaire d'assurer les déplacements des élèves vers leur établissement d'affiliation.

Des questions de répartition des équipements en milieu rural, fortement liées à des enjeux de mobilité

Seule la moitié des élèves du territoire étudient dans leur commune de résidence, les 6 500 élèves restant devant effectuer des trajets quotidiens

parfois longs pour se rendre sur leur lieu d'études. La **maîtrise des temps d'accès aux équipements** représente un enjeu majeur en milieu rural :

- Au-delà des principales polarités, on retrouve plusieurs dizaines de communes accueillant des écoles du premier degré. L'organisation de l'offre scolaire primaire varie suivant les secteurs du SCOT, avec une répartition encore assez dispersée dans certains secteurs (secteurs de Colombey les Deux Eglises ou de Breuvannes en Bassigny par exemple).



- La tendance observée ces dernières années à l'échelle locale comme nationale est plutôt à la **restructuration des équipements**, avec un regroupement de plus en plus important dans les zones à faible densité (fermetures progressive de classes et d'écoles). Cette tendance s'explique en partie par une diminution progressive des effectifs à l'échelle du SCOT (11 486 élèves scolarisés en 2014 contre 12 097 en 2009, données éducation nationale).
- Les restructurations de l'offre scolaire génèrent une **augmentation des temps d'accès aux équipements** pour les enfants des communes en étant dépourvues. Les temps d'accès aux équipements peuvent, dans certains cas, atteindre 45 minutes, ce qui est très élevé pour des élèves du premier degré.

Des enjeux de mobilité liés à l'accès aux équipements de formation supérieure

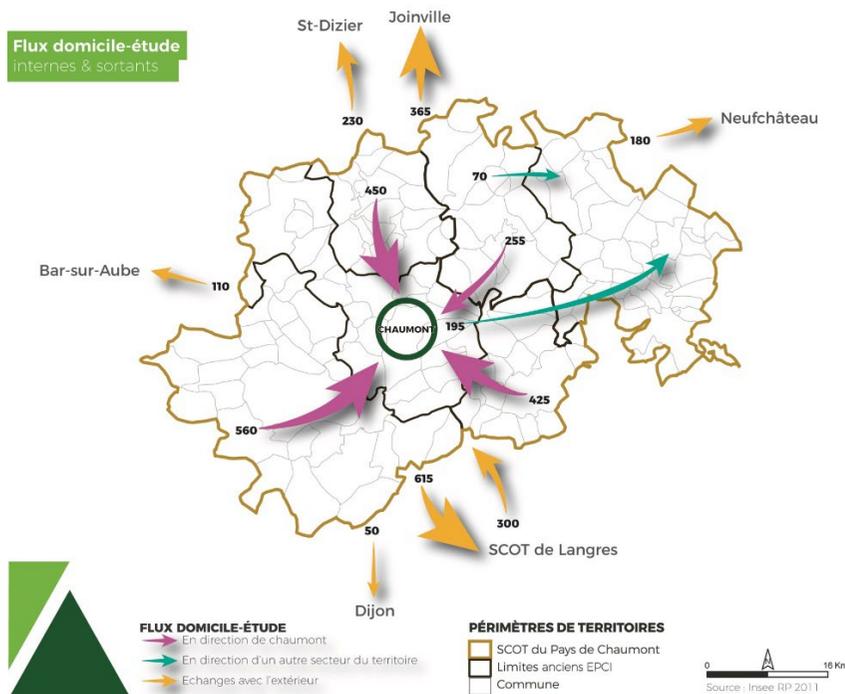
Concernant l'enseignement supérieur, plusieurs équipements génèrent des flux sur le territoire :

- L'IFSI (Chaumont) ;
- Le CFA (Chaumont) ;
- L'école de gendarmerie (Chaumont) ;
- L'URCA, site universitaire de Chaumont qui porte notamment l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE), et des licences pro design ou graphisme ;
- Le Pôle Technologique de Haute-Champagne (Nogent).

L'offre est principalement regroupée à Chaumont et Nogent, avec des équipements qui attirent des étudiants bien au-delà du périmètre du

SCOT. La **bonne accessibilité de ces équipements** est essentielle pour leur pérennité. De fait, leur inscription au sein des réseaux de transports publics doit faire l'objet d'une attention particulière.

L'offre d'enseignement supérieur étant incomplète à l'échelle du SCOT, la relation avec les pôles universitaires voisins (Dijon, Troyes, Nancy, Reims) est également un enjeu fort pour le territoire. Même si les flux quotidiens ne sont pas très importants (flux hebdomadaires principalement), le **développement des outils de mobilité des étudiants vers les pôles voisins** représente un enjeu important pour que le territoire reste attractif sur le plan résidentiel.



4.1.3. Des déplacements pour l'accès aux commerces et services

Plusieurs pôles de services structurants génèrent des **déplacements pour l'accès aux services et aux commerces, en particulier pour les personnes inactives** (retraités, personnes en recherche d'emplois) qui ne réalisent pas de navettes domicile travail :

- Chaumont représente le pôle de commerces et de services le plus important sur le territoire. Plusieurs zones d'activité dédiées au commerce (ex. : ZA du Moulin Neuf) génèrent des déplacements nombreux et des pics de fréquentation des axes routiers concernés.

Les déplacements vers Chaumont pour l'accès à une partie des services et commerces concernent tout le territoire.

- Nogent constitue un pôle d'équipement intermédiaire, qui polarise à une échelle plus locale les déplacements pour l'accès aux services et commerces.
- Les pôles d'équipement de proximité, localisés sur des axes de circulation majeurs, accueillent des déplacements spécifiques. Ils jouent un rôle clé pour le maintien des populations sur le territoire, notamment les personnes captives (personnes âgées, handicapées, jeunes, etc.). Proposant quelques commerces et services aptes à répondre à une demande quotidienne, ils irriguent l'espace rural et limitent les besoins en déplacements vers les pôles plus importants.

Le secteur de Bourmont et Breuvannes-en-Bassigny est particulièrement enclavé et fragile en termes d'offre de services et de commerces. Éloigné de Chaumont, en termes de distance et de temps de trajet, le secteur se tourne vers Neufchâteau pour accéder à une offre de commerces et services plus complète. **L'influence de Neufchâteau induit des déplacements spécifiques** vers ce pôle.

4.1.4. Peu de déplacements liés aux flux touristiques

Le territoire connaît une fréquentation touristique modérée, liée à l'existence de quelques sites ou évènements notables (chiffres de fréquentation 2015) :

- **Colombey les Deux Eglises** attire de nombreux visiteurs, avec en particulier le mémorial Charles de Gaulle et la Boisserie, maison du Général, qui attirent 65 000 visiteurs par an, auxquels s'ajoutent 5 000 visiteurs lors du spectacle son et lumière du mémorial.
- **Le Salon des plaisirs de la chasse et de la nature** amène 17 000 visiteurs annuels à Châteauvillain.

La fréquentation de ces sites au cours de l'année n'apparaît pas suffisante à engendrer une saturation des infrastructures de transport du Pays de Chaumont. Toutefois, **l'aménagement des capacités d'accueil in situ peut générer des besoins** spécifiques à intégrer dans le cadre du SCOT (stationnements, schémas de desserte locale).

Le canal entre Champagne et Bourgogne traversant le territoire du SCOT est quant à lui générateur de mobilités douces, à la fois pour des raisons touristiques mais aussi pour des déplacements quotidiens (domicile-travail en vélo par exemple). Les déplacements doux sur cet axe peuvent également générer des besoins en termes d'aménagement.

On observe également une proportion de résidences secondaires plus importante dans les communes rurales en périphérie du territoire, ce qui génère des flux spécifiques à certaines périodes de l'année. Ce constat s'explique en partie par la facilité d'accès aux axes autoroutiers, en provenance de Paris pour la frange ouest du territoire et d'Europe du nord pour la frange est (A31).

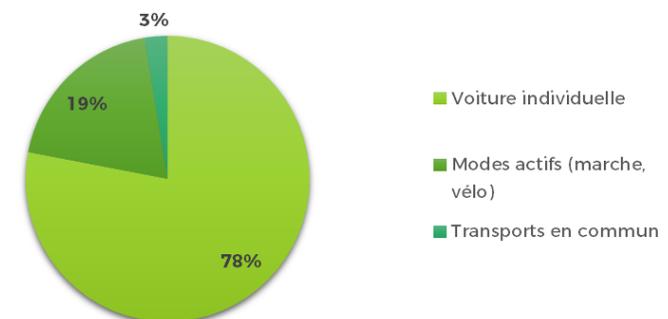
4.2. Des modes de déplacement peu diversifiés, avec une dépendance à la voiture

4.2.1. Une dépendance à la voiture individuelle

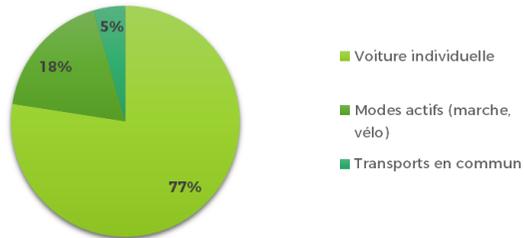
En 2013, le recensement des modes de transport utilisés pour se rendre au travail montrent une certaine dépendance à la voiture individuelle :

- Près de **4 trajets sur 5 sont effectués en voiture** (78%) contre 70% à l'échelle nationale. Cette surreprésentation de la voiture individuelle est stable depuis 2009, témoignant d'une pratique ancrée dans les habitudes et liée à une organisation territoriale spécifique (communes rurales isolées, alternatives peu développées, etc.) ;
- Avec **seulement 2,6% des actifs utilisant les transports en commun pour aller travailler**, le territoire se trouve très en deçà de la moyenne nationale s'élevant à 15%. Ce mode de transport reste primordial dans les déplacements scolaires et pour l'accès aux équipements et services des personnes à mobilité réduite.

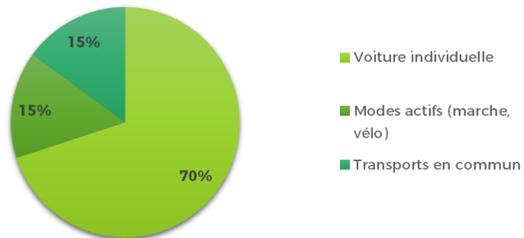
Modes de transport utilisés pour se rendre au travail en 2014 - SCOT du Pays de Chaumont



Modes de transport utilisés pour se rendre au travail en 2014 - CA de Chaumont



Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2014 - France métropolitaine



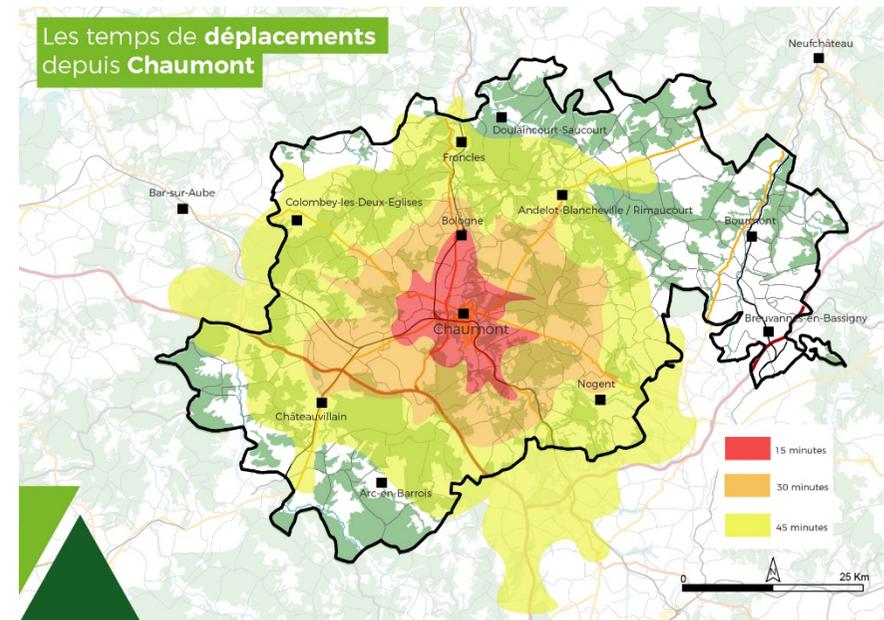
La présence de gares TER sur le territoire n’a pas d’influence significative sur la proportion d’usagers des transports en commun, en partie en raison d’une inadéquation entre l’offre et la demande pour les déplacements domicile travail (horaires et cadencements, tarifs, accessibilité des gares, intermodalité, etc.).

Au regard de l’enquête nationale Transports et Déplacements, la part importante de personnes immobiles atteint près de 20% à l’échelle du département contre 15% à l’échelle nationale. La population qui réside en espace rural est en effet généralement plus âgée qu’en milieu urbain, ce qui induit une réduction des déplacements journaliers et une baisse d’activité, et donc une diminution de la fréquence des déplacements.

4.2.2. Des durées de déplacements pouvant être importantes

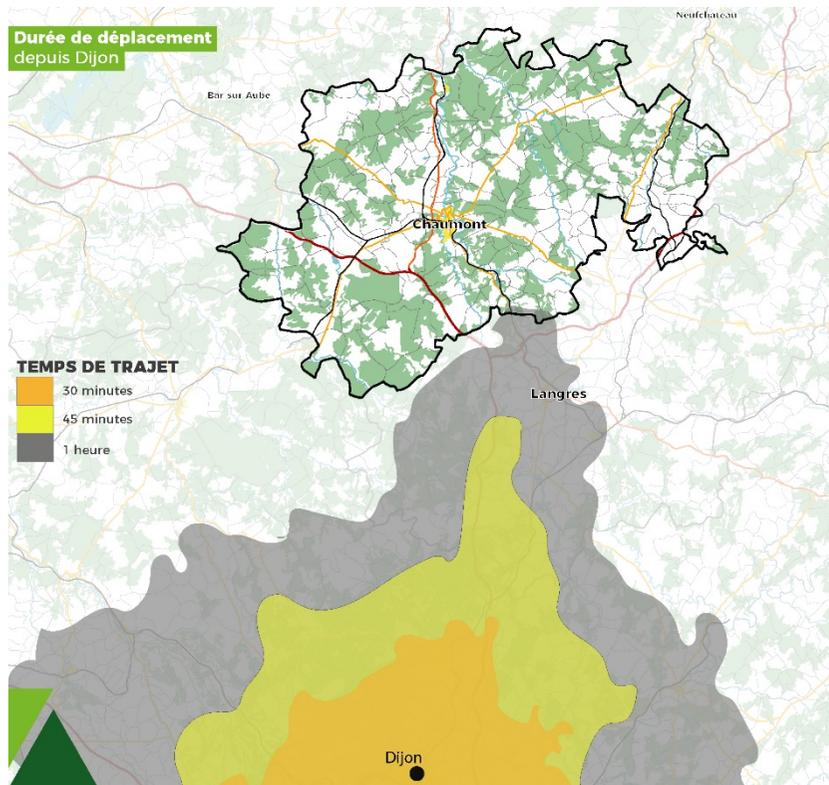
Les temps de déplacement quotidiens des habitants du département de la Haute Marne sont légèrement plus courts qu’à l’échelle nationale, avec en moyenne moins d’une heure pour les premiers contre un peu plus d’une heure en France métropolitaine.

Ce constat ne peut cependant pas être généralisé à l’ensemble des communes du SCOT. À cette échelle, **les temps de parcours pour rejoindre la ville centre peuvent dépasser 45 minutes** depuis les franges Est et Ouest du territoire. Les temps de trajet sont assez longs pour un espace à dominante rurale, en particulier pour l’accès aux services, ce qui souligne l’enclavement de certaines communes.



L'intégralité des communes du territoire se situe à plus d'une heure de route de Dijon et à plus de 45 minutes de Troyes.

En termes de modes de déplacement, **l'usage des transports en commun est généralement associé à des temps de déplacement les plus longs** pour les usagers, ce qui souligne l'inadaptation de l'offre pour des navettes domicile travail. En revanche les durées de trajet à pied ou en vélo tendent à s'approcher des moyennes de temps de trajet en voiture (15 à 20 minutes à l'échelle du département).



4.2.3. *Un niveau de motorisation élevé des ménages, et des ménages non motorisés relativement fragiles*

Dans l'ensemble, le Pays de Chaumont affiche un **niveau de motorisation des ménages élevé** :

- 85% des ménages sont équipés d'au moins une voiture (81% en moyenne à l'échelle nationale) ;
- Près d'un tiers des foyers possède deux véhicules, et 5% des ménages possèdent trois voitures ou plus.

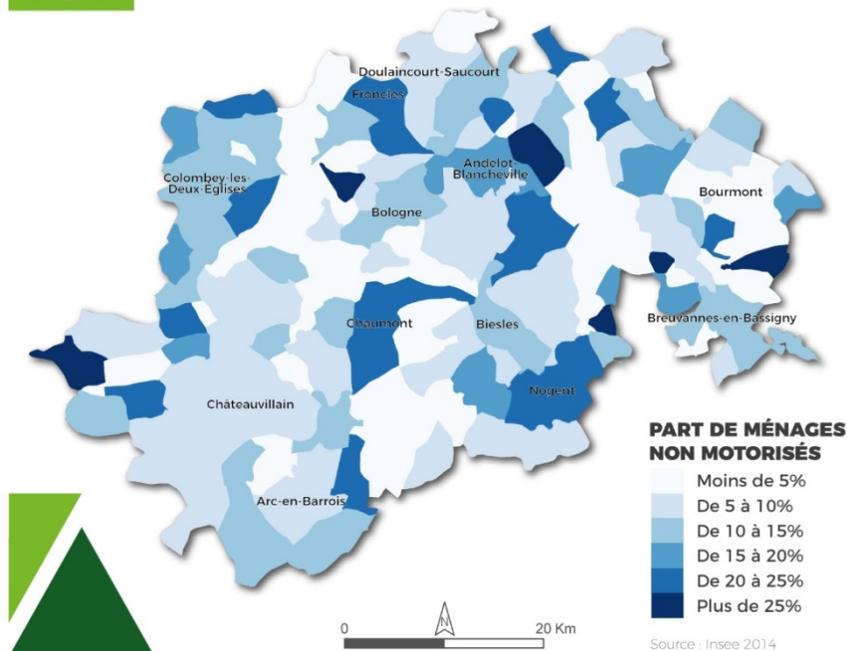
Les ménages ne sont cependant pas tous équipés de la même façon selon les secteurs du territoire :

- **Les pôles urbains tendent à accueillir une population non-motorisée** plus nombreuse. 23% des ménages de Chaumont n'ont pas de voiture. L'offre de commerces et de services y est en effet suffisante pour limiter le besoin de se déplacer et/ou il y existe une offre de transports en commun ou de transport à la demande permettant d'assurer une certaine mobilité ;
- **Les franges du territoire**, c'est-à-dire les communes les plus rurales et les plus éloignées des équipements, **affichent une part de ménages non-motorisés conséquente**. Il s'agit souvent de populations plus âgées et aux revenus faibles, qui se retrouvent en situation de faible mobilité.
- Les communes rurales de la partie centrale du territoire (aire urbaine) ont globalement un taux de motorisation assez élevé. Beaucoup de ces communes accueillent des actifs travaillant dans les pôles urbains et dépendant donc de leur voiture individuelle.

La multi-motorisation peut représenter une contrainte pour une partie des ménages : les couples de deux actifs ou possédant des enfants en âge d'être scolarisés n'ont parfois d'autre choix que de s'équiper pour pouvoir assurer les trajets domicile-travail et/ou domicile-étude quotidiennement. L'offre de transports alternatifs à la voiture individuelle n'est en effet pas systématiquement présente ou suffisante pour s'y substituer.

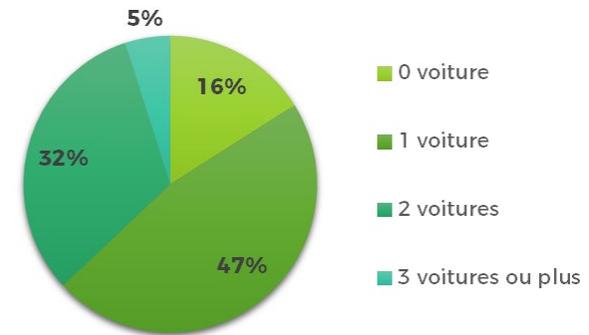
L'éclatement des populations sur le territoire face à la reconcentration de l'offre en commerces, services, équipements scolaires, emplois etc. ne permet pas la mise en place d'une offre de transports en commun répondant à l'ensemble des besoins particuliers.

Part de **ménages non motorisés** en 2014

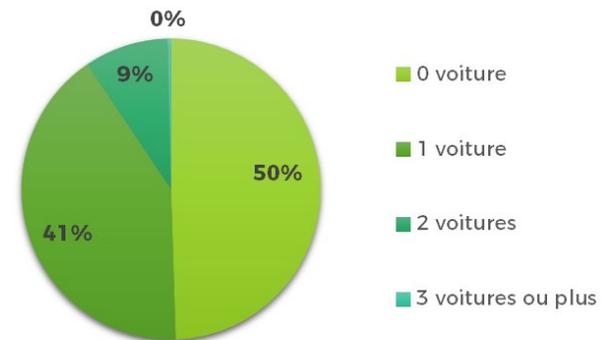


En parallèle des constats effectués ci-avant, il faut souligner que **la moitié des ménages inactifs du territoire ne possède pas de voiture, soit plus de 700 ménages** (personnes âgées, demandeurs d'emplois,...). La localisation de ces ménages est souvent subie du fait de revenus trop faibles, et une partie importante habite dans la ville centre. Ces populations sont relativement dépendantes des polarités urbaines locales et de solutions alternatives de transport.

Motorisation des ménages du territoire



Motorisation des inactifs



4.3. Un réseau routier complet mais avec un niveau de couverture hétérogène

4.3.1. Une desserte de qualité qui connecte le territoire à l'échelle régionale

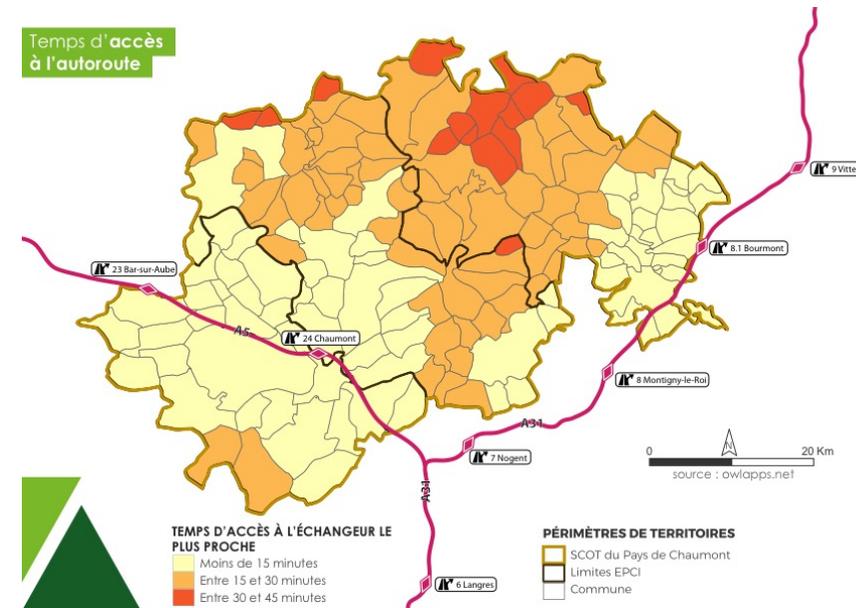
Le territoire du Pays de Chaumont est traversé en son centre par deux infrastructures de transport majeures :

- **L'autoroute A5** reliant le plateau de Langres à Paris, accessible via :
 - L'échangeur n°24 donnant accès à Chaumont via la RN67 ;
 - L'échangeur n°23 - Bar-sur-Aube - desservant la frontière Ouest du territoire.
- **L'autoroute A31** faisant le lien avec Dijon et Nancy, dont 3 sorties desservent le territoire ou ses abords :
 - L'échangeur n°7 au niveau de Rolampont se situant au Sud du Pays ;
 - L'échangeur n°8 au niveau de Val-de-Meuse connecte à Nogent via la RD417 ;
 - L'échangeur n°8.1 desservant la CC Meuse-Rognon via l'Est.

En complément de ces deux axes, la RN67 en provenance de Saint-Dizier assure une bonne accessibilité du territoire depuis le nord et permet également de relier à l'autoroute A5 les communes de la vallée de la Marne (notamment Froncles et Bologne).

Les temps d'accès à l'autoroute depuis le territoire sont inférieurs à 45 minutes pour l'ensemble des communes du territoire, du fait de la présence de nombreux échangeurs autoroutiers sur ou à proximité directe du périmètre de SCOT. Ainsi, seules une quinzaine de communes

affichent un temps d'accès à l'autoroute compris entre 30 et 45 minutes, pour moins de 3,5% de la population. A l'inverse, près d'un quart de la population met moins de 30 minutes pour accéder à une autoroute, tandis que **les 3/4 de la population accèdent à un échangeur autoroutier en moins de 15 minutes.**

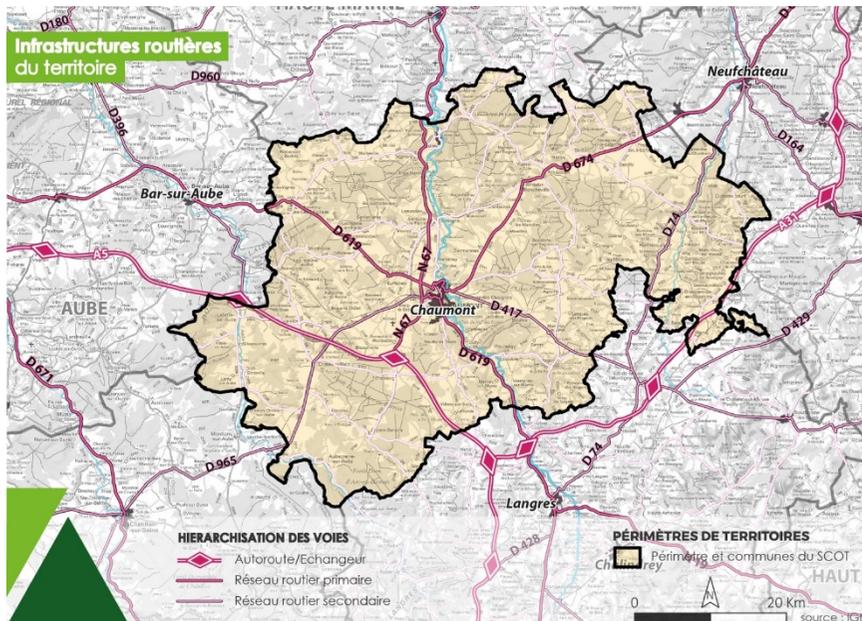


4.3.2. Un réseau routier local assurant un maillage dense mais imparfait

Du fait de l'existence d'un **réseau en étoile relativement dense**, le territoire dispose d'une bonne desserte par les infrastructures routières locales. En effet, il est possible de se rendre dans presque toutes les directions depuis Chaumont via les routes départementales :

- La RD619 s'étire de Colombey-les-Deux-Églises à la vallée de la Marne au sud-est de Chaumont ;
- La RD674 mène à Neufchâteau par Andelot-Blancheville ;
- La RD65 en direction de Châtillon-sur-Seine dessert le pôle de Châteauvillain ;
- La RD417 rejoint Val-de-Meuse et l'A31 en passant par Nogent.

Un réseau de routes départementales de plus faible importance vient interconnecter ce réseau en reliant les axes principaux en différents points. Il en résulte une **bonne couverture générale du territoire**.



Toutefois, il est à noter que **le secteur de Bourmont et Brevannes-en-Bassigny souffre d'une faible accessibilité** puisqu'il n'existe aucune route primaire directe depuis / vers Chaumont. Les temps de trajet pour

rejoindre un pôle de services supérieur sont donc considérablement importants dans ce secteur.

Les flux locaux s'orientent plutôt sur l'axe Montigny-Neufchâteau, puisqu'il est plus rapide de se rendre au pôle de Neufchâteau qu'à Chaumont pour accéder à une offre intermédiaire de commerces et de services.

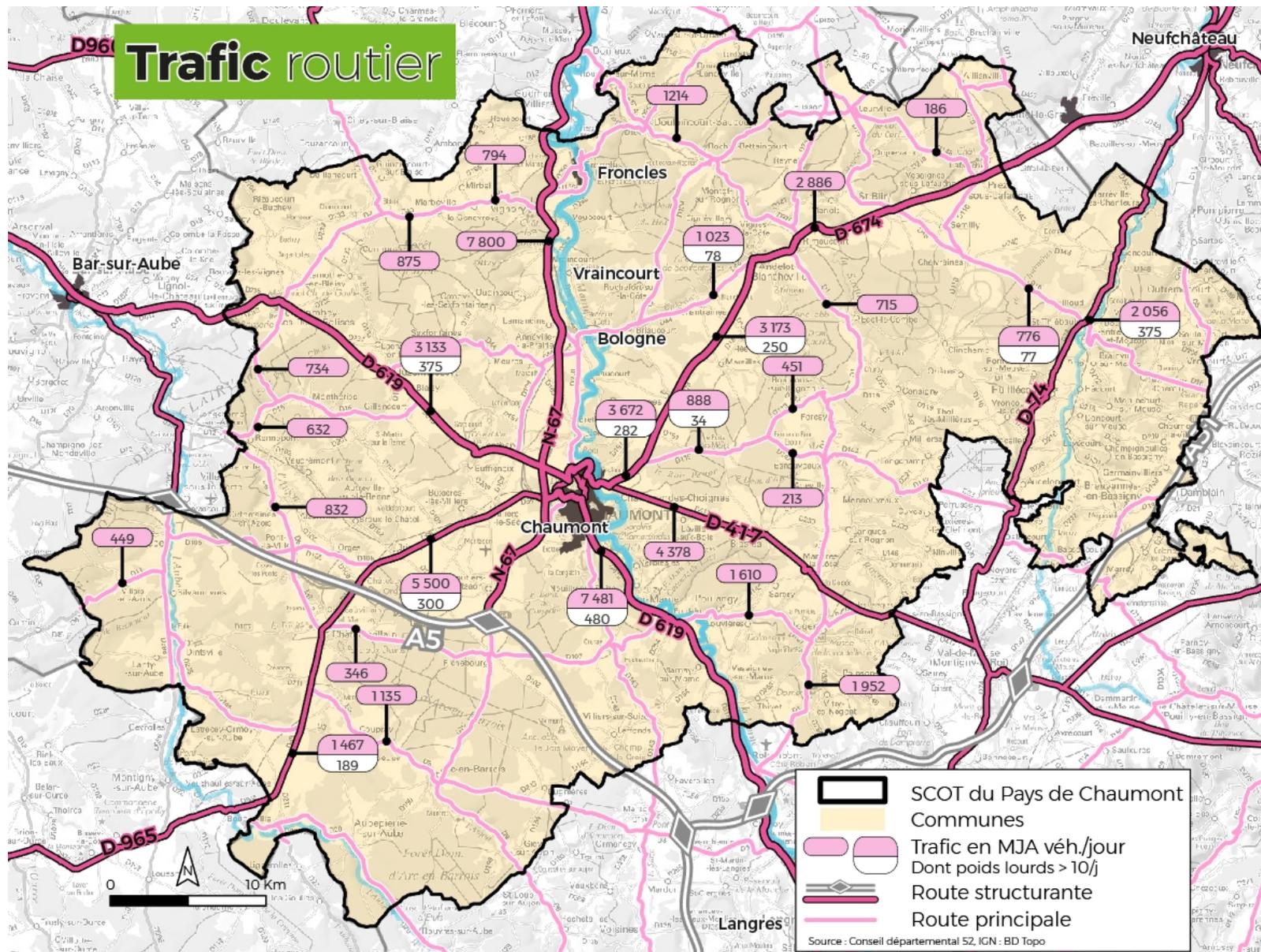
4.3.3. Des flux relativement modestes, avec quelques zones de concentration

Plusieurs axes de circulation bien calibrés accueillent des trafics relativement forts :

- Les circulations les plus importantes concernent l'axe Nord-Sud du territoire, la RN67 portant un trafic avoisinant les 6 100 véhicules/jour en semaine, flux qui se retrouve ensuite sur la RD619 entre Chaumont et Langres où l'on compte près de 6 900 véhicules/jour dont environ 500 poids-lourds.

Le passage en 2x2 voies de la RN67, aménagement réalisé entre 2003 et 2012 sur la portion nord-chaumontaise, a permis de contourner les communes situées le long de son trajet.

- La liaison Est-Ouest du territoire est également fortement fréquentée avec en particulier l'axe Colombey-les-Deux-Églises - Chaumont - Nogent où les flux oscillent entre 3 000 et 4 500 véhicules/jour pour 375 poids-lourds.
- Sur la partie Est du territoire, le trafic se concentre sur la RD674 en direction de Neufchâteau, avec plus de 3 500 véhicules/jour à proximité de Chaumont, les flux se dispersant sur les routes secondaires irriguant l'espace rural entre Chaumont et Bourmont.



Quelques problématiques liées au transport routier sont à remarquer à l'échelle du SCOT, sur des sites particuliers et moins calibrés en termes d'infrastructures :

- **Le pôle industriel de Nogent n'est pas directement desservi par les axes majeurs.** On constate sur-fréquentation de la RD1 par les poids-lourds, qui accèdent à la ZI de Nogent via l'échangeur n°7 de l'A31 (au niveau de Rolampont). Le trafic est de l'ordre de 2 000 véhicules/jour en 2015 dont 132 poids-lourds, alors que l'infrastructure est de faible capacité et traverse le hameau de Nogent-le-Bas.
- On observe le même phénomène sur la RD107 entre Nogent et Richebourg, à proximité de l'échangeur n°24 de l'A5, avec des flux de l'ordre de 1 600 véhicules/jour et 100 poids-lourds/jour en 2014. Cet itinéraire permet de relier directement Nogent en évitant une porte de péage supplémentaire.

La traversée de Chaumont est également problématique, les poids-lourds arrivant de l'échangeur n°24 et souhaitant rejoindre les zones d'activité au sud de la ville-centre empruntant la route de Brottes.

Enfin, il existe des problématiques d'aménagement de certaines **traversées de bourg** par des routes départementales, posant des problèmes de sécurité et de coupure urbaine (Juzennecourt, Foulain,...).

L'optimisation de la circulation sur ces axes routiers est un enjeu pour le développement économique et pour l'amélioration des conditions de déplacement des habitants sur le territoire.

4.3.4. *Des axes routiers à sécuriser pour optimiser les conditions de déplacement sur le territoire*

Sur la période 2005-2014, on constate une **diminution progressive de l'accidentologie** en Haute-Marne, (365 accidents recensés en 2005, 128 accidents en 2014). Le nombre de décès sur la route reste relativement stable depuis 2010 avec plus de 17 décès chaque année, soulignant que les accidents, certes moins nombreux, restent assez graves.

Les axes départementaux sont les plus sujets aux accidents de la route :

- Dans le département, 60% des accidents ont lieu hors-agglomération. Entre 2010 et 2014, plus de la moitié des accidents ont eu lieu sur route départementale, et un quart sur voie communale.
- 12% des accidents ont eu lieu sur une route nationale et moins de 10% sur autoroute.

La carte des accidents sur la période 2015-2016, dressée par la DDT 52, montre que les accidents ont lieu majoritairement sur le réseau routier de l'Est et du Sud du territoire. La RN67 n'affiche aucun accident mortel entre 2015 et 2016 sur la portion interne au territoire, laissant supposer que les aménagements de la voie express sont de qualité. En revanche, **la RD619 présente une accidentologie forte** à l'échelle du SCOT. Outre quelques voies secondaires irriguant le Sud-Ouest du territoire, d'autres routes départementales comme la **RD417** ou la **RD65** affichent des besoins de sécurisation.

La sécurisation de ces axes est un enjeu important à la fois pour pacifier la circulation motorisée mais également les déplacements doux, les traversées de bourgs pouvant se révéler dangereuses pour les habitants.



4.3.5. Des politiques de stationnement aux conséquences inégales

Sur l'ensemble du territoire du SCOT, seule la ville de Chaumont a mis en place des zones de stationnement payant, associées à une offre gratuite localisée en périphérie directe du centre-ville. On relève quelques autres modes de régulation du stationnement sur Chaumont ou d'autres communes, notamment le stationnement alterné (Chaumont, Nogent, Froncles), les parkings zones bleue (Doulaincourt-Saucourt), le stationnement sur trottoir (Châteauvillain).

Le diagnostic du schéma de mobilité de 2011 met en lumière deux problématiques liées au stationnement :

- Une tendance au stationnement illicite sur l'ensemble des communes du Pays, nuisant aux déplacements doux et particulièrement à la circulation des personnes à mobilité réduite ;
- Une acquisition foncière importante par les entreprises, dans l'objectif de créer des espaces de stationnement pour compenser la suppression des bus de ramassage des employés qui existaient historiquement.

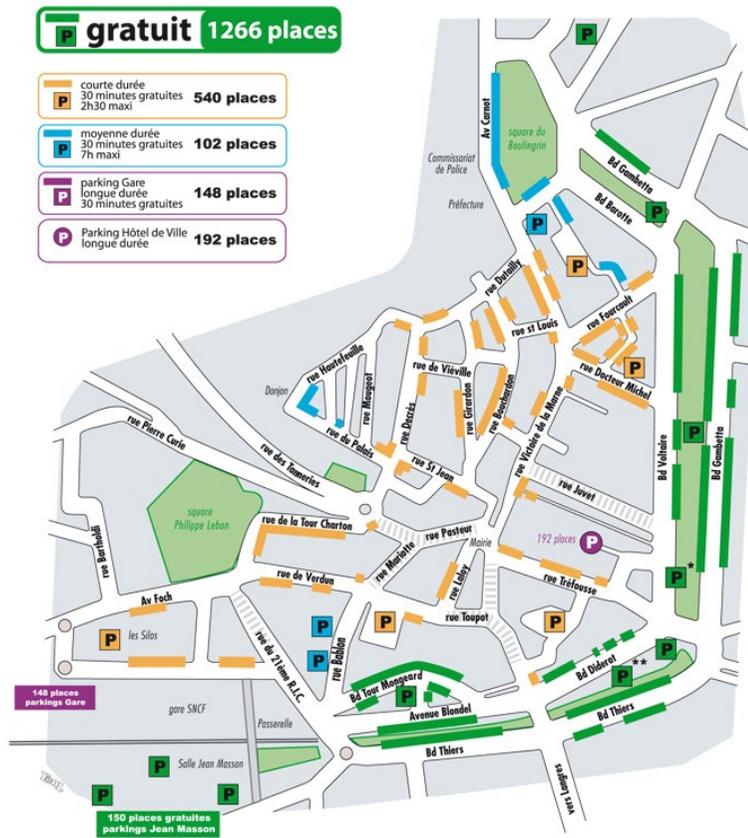
La politique en matière de stationnement reste peu structurée à l'échelle du SCOT. Les problèmes de stationnement ont des conséquences directes sur la qualité de vie des habitants :

- Le manque de rotation des véhicules stationnés peut entraver le bon fonctionnement des commerces de centres villes ou de centres bourgs ;
- Le stationnement illicite peut représenter une gêne importante dans les déplacements doux (notamment sur les trottoirs, pistes cyclables, passages piétons, etc.) ;

- La sur-présence de l'automobile en milieu urbain génère un impact visuel nuisant à l'image et donc à l'attractivité des communes.

Plan de stationnement de la commune de Chaumont

Plan de stationnement



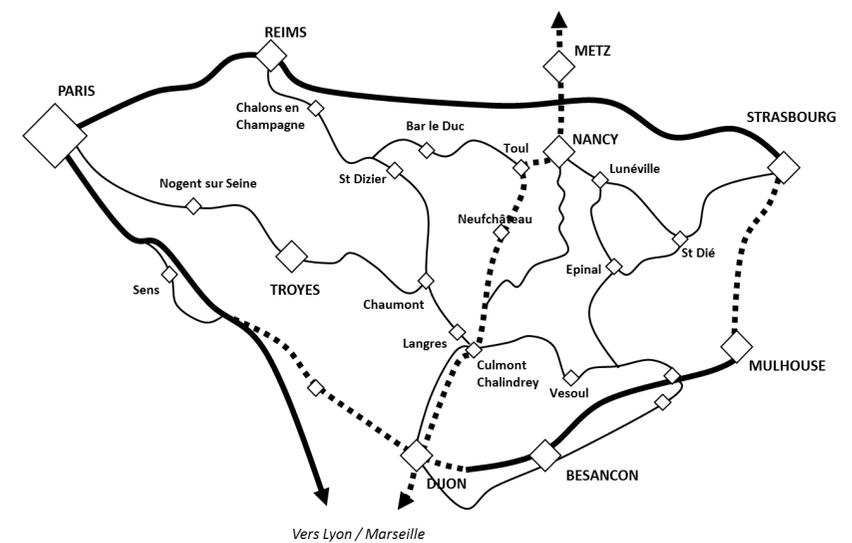
4.4. Un territoire faiblement desservi par les transports en commun

4.4.1. Des liaisons compétitives depuis Chaumont, principalement pour Paris et Troyes

Le territoire est à la confluence de plusieurs lignes ferroviaires stratégiques à l'échelle nationale. En particulier, la ligne TER n°4 Paris-Mulhouse effectue un arrêt en gare de Chaumont de même que la ligne TER Reims-Dijon.

La ligne TGV Metz-Marseille, quant à elle, traverse le Pays de Chaumont à l'Est mais aucune gare ne dessert le territoire. Les arrêts les plus proches sont les gares de Neufchâteau et de Culmont-Chalindrey (bien que la pérennité de celle-ci soit actuellement remise en question).

Positionnement régional - inscription au sein du réseau ferré

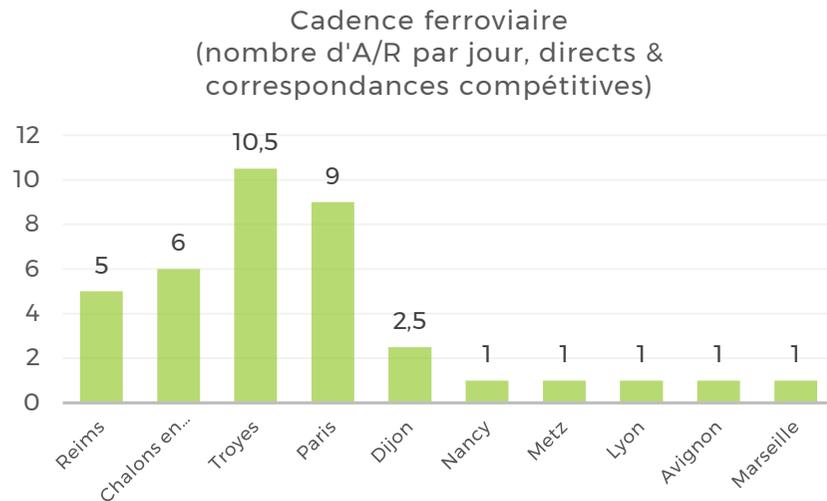


En 2015, la gare de Chaumont a totalisé 403 884 voyageurs (source SNCF Open Data) ce qui représente en moyenne 1100 montées/descentes quotidiennes à Chaumont. Point central des réseaux de transport du Pays, la gare de Chaumont constitue une plateforme intermodale primordiale pour le territoire.

Les niveaux de desserte des grands pôles régionaux et inter-régionaux sont assez variables en fonction des lignes :

- Le réseau de TER offre **des cadences compétitives pour accéder au Nord-Ouest** du territoire ; au moins 5 aller-retours par jour pour Reims et Châlons-en-Champagne ; près de 10 pour Troyes et Paris.

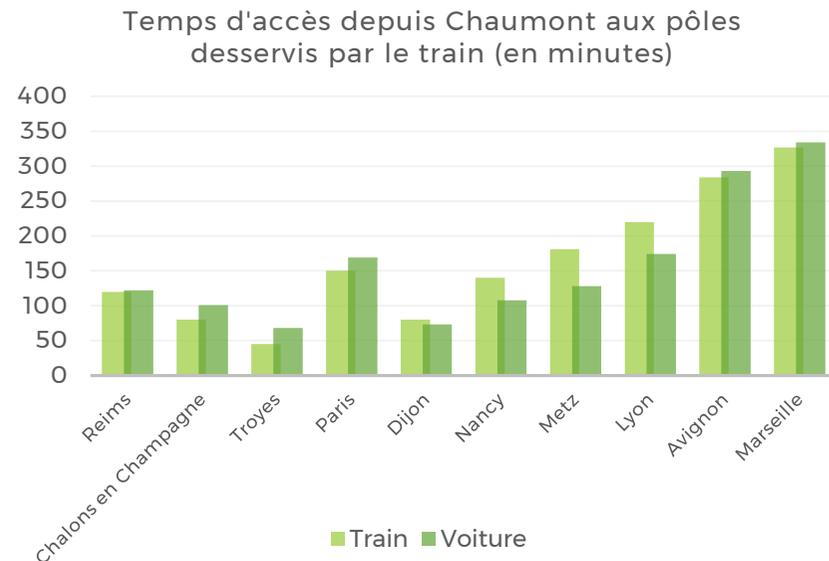
La ligne Paris-Mulhouse fait l'objet d'un projet d'électrification (jusqu'à Troyes) afin d'améliorer sa qualité de service, et sa gestion est reprise par la Région. Cette portion sera équipée à 100% des nouvelles rames Regiolis d'ici septembre 2017 mais le Pays de Chaumont n'est à ce stade pas concerné par le projet.



- La desserte au Sud est relativement faible**, avec seulement 2 à 3 allers retours par jour vers Dijon depuis Chaumont. Par ailleurs, il est plus rapide d'effectuer le trajet en voiture qu'en train, d'où la faible compétitivité de l'offre TER vers le sud.

L'axe Metz-Marseille permet, via Culmont Chalindrey, de desservir à plus grande échelle la métropole lyonnaise et la vallée du Rhône. Toutefois, l'offre est très limitée (un aller-retour par jour), et il est souvent plus pratique de rejoindre Dijon en voiture (ou en TER) pour rejoindre le réseau TGV.

Bien que la gare de Culmont-Chalindrey connaisse une baisse de fréquentation depuis quelques années, la SNCF a décidé de ne pas tenir compte de ses seuils et donc d'assurer la pérennité de l'arrêt puisque suite à une modification des horaires TGV en décembre 2015, l'ensemble des correspondances TER n'est plus assuré.

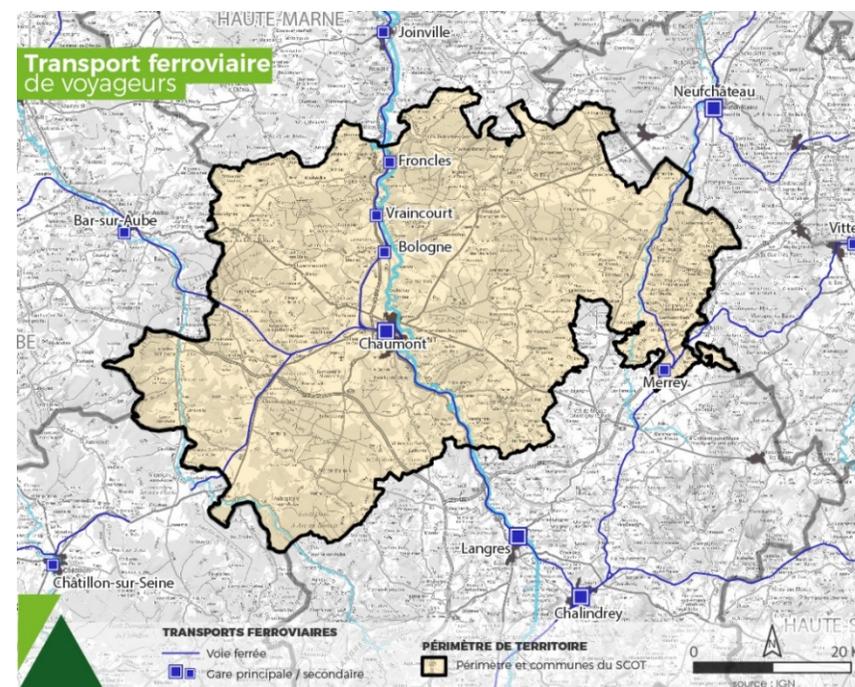


- **Les connexions vers Nancy sont très limitées**, principalement utilisées par les étudiants. La ligne Culmont-Chalindrey – Nancy – Metz offre une liaison quotidienne par TGV, et jusqu'à trois départs depuis Nancy vers Culmont-Chalindrey le vendredi, permettant aux étudiants originaires du territoire de rentrer chez eux le week-end.

4.4.2. *Un réseau de proximité existant mais trop faiblement cadencé pour une utilisation à grande échelle*

Il existe en complément de l'offre régionale **une offre de transports à caractère local**. Il s'agit d'une offre mixte ferroviaire et routière :

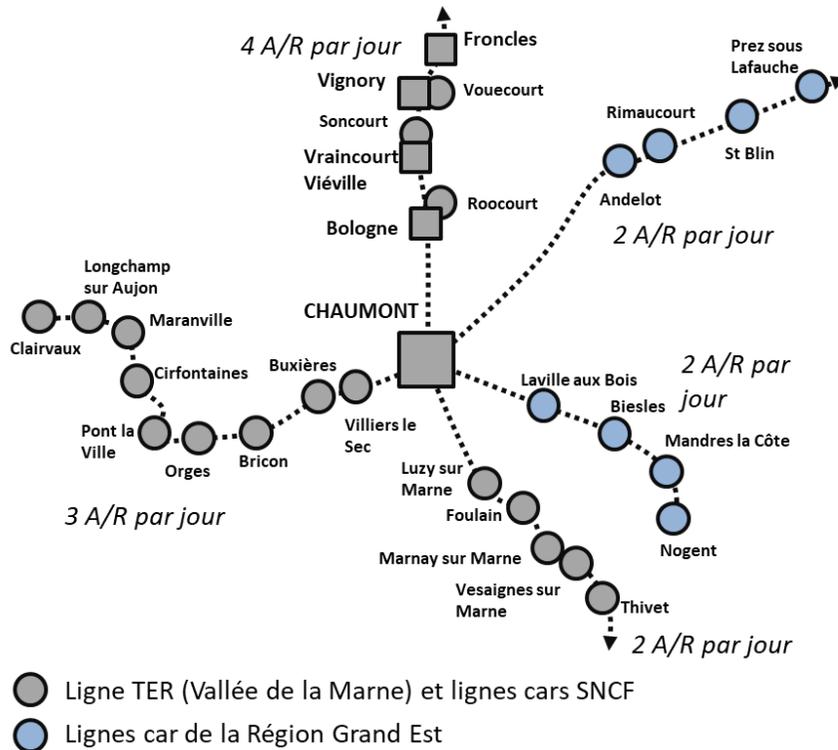
- La ligne TER Clairvaux-Chaumont est assurée par autocar (tarification SNCF 2^e classe) et dessert un certain nombre de petites communes entre Clairvaux et Chaumont : Villiers-le-Sec, Buxières, Bricon, etc. Cette ligne affiche un cadencement de 3 A/R par jour. Bien que ce cadencement soit insuffisant pour des déplacements quotidiens, cette ligne de cars SNCF permet de rejoindre Chaumont.
- La ligne TER Saint-Dizier – Joinville – Chaumont assure près de 10 allers retours par jour en semaine. Elle relie Chaumont aux communes de la vallée de la Marne bien que le cadencement pour ces communes intermédiaires soit très faible : au maximum 4 A/R quotidiens vers Bologne, Vraincourt, Vignory ou encore Froncles. 2 à 3 de ces services quotidiens sont effectués par autocar.
- La ligne omnibus Dijon – Troyes assure une desserte des communes de la vallée de la Marne situées entre Chaumont et Langres, mais avec seulement 2 A/R par jour en autocar.



En dehors des lignes appartenant à la SNCF, **le Conseil Départemental de la Haute-Marne gère deux lignes de cars** permettant de relier Chaumont à Nogent et à Neufchâteau, à raison de 2 A/R par jour sauf le dimanche. Les deux lignes effectuent ces 4 services quotidiens avec une capacité de 24 places sur l'itinéraire Nogent-Chaumont et 9 places sur Neufchâteau-Chaumont. La première ligne draine près de 3 800 voyageurs à l'année tandis que la seconde n'atteint pas les 1 500 voyageurs.

Le transfert de compétences entre collectivités faisant suite à la loi NOTRe de 2015 pose la question de la gestion future de ces lignes de car. Théoriquement récupérée par la Région, la gestion pourrait revenir à l'agglomération de Chaumont pour la ligne Chaumont-Nogent.

Au total, ce sont ainsi une trentaine de communes qui sont desservies de façon régulière par des lignes SNCF ou départementales.



Enfin, il existe aujourd’hui **6 lignes de transport urbain** appartenant au réseau « CmonBus », concentrées **sur la commune de Chaumont**. Ces lignes de bus effectuent pour la plupart entre 15 et 20 services par jour et ce toute la semaine. Le réseau dessert les principaux quartiers, services et équipements de la ville centre. Ces lignes permettent également d’assurer les transports scolaires à destination des établissements de Chaumont.

4.5. Des outils alternatifs développés de manière hétérogène sur le territoire

4.5.1. Une couverture partielle en réseaux de transport à la demande

On retrouve **un réseau de transport à la demande à l’échelle de l’ancienne Communauté d’Agglomération** de Chaumont (16 lignes) permettant de mailler une partie de l’espace rural :

- Depuis Chaumont, il est possible d’accéder à Riaucourt, Treix, Semoutiers, Chamarandes, Château Paillot, ZI Dame Huguenotte, Saricourt, Laville-aux-Bois, Buxières-les-Villiers ou encore Foulain ; la plupart de ces lignes peuvent effectuer des arrêts intermédiaires à certains points stratégiques du parcours.
- Depuis Colombey-les-Deux-Eglises, le TAD permet d’accéder à la gare SNCF de Chaumont, et aux communes de Curmont, Blaise, Rizaucourt, Lavilleneuve-aux-Fresnes et Rennepont.

La ligne de transport à la demande n°4 reliant Chaumont à Colombey-les-Deux-Églises est devenue régulière au 31 juillet 2017 (hormis deux arrêts toujours sur réservation).

Ce service de transport à la demande fonctionne via réservation par téléphone, et ne dépend ainsi pas d’un accès à internet afin de ne pas pénaliser les populations non-connectées. En effet, la plupart des usagers des services de TAD sont des personnes en situation d’enclavement (personnes âgées à mobilité réduite, individus sans permis de conduire, jeunes, etc.). La consultation des plans et des lignes se fait cependant via internet bien qu’elle puisse se faire directement à l’agence CmonBus localisée place du Général de Gaulle à Chaumont (en gare SNCF). Ce réseau s’équipe de nouveaux véhicules électriques et adaptés aux flux à compter de l’été 2017.



On note par ailleurs l'existence d'un **service de transport à la demande sur la communauté de communes des 3 Forêts**, depuis les communes de Châteauvillain, Créancey, Essey-les-Ponts, Marmesse, Dancevoir, Dinteville, Lafert-sur-Aube, Lanty-sur-Aube, Latrecey et Ormoi-sur-Aube et en direction unique de la gare SNCF de Chaumont. Ce système ne fonctionne que les mercredis (hors fériés) avec des horaires contraints : arrivée en gare de Chaumont à 14h30 et départ de la gare à 17h30. Le service fonctionne par réservation téléphonique la veille du trajet, et coûte 3€ pour un aller-simple ; 5€ pour un aller-retour.

En conclusion, le réseau de transport à la demande est concentré sur une partie minime du Pays. La partie Est du territoire, non desservie par le réseau ferré, ne l'est pas non plus par les transports en commun ou les transports à la demande.

Le territoire souffre d'un différentiel important de niveau de services entre :

- Le secteur de l'ancienne agglomération de Chaumont qui bénéficie du réseau le plus complet.
- Le reste de l'agglomération qui s'appuie sur d'autres outils (TER de la vallée de la Marne, ligne départementale Chaumont Nogent), avec des questionnements à venir sur l'homogénéisation de l'offre suite à l'agrandissement de l'EPCI.
- Le secteur de la CC3F où les services sont moindres, et le secteur de la CC Meuse-Rognon, où les services sont quasiment inexistants.

4.5.2. Un développement du covoiturage peu organisé

La pratique du covoiturage sur le territoire du Pays de Chaumont est assez peu mise en avant. **Aucune aire de covoiturage formelle n'est recensée** à proximité directe du territoire. Pourtant, il semble exister des **zones de covoiturage informelles**, notamment à proximité des échangeurs routiers.

Aucune aire de covoiturage n'est matérialisée ni-même renseignée sur les sites internet recensant à l'échelle nationale les zones dédiées au covoiturage, ce qui complexifie le développement de la pratique au niveau local. Pourtant, ces pratiques de mobilité prennent de l'ampleur à l'échelle nationale et s'intègrent progressivement aux habitudes de déplacement des individus de toutes classes d'âges et de tout profil

socio-professionnel. **Les besoins potentiels se concentrent notamment au niveau des pôles d'emploi et de services mais également au niveau des échangeurs routiers et nœuds de transports en commun.**

Le site Internet « covoiturage-mppl.net » géré par la plateforme mobilité 52 (« Mobilité Pour Plus de Liberté », ou MPPL) à l'échelle du département permet d'effectuer des trajets depuis ou à destination du territoire, et vient compléter l'offre de sites traditionnels de type blablacar.fr. Il reste assez peu connu et souffre d'un manque de communication auprès de la population.

4.5.3. *Des initiatives sociales en faveur de la mobilité*

La plateforme de mobilité 52 « MPPL » (plus en activité depuis 2019) avait mis en place plusieurs actions visant à développer les modes alternatifs au véhicule particulier à l'échelle départementale. La plateforme a accueilli 669 personnes en 2016 (45% de plus qu'en 2015). Diverses aides avaient été proposées :

- Location de cyclomoteurs à faible prix pour les individus en recherche d'emploi/formation nécessitant un moyen de déplacement (96 personnes sur 2016) ;
- Micro-crédits pour l'achat d'un véhicule ou le financement du permis de conduire (12 intéressés) ;
- Ateliers thématiques « initiation au code de la route », « mobilité physique » présentant les différents moyens de transport disponibles sur le territoire, ou encore « mobilité comportementale » pour dépasser son stress lors du passage des épreuves du code de la route ou du permis de conduire (respectivement 111, 338 et 45 participants).

Il existe en outre un service de location de vélos électriques à Chaumont (CmonVélo) permettant une location courte ou longue durée (de 2h à 1 mois).

4.5.4. *Un développement assez limité des aménagements de mobilités douces*

Chaumont est la seule commune du territoire à porter des aménagements cyclables (pistes, double-sens autorisés, ...). On notera qu'il n'existe aucun aménagement doux permettant de relier les zones d'activités existantes à l'ouest de la ville (Dame Huguenotte, ZI Plein'Est), à la fois pour les visiteurs et les actifs travaillant dans ces zones. La zone d'activité de la Vendue est desservie par une bande cyclable bidirectionnelle traversant la zone par la route de Neuilly, et séparée des voies de circulation donc lisible et sécurisée.

On retrouve fréquemment à l'échelle du SCOT des arceaux pour le stationnement des vélos, généralement installés aux abords des établissements scolaires.

Concernant les **déplacements doux « touristiques »**, les aménagements sont peu nombreux :

- La principale infrastructure douce présente à l'échelle du territoire est la **Véloroute entre Champagne et Bourgogne**, voie verte de 150 km reliant Vitry-le-François et Langres le long du canal de la Marne, traversant le Pays de Chaumont du nord au sud. Cet itinéraire, sécurisé, pourrait être intéressant pour les communes proches de Chaumont et bordant la RN67 et la RD619 (Froncles, Bologne, ou Foulain) puisqu'il offre une bonne alternative à ces axes routiers dangereux pour les modes doux.

A souligner, l'absence d'aménagements cyclables entre le port de plaisance, point de passage de la Véloroute, et le centre-ville de Chaumont, qui limite les possibilités de connexion touristique.

- On constate **un déficit de liaisons cyclables entre l'agglomération de Chaumont et d'autres polarités touristiques**, en particulier Colombey-les-Deux-Eglises ou Châteauvillain.

Enfin, concernant les **déplacements piétons**, la configuration du territoire (relief, distance entre les bourgs, etc.) n'est pas réellement propice à la création de voies piétonnes intercommunales. Toutefois, il est indispensable de ne pas négliger la valorisation des déplacements doux au sein même des zones urbanisées.

La majorité des aménagements piétons ne répond pas aux normes de la loi sur l'accessibilité du 11 février 2005 : types de revêtement, largeur, sécurité, etc.

4.5.5. Une voie fluviale utilisée surtout à des fins touristiques

Le Canal entre Champagne et Bourgogne connaît une part modale très marginale, avec un fret fluvial ne dépassant pas 5 000 tonnes en 2014, contre une circulation de 8 à 9 millions de tonnes sur les canaux de la région Grand Est.

Le canal est vecteur d'un **trafic touristique fluvial modeste**. Les services de VNF comptabilisent en 2014 un peu moins de 600 passages de bateaux de plaisance, en faisant l'un des canaux les moins fréquentés du secteur Grand Est avec le canal des Ardennes.

Finalement, le potentiel de développement du canal en termes de cyclotourisme est plus important que son potentiel fluvial.

Trafic des bateaux de plaisance	Ouvrages	Passages
Canal de la Marne au rhin - Est	Réchicourt	3 491
	Einville	1 920
Canal de la Meuse	4 Cheminées	1 718
	Verdun	878
Moselle canalisée	Apach	1 225
	Metz	1 134
Canal de la Marne au Rhin - Ouest	Toul	1 652
	Tréveray	317
Canal des Vosges	Corre	1 466
Canal entre Champagne et Bourgogne	Chemin de Fer	592
Canal des Ardennes	Semuy	536

4.6. Une stratégie de réponse aux enjeux de mobilité du Pays de Chaumont

Un schéma de mobilité a été élaboré sur le territoire du Pays de Chaumont en 2011. Cette démarche, qui s'inscrit dans une volonté de développement durable, a permis de dégager trois enjeux majeurs :

- Développer les modes alternatifs pour une mobilité plus équitable (favoriser les transports en commun, et les modes doux sur les courtes distances)
- Diminuer l'impact de la mobilité sur l'environnement
- Sensibiliser les (futurs) habitants aux avantages des modes alternatifs et aux nouvelles habitudes à adopter

Le schéma décline ensuite un plan d'actions en 13 points appelant à des interventions publiques comme au changement de comportement des particuliers :

- **Favoriser l'utilisation des gares du Pays**, en optimisant l'aménagement des abords des gares et en facilitant le rabattement des modes doux depuis l'ensemble des communes concernées. Il s'agit aussi d'**améliorer l'intermodalité à la gare de Chaumont**.
- **Développer une nouvelle offre de transports en commun**, avec une offre de transport à la demande répondant aux besoins identifiés sur le territoire.
- **Pacifier les centres-bourgs pour faciliter la circulation des modes doux** en mettant en place des aménagements spécifiques (zones 30, plateaux piétons, etc.), préalablement à la mise en place d'actions transversales comme **développer des lignes pédibus** ou **encourager la pratique du vélo**,

- Mettre l'accent sur les modes alternatifs, en **poursuivant le développement du covoiturage** en matérialisant et en adaptant des aires dédiées à la pratique et en **expérimentant de nouveaux services à destination des** captifs, notamment via une plateforme mobilité à l'échelle du territoire participant à **informer et sensibiliser sur l'écomobilité**.

D'autres enjeux sont identifiés comme secondaires par rapport aux précédents, il s'agit de :

- **Se mettre en conformité avec la loi sur l'accessibilité** ;
- **Utiliser l'outil stationnement** pour permettre une meilleure rotation des véhicules à proximité des commerces ;
- **Lancer des démarches de Plan de Déplacement des Entreprises** pour améliorer la mobilité du personnel et favoriser les modes alternatifs à la voiture ;
- **Inclure la question de la mobilité dans les outils de planification**.

Cette dernière action implique de mener une réflexion particulière dans le SCOT pour assurer un aménagement cohérent des lieux d'habitat, d'activités et d'équipement dans une perspective d'optimisation des déplacements sur le territoire.

5. Analyse et bilan de la consommation d'espace

L'analyse de la consommation d'espace sur le territoire du SCoT du Pays de Chaumont a été calculée :

- d'une part comme le prévoit le Code de l'urbanisme au cours des dix dernières années précédant l'approbation du SCoT soit entre 2009 et 2019,
- d'autre part entre 2003 et 2012 comme le demandait le projet de SRADDET de la Région Grand-Est (novembre 2018).

Pour ces deux périodes, ont successivement été étudiés :

- les surfaces de zones Naturelles, Agricoles et Forestières (NAF) en début et fin de période,
- la perte de NAF sur la période,
- la consommation d'espace pour l'habitat,
- la consommation d'espace pour les activités.

Les données disponibles ont conduit à retenir deux méthodes différentes pour le calcul de la consommation d'espace sur ces deux périodes.

5.1. Analyse et bilan de la consommation d'espace sur la période 2009-2019

5.1.1. Méthodologie

Pour la période 2009-2019, les calculs de consommation de l'espace ont été réalisés à partir des fichiers MAJIC de la DGFIP.

5.1.2. La consommation d'espace Naturel, Agricole et Forestier

La consommation des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers a été calculée à partir des fichiers de l'occupation du sol (Agriculture + bois + milieu naturel) de 2009 et 2016, ce qui a permis de calculer la perte de NAF entre 2009 et 2016 (7ans), puis d'estimer la perte sur la période 2017-2019 en se basant sur les rythmes moyens de 2009-2016.

La formule suivante a donc été appliquée :

Perte NAF 2009 - 2019 =

(Perte NAF 2009 - 2016) + 3*(Perte NAF 2009 - 2016/7)

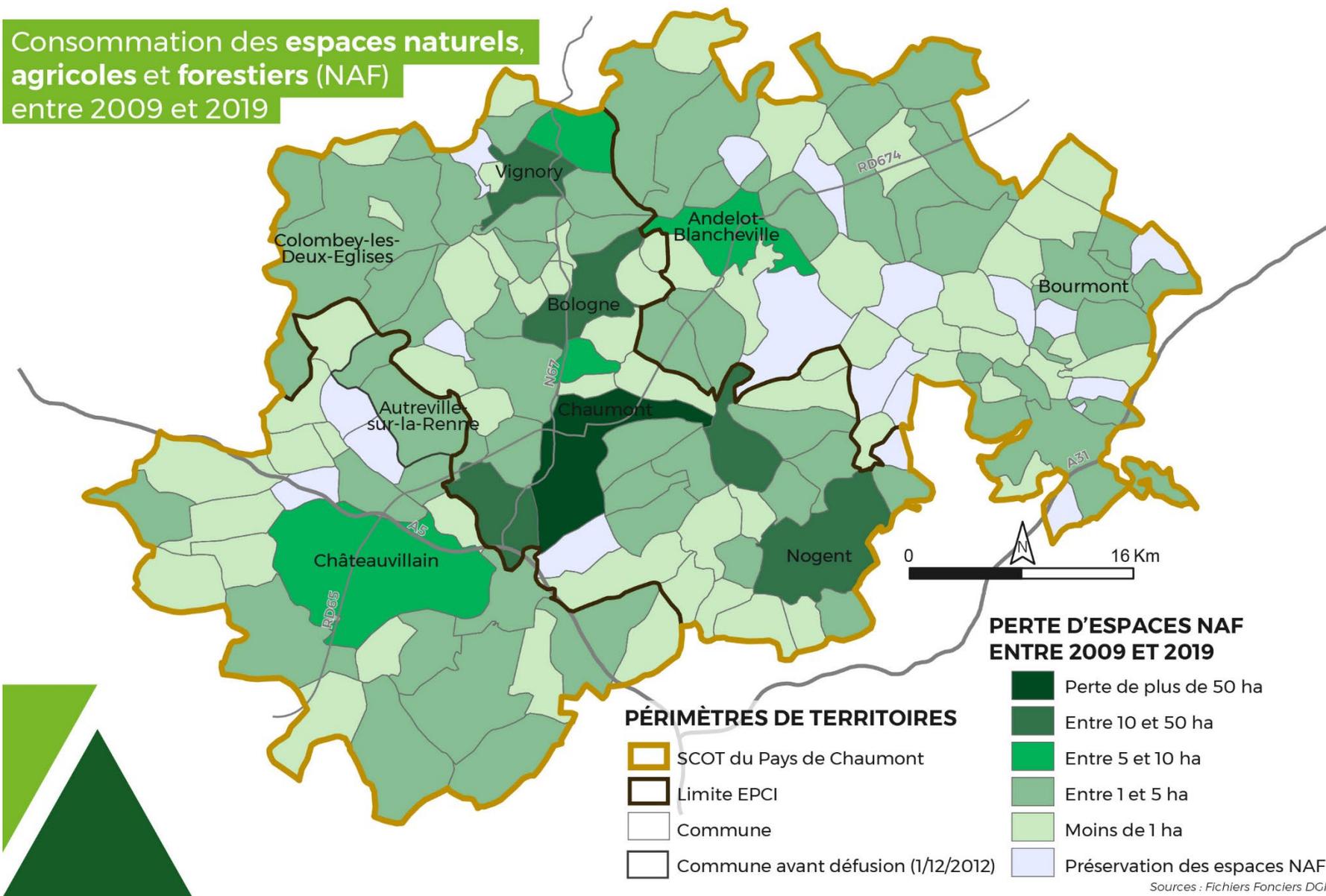
Pour les communes ayant défusionné au 1^{er} janvier 2012, les calculs et les cartes ont été réalisés sur le périmètre de la commune avant défusion.

Le territoire du SCoT a consommé environ 333 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur cette période 2009-2019.

Le tableau ci-après indique la répartition de cette consommation par EPCI :

EPCI	Perte de NAF sur la période 2009-2019 (10 ans) en ha
CA de Chaumont	228
CC Meuse Rognon	64
CC des Trois Forêts	41
Total général	333

Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) entre 2009 et 2019



5.1.3. La consommation d'espace liée au résidentiel

Le calcul a été fait en deux temps : sur la période 2009-2016, puis sur la période 2017-2019. Une correction a ensuite été apportée aux valeurs obtenues, en ajoutant la part de VRD.

CALCUL DE LA CONSOMMATION 2009-2016

Pour la période 2009-2016, pour l'habitat ont été additionnées les surfaces consommées par les maisons, les dépendances ainsi que les appartements et les locaux mixtes.

Selon la formule :

$$\text{Conso habitat/mixte 2009-2016} = \text{Habitat 2016} - \text{Habitat 2009}$$

ESTIMATION DE LA CONSOMMATION ENTRE 2017 ET 2019

L'estimation des valeurs pour la période 2017-2019 a été obtenue en se basant sur les rythmes moyens de consommation sur la période 2009-2016.

Selon la formule :

$$\text{Conso 2009 - 2019 nette} = (\text{conso 2009 - 2016}) + 3 * (\text{conso 2009 - 2016} / 7)$$

AJOUT DE LA PART DE VRD :

Pour passer des surfaces « nettes » des fichiers fonciers à des surfaces « brutes », on considère 25% de VRD dans les nouvelles constructions / opération, ce qui revient à rajouter 33% à la donnée de base.

Selon la formule :

$$\text{Conso 2009 - 2019 brute} = 1,3 * (\text{conso 2009 - 2019 nette})$$

Le tableau ci-après indique la répartition de cette consommation par EPCI :

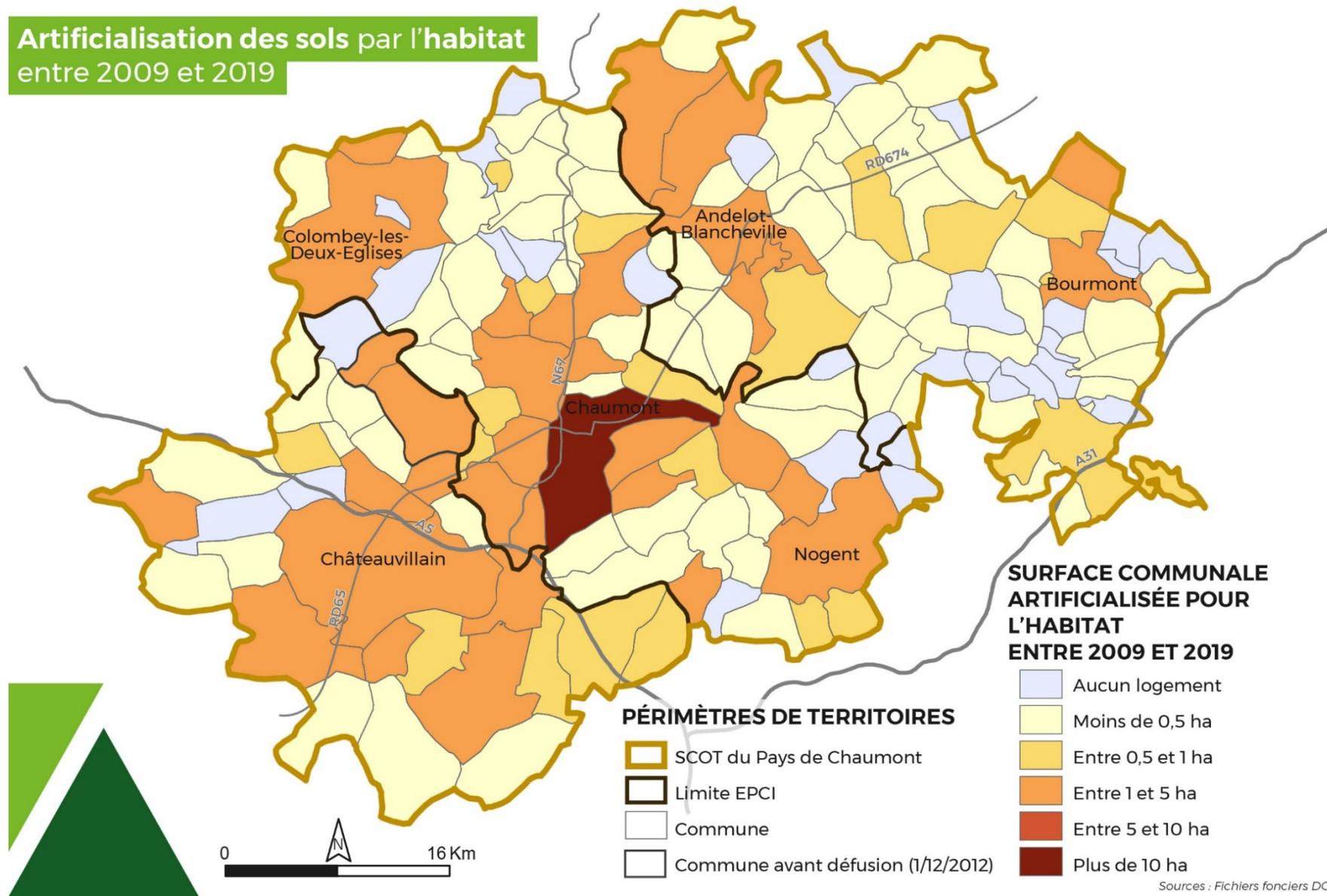
EPCI	Consommation d'espace liée à l'habitat sur la période 2009-2019, y compris la part de VRD, en ha
CA de Chaumont	73
CC Meuse Rognon	22
CC des Trois Forêts	22
Total général	117

REMARQUES

L'artificialisation au sens des fichiers fonciers s'entend hors surfaces consommées pour des bâtiments agricoles et hors parcelle non soumise à la taxe foncière.

Pour les communes ayant défusionné au 1^{er} janvier 2012, les cartes et calculs sont réalisés sur le périmètre de la commune avant défusion.

**Artificialisation des sols par l'habitat
entre 2009 et 2019**



5.1.4. La consommation d'espace liée aux activités

Le calcul a aussi été fait en deux temps : sur la période 2009-2016, puis sur la période 2017-2019. Une correction a ensuite été apportée aux valeurs obtenues, en ajoutant la part de VRD.

CALCUL DE LA CONSOMMATION 2009-2016

Pour la période 2009-2016, pour les activités ont été prises en compte les surfaces consommées par les activités.

Selon la formule :

$$\text{Conso activités 2009-2016} = \text{Activités 2016} - \text{Activités 2009}$$

ESTIMATION DE LA CONSOMMATION ENTRE 2017 ET 2019

L'estimation des valeurs pour la période 2017-2019 a été obtenue en se basant sur les rythmes moyens de consommation sur la période 2009-2016.

Selon la formule :

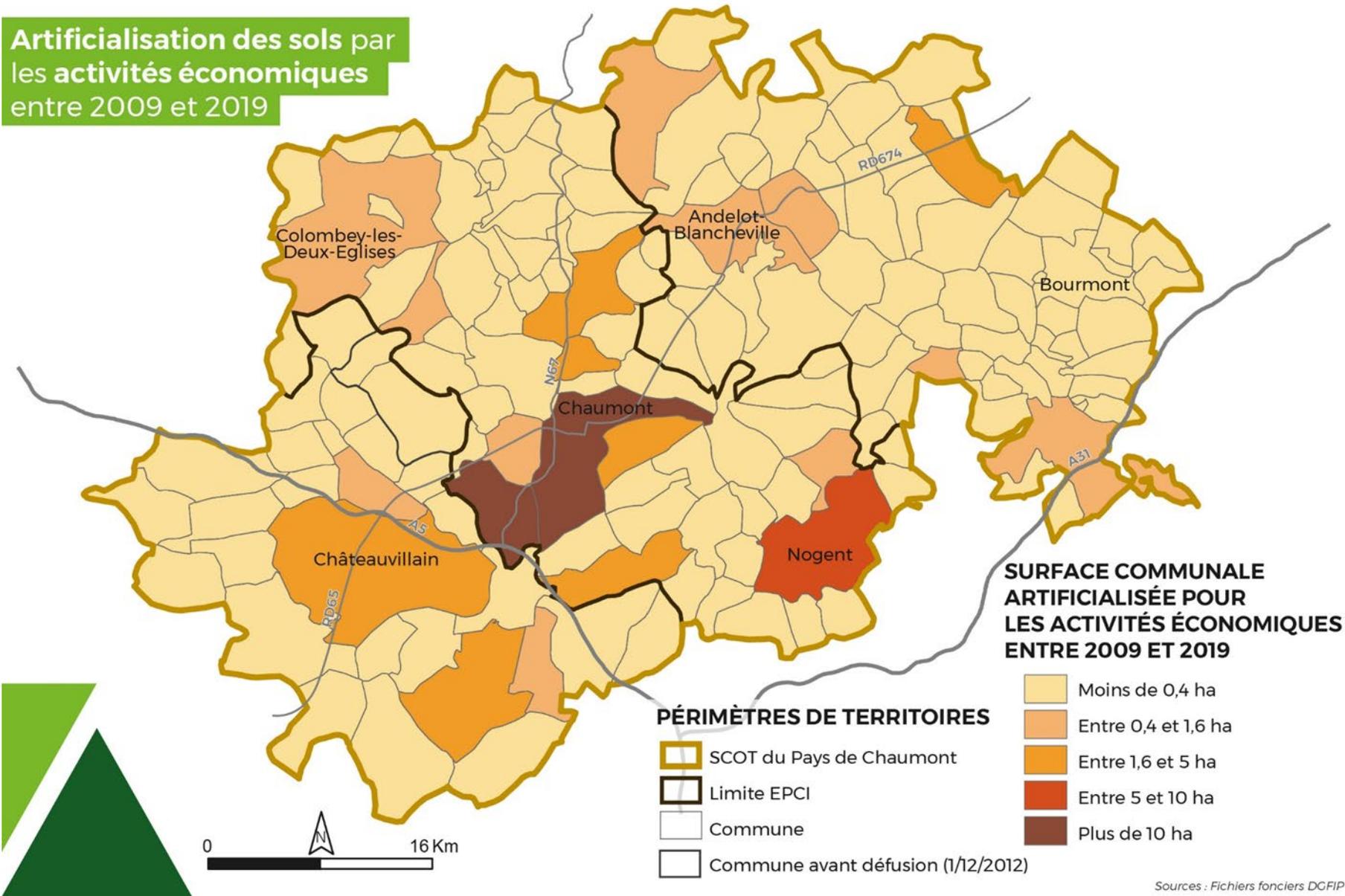
$$\text{Conso 2009 - 2019 nette} = (\text{conso 2009} - 2016) + 3 * (\text{conso 2009} - 2016 / 7)$$

Le tableau ci-après indique la répartition de cette consommation par

EPCI :

EPCI	Consommation d'espace liée aux activités sur la période 2009-2019, y compris la part de VRD, en ha
CA de Chaumont	102
CC Meuse Rognon	7,0
CC des Trois Forêts	6,5
Total général	116

Artificialisation des sols par les activités économiques entre 2009 et 2019



5.2. Analyse et bilan de la consommation d'espace sur la période 2009-2019

5.2.1. Méthodologie

Les données de consommation d'espace sur cette période sont extraites de l'étude menée par la Direction Départementale des Territoires de Haute-Marne en 2016-2017 sur la période 1999-2013 à l'échelle de l'ensemble du département, avec des zooms sur les différentes intercommunalités et les périmètres de SCoT.

L'analyse a été réalisée à partir des données foncières MAJIC, acquises par le Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer, auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Certaines données ont été traitées selon la méthode établie par le CEREMA.

L'étude de la DDT permet de disposer de données détaillées sur la période 2003-2012 à partir des fichiers MAJIC.

5.2.2. La consommation d'espace Naturel, Agricole et Forestier

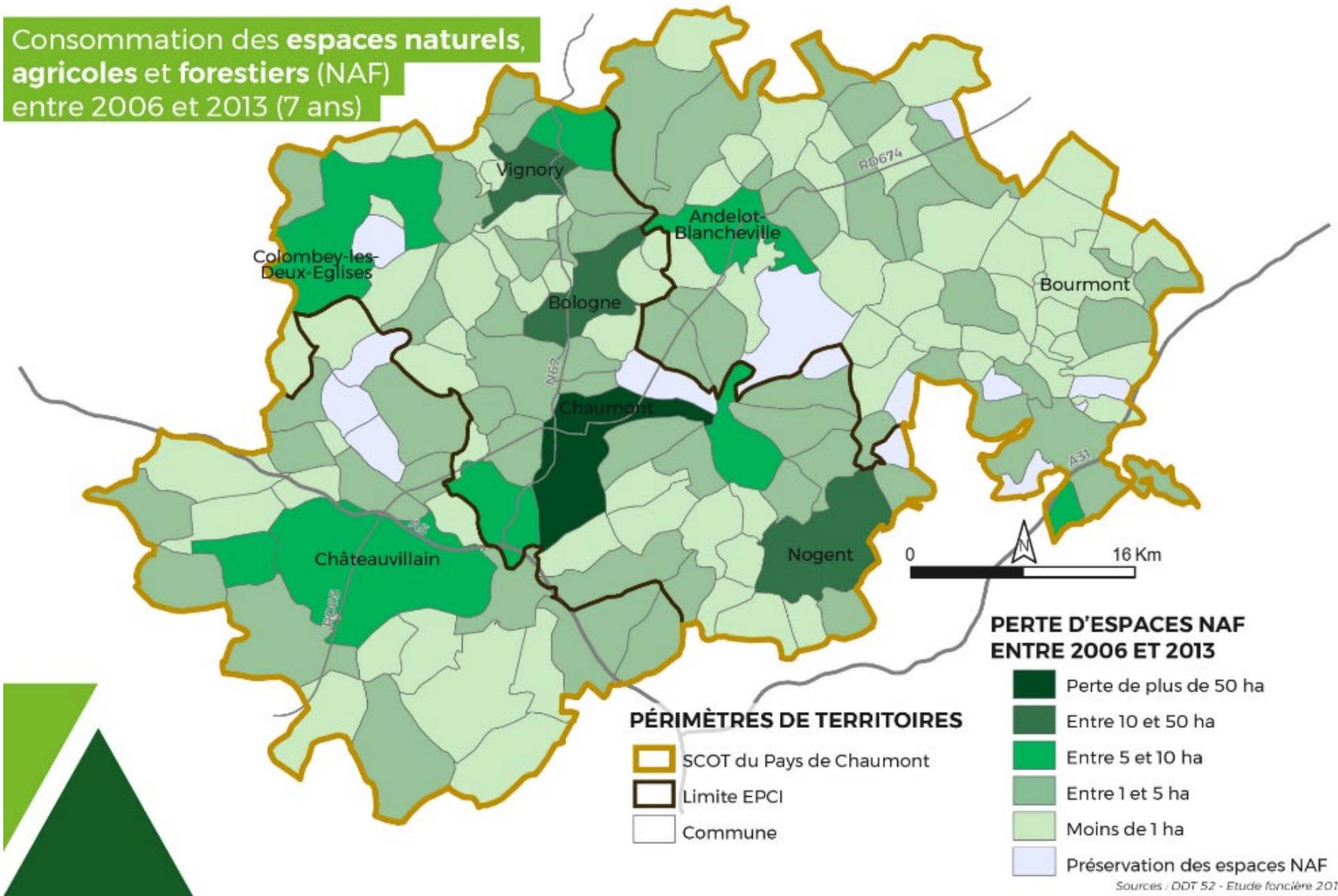
La consommation sur la période 2003-2012 (10 ans), a été obtenue par estimation, en considérant notamment que la consommation de NAF a été plus élevée de 20% sur la période 2006-2012, par rapport à 2003-2006 (tendance constatée au niveau départemental).

C'est ainsi une surface de 308 ha qui a été consommée sur le territoire du SCoT du Pays de Chaumont entre 2003 et 2012, soit 30,8ha par an.

La Communauté d'Agglomération de Chaumont a consommé près de 65% de ces surfaces, alors que la Communauté de Communes des Trois Forêts n'en consommait que 13,3%.

EPCI	Consommation de NAF sur la période 2003-2012 (10 ans) en ha
CA de Chaumont	199
CC des Trois Forêts	41
CC Meuse Rognon	68
Total général	308

Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) entre 2006 et 2013 (7 ans)



5.2.3. La consommation d'espace liée au résidentiel

La consommation d'espace liée au résidentiel a été estimée dans l'étude de la DDT, en prenant en compte la différence des surfaces artificialisées pour l'habitat entre 2003 et 2013 (10 années).

Une correction a ensuite été apportée aux valeurs obtenues, en ajoutant la part de VRD (x 1,33).

La consommation d'espace sur l'ensemble du SCOT est ainsi estimée à 229 ha pour la période 2003-2013, soit 22,9 ha par an.

La communauté d'Agglomération de Chaumont a consommé plus de 61% de cette surface, et la Communauté de Communes des Trois Forêts environ 14,5%.

EPCI	Consommation d'espace liée à l'habitat sur la période 2003-2013 (10 ans) en ha
CA de Chaumont	141
CC Meuse Rognon	55
CC des Trois Forêts	33
Total général	229

5.2.4. La consommation d'espace liée aux activités économiques

La consommation d'espace liée aux activités a été estimée dans l'étude de la DDT sur la période 2002-2012, en prenant en compte l'évolution des surfaces artificialisées pour les activités entre 2002 et 2012 (10 ans).

Une correction a ensuite été apportée aux valeurs obtenues, en ajoutant la part de VRD (x 1,33).

EPCI	Consommation d'espace liée aux activités sur la période 2002-2012 (10 ans) en ha
CA de Chaumont	73
CC Meuse Rognon	14
CC des Trois Forêts	8
Total général	95

La consommation d'espace sur l'ensemble du SCOT est ainsi estimée à 95 ha pour la période 2003-2012, soit 9,5 ha par an.

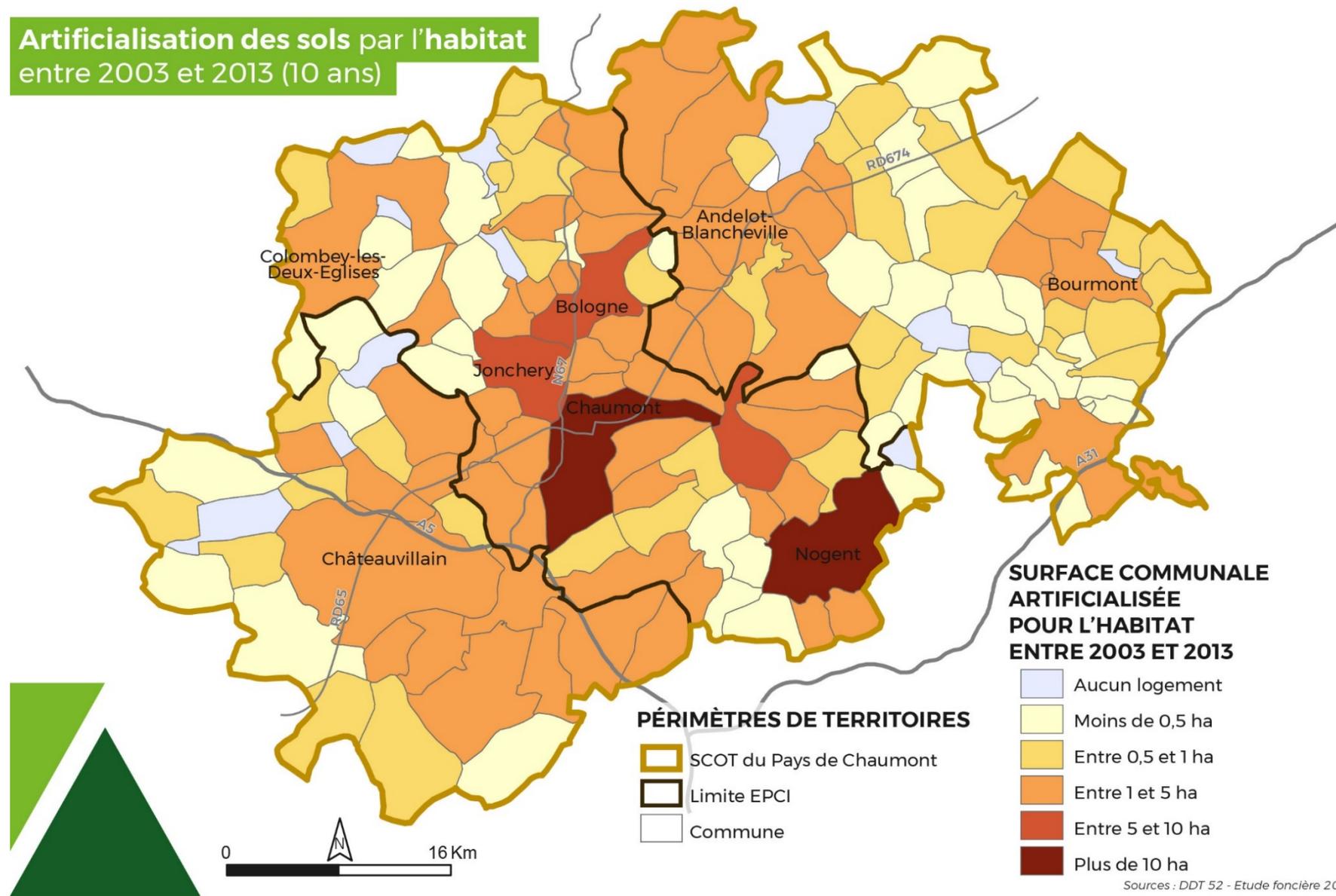
La communauté de Communes d'Agglomération de Chaumont a consommé 76,8% de cette surface, et la Communauté de Communes des Trois Forêts environ 8,4%

REMARQUE

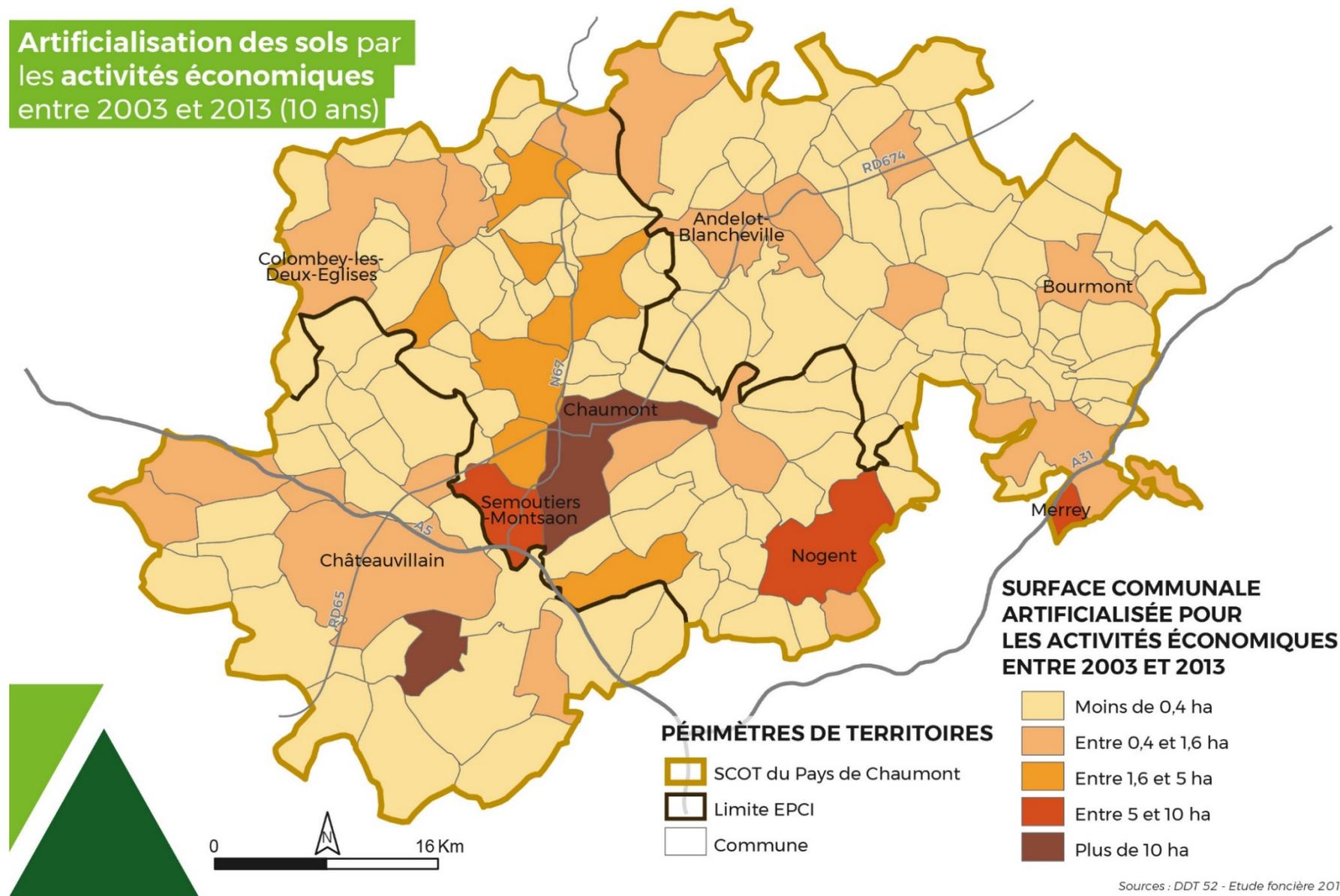
La somme des surfaces consommées par les activités et par le résidentiel sur la période 2003-2012, soit 324 ha, est proche de la surface totale consommée estimée à 308 ha.

L'étude de la DDT et les fichiers MAJIC ne permettent pas de connaître la surface de zones agricoles, forestières et naturelles consommées par l'habitat et par le résidentiel sur la période 2003-2012.

**Artificialisation des sols par l'habitat
entre 2003 et 2013 (10 ans)**



Artificialisation des sols par les activités économiques entre 2003 et 2013 (10 ans)



SECONDE PARTIE : DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE

1. Organisation générale des activités économiques

1.1. Une position régionale à affirmer

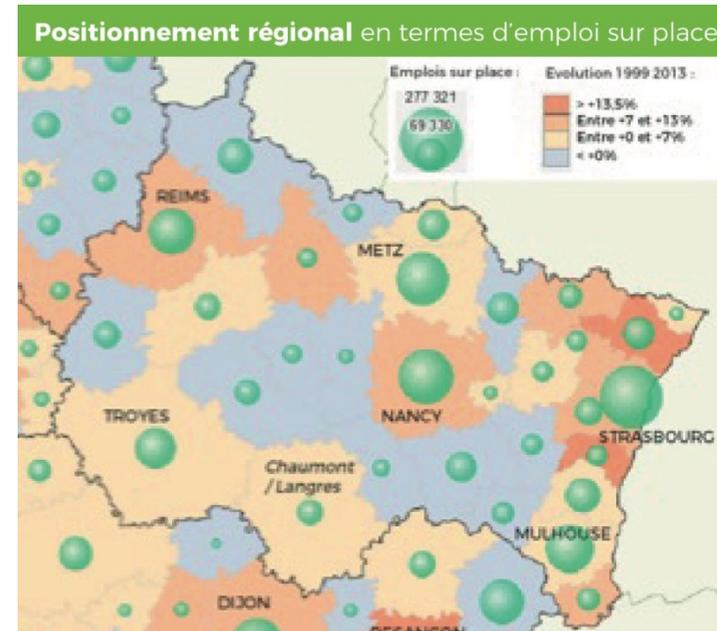
1.1.1. Un bassin d'emploi plutôt stable, qui subit des mutations importantes

Le bassin d'emploi de Chaumont reste stable depuis les années 1990 même si l'on constate une tendance à la baisse depuis la crise de 2008. Le territoire du Pays de Chaumont comptabilise en 2013 plus de 27 400 emplois, affichant donc **une certaine stabilité depuis plus de 30 ans malgré une reconfiguration profonde des secteurs d'activité**. On remarque toutefois une croissance soutenue de l'emploi entre 1999 et 2008 (+1 300) suivie entre 2008 et 2013 par une période de recul ramenant l'emploi aux valeurs des années 2000.

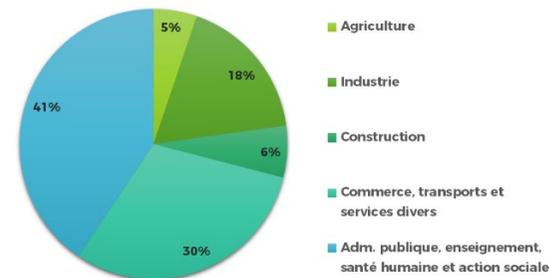
Depuis le milieu des années 1970, **le secteur productif a largement perdu en importance** au profit du secteur présentiel. Le premier a perdu 40% d'emplois entre 1975 et 2013 et le second en a gagné plus de 30%, dépassant de 12% la moyenne départementale.

Le Pays de Chaumont conserve cependant **une part importante d'emplois industriels (18%) et agricoles (5%)** malgré une perte de 23% des emplois du secteur entre 1999 et 2013, bien supérieure à celle de la région (- 11% sur la même période).

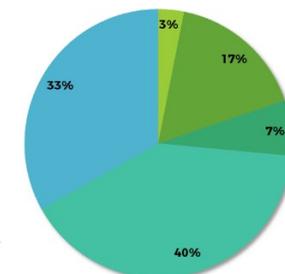
Du fait de son statut de préfecture, Chaumont possède **une forte proportion de services administratifs, d'enseignement, de santé et d'action sociale (41% de l'emploi total)**. En plus de ces services « non marchands », la tertiarisation des dernières années a aussi favorisé le développement de l'économie résidentielle, de services à la personne et aux entreprises, et dans une moindre mesure du tourisme.



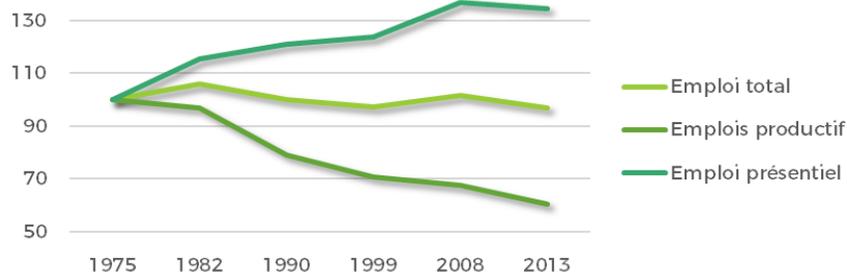
Profil des emplois par secteur d'activités, SCOT du Pays de Chaumont (2013)



Profil des emplois par secteur d'activités, Région Grand Est (2013)



Evolution du nombre d'emplois sur le Pays de Chaumont, en base 100 entre 1975 et 2013



CHIFFRES CLES

> 27 400 emplois en 2013

> - 52 emplois entre 1999 et 2013, correspondant à :

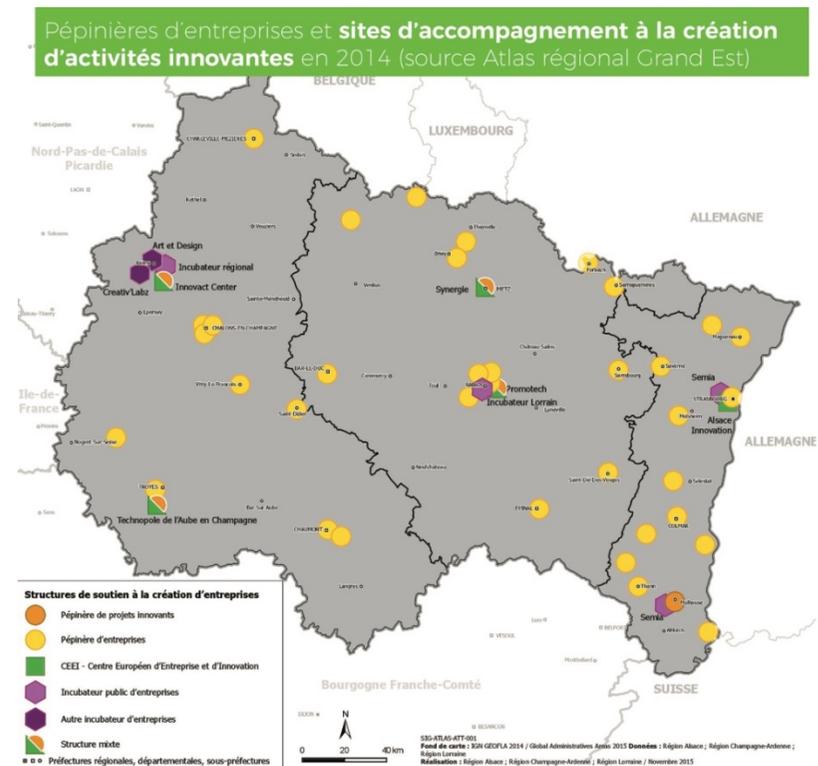
- o - 1 504 emplois productifs
- o + 1 452 emplois présentsiels

1.1.2. Un pôle d'innovation à connecter aux dynamiques métropolitaines limitrophes

À l'exception de Nogent, qui s'inscrit au sein d'un cluster national (FrenchTech), le territoire se situe relativement **à l'écart des grandes dynamiques économiques régionales**, et donc des clusters & réseaux économiques, universitaires ou de R&D s'établissant entre pôles urbains de taille plus conséquente (notamment Dijon, Nancy-Metz, Reims, Troyes,...). La connexion à ces pôles et le développement de dynamiques partenariales sont des enjeux majeurs pour pérenniser l'activité locale, notamment à travers la mise en place de liens forts entre acteurs

économiques ou universitaires mais également via la mutualisation d'équipements avec les pôles les plus proches.

Le territoire accueille des filières industrielles de pointes à Chaumont, dans la vallée de la Marne et dans le bassin de Nogent, ainsi que des outils stratégiques comme le pôle technologique de Nogent ou la pépinière d'entreprises sur la zone Plein Est. Afin de valoriser ces spécificités, **le pôle économique du Pays de Chaumont nécessite le développement de synergies avec les pôles voisins (Dijon, Troyes / Sens, Nancy)** afin d'affirmer sa position à l'échelle régionale.



1.1.3. Une présence militaire historique qui représente un atout économique important pour le territoire

La présence militaire sur le Pays de Chaumont date de presque 70 ans et continue aujourd'hui d'être une force pour le territoire. A l'origine base américaine, le **site de Chaumont-Semoutiers** est aujourd'hui occupé par le 61^e Régiment d'Artillerie (RA).

La fonction militaire du territoire représente un véritable atout économique :

- L'activité militaire du site permet l'installation et la vie sur le territoire d'environ 1000 personnes qui participent donc au développement de l'agglomération chaumontaise.
- Le site de Semoutiers, équipé de technologies de pointe, représente une base de drone majeure à l'échelle nationale, spécialisée dans le renseignement et l'acquisition d'objectifs.
- L'identification de la base comme un site pilote dans le secteur du renseignement et des équipements de type « drones » peut représenter une opportunité pour le développement futur. Ce secteur peut accueillir des activités croissantes de recherche et de développement, et potentiellement générer des activités locales si des partenariats avec les acteurs locaux sont développés (entreprises de R&D, industries,...).

L'aérodrome de la base militaire est actuellement géré par l'aviation civile. L'Association de Gestion de l'Aérodrome Chaumont-Semoutiers (AGACS) gère la structure occupée par deux aéroclubs.

En plus du site de Chaumont-Semoutiers, le territoire accueille environ 700 élèves par an au sein de **l'école de gendarmerie** basée à Chaumont. Bien que les durées de formation soient relativement courtes (plusieurs

promotions par an), la présence de cet équipement contribue au dynamisme de la ville de Chaumont.



L'affirmation de la vocation militaire du territoire représente un enjeu de positionnement régional. Le secteur militaire a connu de fortes restructurations ces dernières décennies, et le positionnement du Pays de Chaumont dans la durée pour l'accueil de ces activités est une problématique importante.

1.2. Un réseau de pôles d'emploi qui structure fortement l'activité locale

1.2.1. Des emplois concentrés sur Chaumont, et sur quelques polarités secondaires

Le territoire du Pays de Chaumont se caractérise par **une forte concentration des emplois sur la Communauté d'Agglomération de Chaumont**, avec un gradient partant de la ville-centre (56% des emplois du SCOT sont à Chaumont) et s'étirant le long de la RN67 dans des pôles secondaires comme Nogent au sud (8% des emplois), Bologne (4% des emplois) et Froncles (2% des emplois) au nord.

Sur le reste du territoire, on note l'existence de **pôles d'emploi plus modestes** comportant moins de 500 emplois mais **structurant l'espace rural** : Châteauvillain, Bourmont, Breuvannes-en-Bassigny ou encore Andelot-Blancheville.

Au sein du périmètre de SCOT, le nombre d'emplois subit une légère baisse depuis 1999 mais cette tendance n'est pas homogène :

- La zone d'emploi de Chaumont affiche une croissance solide de l'emploi (+5%) avec notamment une forte hausse à Chaumont (+700 emplois) et Bologne (+105 emplois) ;
- Les pôles secondaires de Colombey-les-Deux-Églises (+37 emplois soit +13%) et Breuvannes-en-Bassigny (+15%) ont également été consolidés ;
- Les autres pôles secondaires du territoire affichent une décroissance importante de l'emploi qui peut questionner sur la vitalité des « franges » rurales du territoire.

La forte polarisation de l'emploi sur Chaumont et la Communauté d'Agglomération souligne **l'importance d'un aménagement cohérent à l'échelle du SCOT**, afin de minimiser les impacts liés aux flux domicile travail. Parallèlement, **le maintien des pôles ruraux est un enjeu majeur** pour le territoire et pour la population locale, en évitant à terme la création de villages-dortoirs dépourvus d'activités et d'équipements.

Emploi et population active

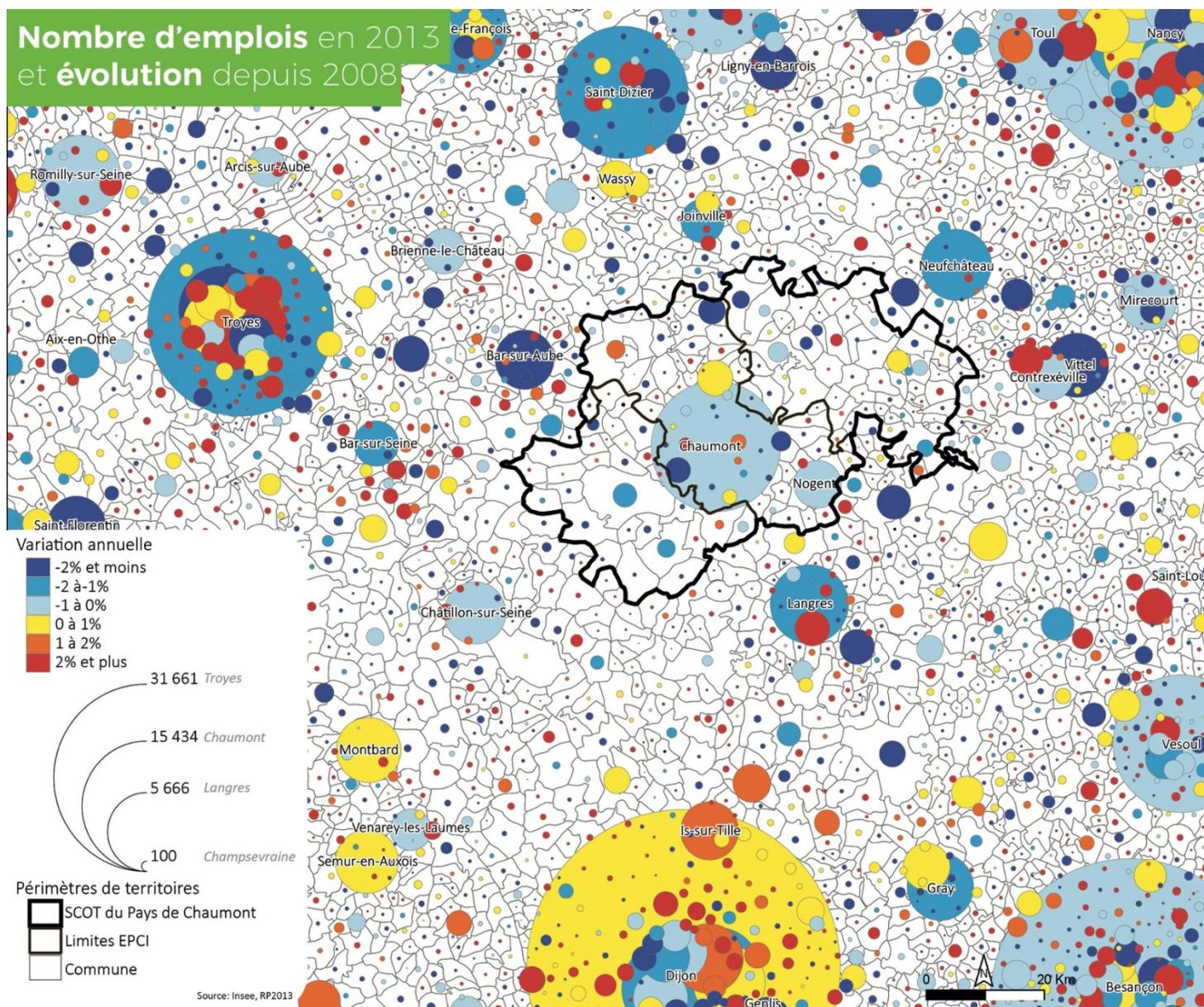
	2013			
	Emploi	Actifs occupés	Population de plus de 15 ans	Actifs de plus de 15 ans
CA de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles	22 491	19 389	38 588	21 971
<i>Chaumont</i>	15 434	9 187	19 294	10 756
<i>Colombey-les-Deux-Églises</i>	312	284	527	301
<i>Bologne</i>	1 145	825	1 571	904
<i>Froncles</i>	679	583	1 344	693
<i>Biesles</i>	380	615	1 120	687
<i>Nogent</i>	2 061	1 465	3 294	1 703
CC des Trois Forêts	1 745	3 176	6 580	3 562
<i>Arc-en-Barrois</i>	305	301	681	325
<i>Châteauvillain</i>	528	621	1 344	730
CC Meuse Rognon	3 095	4 325	9 528	4 890
<i>Breuvannes-en-Bassigny</i>	271	293	594	327
<i>Bourmont</i>	233	188	421	211
<i>Andelot-Blancheville</i>	364	328	760	379
<i>Doulaincourt-Saucourt</i>	283	280	740	331
SCoT du Pays de Chaumont	27 331	26 890	54 697	30 424
SCoT du Pays de Langres	17 272	18 203	38 646	20 447
Région Grand Est	2 109 464	2 277 136	4 567 903	2 633 697
France Métropolitaine	25 773 946	26 165 672	52 010 764	30 067 997

Source : RPG 2013

CHIFFRES CLES

> 72% des emplois concentrés sur l'axe Nogent-Chaumont-Froncles

> 7% des emplois seulement répartis dans les pôles secondaires, mais structurants pour l'espace rural



1.2.2. De nombreuses communes à caractère principalement résidentiel

Le ratio emplois / actifs du territoire, égal à 1, montre une certaine **adéquation entre le bassin d'emploi et la fonction résidentielle** du territoire. Le nombre important d'emplois sur place permet au territoire de maintenir sa population active sans se résidentialiser.

À l'échelle du SCoT, on observe une certaine **disparité entre plusieurs secteurs** géographiques :

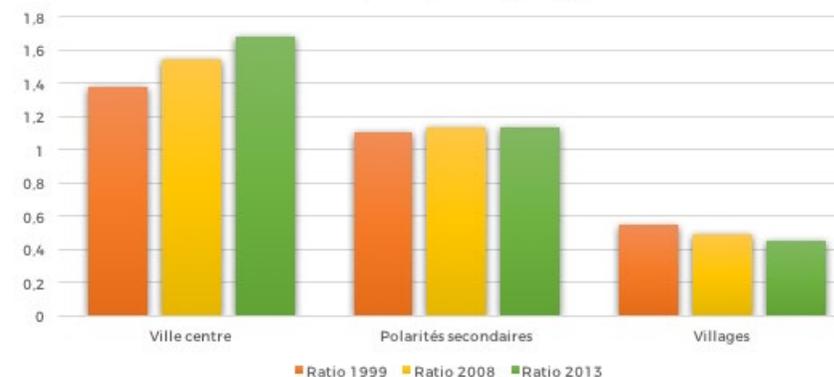
- Les pôles d'emplois principaux du territoire (une quinzaine de communes) affichent plus d'emplois que d'actifs dans leur périmètre : Chaumont (1,7), Nogent et Bologne (1,4), et dans une moindre mesure Froncles ou Bourmont (1,2). Dans ces communes, la fonction d'emploi domine la fonction résidentielle ;
- Certains pôles secondaires à l'exemple d'Andelot-Blancheville ou d'Arc-en-Barrois affichent un équilibre entre emplois proposés et actifs résidents ;
- Le reste des communes du SCoT affiche une fonction économique moins affirmée : **115 communes présentent un ratio inférieur à 0,5** indiquant un fort caractère résidentiel qui tend à s'accroître légèrement (au moins deux fois plus d'actifs résidents que d'emplois sur place).

Ces distinctions sont stables depuis 2008, bien que quelques communes aient connu une progression assez forte de l'emploi à l'image de Chaumont ou à plus petite échelle de Colombey-les-Deux-Églises, sans réel changement dans le nombre d'actifs résidents.

Ratio emplois/actifs en 2008 et 2013

	Emplois sur place en 2013	Part des emplois du SCoT en 2013 (en %)	Ratio emplois/actifs occupés en 2008	Ratio emplois/actifs occupés en 2013
CA de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles	22 491	82	1,1	1,2
Chaumont	15 434	56	1,5	1,7
Colombey-les-Deux-Églises	312	1	0,9	1,1
Bologne	1 145	4	1,4	1,4
Froncles	679	2	1,2	1,2
Biesles	380	1	0,7	0,6
Nogent	2 061	8	1,4	1,4
CC des Trois Forêts	1 745	6	0,6	0,5
Arc-en-Barrois	305	1	1,1	1,0
Châteauvillain	528	2	0,9	0,9
CC Meuse Rognon	3 095	11	0,7	0,7
Breuvannes-en-Bassigny	271	1	1,0	0,9
Bourmont	233	1	1,2	1,2
Andelot-Blancheville	364	1	1,1	1,1
Doulaincourt-Saucourt	283	1	1,0	1,0
SCoT du Pays de Chaumont	27 331	100	1,0	1,0
SCoT du Pays de Langres	17 272	63	0,9	0,9
Région Grand Est	2 109 464	7 718	0,9	0,9
France Métropolitaine	25 773 946	94 302	1,0	1,0

Evolution du ratio emplois / actifs par type de communes



1.2.3. Une tertiarisation de l'économie appuyée en particulier sur les services non marchands

Depuis les années 2000, la part de l'emploi productif a gardé une bonne place sur le territoire mais la tertiarisation de l'économie est clairement visible, malgré quelques disparités internes au secteur :

- **Le secteur industriel a perdu en importance**, en perdant 17% de ses emplois entre 1999 et 2008, sous l'effet des restructurations. La diminution de l'emploi industriel a toutefois été moins forte qu'à l'échelle régionale (-25%) ;
- Le secteur agricole a aussi été fortement restructuré, les emplois dans les exploitations ayant diminué de 23% entre 1999 et 2008 ;
- Le domaine de la construction a connu une croissance faible, affichant +8% d'emplois contre +15% à l'échelle régionale ;
- Globalement, le secteur tertiaire a gagné en importance sur la période mais de façon hétérogène :
 - **Les emplois du secteur tertiaire non-marchand ont gagné 18%**, grâce à une concentration de services publics liés au statut de préfecture de Chaumont ;
 - Les emplois du secteur marchand (commerces, transports et services divers) ont reculé de 5%, en particulier depuis la crise de 2008.

Plus de 41% des emplois salariés du territoire sont affiliés à des emplois publics, valeur bien supérieure à la moyenne nationale qui se situe à 32,5%, ce qui montre l'importance de l'offre de services liée au statut de préfecture. Cette situation confère un avantage non

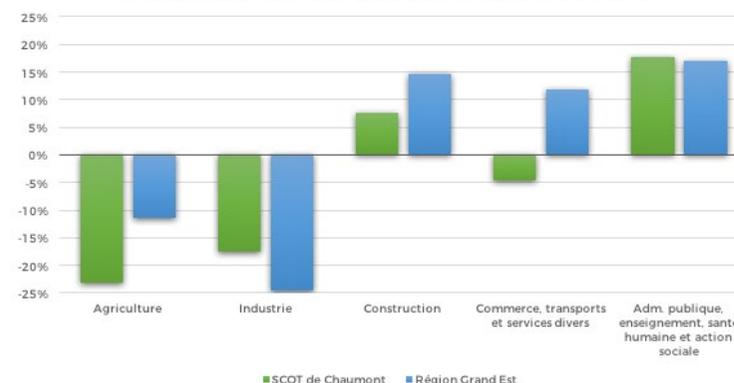
négligeable au territoire, une partie des actifs bénéficiant d'une sécurité de l'emploi et d'un pouvoir d'achat relativement constant.

Secteurs d'activité en 2013

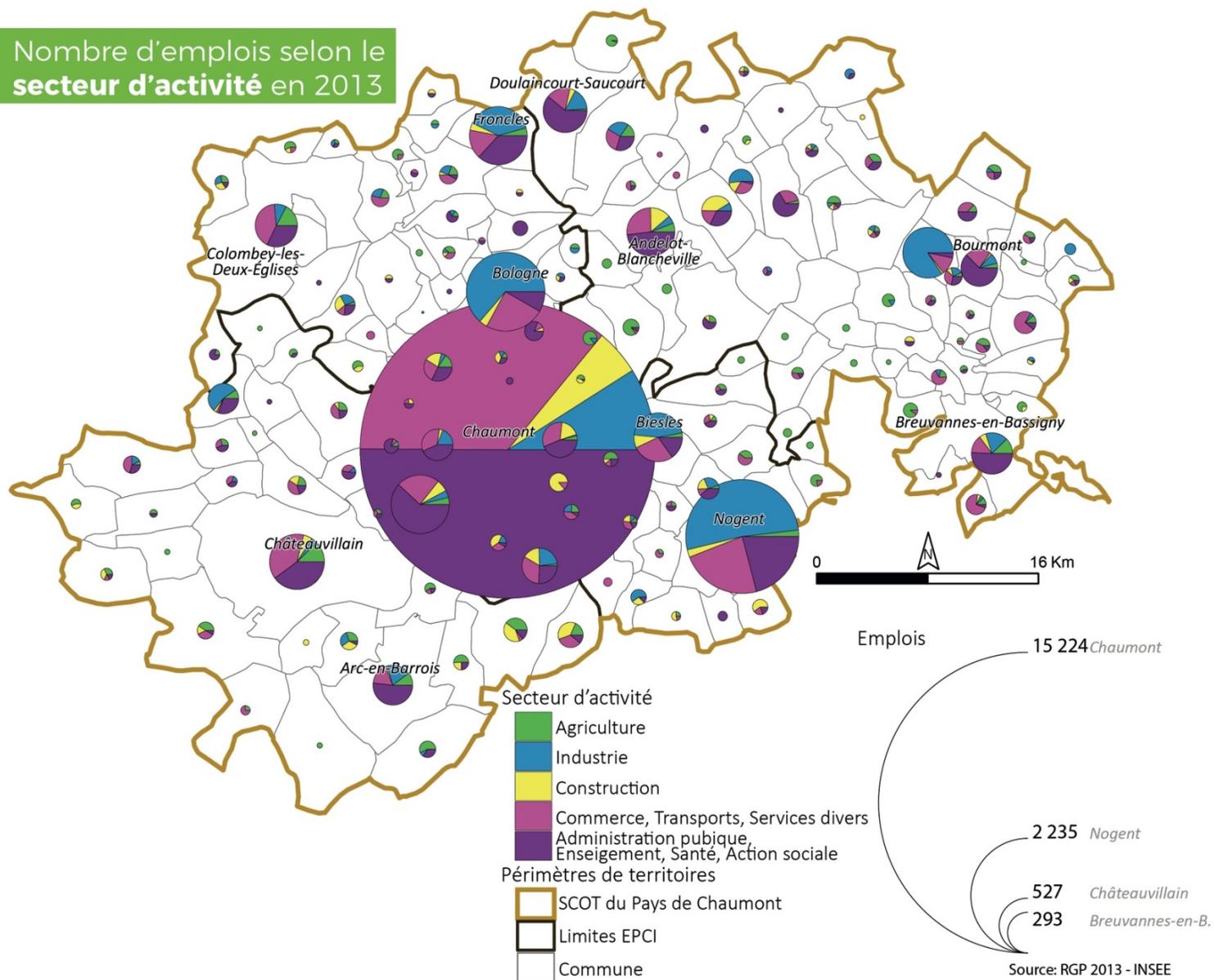
	2013 (emplois sur place)				
	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, transports et services divers	Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale
CA de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles	574	3 901	1 280	7 182	9 473
<i>Chaumont</i>	139	1 349	759	5 423	7 553
<i>Colombey-les-Deux-Eglises</i>	54	28	0	130	101
<i>Bologne</i>	10	675	36	263	88
<i>Froncles</i>	25	224	24	94	213
<i>Biesles</i>	12	187	35	114	62
<i>Nogent</i>	40	1 161	49	516	469
CC des Trois Forêts	353	197	188	431	563
<i>Arc-en-Barrois</i>	28	54	4	48	144
<i>Châteauvillain</i>	64	20	28	205	210
CC Meuse Rognon	517	715	232	745	1 086
<i>Breuvannes-en-Bassigny</i>	36	51	16	42	148
<i>Bourmont</i>	10	21	4	53	147
<i>Andelot-Blancheville</i>	24	21	56	108	193
<i>Doulaincourt-Saucourt</i>	4	54	14	59	204
SCoT du Pays de Chaumont	1 444	4 814	1 701	8 358	11 122
SCoT du Pays de Langres	1 298	4 028	1 130	6 624	4 499
Région Grand Est	65 749	351 587	141 010	851 816	698 304
France Métropolitaine	734 255	3 335 122	1 793 160	12 158 893	8 326 238

Source : RGP 2013

Evolution des secteurs d'activité entre 1999 et 2013



Nombre d'emplois selon le secteur d'activité en 2013



1.2.4. Une concentration des PME et des grandes entreprises dans les principaux pôles d'emploi

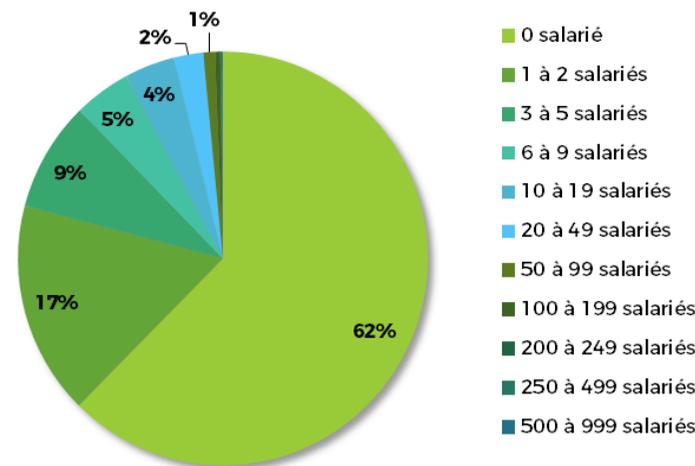
Le territoire abrite près de 5 000 entreprises, avec quelques grands établissements qui pèsent lourd dans l'emploi sur place :

88% des entreprises locales sont des TPE (Très Petites Entreprises, avec moins de 10 salariés) et la plupart d'entre elles comportent moins de 2 salariés. Ces entreprises sont réparties sur le territoire mais on en retrouve une concentration plus importante dans les pôles, en particulier Chaumont, Nogent, Colombey-les-Deux-Églises, Châteauvillain et Froncles.

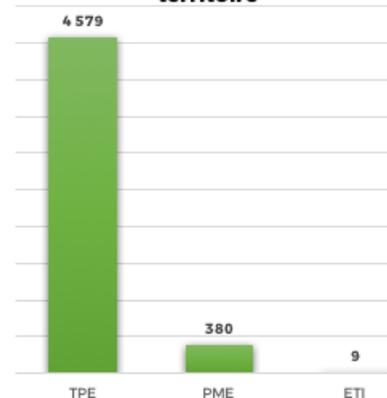
Très diversifiées, elles représentent **près d'1/3 des emplois locaux**. Leur présence dans les espaces ruraux est un atout important pour créer des dynamiques locales dans des communes de taille limitée (artisanat, petits commerces, services de proximité,...).

- **Les PME** (Petites et Moyennes Entreprises, entre 10 et 250 salariés) **sont les structures employant le plus sur le territoire** puisqu'elles regroupent la moitié des emplois locaux (environ 14 000 emplois), en majorité dans les secteurs de l'industrie et des services. Ces entreprises sont implantées en priorité dans les polarités.
- **Les ETI** (Établissements de Taille Intermédiaire, employant plus de 250 salariés) **sont au nombre de 9 sur le Pays de Chaumont**, et jouent un rôle primordial pour l'emploi local bien qu'ils puissent représenter une fragilité pour le territoire en cas de restructuration ou de fermeture. Regroupant près de 20% des emplois locaux, ce sont principalement des sites industriels (Forges de Bologne et de Nogent, Greatbatch Medical à Chaumont...), commerciaux (Chaumondis,...) et de services non marchands (centre hospitalier, services techniques du département et de la ville...).

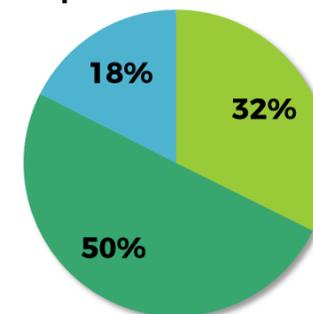
Taille des entreprises du territoire

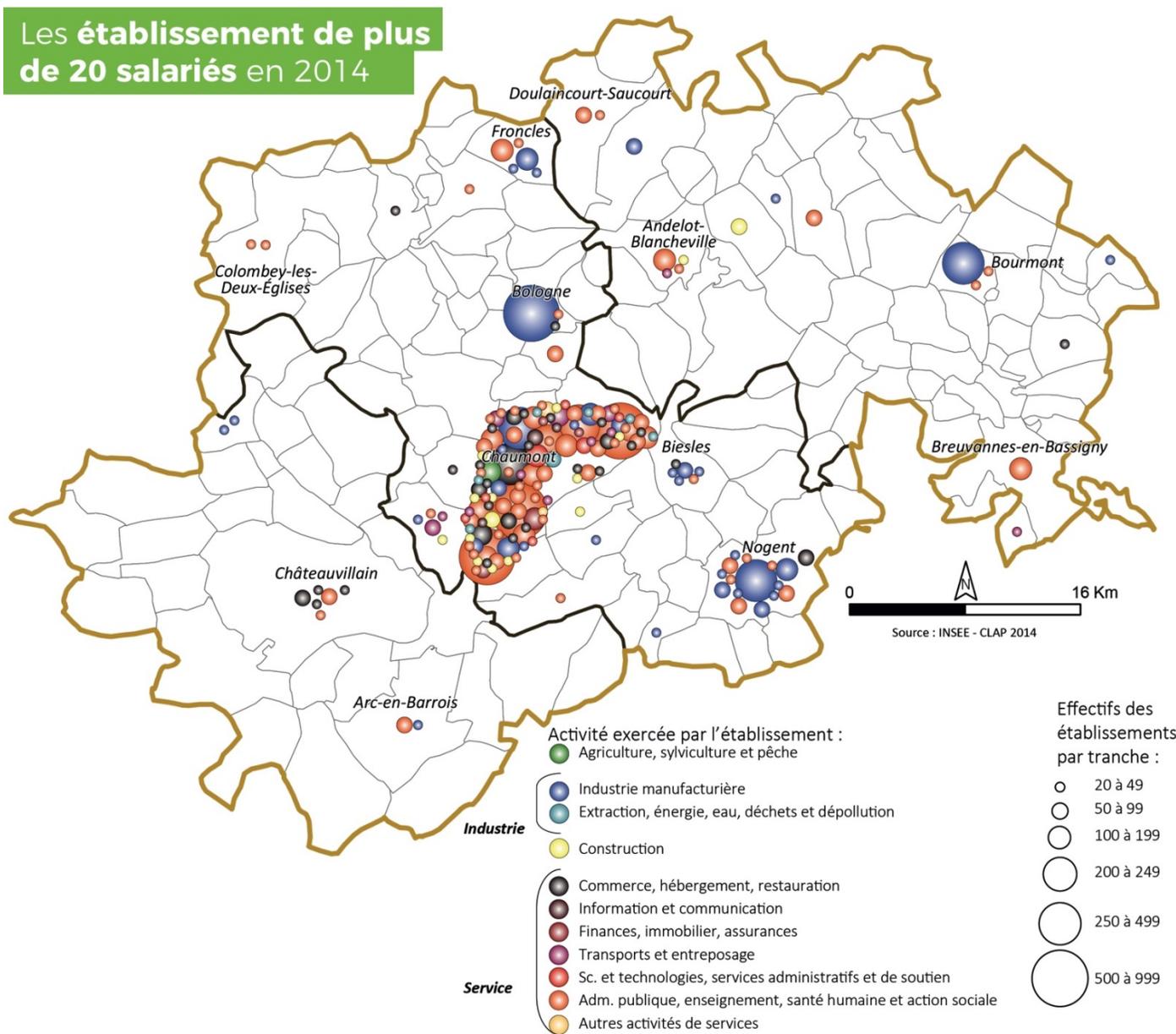


Catégorie des entreprises du territoire



Répartition des emplois par type d'entreprises





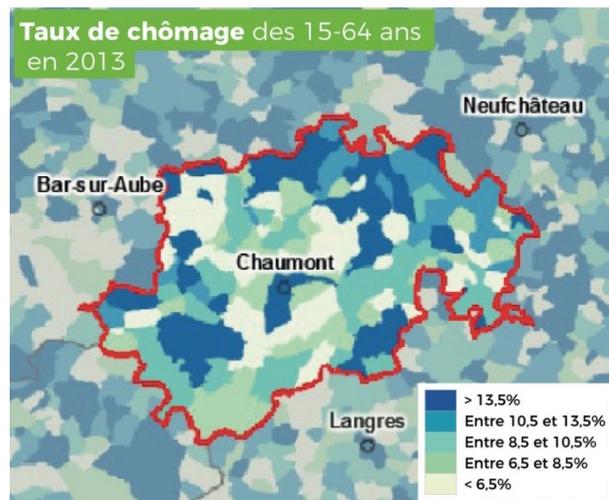
1.3. Des difficultés d'accès à l'emploi et de gestion des compétences

1.3.1. Une faible qualification des jeunes rendant plus difficile l'accès à l'emploi

Les résidents du territoire en âge de travailler connaissent **un taux de chômage non-négligeable (11,6%)** mais en deçà aux moyennes nationale et régionale (atteignant chacune 13,5%).

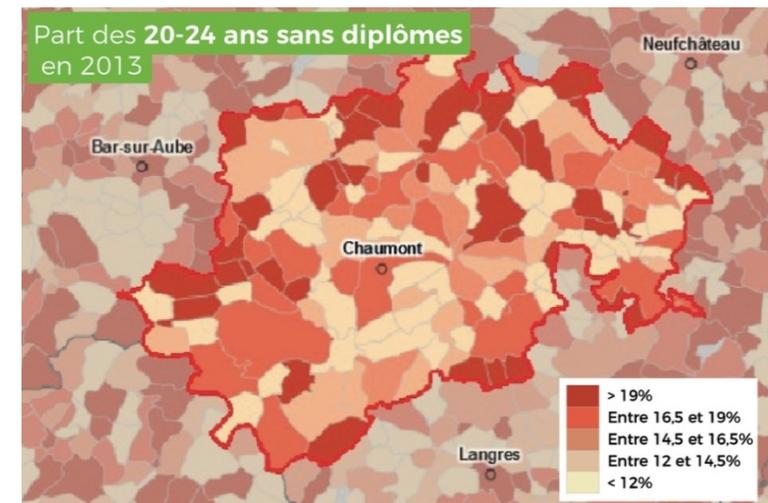
Le taux de chômage des 15-24 ans est élevé (24% soit 1 jeune sur 4 sans emploi) mais reste également inférieur aux valeurs régionale et nationale s'élevant toutes deux à 29%.

À l'échelle du SCOT, ces difficultés d'accès à l'emploi peuvent être mises en lien avec un faible taux de qualification des jeunes actifs : un tiers des jeunes sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 38% dans le Grand-Est), et 14% des 20-24 ne sont pas diplômés (2% de plus qu'à l'échelle régionale).



Certains espaces sont plus fortement touchés par le chômage :

- **La ville-centre et la majorité des polarités secondaires affichent un taux de chômage élevé**, dépassant les 14,5%, en raison d'une mixité sociale plus marquée que dans les villages : l'offre de logements y est plus diversifiée et la mobilité contrainte de certaines populations implique un nécessaire rapprochement des services et des équipements.
- Le Nord-Est du territoire est plus touché que le reste du Pays en raison d'un enclavement plus important, en particulier les communes rurales du nord de la Communauté de Communes Meuse-Rognon et dans le secteur de Bourmont.
- La population de l'Ouest du territoire est elle-aussi plus sujette au chômage, les communes les plus rurales de la Communauté de Communes des 3 Forêts souffrant en plus d'un enclavement géographique ne facilitant pas l'accès à l'emploi.



1.3.2. Une offre de formation présente mais insuffisante pour garantir l'autonomie du territoire

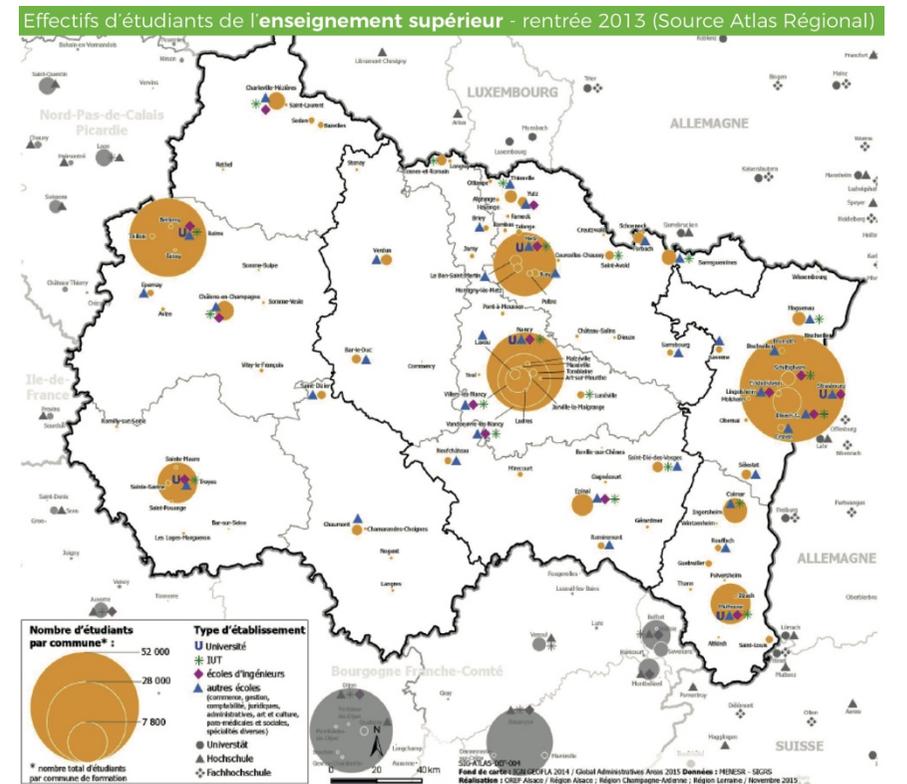
Chaumont est la ville la mieux équipée du département en termes d'enseignement supérieur. On retrouve ainsi sur le territoire :

- Des organismes de formation: lycée professionnel, CFA BTP dispensant des formations d'apprentissage, IFSI (école de soins infirmiers), école de gendarmerie, ESPÉ (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation), GRETA, Cap Emploi (aide à l'insertion des personnes handicapées), formation professionnelle continue des organismes consulaires.
- En parallèle, un certain nombre de structures d'accompagnement et d'information sont présentes : Mission locale, CIO, Espace métiers, services des chambres consulaires, Pôle Emploi, Cap Emploi, Réseau Information Jeunesse.

Le Pôle Technologique Sud Champagne implanté à Nogent depuis 2009 et soutenu par le département joue un rôle important dans l'offre de formation locale. Organisé autour d'un laboratoire industriel spécialisé dans le domaine des matériaux innovants, il comporte une pépinière d'entreprises et un centre universitaire formant des ingénieurs en mécanique et en matériaux (sur un cycle de 3 ans en contrat d'apprentissage). Ce centre de formation est une antenne de l'Université de Technologie de Troyes, et propose une offre qualitative de logements étudiants afin de parfaire son attractivité.

L'offre locale reste cependant limitée et la population doit donc pouvoir s'appuyer sur les pôles universitaires voisins pour accéder à une offre de formation plus complète.

La connexion aux pôles de Dijon, Nancy, Troyes et Reims constitue un enjeu prioritaire pour l'accès à la formation. En particulier, l'offre de transports publics doit permettre aux étudiants d'accéder à ces sites distants de manière à réduire progressivement la part d'actifs non qualifiés sur le territoire et à terme de fournir une main d'œuvre qualifiée aux entreprises locales.



2. L'industrie et la construction

2.1. Un secteur industriel qui mute mais qui reste solide

2.1.1. Une concentration de l'industrie dans les principaux pôles d'activité du SCOT

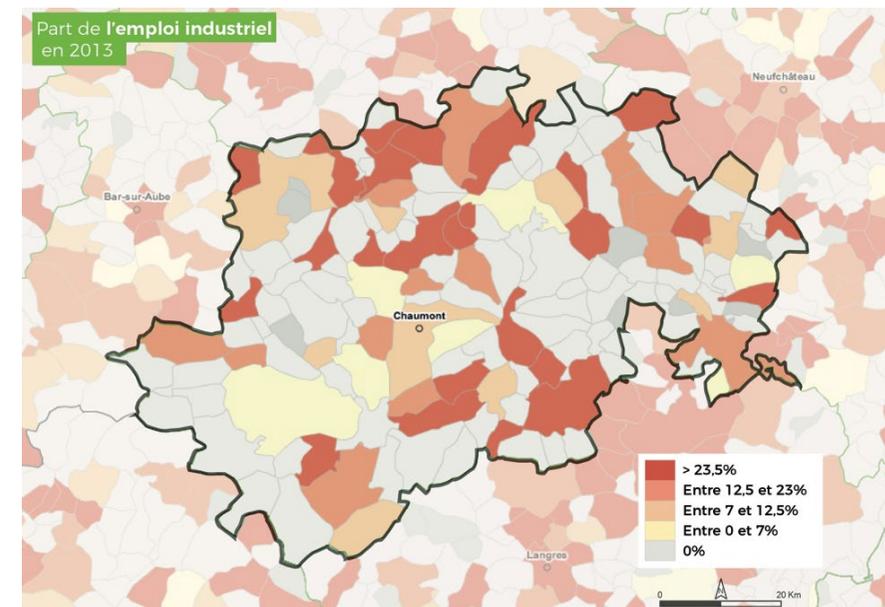
Six communes seulement concentrent plus de 80% de l'emploi industriel, déterminant des pôles implantés le long des axes de transport majeurs du territoire :

- Le pôle Chaumont-Bologne-Froncles (2 248 emplois), implanté sur la RN67 ;
- Le pôle de Nogent et Biesles (1 348 emplois) se trouvant près de l'axe de la RD417 donnant accès à l'échangeur n°8 de l'A31 (Val de Meuse) ;
- Le pôle d'Illoud, qui se démarque par la présence de la laiterie Bongrain-Gérard (372 emplois), en situation isolée à l'Est du territoire. Le pôle est positionné le long de la RD74 donnant accès à l'échangeur n°8 de Val de Meuse au sud et au pôle de Neufchâteau au nord. L'échangeur de Robécourt (n°9) est également accessible à l'est, mais via des infrastructures peu calibrées.

D'autres sites industriels sont recensés, comportant moins de 100 employés et répartis de manière plus diffuse sur le territoire (87 emplois à Maranville ; 54 à Doulaincourt-Saucourt et à Arc-en-Barrois, etc.).

Dans l'ensemble, on remarque une **concentration de l'activité industrielle à proximité de Chaumont et le long des axes de communication majeurs** du territoire, qui assurent une bonne intégration des industries au sein des réseaux régionaux et nationaux.

Les restructurations conjoncturelles du secteur ont généré une diminution de 17% des emplois industriels du territoire, soit une perte de plus de 1 000 emplois entre 1999 et 2013. Ces restructurations ne sont pas toujours associées à une diminution d'activités ou de production de valeur ajoutée, l'automatisation et la réorganisation des chaînes de production ayant largement contribué aux baisses d'emploi.



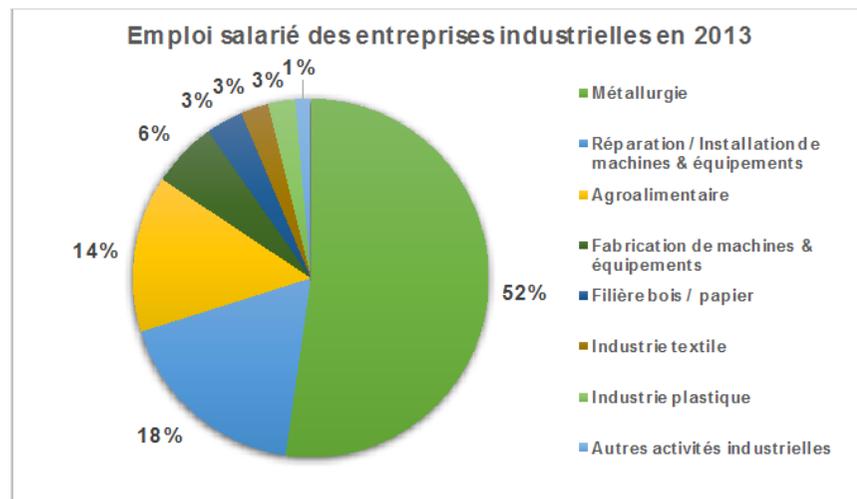
CHIFFRES CLES

- > 4 814 emplois dans l'industrie (18% du total)
 - o 82% sont concentrés sur 6 communes...
 - o ...les 18% restant répartis sur 52 autres communes
- > 1 014 emplois supprimés entre 1999 et 2013.

2.1.2. Une spécialisation et une mise en réseau de l'industrie favorisant la compétitivité territoriale

L'activité industrielle du territoire est marquée par une spécialisation dans trois filières principales :

- La **métallurgie**, « fer de lance » du Pays de Chaumont, représente plus de la moitié de l'emploi industriel local. Il s'agit notamment des activités de forges médicales, aéronautiques et automobiles. Les forges de Bologne et de Nogent concentrent une grande partie des emplois (environ 2 200) ;
- En lien avec la première filière, les entreprises de **réparation et d'installation d'ouvrages en métaux, machines et équipements** relevant de l'industrie manufacturière est la deuxième branche la plus importante de l'industrie locale en termes d'emploi (environ 750) ;



- **L'agroalimentaire** tient la troisième place notamment grâce à des entreprises comme la laiterie Bongrain-Gérard à Illoud comptabilisant à elle seule près de 400 salariés (près de 600 salariés dans le secteur au total).

Moins conséquentes en nombre de salariés, les entreprises intervenant dans la fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire (en sus des forges médicales) sont nombreuses et totalisent approximativement 600 emplois.

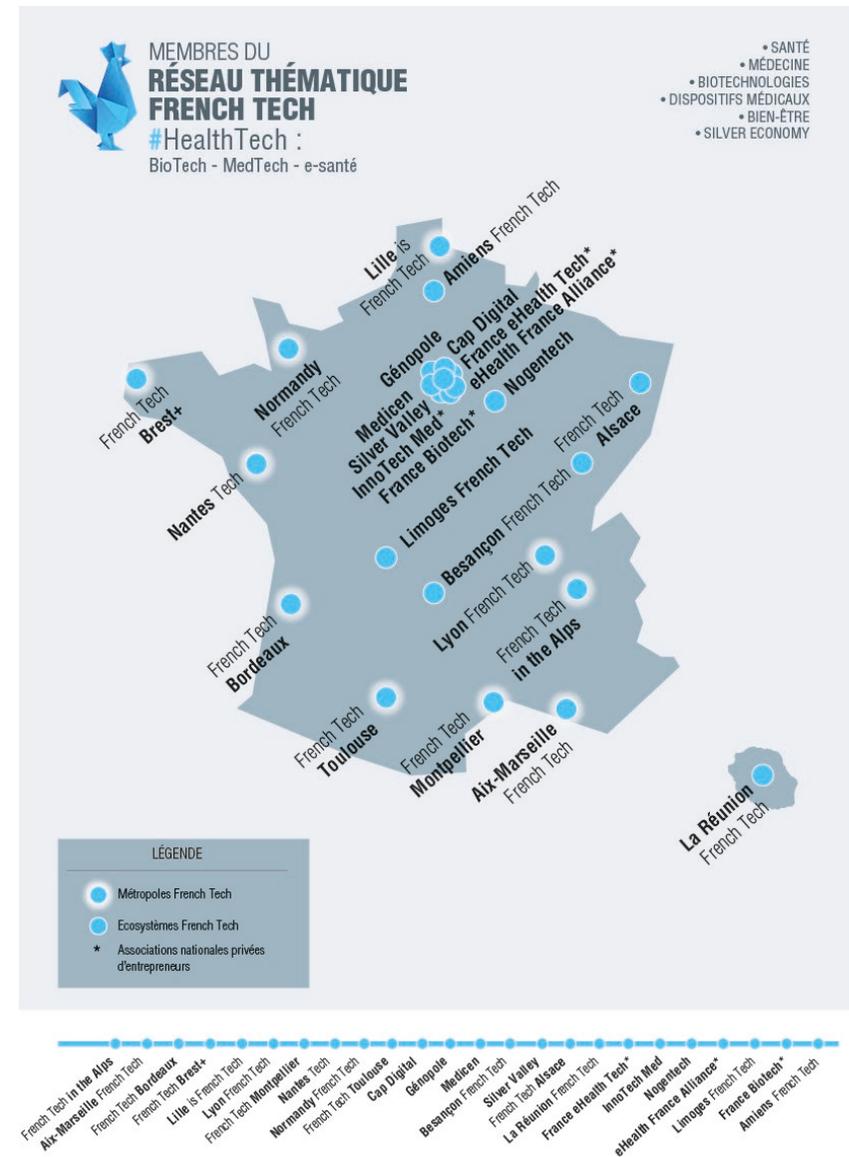
Entreprise	Commune	Taille (salariés)
FORGES DE BOLOGNE	BOLOGNE	500 à 1 000
B C	ILLOUD	250 à 500
GREATBATCH MEDICAL	CHAUMONT	250 à 500
FORGES DE COURCELLES	NOGENT	250 à 500
ETABLISSEMENTS MAURICE MARLE	NOGENT	200 à 250
AESCULAP	CHAUMONT	100 à 200
SOCIETE DES FORGES DE FRONCLES	FRONCLES	100 à 200
FORGEAVIA	BIESLES	50 à 100
CATERPILLAR REMANUF SCE CHAUMONT	CHAUMONT	50 à 100
GILLET GROUP	NOGENT	50 à 100
BUGNOT 52 LA BATTERIE	ROCHES BETTAINCOURT	50 à 100
FORGEX RAGUET	NOGENT	50 à 100

Créée au début des années 2000, le **Cluster NOGENTECH** regroupe des entreprises locales intervenant dans le domaine de l'outillage ou la fabrication de pièces dans le secteur médical, mais également mécanique. Son rôle est de mutualiser l'action en faveur de l'efficacité des entreprises de transformation du métal. Partie intégrante du réseau national de la French Tech, dans le domaine de la Health Tech, le pôle industriel s'inscrit dans une démarche de compétitivité et vise à développer un rayonnement à l'échelle internationale.

Cette logique de mise en réseau nécessite une certaine proximité des entreprises et des sous-traitants, mais implique aussi de garantir la mise en relation des entreprises et des acteurs locaux via l'offre de formation et d'apprentissage associée au Cluster.

LES MISSIONS DU CLUSTER NOGENTECH

- > Valoriser le savoir-faire industriel local
 - > Conforter les leaders présents sur le territoire
 - > Renforcer la sous-traitance locale
 - > Stimuler la Recherche & Développement
 - > Mettre en relation les entreprises avec des donneurs d'ordres et des partenaires scientifiques et techniques
 - > Susciter et soutenir les projets collaboratifs entre les laboratoires de recherche et les entreprises
 - > Stimuler la création/reprise d'entreprises.
 - > Soutenir l'école d'ingénieur de l'antenne de l'UTT à Nogent en favorisant l'accueil des étudiants en alternance
 - > Mettre en place des formations mutualisées ou spécifiques en amont et en aval de la filière
 - > Soutenir des actions de veilles et de diffusion scientifique et technologique
- Soutenir des actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle auprès du grand public
- > Faciliter la réalisation des projets industriels

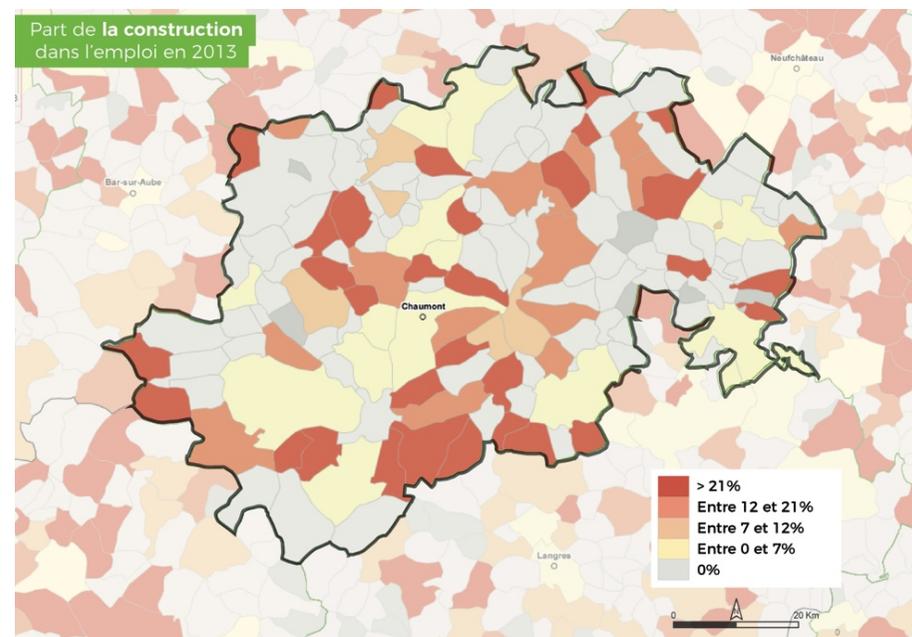


2.2. Un secteur de la construction assez solide

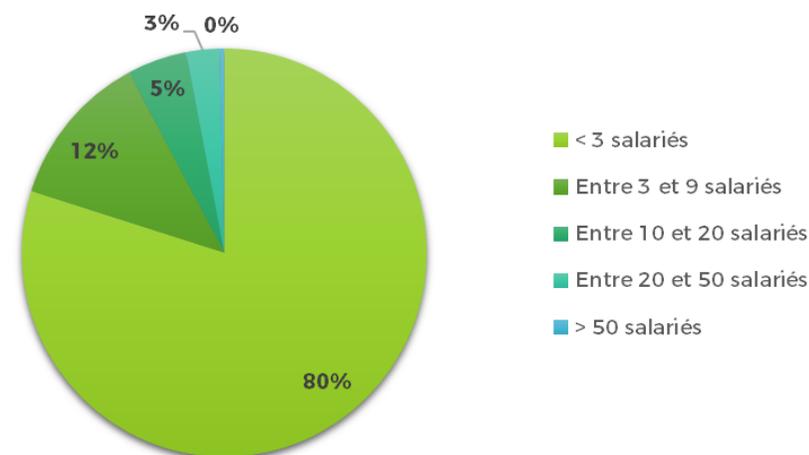
Si le secteur de la construction a connu un **développement entre 1999 et 2008** (+14% d'emplois), la crise économique a eu un effet notable avec une perte de 6% des emplois du secteur entre 2008 et 2013. Malgré cette conjoncture, le nombre d'emplois dans la construction reste plus important en 2013 qu'en 1999, démontrant une certaine solidité du secteur dans l'économie locale.

La réduction du nombre d'accédants à la propriété depuis 2008 s'illustre par **une baisse importante du nombre de permis de construire déposés entre 2005 et 2014**.

Les activités de construction peuvent se reporter sur la réhabilitation, les mises aux normes énergétiques et le renouvellement urbain. Ces domaines représentent aujourd'hui un enjeu prépondérant dans un contexte de limitation de l'étalement urbain et de politiques de densification, mais ils nécessitent une adaptation de l'offre des entreprises locales. À 80% composées de moins de 3 salariés, ces dernières n'ont pas toujours les moyens et compétences pour se positionner sur des marchés de réhabilitation, plus complexes.



Structure du tissu d'entreprises - secteur de la construction



3. Les services et les activités commerciales

3.1. Des services aux personnes très présents, qui pèsent dans l'emploi sur place

Le secteur des activités commerciales et de service représente plus de 70% des emplois sur place, soit près de 20 000 emplois en 2013. Il s'agit du secteur d'activité principal du territoire, d'autant plus après l'augmentation du nombre d'emplois constatée entre 1999 et 2008 (+10%) suivie d'une diminution mineure après la crise (-3%).

Il faut noter une recomposition de la place relative des services marchands et non marchands au sein de l'économie tertiaire locale. **Les services marchands ont perdu 11% d'emplois après 2008** (commerce, transports et services divers), tandis que les services non marchands (administration publique, santé, enseignement) ont connu une croissance de l'emploi de l'ordre de +4%.

A l'échelle du SCOT, **le secteur tertiaire est spécialisé dans les services « non marchands »**, avec une forte centralisation sur Chaumont :

- Plus de la moitié des emplois tertiaires relèvent du domaine de **l'administration publique, de l'enseignement ou de la santé et l'action sociale**. Les plus gros employeurs du territoire sont notamment le Centre Hospitalier et les lycées de Chaumont ainsi que les services du Département et de la Ville.

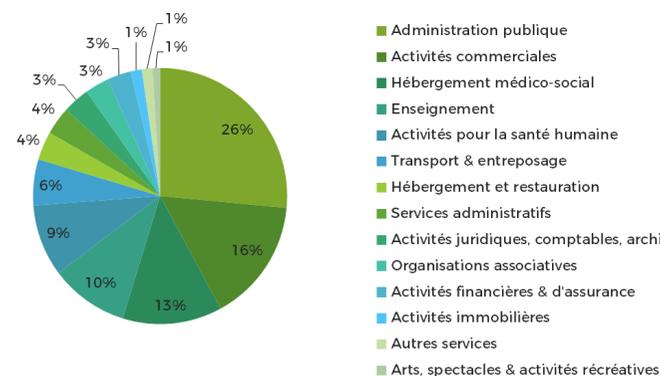
L'emploi salarié public correspond à 41% des emplois salariés du territoire. Le statut de préfecture joue un rôle structurant vis-à-vis de l'emploi à cette échelle ;

- La **grande distribution** reste un pôle d'emploi important malgré la baisse des effectifs dans le tertiaire marchand. L'hypermarché Leclerc

(Chaumondis) de Chaumont est l'une des entreprises regroupant le plus d'emplois du Pays ;

- 20% des emplois tertiaires non compris dans les précédentes catégories se répartissent dans d'autres **activités diverses** : immobilier, droit & comptabilité, restauration, transport et entreposage, etc.

Emploi salarié des entreprises de services en 2013



Entreprise	Commune	Taille
Centre Hospitalier de Chaumont	Chaumont	500 à 1 000 salariés
Département de la Haute-Marne	Chaumont	500 à 1 000 salariés
Chaumondis	Chaumont	250 à 500 salariés
Asso. départementale d'aide aux personnes âgées	Chaumont	250 à 500 salariés
Direction Départementale des Territoires	Chaumont	1 00 à 200 salariés
Préfecture de la Haute-Marne	Chaumont	1 00 à 200 salariés
Direction Services Dép. de l'Éducation Nationale	Chaumont	1 00 à 200 salariés
Lycée des métiers Charles-de-Gaulle	Chaumont	1 00 à 200 salariés
Lycée Général et Technologique Edme Bouchardon	Chaumont	1 00 à 200 salariés

3.2. Un potentiel limité pour le développement logistique

A l'échelle du SCOT, on compte approximativement 100 entreprises de transport générant au total 1 150 emplois (soit plus de 5% des emplois sur place). Ces activités sont surtout liées à de la **logistique locale** et au **transport de voyageurs** ;

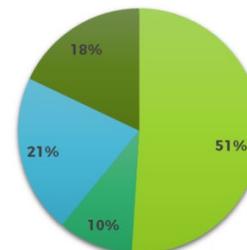
- Une cinquantaine d'entreprises participent au transport de voyageurs pour près de 250 emplois, dans le transport routier (Cars Fabian, Keolis Chaumont, ...) et ferroviaire (SNCF Mobilités).
- **Seules 8 entreprises interviennent dans le domaine logistique** (affrètement et organisation des transports, entreposage et stockage), générant moins de 100 emplois sur le Pays de Chaumont. Les services auxiliaires des transports terrestres sont principalement représentés par les groupes APRR et SNCF Réseau.

Entreprise	Commune	Taille (salariés)
APRR	Semoutiers Montsaon	50 à 99 salariés
Les Cars Fabian	Chaumont	20 à 49 salariés
Michel Logistique	Merrey	20 à 49 salariés
CTP - Prêt à Partir	Chaumont	20 à 49 salariés
Kéolis Chaumont	Chaumont	20 à 49 salariés
SNCF Mobilités	Chaumont	20 à 49 salariés
Société nouvelle Chevalier et Compagnie	Chaumont	20 à 49 salariés
CDL	Chaumont	20 à 49 salariés
Schenker France	Chaumont	20 à 49 salariés
SNCF Réseau	Chaumont	20 à 49 salariés

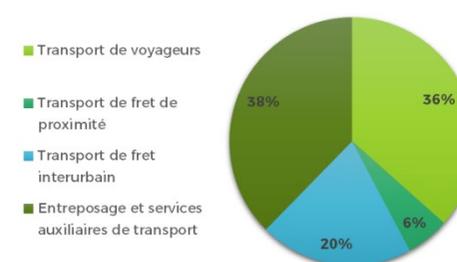
- La situation du Pays de Chaumont vis-à-vis des axes de transport majeurs et du territoire national ne lui confère que **peu de potentiel de développement des activités logistiques**. En effet, les logiques d'implantation des groupes logistiques privilégient les axes régionaux périphériques du territoire : Reims-Strasbourg, sillon lorrain, vallée du Doubs, agglomération dijonnaise, etc. et ciblent des

sites situés à proximité de bassins de production ou de consommation denses de manière à rentabiliser leur activité.

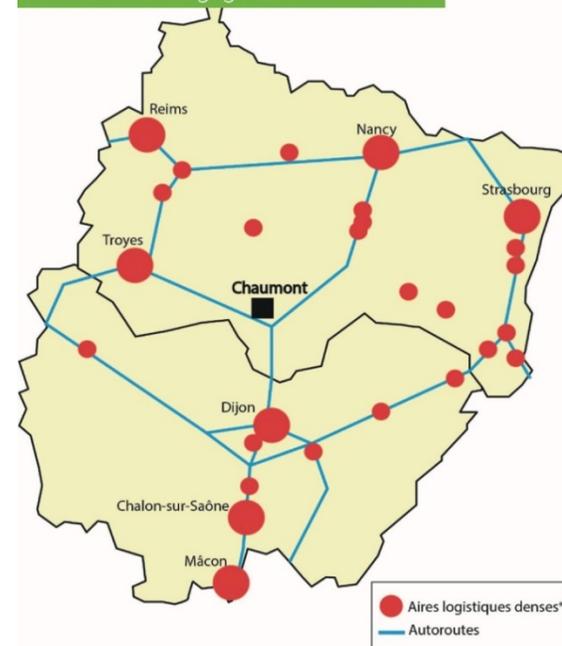
Entreprises de transport (2017)



Emploi généré (2017)



Localisation des aires logistiques denses en région Grand-Est et Bourgogne - Franche-Comté



* Proportionnel au nombre d'entrepôts ou de plates-formes logistiques de plus de 5000 m2 localisés dans l'aire logistique

3.3. Un poids important de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), lié aux activités de services

L'économie sociale et solidaire est très présente sur le Pays de Chaumont avec environ 1100 structures de type associations, coopératives, groupements d'employeurs... exerçant donc une activité économique respectant les principes de l'équité sociale.

Ces entreprises rassemblent plus de 3400 emplois, soit 16% des emplois locaux, surpassant donc largement la moyenne nationale et régionale (8 à 9%).

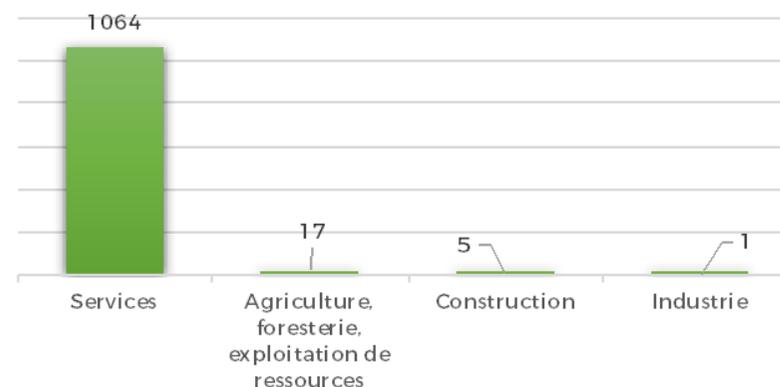
La grande majorité des entreprises d'économie sociale et solidaire relève du domaine des services (91% des entreprises ESS pour 94% de l'emploi). Toutefois, quelques structures interviennent dans les secteurs de l'agriculture, du commerce ou encore du tourisme (une centaine d'entreprises employant approximativement 200 personnes).

Ces sociétés sont de taille variable mais 10 d'entre elles comportent plus de 50 salariés, dont la plus conséquente est l'Association Départementale d'aide aux personnes âgées (ADAPAH 52) qui génère plus de 300 emplois sur Chaumont. En parallèle, on retrouve la fédération des APAJH (services à la personne en situation de handicap), des centres de formation, des structures d'hébergement spécialisées, etc.

Cette forte imprégnation des entreprises associatives sur le territoire montre une adaptation locale de l'économie aux dynamiques sociodémographiques rurales observées sur le territoire. Notamment, les services d'aide à la personne tentent de pallier au problème d'accès des personnes fragiles aux services élémentaires, enjeu majeur soulevé par le vieillissement de la population.

Principales structures d'économie sociale et solidaire			
	Commune	Domaine d'activité	Taille
Asso. Départementale d'aide aux personnes âgées	Chaumont	Aide à domicile	250 à 500 salariés
Fédération des APAJH	Froncles	Aide par le travail	1 00 à 200 salariés
EMC2	Villiers-le-Sec	Commerce de gros (céréales, aliments pour bétail)	50 à 100 salariés
Gestion promo. Centre de formation	Chaumont	Enseignement secondaire technique ou professionnel	50 à 100 salariés
Association Le Lien	Nogent	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	50 à 100 salariés
ADEF Résidences	Chaumont	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	50 à 100 salariés
Aamis et compagnons d'Emmaüs de Foulain	Foulain	Hébergement social pour adultes, familles en difficultés et autre	50 à 100 salariés
Fédération des APAJH	Breuvannes-en-Bassigny	Aide par le travail	50 à 100 salariés

Secteurs d'activité des emplois de l'ESS à l'échelle du SCOT (source SIRENE 2017)

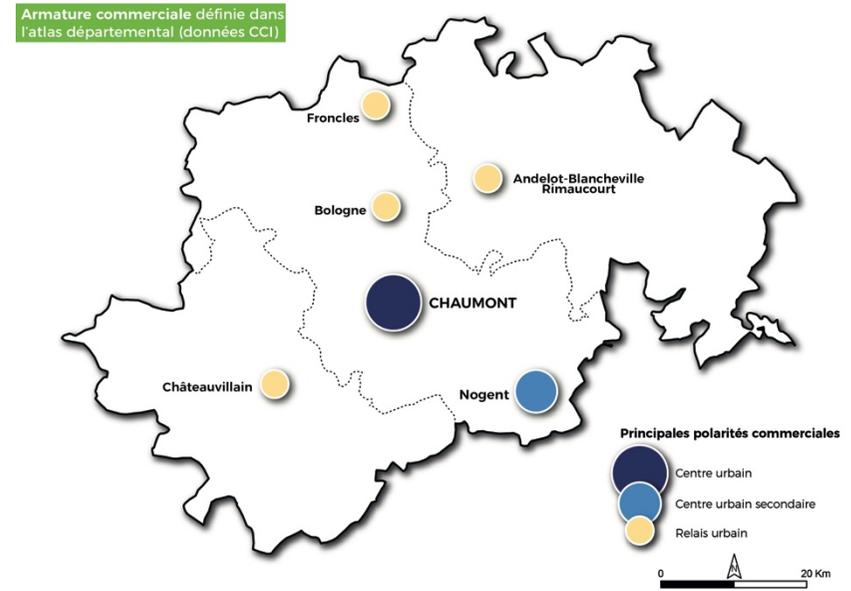
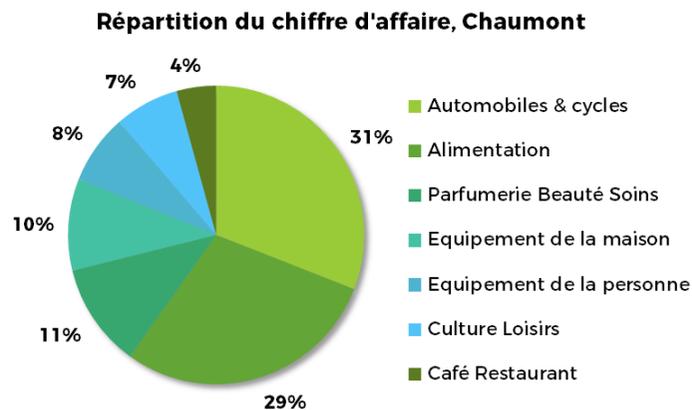


3.4. Une offre commerciale développée, avec des enjeux d'équilibre à plusieurs échelles

3.4.1. Un réseau de polarités commerciales indispensable à la vie du territoire

Plusieurs pôles commerciaux se distinguent sur le Pays de Chaumont, mais ils n'exercent pas tous la même influence sur l'espace environnant :

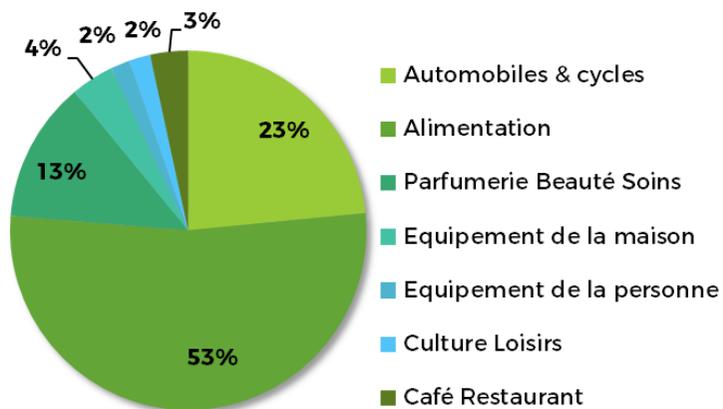
- Le **pôle de Chaumont**, le plus important et en position centrale sur le territoire, se caractérise par une offre étoffée et diversifiée de grands équipements commerciaux. La présence d'hypermarchés, de grandes surfaces spécialisées et de nombreux commerces de centre-ville confère au pôle un pouvoir d'attraction important. Le pôle s'organise selon un axe nord-sud avec une offre de centre-ville, des linéaires commerciaux périphériques et des zones commerciales complémentaires. Un tiers des commerces est dédié à l'alimentation, un autre tiers au secteur automobile (concessions et vente de pièces auto).



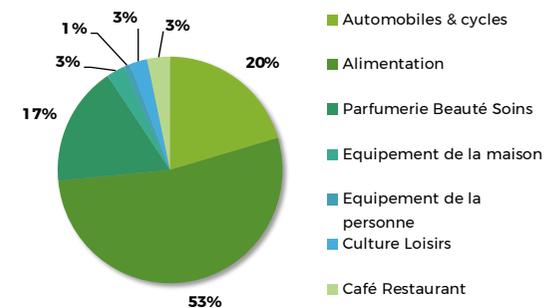
- Le **pôle de Nogent**, deuxième en chiffre d'affaire sur le territoire, concentre également une offre complète et diversifiée, répartie à la fois en centre-ville et en zones d'activités (bien que le nombre d'unités commerciales y soit moins élevé qu'à Chaumont). On y retrouve principalement des commerces alimentaires, et dans une moindre mesure des commerces automobiles. Le développement des espaces commerciaux dans la zone Nord de la ville s'est fait parallèlement au développement du technopôle.
- Les **autres pôles** affichent un chiffre d'affaire inférieur à 10M€ témoignant d'une offre plus modeste, répondant principalement à des besoins de proximité. Composés d'au moins une grande surface à dominante alimentaire, ils sont généralement complétés de quelques commerces de produits courants (pharmacie, boulangerie, tabac-presse, etc.). La majorité de ces pôles est orientée vers le

commerce alimentaire, participant à éviter les trajets vers le pôle de Chaumont ou vers d'autres pôles plus importants à l'extérieur du territoire.

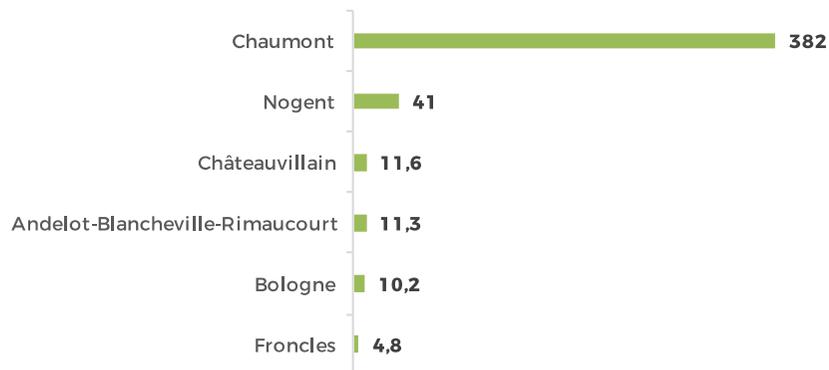
Répartition du chiffre d'affaire, Nogent



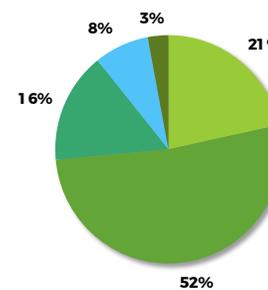
Répartition du chiffre d'affaire, pôles secondaires



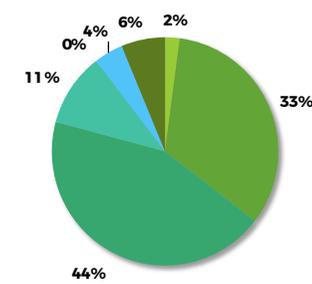
Chiffre d'affaire des pôles commerciaux (M€, 2013)



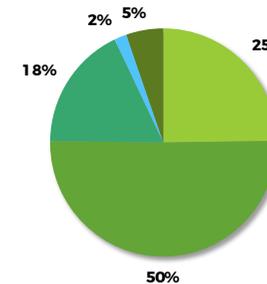
Bologne



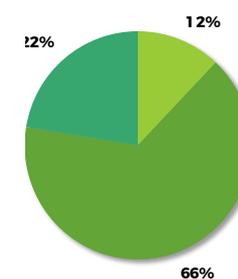
Froncles



Andelot-Blancheville-Rimaucourt

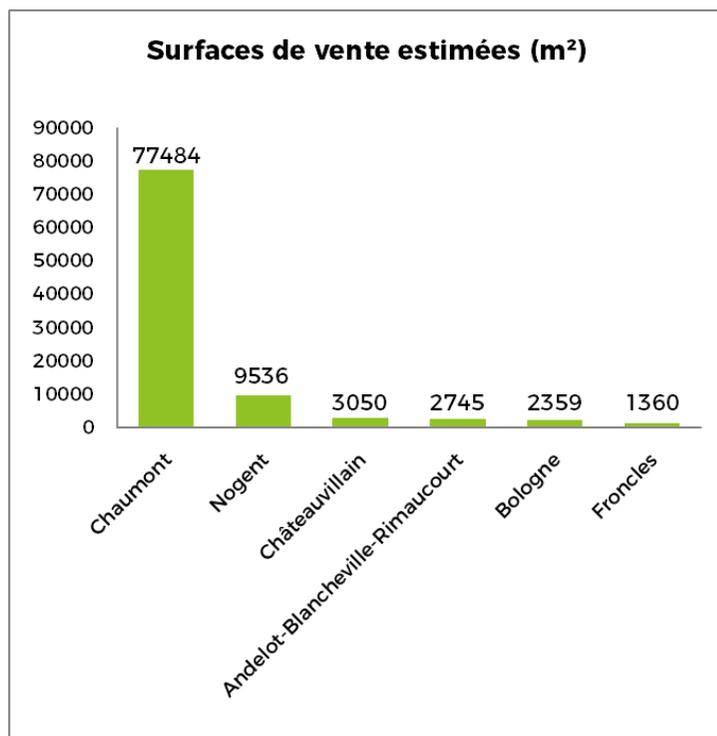


Châteauvillain



En termes de surfaces de vente, **c'est le pôle de Chaumont qui accueille les surfaces les plus importantes**, avec une surface totale estimée à plus de 75 000 m². Les pôles secondaires (avec en particulier Nogent) accueillent une surface cumulée estimée à environ 19 000 m². En-dehors des principaux pôles, on dénombre 57 commerces, dont 6 commerces de plus de 300 m², pour une surface de vente totale estimée à environ 9 200 m².

Globalement, **la surface de vente totale du territoire se porte à environ 105 000 m²** tous secteurs confondus et toutes catégories (petits commerces, commerces de plus de 300 m², commerces de plus de 1000 m²).



3.4.2. Des emprises commerciales différenciées suivant les niveaux de pôles

Les pôles commerciaux se sont développés sur les grands axes de communication du territoire, mais ils ne bénéficient pas tous de la même accessibilité, expliquant certains écarts du chiffre d'affaire :

- **Les pôles de Chaumont et Nogent profitent de bassins importants de consommateurs et d'emploi** mais aussi de la proximité des échangeurs autoroutiers, favorable à l'expansion des activités commerciales puisque facilitant la livraison des commerces et étendant la zone de chalandise. La plupart des grandes et très grandes surfaces du territoire se trouvent sur ces pôles. **L'influence du pôle de Chaumont rayonne sur l'ensemble du territoire** voire au-delà (sur le Pays de Langres, en particulier). Avec un taux d'emprise de plus de 60% sur son aire de chalandise, la ville centre se démarque par son attractivité.
- **Les pôles de Châteauvillain et Andelot-Blancheville-Rimaucourt polarisent les communes des espaces ruraux** (Communautés de Communes des 3 Forêts et Meuse-Rognon). Ils jouent un rôle majeur vis-à-vis de leurs habitants, ne pouvant pas se permettre de se rendre jusqu'à Chaumont pour répondre à des besoins quotidiens ou intermédiaires au vu des temps de trajet.

Il faut souligner que le secteur est du territoire (Bourmont, Brevannes en Bassigny) est dépourvu de polarités commerciales solides. **Dans le secteur est, les flux commerciaux sont fortement polarisés vers Neufchâteau au nord, et Val de Meuse au sud**, ce qui génère une évasion en particulier pour les achats de fréquence quotidienne et hebdomadaire.

- Les pôles de Bologne et de Froncles desservent le nord du territoire, au niveau de l'axe de la vallée de la Marne. Leur rôle se limite à une échelle plus locale que les précédents.

Nombre, surface et taux d'emprise des commerces par pôle				
	Commerces de - de 300 m ²	Commerces de + de 300 m ²	Commerces de + de 1 000 m ²	Taux d'emprise
Chaumont	460	12	11	62,5%
Nogent	57	6	1	31,9%
Châteauvillain	26	1	0	22,6%
Andelot-Blancheville-Rimacourt	22	1	0	26,8%
Bologne	17	1	0	17,2%
Froncles	17	1	0	10,7%
TOTAL pôles commerciaux	599	22	12	

Source : CCI 2014

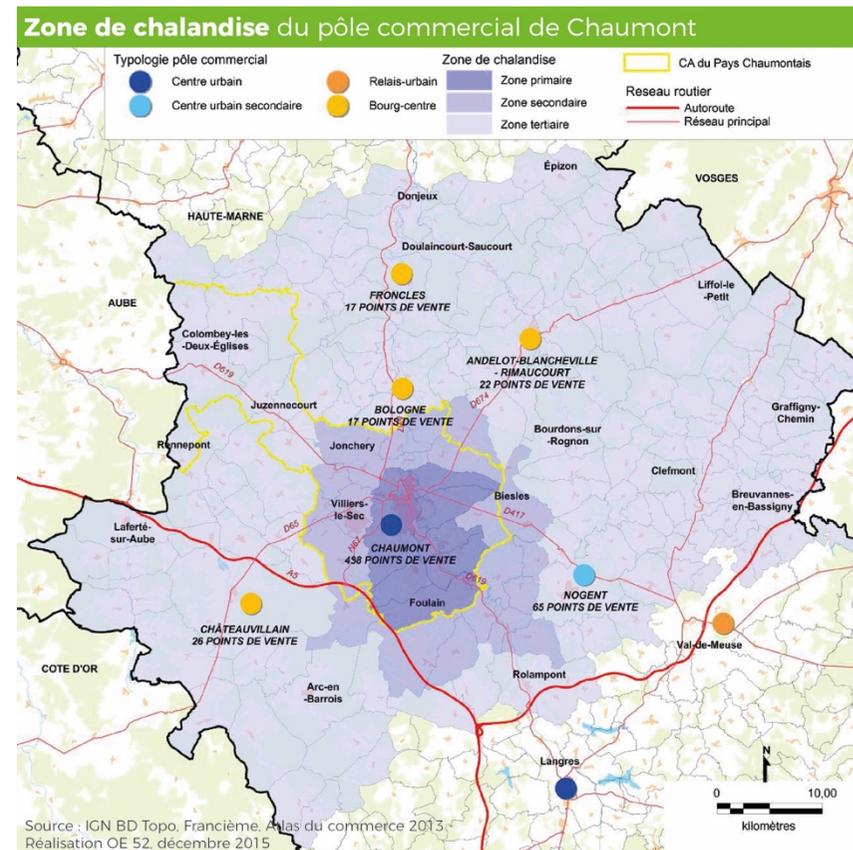
[Cf. annexe 2 : tableau détaillé des surfaces de vente de plus de 300 m²]

3.4.3. Un enjeu de positionnement de l'offre commerciale du territoire pour maîtriser l'évasion vers l'extérieur

La compétitivité commerciale du pôle de Chaumont et du réseau de pôles secondaires représente un enjeu important, à la fois économique (pour mieux capter les dépenses des ménages) et en termes d'aménagement (pour limiter les déplacements des ménages vers les pôles supérieurs extérieurs au SCOT, généralement plus éloignés).

Actuellement, le niveau de rétention au niveau de l'aire de chalandise de Chaumont est supérieur à 70% (tous pôles confondus), ce qui est relativement satisfaisant. La principale évasion concerne le pôle de Neufchâteau qui capte tout de même 6,3% des achats des ménages de

l'aire de chalandise, soit un chiffre d'affaire annuel de 26 millions d'euros environ.



Zone de chalandise	Nombre d'habitants	Nombre de ménages
Zone primaire	25 338	14 494
Zone secondaire	8 520	3 399
Zone tertiaire	37 824	16 652
Ensemble	71 682	32 545

Source : RP, Insee 2012

Il faut différencier les taux d'emprise en fonction des catégories de produits afin d'affiner l'analyse :

- **Le taux d'emprise pour les achats alimentaires est d'environ 78,5%**, avec une évasion notable vers Neufchâteau et Joinville du fait de la proximité géographique de ces pôles pour une partie des communes du territoire.
- **Le taux d'emprise pour les achats non alimentaires est moins satisfaisant**, avec un taux moyen de 61,4%. On retiendra **une évasion notable vers Dijon, Troyes et Saint Dizier** pour l'équipement de la personne, les produits culturels et de loisirs, et l'équipement de la maison (évasion vers Dijon principalement). Le niveau d'évasion n'est pas alarmant vu qu'il avoisine les 5% pour chacun des deux pôles sur ces catégories de produits.

Au final, l'évasion représente un chiffre d'affaire non capté de 9 à 11 millions d'euros environ pour le pôle de Dijon, et de 4 à 7 millions d'euros pour le pôle de Troyes. L'évasion globale vers Saint Dizier est équivalente à celle constatée pour le pôle de Troyes, mais sur des catégories de produits différentes.

	Rétention dans la zone de chalandise	Evasion commerciale	Dont Neufchâteau	Dont Joinville	Dont Langres	Dont Troyes	Dont Dijon	Dont Saint Dizier
Achats alimentaires	78,5%	21,5%	6,7%	3,2%	< 3%	< 3%	< 3%	< 3%
Achats non alimentaires	61,4%	38,6%	6,1%	< 3%	< 3%	3,1%	4,9%	3,1%
<i>Dont restauration</i>	72,3%	27,7%	4,9%	3,4%	4,5%	< 3%	< 3%	< 3%
<i>Dont Equipement de la personne</i>	57,1%	42,9%	6,6%	< 3%	< 3%	5,7%	6,4%	< 3%
<i>Dont Equipement de la maison</i>	61,5%	38,5%	6,5%	< 3%	< 3%	< 3%	5,7%	3,3%
<i>Dont Culture - Loisirs</i>	58,9%	41,1%	5,7%	< 3%	5,0%	3,6%	5,0%	5,1%
<i>Dont Parfumerie Beauté Soins</i>	80,0%	20,0%	5,0%	< 3%	< 3%	< 3%	< 3%	< 3%
ACHAT TOTAL	70,2%	29,8%	6,3%	< 3%	< 3%	< 3%	< 3%	< 3%

Analyse des flux commerciaux sur l'aire de chalandise de Chaumont - source étude de flux CCI 2017

3.4.4. Des évolutions modérées des surfaces de vente, avec plusieurs projets avortés sur la ville centre

L'analyse des autorisations commerciales délivrées par la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) entre 2005 et 2017 permet de mettre en lumière les constats suivants :

- Les surfaces de ventes en moyenne et grandes surfaces (>300 m²) tendent à augmenter via des créations de nouveaux équipements et des extensions de surfaces existantes. La progression reste assez modeste, avec des autorisations à hauteur de 650 m² par an.

Toutefois, cette progression potentielle des surfaces de vente peut questionner au regard de l'évolution du bassin de consommation qui perd des habitants et des unités de consommations.

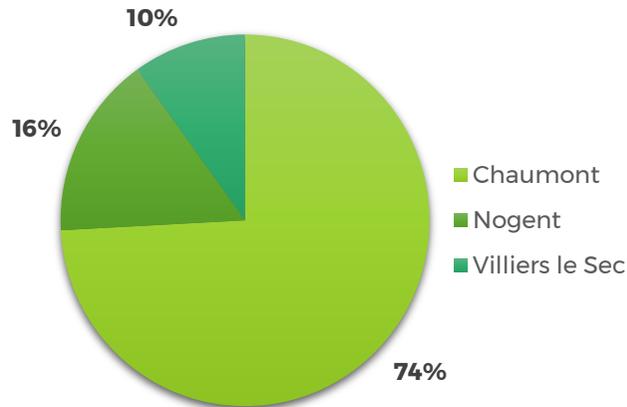
Autorisations commerciales en GMS (2005-2017)	Population (2008-2013)	Unités de consommation (2008-2013)
+ 625 m ² / an	- 500 habitants / an	- 185 UC / an

- Les surfaces créées l'ont été principalement à Chaumont, et dans une moindre mesure à Nogent ou Villiers-le-Sec. La concentration des zones d'activités autour de la ville-centre (comportant la majorité des commerces de plus de 300 m²) explique cette inertie.

Concernant la typologie commerciale des créations/extensions, un tiers des nouvelles surfaces de vente ont participé au développement de l'offre alimentaire, notamment via la création d'une enseigne et l'agrandissement d'une seconde à Nogent. On observe en revanche une tendance à la création de galeries commerciales accompagnant les grandes enseignes de supermarchés, proposant généralement de

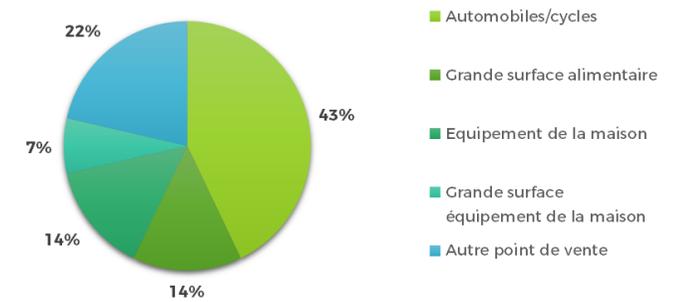
petites cellules commerciales dédiées aux produits de la vie courante (boulangerie, tabac-presse, etc.). Cette stratégie offre une rentrée d'argent supplémentaire aux grands groupes grâce à la location des cellules commerciales, mais permet surtout de capter plus de flux commerciaux en limitant l'attractivité des commerces de centre-ville, les consommateurs concentrant leurs achats dans la zone.

Localisation des surfaces de vente autorisées en CDAC entre 2005 et 2017



- Le développement de l'offre commerciale à Nogent mérite d'être étudié plus finement. La **zone commerciale de Nogent** peut venir en concurrence de la zone de la Vendue puisque son offre principale s'oriente aussi vers l'automobile. Le centre-ville de Nogent est lui-même impacté par le développement de la zone commerciale périphérique avec 16 locaux vacants en 2014.

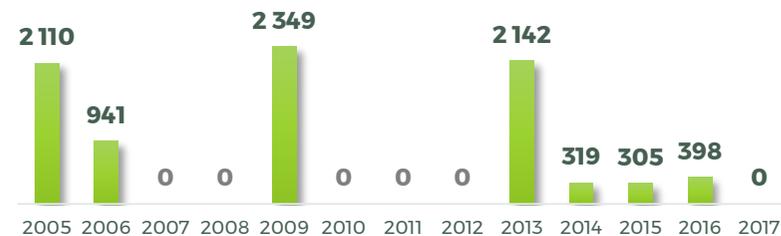
Types de commerces - Zone commerciale de Nogent



- Globalement, la création de grandes cellules commerciales semble s'apaiser sur le territoire, les autorisations délivrées depuis 2014 correspondant principalement à l'extension de bâtiments commerciaux existants (zone du Moulin Neuf à Chaumont).

Il faut toutefois souligner que la ville centre a fait l'objet de projets commerciaux importants en 2006 et en 2011, qui n'ont pas abouti (projets non comptabilisés dans l'analyse chiffrée qui précède). En 2006, une autorisation de plus de 12 000 m² a été accordée pour le projet de zone commerciale « Le Dépôt ». En 2011, une autorisation de plus de 28 000 m² a été accordée pour le projet de zone commerciale « Portes de Chaumont ».

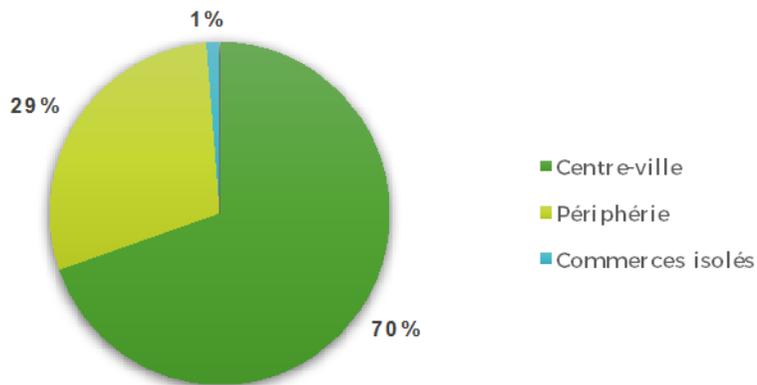
Surfaces de vente autorisées en CDAC entre 2005 et 2016 (m²)



3.4.5. Des enjeux d'équilibre entre centralités commerciales et espaces périphériques

Plus des deux-tiers des commerces recensés dans les pôles commerciaux du SCOT sont situés en centre-ville ou centre-bourg, du fait de la présence de nombreuses cellules commerciales de moins de 300 m² dans des espaces à forte densité de population et donc de passage. Actuellement, on retrouve des espaces commerciaux périphériques notables principalement à Chaumont et à Nogent. Ils ont tendu à prendre de l'ampleur en proportion depuis le début des années 2000.

Répartition spatiale des commerces



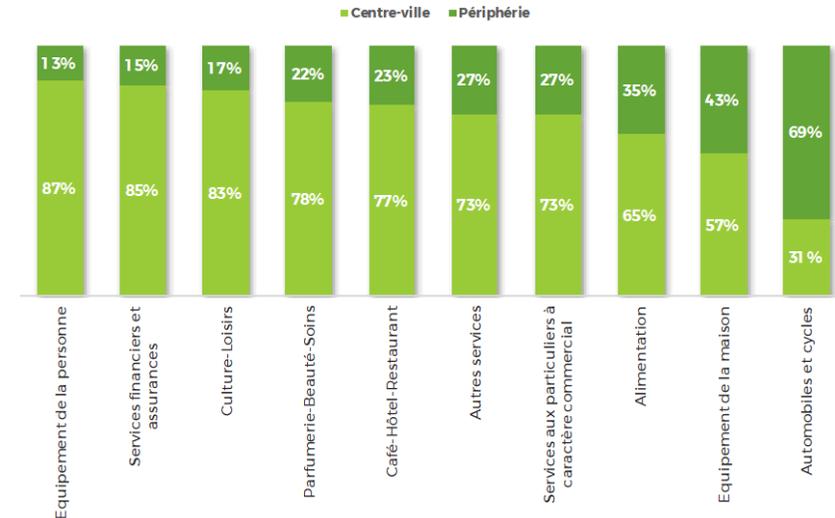
La répartition spatiale des surfaces commerciales dépend toutefois du type de produits ou de services vendus :

- Les services tendent à s'implanter en centre-ville, puisqu'ils doivent rester au plus proche de la population et ne nécessitent pas de grandes surfaces. Il en est de même pour tout ce qui touche à

l'équipement de la personne, la culture et les loisirs, la beauté et la restauration. Ces commerces bénéficient en centre-ville de densités de population importantes, d'une visibilité et d'une accessibilité propices à l'attrait des consommateurs et adaptées aux habitudes de consommation de ces produits/services.

- En revanche, on retrouve en périphérie des enseignes alimentaires et a fortiori les enseignes d'équipement de la maison ou liées au secteur automobile, en raison des imposantes surfaces de vente nécessaires à l'exercice de ces activités. La densité d'enseignes dans les zones commerciales périphériques est pénalisée par l'existence de grandes surfaces commerciales, générant des déplacements très ciblés et ne favorisant donc pas la fréquentation des autres enseignes de la zone.

Localisation des enseignes par type de produit/service vendu



Le maintien d'équilibres commerciaux entre les centralités et les zones périphériques représente une problématique importante à explorer dans le cadre du SCOT :

- **Le développement des espaces périphériques peut déstabiliser des enseignes locales de centre-ville** ne pouvant pas atteindre le même niveau concurrentiel (gamme de produits, alignement des prix, etc.), et générer des transferts d'enseignes des centralités vers les périphéries (loyers plus attractifs, cellules plus modernes, proximité de locomotives alimentaires...). En particulier, **le développement de cellules de taille limitée (<300 m²) dans des galeries de zones périphériques peut générer de forts appels d'air** et déstabiliser les centralités.

Le maintien des tissus commerciaux de centralité représente un enjeu d'urbanisme majeur. La vitalité future des centralités dépendra des capacités des communes à agir sur la réhabilitation des logements, mais également sur le maintien des commerces et des services dans les centres pour que les ménages souhaitent s'y installer.

3.4.6. Des enjeux d'équilibre internes et spécifiques au pôle de Chaumont

Le pôle de Chaumont est formé de 7 sous-ensembles commerciaux totalisant près de 500 points de vente. Répartis selon un axe nord-sud bien marqué, ils se distinguent par l'offre qu'ils proposent :

- Le **centre-ville de Chaumont** abrite près de 300 cellules commerciales de surface inférieure à 300 m², proposant une offre de commerces indépendants qui représentent à eux-seuls 60% de l'offre du pôle.



- **2 linéaires commerciaux** viennent animer les axes principaux de Chaumont, le premier le long de l'Avenue du Général Leclerc et de la République (en direction de Langres, 65 unités commerciales) et le second à l'Est de la commune, au sein du quartier du Val Varinot (14 commerces).
- À l'écart de ces axes, les quartiers périphériques de Chaumont bénéficient de **2 nodules de quartier** (la Rochotte - 8 unités et le Cavalier - 14 unités) .
- En périphéries Nord et Sud, **2 zones commerciales** accueillent la majorité des grandes surfaces du pôle (le Moulin Neuf - 27 unités et la Vendue - 30 unités)..

Ces différents espaces à vocation commerciale n'ont pas le même impact sur le territoire, et l'influence des grandes zones commerciales agit indirectement sur la santé des pôles commerciaux plus modestes. L'organisation spatiale des espaces commerciaux est un levier d'action pour garantir la cohésion et donc le maintien des différents types d'offres sur le territoire.

Globalement, ce sont les zones commerciales qui captent la majorité des dépenses des ménages sur le territoire :

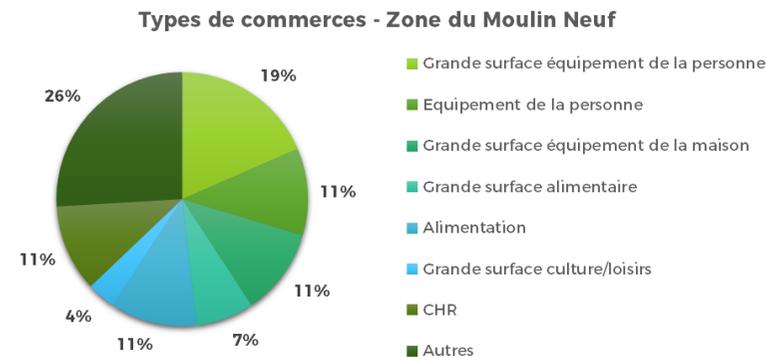
Taux d'emprise par ensembles commerciaux

Pôle de Chaumont	Centre-ville	Linéaires commerciaux	Zones commerciales	Nodules de quartier	Ensemble
Taux d'emprise	12,90%	12,80%	34,60%	2,20%	65,20%

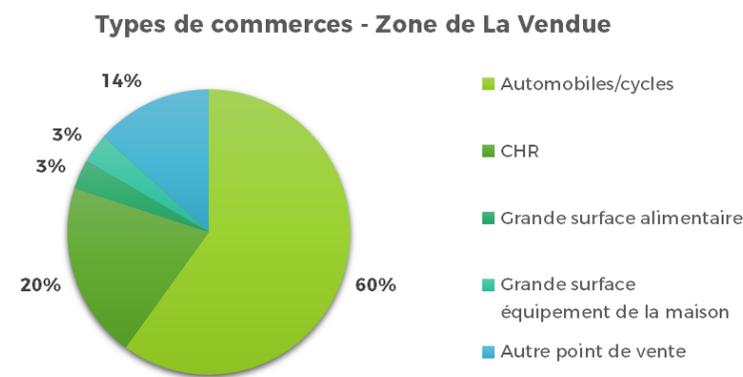
Source CCI Haute-Marne 2014

Les deux zones périphériques les plus conséquentes, l'une située à l'extrémité nord et l'autre à l'extrémité sud de Chaumont, se distinguent par une orientation différente de leur offre commerciale :

- La **zone du Moulin Neuf** s'est développée autour d'un hypermarché, ayant lui-même fait l'objet d'une extension. La création de sa galerie marchande est venue en complément d'une offre en grandes surfaces au départ tournée vers l'équipement de la maison et l'équipement de la personne.



- La **zone de la Vendue** est spécialisée dans l'offre automobiles-cycles et dans celle de l'hébergement et de la restauration (hôtels, restauration rapide, etc.). Les commerces y sont dispersés parmi d'autres activités économiques (industrielles, artisanales et tertiaires).



L'équilibre entre les espaces commerciaux de la ville centre représente une question importante pour le SCOT qui devra définir les conditions de développement futur de l'offre en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) :

- **Le maintien des dynamiques commerciales dans le centre historique représente un enjeu fort** pour permettre la revitalisation du centre et le renforcement de son attrait dans toutes les dimensions (logement, services, commerces, cadre de vie).
- **La stabilisation des zones périphériques** est également un enjeu, le développement de nouvelles zones ou la montée en puissance trop rapide d'une zone pouvant déstabiliser les zones moins attractives, générant de ce fait des friches difficiles à renouveler et peu valorisantes pour les quartiers concernés.

Plusieurs secteurs qui se sont moins développés récemment sont d'ores et déjà en mal d'attractivité et présentent des niveaux de vacance commerciale problématiques :

- **La vacance est importante dans les nodules de quartier** (Cavalier, Rochotte). En 2015, 21% des commerces y étaient vacants soit 1 local sur 5. Un plan de relance PNRU a été lancé en 2009 afin de moderniser l'image de ces quartiers, projet intégrant la requalification des espaces commerciaux.
- Par ailleurs, **le centre-ville affiche un fort taux de vacance**, représentant les 2/3 des cellules vacantes de la ville tous ensembles commerciaux confondus. La difficulté d'accès aux commerces et le stationnement sont des causes pointées du doigt, et favoriseraient la fréquentation des zones commerciales périphériques par les résidents des autres communes. La taille des locaux semble hors de cause, la surface des locaux vacants variant effectivement de 50 à 300 m².

Taux de vacance par ensemble commercial et part de chacun à l'échelle du pôle de Chaumont

Ensemble commercial	Taux de vacance	Part sur l'ensemble du pôle (%)
Centre-ville	12%	62%
Commerces isolés	17%	13%
Linéaires commerciaux	8%	12%
Nodules de quartier	21%	10%
Zones commerciales	3%	3%

Source : Fichier consulaire 2015 - Enquête commerçants, décembre 2015

4. Les activités agricoles et forestières

4.1. Différentes régions agricoles, qui connaissent des évolutions propres

4.1.1. Des régions agricoles à différencier

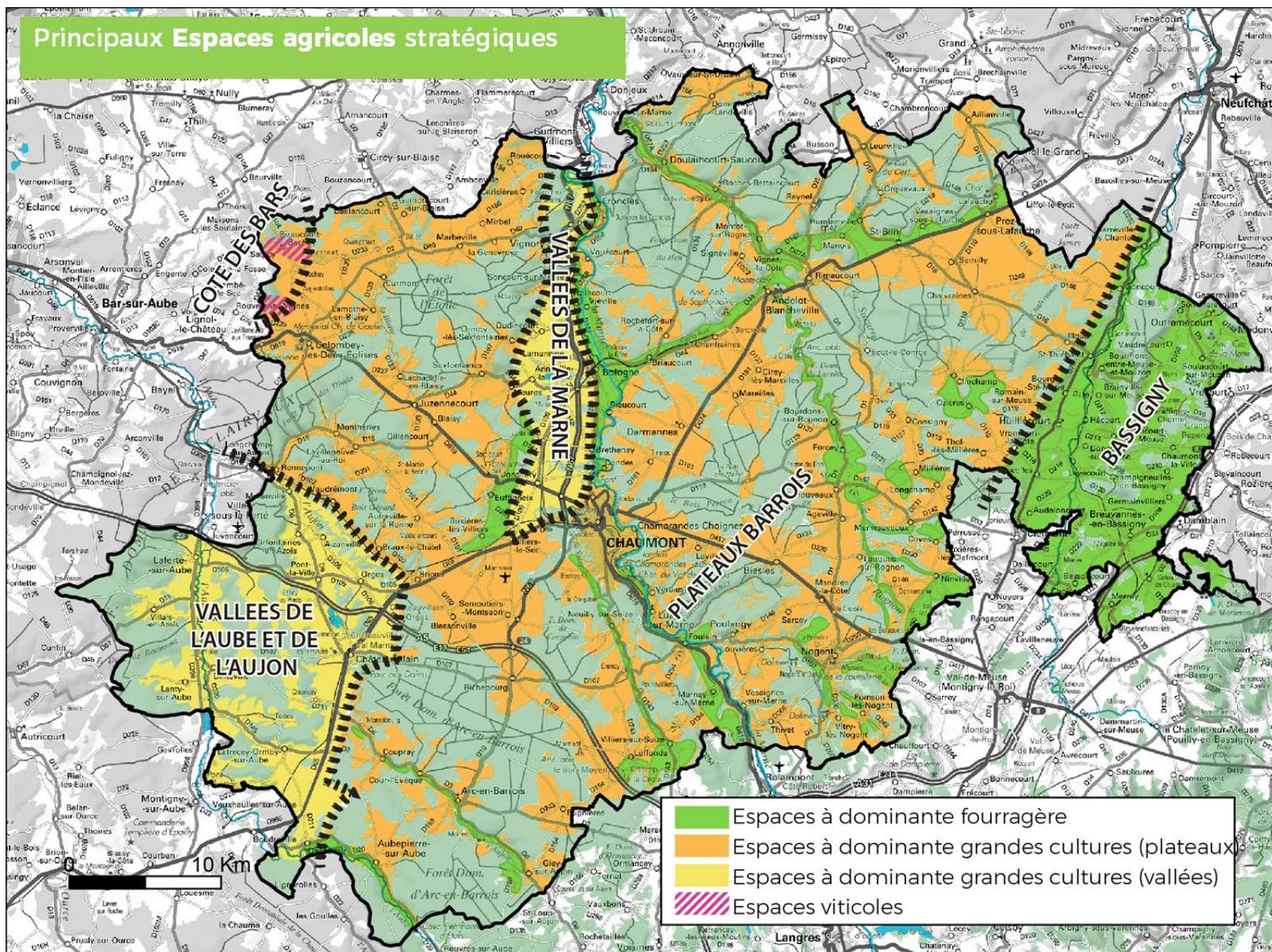
A l'échelle du SCOT, quatre régions agricoles peuvent être différenciées en précisant le découpage des Petites Régions Agricoles (PRA) existant au niveau départemental :

- La grande majorité du territoire agricole appartient à la région des **Plateaux Barrois, vaste région agricole du cœur du département**. Cette région présente des qualités agronomiques moyennes (sols peu profonds), et est principalement valorisée pour les grandes cultures, avec des niveaux de rendements plus faibles que dans d'autres régions spécialisées. Les exploitations y sont de très grande taille.
- **A l'est du territoire, on retrouve le secteur du Bassigny**, qui présente des caractéristiques agricoles très différentes. Les terres y sont plus difficiles à travailler, et nettement moins labourées. Les activités sont orientées vers la polyculture et l'élevage, avec des exploitations plus petites.
- On retrouve **deux secteurs à valeur agricole plus intéressante à l'ouest du territoire** : le secteur nord de la vallée de la marne (dépression de la côte Rauracienne) et les vallées de l'Aube et de l'Aujon. Dans ces secteurs, les caractéristiques agronomiques varient à l'échelle parcellaire, mais les sols sont plus profonds. Les

exploitations sont très grandes dans ces secteurs, orientées vers les grandes cultures et l'élevage lait.

Il faut souligner que l'on retrouve au nord-ouest des plateaux barrois des **espaces à vocation viticole appartenant à la côte des Bars** (appellation Champagne). Ces espaces à forte valeur sont exploités par un tissu d'exploitations spécifiques (viticulteurs).

	Particularités géographiques	Particularités agronomiques	Exploitations
Plateaux Barrois	Plateaux calcaires	Sols superficiels et peu profonds, secs et perméables Terres Labourables : 78%	Très Grande taille (150 ha) Grandes Cultures
Bassigny	Vaste dépression vers la vallée de la Meuse	Terres argileuses lourdes / humides, difficiles à travailler Terres labourables : 36%	Grande Taille (125 ha) Culture / Elevage (lait)
Vallée de la Marne	Dépression au Nord Est de la côte Rauracienne	Sols plus profonds sur marnes Terres labourables : 86%	Très Grande Taille (170 ha) Culture / Elevage (lait)
Vallées de l'Aube et de l'Aujon	Plaines de la vallée de l'Aube et de l'Aujon	Sols plus profonds sur marnes Terres labourables : 90%	Très Grande Taille (170 ha) Culture / Elevage (lait)



4.1.2. Des enjeux d'aménagement à aborder dans le cadre du SCOT

Les évolutions des espaces agricoles peuvent être différenciées en fonction des grands secteurs agricoles précités :

- **Le secteur du Bassigny est celui qui a connu les plus fortes restructurations** agricoles au cours des années 2000. En particulier, la surface des exploitations y a beaucoup augmenté (+55% entre 2000 et 2010), et les dynamiques de mise en labour ont été importantes avec une croissance de 25% des terres labourées.
- **Les secteurs des plateaux barrois et des vallées de l'Aube et de l'Aujon sont restés relativement stables** sur la même période. Des évolutions des tissus d'exploitation ont pu être constatés avec en particulier une augmentation des surfaces moyennes, mais moins rapide que dans le Bassigny (respectivement +33% et +28%).

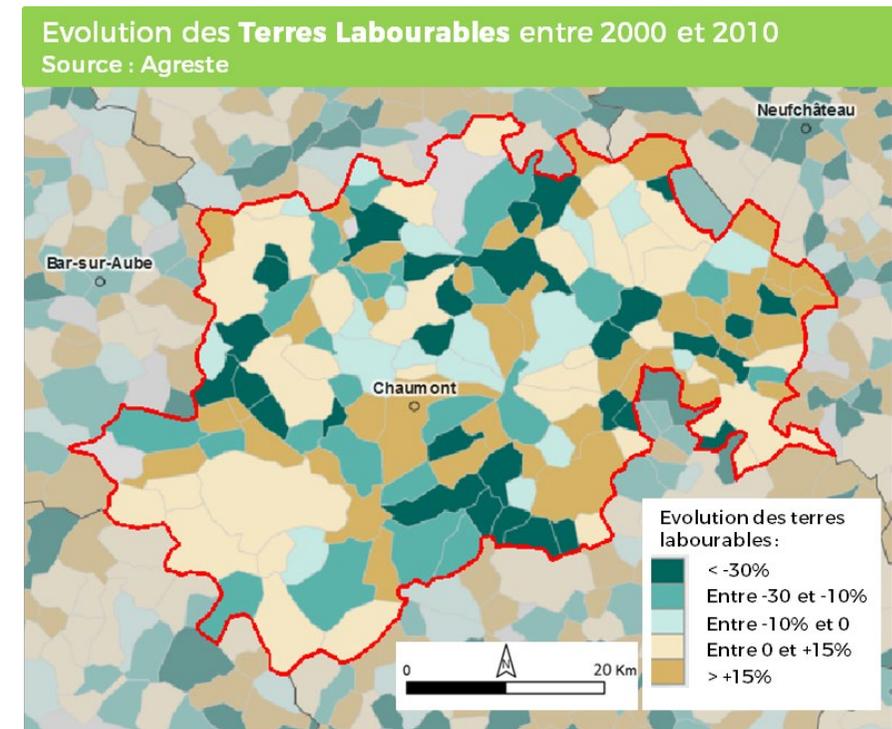
Dans ces secteurs, l'accroissement de la mise en labour (associé au retournement des prairies) a été relativement modeste sur la période d'analyse.

- Le secteur du nord de la vallée de la Marne est le secteur qui a été le plus touché par le développement urbain, avec une diminution des surfaces exploitées entre 2000 et 2010.

En termes de pressions urbaines, l'analyse de la consommation d'espace a mis en évidence, d'une manière plus générale, des secteurs plus fragilisés.

En particulier, **les consommations ont été plus importantes au niveau de la ville centre et de sa première couronne**, mais également **dans toute la partie nord de la vallée de la Marne** où les dynamiques résidentielles ont été plus fortes. Les prélèvements d'espaces agricoles ont également été plus forts **aux abords de certains bourgs** comme

Nogent, Colombey les deux Eglises ou encore Andelot Blancheville. Par ailleurs, l'axe de la D619 à destination de Chaumont est également soumis à des pressions urbaines, s'accompagnant d'une diminution importante des superficies de terres labourables (Foulain, Marnai, Vesaignes, etc.).



La couverture en documents d'urbanisme sur le territoire est actuellement limitée, beaucoup de communes étant concernées directement par l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

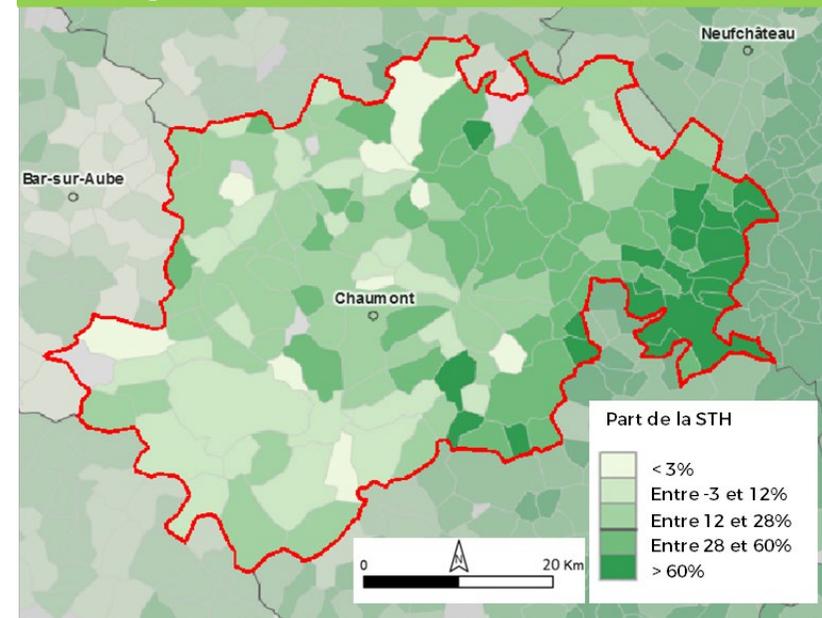
Cette situation limite la prise en compte de la valeur agricole parcellaire des terres dans les choix d'urbanisation, les permis étant déposés au coup par coup sans cohérence d'ensemble. **Le développement d'analyses agricoles solides dans les PLUi** en cours d'élaboration dans les différents EPCI du SCOT **est une condition importante pour mieux prendre en compte la valeur parcellaire** des espaces, en veillant en particulier à intégrer les critères suivants :

- la valeur agronomique des parcelles : rendement, capacités de mécanisation, qualité pédologique (texture / profondeur / hydromorphie des sols), capacités à accueillir des productions spécialisées en diversification (vigne / maraîchage en particulier)
- les fonctions environnementales des parcelles associées à leur usage agricole : prairies humides, zones inondables, corridors écologiques,...
- la valeur fonctionnelle des parcelles pour les exploitations en place : existence de droits à primes, reconnaissance qualitative, proximité de la parcelle avec les bâtiments d'exploitation,...

Il faut souligner la **bonne fonctionnalité du territoire pour l'exploitation agricole**, la faible artificialisation limitant les problématiques des exploitations pour l'exercice de leurs activités. Les conditions de déplacement et d'accès aux espaces sont globalement bonnes. Certaines **problématiques ponctuelles de déplacement** peuvent toutefois être soulignées :

- Les déplacements au niveau des grands axes de circulation peuvent être plus problématiques (dépassements, insertion sur les grands axes). C'est le cas notamment dans la partie sud de la vallée de la Marne, sur les principaux axes qui desservent Chaumont, et sur les axes des RD619, RD417 et RD674 qui accueillent des trafics relativement denses.
- Les traversées de bourgs peuvent également poser problème de manière ponctuelle, en particulier dans le cas où les aménagements villageois (chicanes, ralentisseurs...) ne sont pas suffisamment dimensionnés pour permettre le passage des machines agricoles.

Part des superficies toujours en herbe (STH) dans la SAU, en 2010
Source : Agreste



PRA	Pressions urbaines (prélèvements fonciers)	Besoins en matière d'agriculture et de préservation du potentiel agronomique
Plateaux Barrois	Moyennes et localisées – surtout autour de Chaumont, des bourgs secondaires et le long des axes (RD417, RD674, RD619)	<ul style="list-style-type: none"> > Enjeu de préservation des espaces agricoles et en particulier des meilleures terres autour des bourgs et aux abords des axes routiers > Intégration des problématiques environnementales et paysagères (maintien des haies & arbres isolés) > Facilitation des déplacements sur les grands axes (RD417, RD674, RD619) : insertions sur les infrastructures, traversées de bourgs
Bassigny	Faibles – quelques poches de pression aux abords de Bourmont (Illoud / St Thiébaud)	<ul style="list-style-type: none"> > Anticipation des besoins immobiliers avec des enjeux sanitaires liés à l'élevage > Enjeu de préservation des espaces agricoles et en particulier des meilleures terres dans le secteur Ouest, autour des bourgs et des grands axes (RN19, RD74, RD121, RD 35) > Intégration des problématiques environnementales et paysagères (maintien des haies & arbres isolés, maîtrise du retournement des prairies) > Facilitation des déplacements sur la RN19 : insertions sur les infrastructures, traversées de bourgs
Vallée de la Marne	Moyennes à fortes en particulier dans la partie nord entre Chaumont et Froncles	<ul style="list-style-type: none"> > Enjeu de maîtrise des prélèvements fonciers autour des bourgs et le long des axes de développement, dans un secteur particulièrement fragilisé > Enjeu de facilitation des déplacements sur les grands axes (RN19, RD200) : insertions sur les infrastructures, traversées de bourgs > Anticipation des besoins immobiliers avec des enjeux sanitaires liés à l'élevage
Vallées de l'Aube et de l'Aujon	Faibles – quelques pressions plus fortes dans les périphéries directes de Châteauvillain	<ul style="list-style-type: none"> > Enjeu de protection des espaces à valeur agronomique assez forte en moyenne (précisions parcellaires à apporter dans les PLU) > Intégration des problématiques environnementales et paysagères (maintien des haies & arbres isolés, maîtrise du retournement des prairies) et des problématiques de gestion de l'eau > Anticipation des besoins immobiliers avec des enjeux sanitaires liés à l'élevage

4.2. Une économie agricole fortement tournée vers les filières longues, relativement fragile

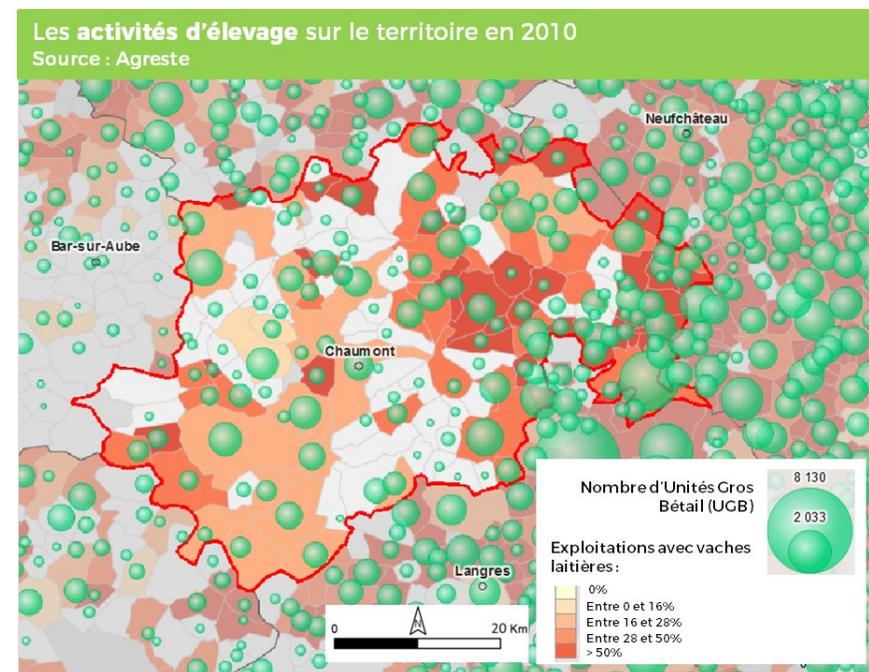
4.2.1. Une forte représentation des filières longues « conventionnelles »

L'économie agricole locale est fortement orientée sur **des productions conventionnelles, à faible valeur ajoutée, et vers la commercialisation en filières « longues »**, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale.

Des principales filières peuvent être distinguées :

- La **filière « Grandes Cultures »**, majoritaire en moyenne à l'échelle du SCOT, avec la production de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. Ces cultures sont portées soit par des exploitations spécialisées, soit par des exploitations de polyculture, en parallèle d'activités d'élevage.
- La **filière « Bovin Lait »** est également présente dans certains secteurs, en particulier dans le Bassigny et dans les vallées de la Marne, de l'Aube et de l'Aujon. On dénombre environ 62 500 Unités Gros Bétail (UGB) sur le territoire du SCOT, principalement en bovin lait mais également en bovin viande, présent dans une minorité d'exploitations de polyculture élevage.

Ces filières, qui sont orientées sur l'export brut des productions, connaissent **des difficultés économiques notables dans un contexte concurrentiel de plus en plus difficile** à l'échelle nationale, européenne et mondiale.



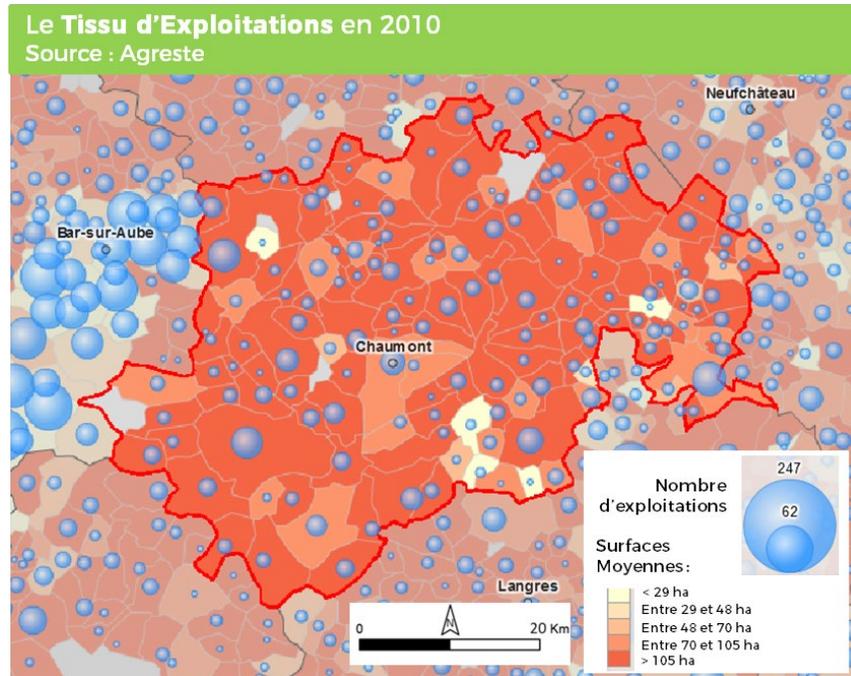
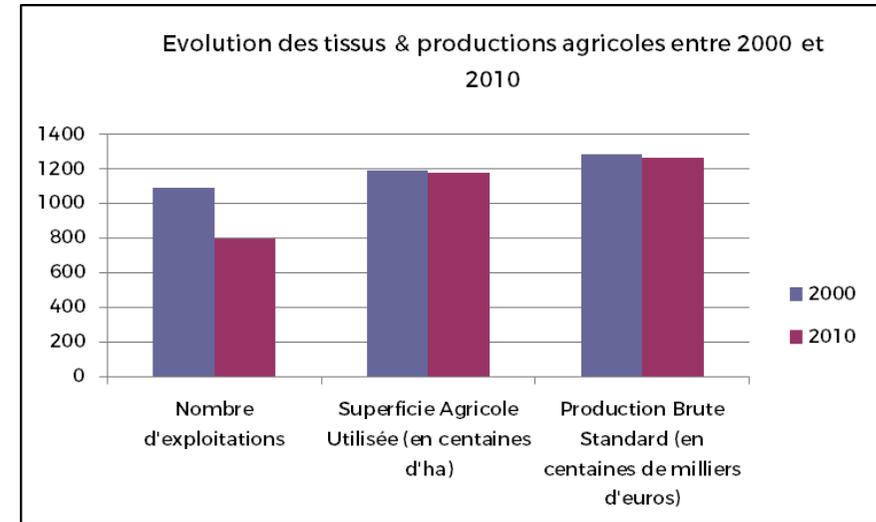
4.2.2. Des évolutions des tissus d'exploitation relativement classiques

On peut constater, à l'échelle du territoire du SCOT, **des évolutions relativement classiques des tissus d'exploitation**, que l'on retrouve également à l'échelle régionale et nationale :

- **Les exploitations tendent à devenir de plus en plus importantes en taille**, et de fait à diminuer en nombre. Entre 2000 et 2010, la surface moyenne des exploitations est passée de 109 ha à 148 ha, quand le nombre d'exploitations diminuait de 27%. Ces restructurations sont associées à une montée en puissance progressive des formes sociétaires des structures agricoles (GAEC, EARL, SCEA).

- Le nombre d'Unités de Travail Agricole (UTA)**, qui illustre l'emploi agricole sur le territoire, **a diminué de 22% entre 2000 et 2010** alors que la production brute était presque stable. C'est un des effets directs des restructurations du secteur agricole et de la hausse des surfaces moyennes exploitées.

Les restructurations ont été particulièrement fortes dans le secteur du Bassigny, avec une montée en puissance de la mécanisation et de la polyculture en complément des activités d'élevage plus traditionnelles.



Chiffres clés par régions agricoles (source : RGA 2010)

	Exploitations	Evolution 2000 - 2010	Surface Agricole Utile (en ha)	Evolution 2000 - 2010	Production Brute Standard (en milliers d'€)	Evolution 2000 - 2010	Terres labourables (en ha)	Evolution 2000 - 2010
Plateaux Barrois	565	-26%	83622	-2%	90677	-2%	64939	2%
Bassigny	116	-36%	14677	0%	16178	-4%	5305	25%
Vallée de la	31	-30%	5243	-12%	4894	-12%	4498	-12%
Vallées de l'Aube	82	-17%	14007	6%	14704	7%	12567	9%
SCoT du Pays de Chaumont	794	-27%	117549	-1%	126454	-1%	87309	3%

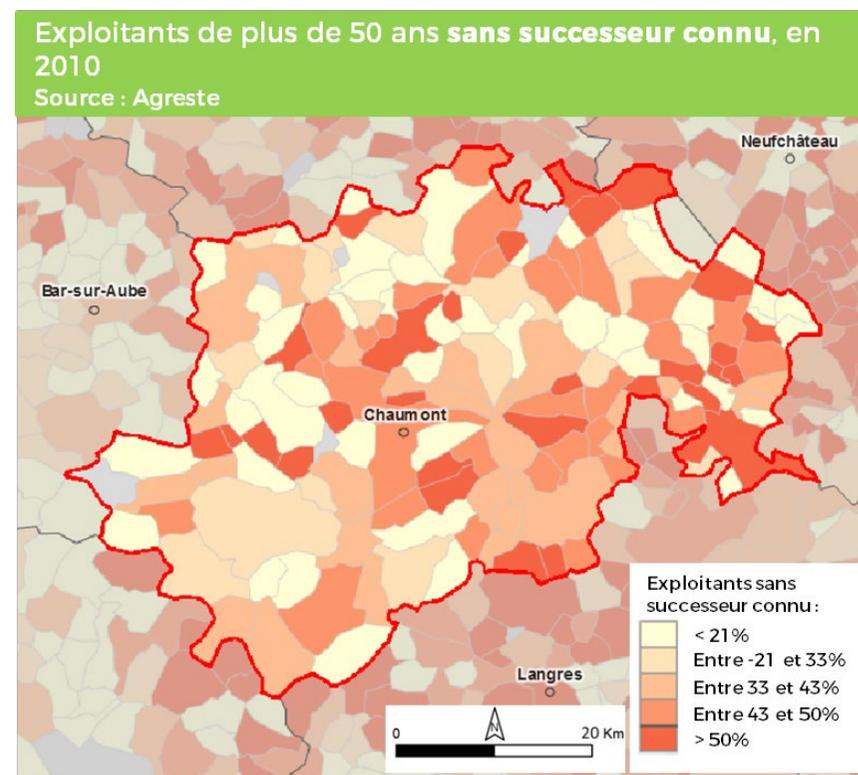
Source : RGA 2010

4.2.3. Des questionnements concernant la viabilité du modèle conventionnel

Les tendances observées peuvent poser question pour les prochaines décennies. L'optimisation de la rentabilité des exploitations en filières longues trouve aujourd'hui ses limites : la taille des exploitations ne peut grossir indéfiniment, et le développement des espaces labourés devra nécessairement ralentir du fait de l'amaigrissement du potentiel de retournement et de la protection croissante des prairies toujours en herbe pour leur valeur environnementale.

L'augmentation des investissements nécessaires pour la reprise des structures de grande taille complexifie la transmission des exploitations, dont les conditions sont déjà compliquées.

Plus d'un tiers des exploitants de plus de 50 ans (35%) n'ont pas de successeurs connus. Les incertitudes en termes de succession sont particulièrement importantes dans le Bassigny, mais concernent également une partie des communes des Plateaux Barrois. En tout, cela concerne entre 250 et 300 exploitations agricoles à l'échelle du SCOT.



4.2.4. *Un développement modeste de la diversification et du raccourcissement des filières*

L'amélioration de la **captation de la valeur ajoutée des productions agricoles** représente un enjeu économique important dans un contexte où les filières longues sont particulièrement fragiles. Plusieurs solutions permettent d'augmenter la valeur ajoutée locale : la diversification des productions dans les exploitations, l'appui sur des signes et labels de qualité permettant d'augmenter les prix de vente, le développement des filières « courtes » permettant d'augmenter la marge de commercialisation des produits.

Les signes de qualité sont assez peu développés en proportion sur le territoire, mais ils ne sont pas absents :

- Sur le plan viticole, **une petite partie du territoire (nord-ouest) est concerné par l'AOC « Champagne »**. Cet AOC renommé représente un intérêt majeur pour les exploitations concernées, bien qu'elles restent limitées en nombre. Des réflexions sont en cours pour étendre les surfaces concernées par l'AOC, en lien avec les organismes de gestion concernés.

On retrouve une seconde IGP viticole, moins renommée et peu valorisée localement : l'IGP « Haute Marne ».

- Quelques signes de qualité fromagers peuvent également être valorisés à l'échelle du SCOT. On pense, notamment, à l'**AOP « Langres »** qui couvre la quasi-totalité du territoire. Le territoire est également éligible pour la production d'IGP « Emmental Français » et « Gruyère ».
- Enfin, le Pays de Chaumont est concerné par des signes de qualité pour les productions avicoles, qui restent malgré tout peu valorisés. Il s'agit en particulier de l'IGP « Volailles du plateau de Langres, qui

couvre la partie sud du SCOT, et de l'IGP « Volailles de la Champagne ».

Le développement des filières courtes est relativement faible sur le territoire en comparaison avec d'autres secteurs à l'échelle régionale. Toutefois, on retrouve quelques espaces de commercialisation sur le territoire :

- La ville de Chaumont accueille un magasin de producteurs, organisé autour d'un noyau dur de trois exploitations mais proposant à la vente des produits de plus de 50 producteurs.
- Plusieurs marchés sont organisés de manière hebdomadaire sur le territoire, permettant à certains producteurs de commercialiser des produits (Chaumont, Nogent, Andelot Blancheville, Arc en Barrois, Froncles,...).
- L'Association pour la Diversification des Métiers de l'Agriculture (ADMA) a mis en place, en lien avec la chambre d'agriculture de Haute Marne, un service de drive fermier qui rayonne à l'échelle départementale (Drive Terroir 52).

Le bassin de consommation de Chaumont, avec une population de plus de 22 500 habitants dans la ville centre (46 000 à l'échelle de la Communauté d'Agglomération), représente une opportunité pour commercialiser localement les productions.

4.3. L'exploitation des ressources forestières, un enjeu économique à considérer

4.3.1. Une ressource abondante, caractérisée par des enjeux de gestion multifonctionnelle

Le territoire accueille des massifs forestiers importants, la forêt couvrant une partie importante du territoire.

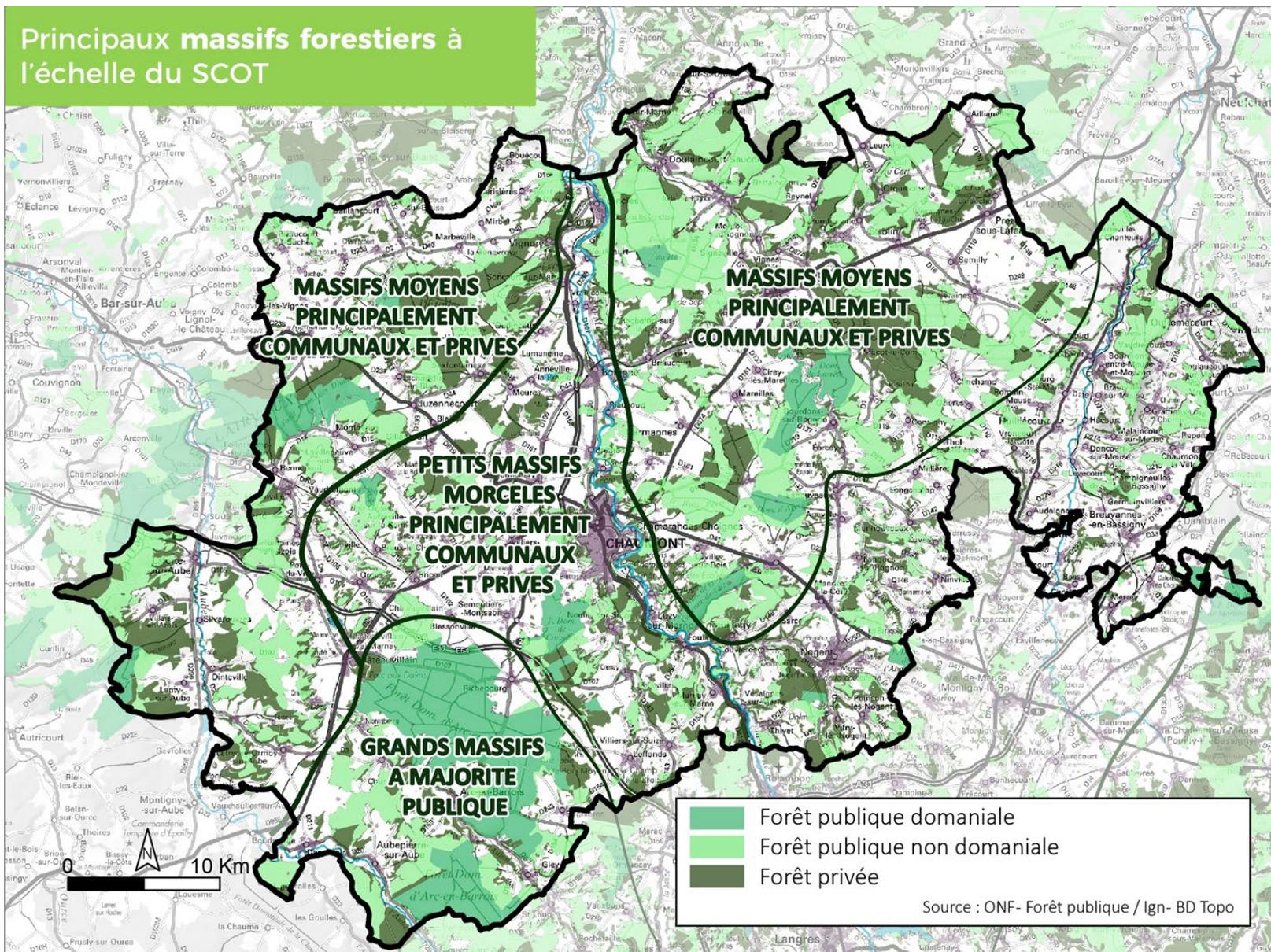
En particulier, on peut distinguer :

- Le secteur sud-ouest du SCOT, qui accueille des grands massifs publics (forêts domaniales et communales), concernées par le projet de mise en place du Parc National de Forêts. Dans ce secteur, la gestion des forêts est principalement assurée par l'ONF.
- Sur les autres plateaux, (secteurs de Colombey les deux Eglises et d'Andelot Blancheville), on retrouve des massifs de taille également assez importante, mais avec une plus forte représentation des forêts privées. La forêt publique est principalement communale dans ces secteurs.
- Enfin, aux abords de la vallée de la Marne et dans le Bassigny, on retrouve des forêts communales et privées beaucoup plus morcelées, et donc plus complexes à valoriser.

La **gestion multifonctionnelle des massifs représente un enjeu** de développement important. Plusieurs fonctions de la forêt doivent être conciliées, avec en particulier :

- La **fonction cynégétique**, qui représente un atout économique important pour le territoire qui est bien identifié pour la pratique de la chasse.
- La **fonction environnementale et paysagère**, qui est une composante indispensable de la gestion forestière, amenée à monter en puissance dans le secteur concerné par le projet de Parc National.
- La **fonction d'aménités**, la forêt étant également un espace de loisirs et de découverte pour les habitants comme pour les visiteurs qui viennent sur le territoire.
- La **fonction productive**, avec une exploitation de bois pouvant notamment alimenter des entreprises de 1^{ère} et 2^{nde} transformation (création d'emplois) et faciliter une utilisation locale de ce matériau (construction, artisanat, etc.).

Les problématiques de gestion multifonctionnelle ont été largement développées dans le cadre du projet de Parc National, où l'objectif est bien de concilier les différentes fonctions des massifs, sans entraver l'une ou l'autre des fonctions existantes.



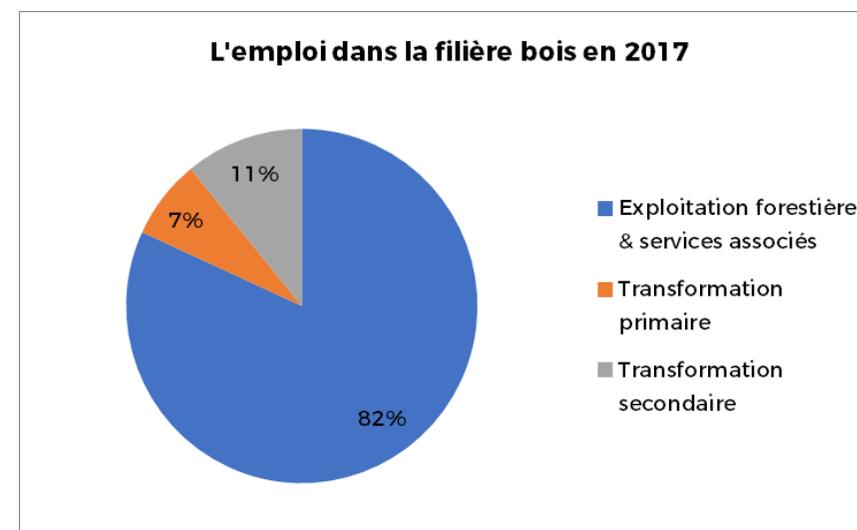
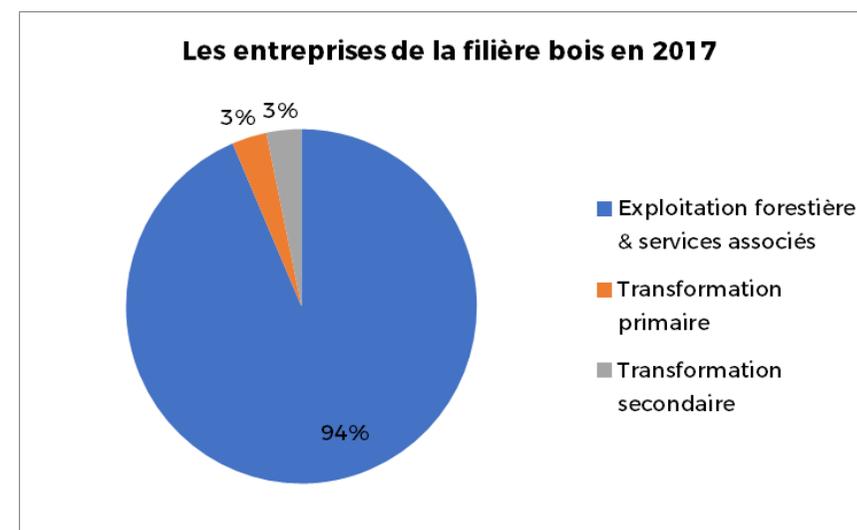
4.3.2. Une filière bois présente, mais avec des enjeux de structuration

La filière bois tient une place non négligeable dans l'économie locale, avec **plus de 500 emplois estimés en 2017** (base SIRENE). Plus de 200 entreprises sont identifiées dans cette filière (exploitation, transformation primaire et secondaire).

Les tissus d'entreprises sont très différents si l'on considère l'exploitation et la transformation :

- La filière d'exploitation primaire et services associés (soutien à l'exploitation) représente **un nombre important d'entreprises**, d'une taille moyenne limitée (1 salarié en moyenne). Une seule entreprise affiche plus de 10 salariés ; les établissements Patusset à Dinteville.
- **Les entreprises de transformations sont en nombre plus limité**, avec seulement 14 entreprises recensées sur le territoire. Leur taille moyenne est cependant plus élevée, et on retrouve deux établissements importants dans la transformation secondaire : Hurson à Foulain (10 à 20 salariés) et Edme Lacroix à Maranville (plus de 20 salariés).

D'une manière générale, l'exploitation économique de la ressource forestière représente un enjeu car la valeur ajoutée est assez peu captée sur le territoire. Que ce soit pour les massifs privés ou publics, les produits de l'exploitation primaire sont souvent exportés du territoire en forme brute, sans transformation locale de la ressource. Cette transformation représente une opportunité, mais elle nécessite un travail difficile de structuration de la filière afin de développer les activités secondaires et de mieux mettre en relation production primaire et transformation.



5. Les activités touristiques

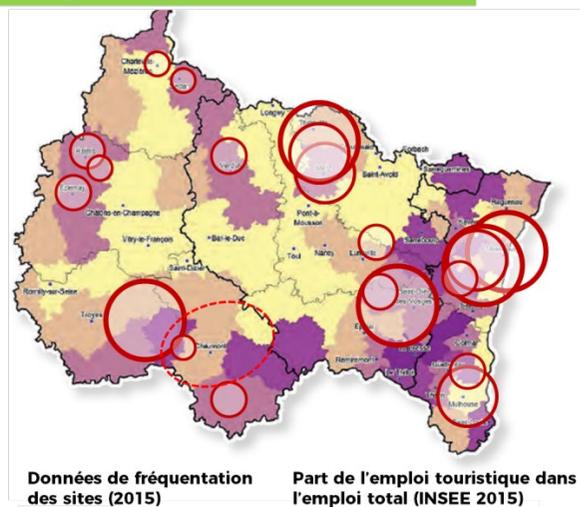
5.1. Une dimension touristique peu marquée

5.1.1. Une place limitée du tourisme dans l'économie locale

Le Pays de Chaumont présente une vocation touristique peu affirmée à l'échelle régionale.

La part de l'emploi touristique dans l'emploi total est relativement faible, avec une proportion estimée à environ 2,5%. Certains secteurs du territoire ont une dimension touristique plus marquée, en particulier le secteur de Colombey-les-Deux-Eglises du fait de la présence du Mémorial Charles de Gaulle.

Poids des activités touristiques dans l'emploi sur place - positionnement régional



Données de fréquentation des sites (2015)



Part de l'emploi touristique dans l'emploi total (INSEE 2015)



La fréquentation touristique du Pays de Chaumont est relativement limitée, puisque on dénombre moins de 130 000 visites sur les sites touristiques disposant de systèmes de comptage (la majorité des flux étant enregistrée au niveau du Mémorial).

Les sites touristiques

L'analyse des comptages touristiques disponibles montre que le territoire accueille un seul site majeur qui est le mémorial Charles de Gaulle.

Sur les 130 000 visites enregistrées à l'échelle du Pays de Chaumont, plus de 100 000 sont enregistrés à Colombey. 65 000 personnes se rendent ainsi chaque année au mémorial, et près de 50 000 dans sa demeure historique de la Boisserie. Il faut souligner que ces chiffres ne peuvent être cumulés en termes de nombre de visiteurs, les visiteurs du mémorial et de la Boisserie étant généralement comptés deux fois.

Sites	Fréquentation
Mémorial Charles de Gaulle (Colombey)	65 000
La Boisserie (Colombey)	48234
Espace Pelletier (Nogent)	6099
Cyclorail des 3 vallées	3898
Musée municipal de Chaumont	3551
Château de Dinteville	586
Parc du château de Dinteville	572
Château de Reynel	211

Dans la partie sud du territoire et dans une mesure beaucoup moins forte, le musée de la coutellerie à l'Espace Pelletier de Nogent représente

le 3^e site touristique du territoire. Avec seulement 6000 visites par an, l'attractivité touristique de ce lieu est moindre. Le musée municipal de Chaumont accueille également des flux de petite envergure.

Enfin, des fréquentations modestes sont observées dans les domaines patrimoniaux comme les châteaux remarquables de Dinteville et Reynel.

Le tourisme événementiel et culturel

Reconnue comme cité majeure du graphisme à l'échelle nationale, Chaumont accueille un événement majeur dans ce domaine : le Festival de l'Affiche. Avec près de 16 000 entrées, cet événement est une véritable vitrine pour la ville.

Il est toutefois dépassé, en nombre d'entrées, par le festival des Plaisirs de la Chasse et de la Nature de Chateauvillain qui accueille 18 000 personnes en seulement 2 jours chaque année. L'ampleur de ce festival montre l'importance des activités cynégétiques dans l'économie touristique locale.

Encore une fois, Colombey-les-Deux-Eglises développe son attractivité culturelle en complétant l'offre du mémorial par un spectacle son et lumière qui glane également un nombre important de personnes.

Evenement	Fréquentation
Festival de l'Affiche	1 5874
Son et Lumière Mémorial Charles de Gaulle	5000
Les Plaisirs de la Chasse et de la Nature	1 8000

5.1.2. Une politique de consolidation touristique affirmée à l'échelle départementale

Le **schéma départemental de développement touristique de la Haute-Marne 2017-2021** a posé les principes de développement que devait engager le département.

Sur le territoire du Pays de Chaumont, l'essentiel des actions sont tournés vers Colombey-les-Deux-Eglises, afin de renforcer encore plus son attractivité. La volonté d'**asseoir la politique culturelle et événementielle du Mémorial** est évoquée.

Le département a également porté le **projet Animal Explora** à Chateauvillain depuis plusieurs années, visant à mettre en place un centre animalier au sein du Parc aux Daims. Le projet est réaffirmé dans le schéma touristique départemental. Il a toutefois des difficultés à se concrétiser, du fait d'oppositions locales affirmées.

Le Parc National de Forêts est également un projet important pour le département, qui ouvre de nouvelles perspectives touristiques pour la partie ouest du SCOT. L'objectif est dans ce cadre de renforcer l'offre d'hébergement autour du projet de parc, au-delà de ce qui est déjà envisagé pour le projet Animal Explora.

5.2. Une offre d'hébergement proportionnée

5.2.1. Une offre d'hébergement touristique assez modeste

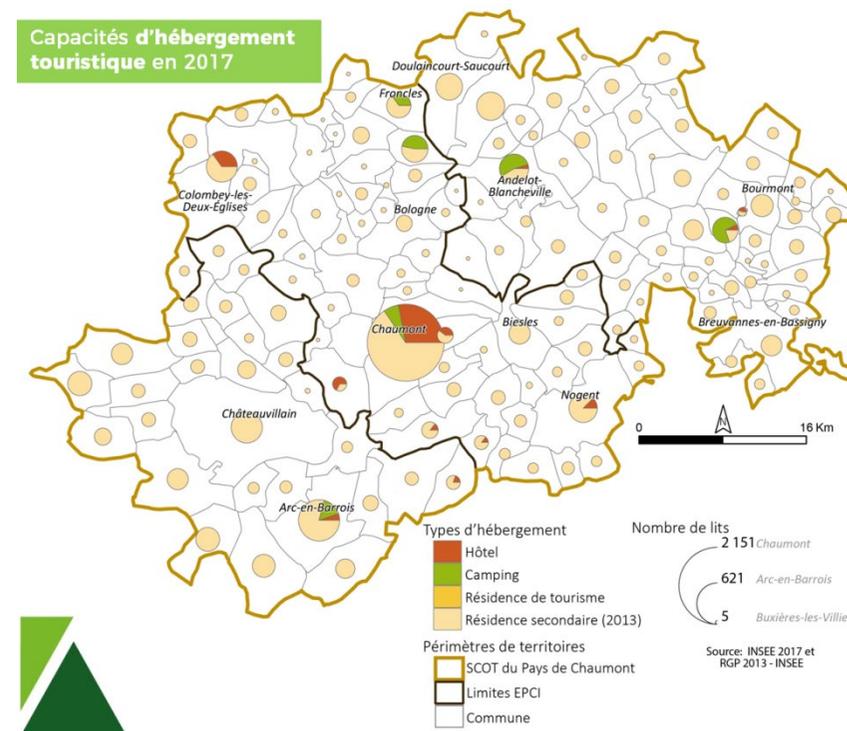
On retrouve assez peu d'hébergements touristiques sur le territoire du Pays de Chaumont, en comparaison avec d'autres territoires à vocation touristique plus affirmée à l'échelle régionale.

Plusieurs types d'hébergements marchands sont proposés à l'échelle du SCOT :

- **La plupart des hébergements hôteliers sont concentrés à Chaumont**, avec également une offre présente à Colombey dans une moindre mesure. L'optimisation de l'offre hôtelière représente une question importante, en termes de quantité mais surtout de qualité.
- Les hébergements de type camping sont plutôt situés sur la partie Nord et Est du territoire où le tourisme vert est assez pratiqué (vallée de la Marne, secteur d'Andelot Blancheville et de Bourmont).
- **Une offre d'hébergement en gîtes et chambres d'hôtes est également proposée de manière diffuse sur le territoire.** Le développement de cette offre représente une opportunité intéressante dans le cadre du développement du tourisme rural.

En termes d'hébergements non marchands, on retrouve un nombre assez faible de résidences secondaires sur le territoire. Les résidences secondaires sont majoritairement recensées à Chaumont ainsi que dans certains secteurs ruraux comme la vallée du Rognon ou dans la Communauté de Communes des Trois Forêts. **Le développement du projet de Parc National dans la partie sud-ouest du SCOT peut représenter une opportunité** pour développer le parc de résidences secondaires.

Type d'hébergement	Nombre de lits
Hotels (1 chambre = 2 lits)	962
Plein air (1 emplacement = 3 lits)	777
Gîtes et Chambres d'hôtes	NC
Total lits marchands	1 739
Résidences secondaires (1 résidence = 5 lits)	11 444
Total lits marchands & non marchands	1 31 83



DEFINITION

Un lit touristique correspond à une capacité d'accueil d'une personne. Selon les types d'hébergements, le Ministère du tourisme a établi des ratios afin de trouver des correspondances :

Hôtellerie de tourisme : nombre de lits = nombre de chambres x 2

Campings : nombre de lits = nombre d'emplacements x 3

Résidences secondaires : nombre de lits = nombre de résidences secondaires x 5

5.2.2. Des enjeux d'optimisation de l'offre existante

Bien que l'aménagement d'hébergements touristiques ne soit pas le point-clé du futur développement du Pays de Chaumont, quelques améliorations peuvent être engagées.

Concernant l'offre hôtelière, elle pourrait être étoffée, notamment dans le secteur de Colombey-les-Deux-Eglises. Les 60 chambres hôtelières actuellement en place semblent insuffisantes pour répondre aux attentes de développement évoquées notamment dans le schéma touristique départemental. Pour que Colombey-les-Deux-Eglises passe un palier supplémentaire dans son rayonnement touristique avec le Mémorial, il semble primordial de consolider sa capacité d'accueil, notamment pour les groupes.

Les autres capacités d'hébergement (résidences secondaires, gîtes et chambres d'hôtes, camping) peuvent être confortées, en lien avec une montée en puissance qui peut être une réalité dans certains secteurs en fonction des politiques qui seront mises en place (ville centre, secteur du Parc National en particulier).

5.3. Des problématiques d'aménagement touristique à aborder dans le cadre du SCOT

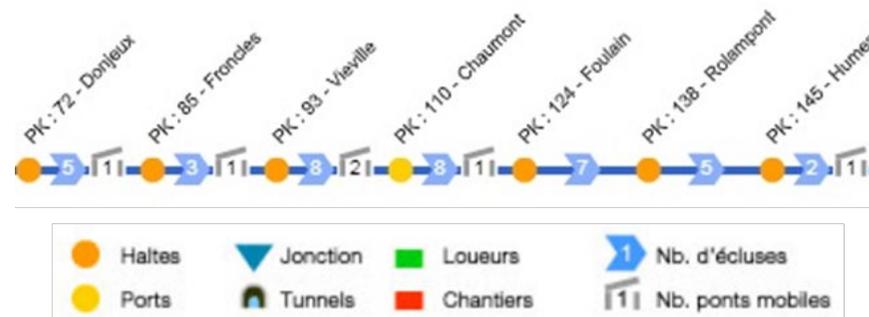
5.3.1. Des itinérances touristiques à conforter

Le tourisme fluvial

Le canal de Champagne en Bourgogne représente le lieu de tourisme fluvial sur le territoire, même si son accueil est limité. Malgré son statut navigable de classe 1, le nombre de passages sur le canal est estimé entre 500 et 600 à l'année, La faible fréquentation peut s'expliquer par un nombre d'ouvrages important (écluses, ponts) qui rendent la circulation plus compliquée.

Cette faible fréquentation peut poser des interrogations sur l'aménagement futur du canal. Les coûts importants d'entretien des ouvrages peuvent être questionnés sur leur légitimité, les répercussions en termes de fréquentation étant fortement limitées.

Principaux ouvrages sur le canal de Champagne en Bourgogne



Le cyclotourisme et les itinéraires cyclables

Le cyclotourisme connaît depuis quelques années des dynamiques de développement à l'échelle nationale, qui se ressentent de manière assez limitée sur le Pays de Chaumont.

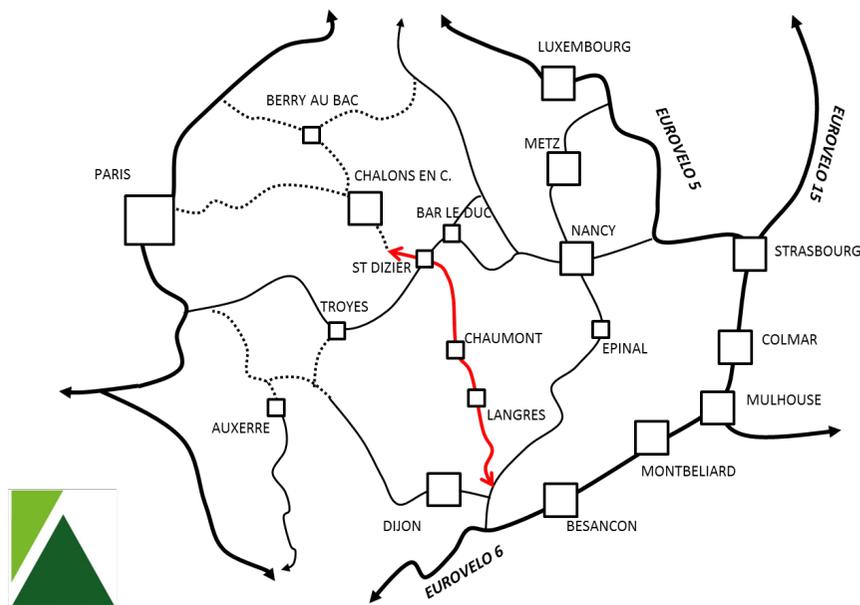
Le canal de Champagne au Bourgogne est un itinéraire cyclable majeur à l'échelle de la Haute-Marne. Sa fréquentation sur le tronçon traversant le Pays de Chaumont n'est pas négligeable, dépassant les 10 000 fréquentations à l'année. Les aménagements, aujourd'hui incomplets sur le tronçon, mériteraient d'être complétés afin d'établir un chemin de halage cyclable tout le long du canal.

Le parcours du canal, qualifié de très facile, pourrait bénéficier d'un meilleur raccordement à l'Eurovelo 6 au niveau de Dole, véritable autoroute cyclable. En outre, l'aménagement de connexions complémentaires vers la vallée de la Moselle à l'est et vers la vallée de l'Aube à l'ouest, prévues dans le schéma national des véloroutes et voies vertes, ne peuvent que renforcer la fréquentation du canal.

D'autres itinéraires cyclables de proximité sont également recensés sur le territoire par le département de la Haute-Marne sous forme d'un cycloguide « La Haute-Marne à vélo ».

Point de comptage	Moyenne journalière 2015	Total comptages
Champigny les Langres	29	10 395
Choignes (Chaumont)	48	10 159
Saint Dizier	108	32 268
Oisilly (Côte d'Or)	24	8 349
Pontailier (Côte d'Or)	40	13 676
Dole (Eurovélo 6)	213	68 978

Positionnement du canal de Champagne en Bourgogne dans le réseau régional des voies vertes & véloroutes



Les itinéraires de randonnées

Des itinéraires de randonnées sont recensés sur le Pays de Chaumont, qu'ils soient traversant ou sous la forme de boucles au sein du territoire.

La **Via Francigena** qui rejoint Bar-sur-Aube à Langres traverse le Pays de Chaumont par Châteauvillain. Ce circuit de pèlerinage, long de plusieurs centaines de kilomètres, capte des marcheurs à l'échelle internationale, il est donc important de le valoriser,

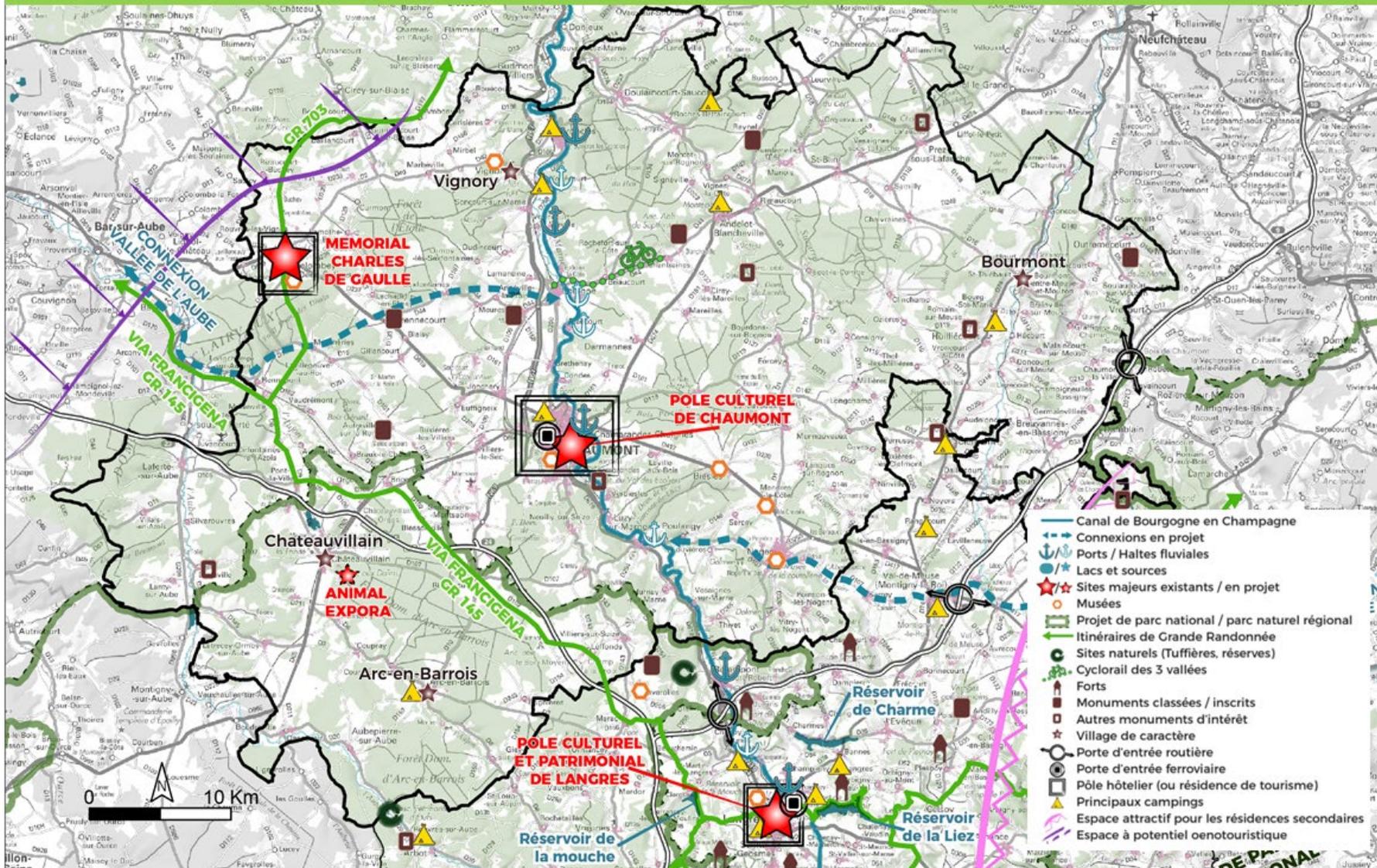
D'autre GR et boucles de randonnées sont balisés sur le territoire comme le circuit Marie Calvès, permettant de découvrir la vallée de la Marne.

5.3.2. Des besoins proportionnés d'aménagement des sites

En sus de l'aménagement des itinéraires touristiques, le SCOT peut intégrer des besoins d'aménagement spécifiques à certains sites touristiques importants sur le territoire. En particulier, il semble important de bien intégrer :

- Les problématiques d'aménagement touristique de la ville centre de Chaumont, avec notamment la connexion de la ville avec le canal de Champagne en Bourgogne, l'aménagement des itinéraires cyclables dans le centre-ville et les faubourgs, les conditions de valorisation touristique du patrimoine bâti du centre ancien.
- Les problématiques d'aménagement et de gestion des déplacements au niveau du site du Mémorial Charles de Gaulle. Actuellement, aucun besoin majeur d'aménagement n'a été identifié.
- Les modalités de mise en valeur et d'entretien des Petites Cités de Caractère, qui représentent des sites d'intérêt touristique à l'échelle locale.
- Les enjeux d'aménagement de sites plus localisés à vocation touristique : cyclo-rail des 3 vallées, projet Animal Explora, ports et haltes fluviales, musées d'échelle locale,...

Principaux Sites et itinéraires touristiques



6. L'aménagement économique

6.1. Des dynamiques immobilières concentrées dans les pôles économiques majeurs

Plus de 400 000 m² de locaux d'activité ont été construits entre 2006 et 2015 sur le territoire (source : Sitadel) avec en moyenne 41 000 m² de locaux neufs produits chaque année à l'échelle du SCOT.

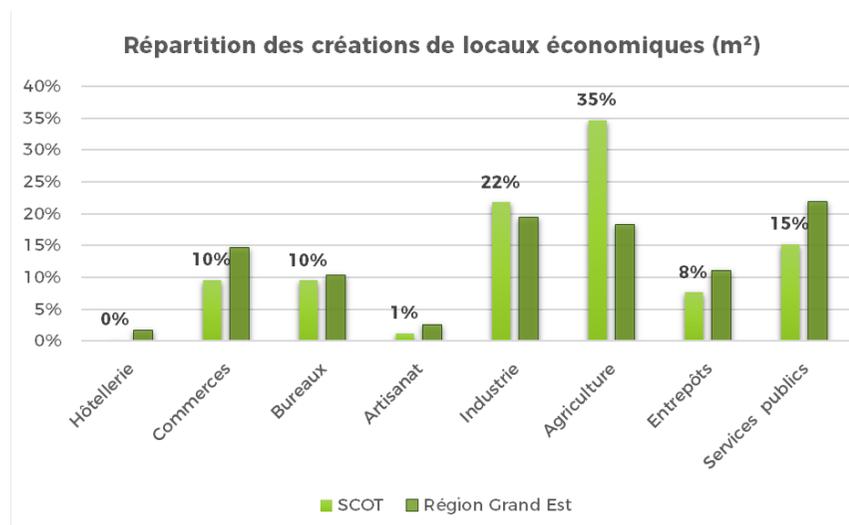
Cette valeur moyenne masque **une tendance à la baisse significative dans la construction de locaux** économiques. Les surfaces économiques créées chaque année ont en effet diminué assez régulièrement depuis le milieu des années 2000 malgré un sursaut en 2010 correspondant à la création d'entrepôts (près de 22 000 m² soit plus de la moitié des constructions de 2010). Depuis 2013 où le point le plus bas a été constaté, le développement de surfaces économiques semble avoir du mal à repartir malgré la réalisation en 2015 de près de 30 000 m² de locaux, en majorité agricoles et industriels.

Surfaces de locaux économiques créées entre 2006 et 2015
(m²)



Le développement des locaux d'activité permet de répondre aux besoins de filières diversifiées :

- **Les locaux agricoles représentent plus d'un tiers des surfaces immobilières créées** sur la période, du fait la présence encore forte de l'activité sur le territoire mais également en raison des surfaces nécessaires à l'exercice de l'activité (entreposage, bâtiments d'élevage, etc.).
- En second lieu, **les bâtiments industriels représentent près d'1/4 de la construction** de locaux, témoignant du dynamisme de l'industrie locale.
- L'ampleur de l'activité de service public au niveau de Chaumont notamment engendre des besoins en surfaces assez conséquents, atteignant 15% de la construction sur la période.
- Les commerces et les bureaux destinés au tertiaire privé représentent chacun 10% de la production récente, les services marchands existant sur le territoire ne nécessitant pas des surfaces très étendues
- L'artisanat et l'hôtellerie ne représentent qu'une part minime des locaux produits depuis 2006, les besoins en surfaces étant relativement proportionnés et répartis de manière diffuse sur le territoire.



La répartition des nouveaux locaux d'activité montre qu'un tiers des surfaces construites l'ont été en dehors des pôles d'activité identifiés sur le territoire. Il s'agit principalement de bâtiments agricoles, assez nombreux et consommateurs d'espace.

Si l'on s'intéresse exclusivement aux surfaces construites hors agriculture³, on s'aperçoit que les nouvelles surfaces tendent à être regroupées dans les pôles économiques déjà avérés et localisés sur les axes de communication principaux :

- **Le pôle de Chaumont est celui qui capte le plus de ces nouveaux locaux**, puisqu'étant au cœur du dynamisme territorial, doté d'une

³ La présence de la commune de Merrey sur le graphique « Répartition des nouveaux locaux d'activité » s'explique par la création d'un entrepôt logistique de fret ferroviaire d'une superficie conséquente.

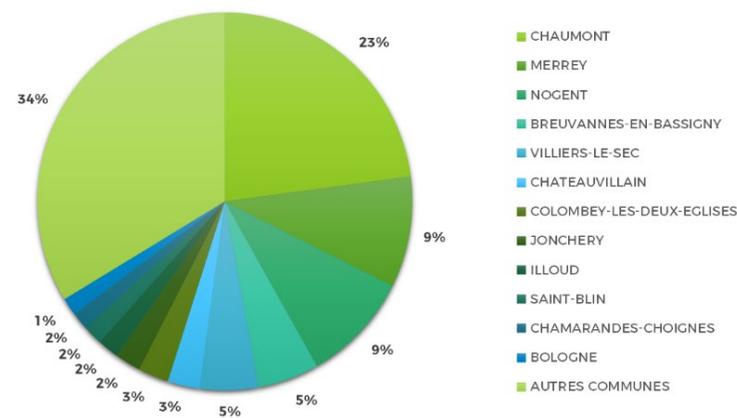
bonne accessibilité, et représentant de fait une vitrine pour les entreprises souhaitant s'y implanter.

- Les pôles secondaires accueillent également des constructions, liées aux tissus économiques présents.
- **Les deux tiers des communes du SCOT n'ont pas accueilli de nouveaux locaux d'activité** entre 2006 et 2015.

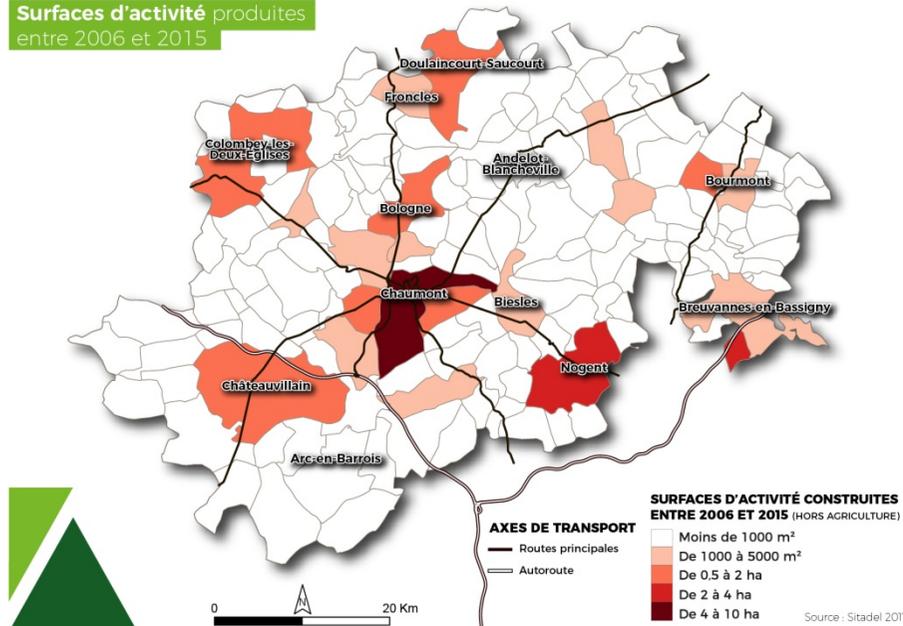
Cette tendance à la concentration des activités traduit une certaine interdépendance des activités économiques, en particulier des activités industrielles faisant appel à des sous-traitants dans l'industrie ou le service mais aussi des activités commerciales (restauration, grandes surfaces) qui gravitent autour des bassins d'emploi.

La proximité des acteurs économique facilite la mise en réseau et participe à la bonne santé de l'activité économique du Pays de Chaumont. D'une manière générale, **les entreprises recherchent les emplacements alliant regroupement des activités et accessibilité.**

Répartition des nouveaux locaux d'activité entre 2006 et 2015, en m²



Surfaces d'activité produites
entre 2006 et 2015



6.2. Une offre foncière à ajuster en fonction des attentes des entreprises locales

6.2.1. Des besoins fonciers en ZAE assez modestes

Les implantations d'activités en Zones d'Activité Économique ont été modestes entre 2001 et 2013, avec en moyenne **4 ha construits chaque année dans les ZAE d'échelle SCOT** (cf. tableau des ZAE ci-après), pour un total de moins de 50 ha.

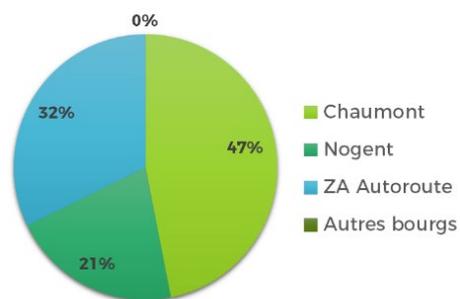
La majorité des implantations en ZAE d'échelle SCOT ont concerné 3 secteurs principaux :

- Les **ZAE de Chaumont**, pour près de la moitié des surfaces construites en ZAE sur la période (22 ha) ;
- La **ZA de Nogent** ayant accueilli une dizaine d'hectares supplémentaires ;
- La **ZA de l'Autoroute** à Semoutiers Montsaon avec 15 ha supplémentaires mais pour plus d'un tiers constitués d'une ferme photovoltaïque (6 ha).

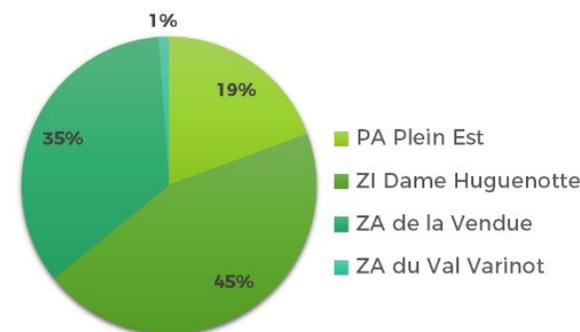
Les zones d'activité économique de Juzennecourt, Bologne, Andelot, Bourg Sainte-Marie ont accueilli des implantations inférieures à 1ha de nouvelles activités économiques.

Concernant les zones d'activité de Chaumont, ce sont principalement celles situées à l'Ouest de Chaumont qui se sont remplies : La ZI Dame Huguenotte (+9,7 ha) et la ZA Plein'Est (+4,2 ha) ont accueilli les 2/3 des nouvelles implantations en ZAE concernant la ville centre. La ZA de la Vendue située au Sud de Chaumont a pour sa part accueilli 1/3 des nouvelles implantations (+7,5 ha).

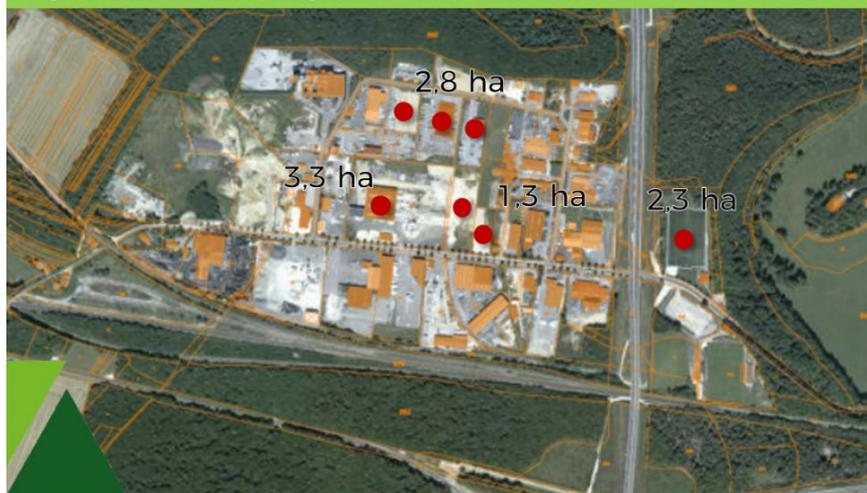
Implantations en ZAE entre 2001 et 2013



Implantations en ZAE à Chaumont



Implantations économiques sur la ZA Dame Huguenotte entre 2001 et 2013



CHIFFRES CLES

- > 49 ha d'implantations en ZAE entre 2001 et 2013 soit 4 ha par an
- > Environ 10% d'emplois dans les ZAE
- > Une densité moyenne de 11 emplois / hectares, très variable (La moitié des ZA ont une densité inférieure à 5 emplois / ha)

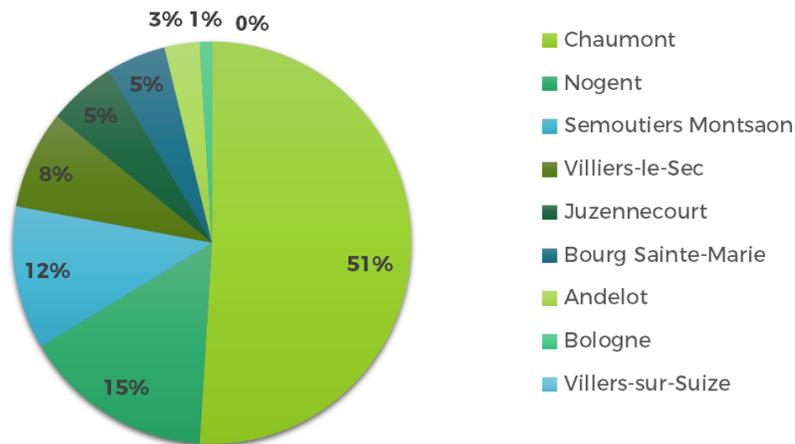
Le territoire accueille également une partie de la **zone d'activité stratégique Cap Vosges**, implantée sur les communes de Damblain et de Brevannes en Bassigny. Cette **zone d'envergure régionale**, aménagée sur une ancienne base de l'OTAN, présente une dimension particulièrement importante :

- Les surfaces d'accueil proposées par ce site sont importantes, à hauteur de 300 hectares (Plus de 250 disponibles à ce jour).
- Le site bénéficie d'une desserte multimodale, ce qui le rend intéressant pour d'éventuelles activités à caractère logistique (desserte autoroutière via l'échangeur de Robécourt, et embranchement ferré).
- La zone d'activités présente une certification Seveso, et est donc affichée comme un site privilégié pour l'accueil d'activités à risques (ICPE, Seveso). Cette vocation spécifique peut représenter une opportunité dans la mesure où des porteurs de projets sont identifiés.

6.2.2. *Des projets qui semblent plutôt bien calibrés pour répondre à la demande des prochaines années*

Les secteurs réservés ou en projet en ZAE représentent environ 87 ha selon l’atlas des espaces d’activité réalisé en 2012. Ce stock conséquent représenterait l’équivalent des besoins sur 10 à 20 ans au vu du rythme de consommation constaté entre 2001 et 2013.

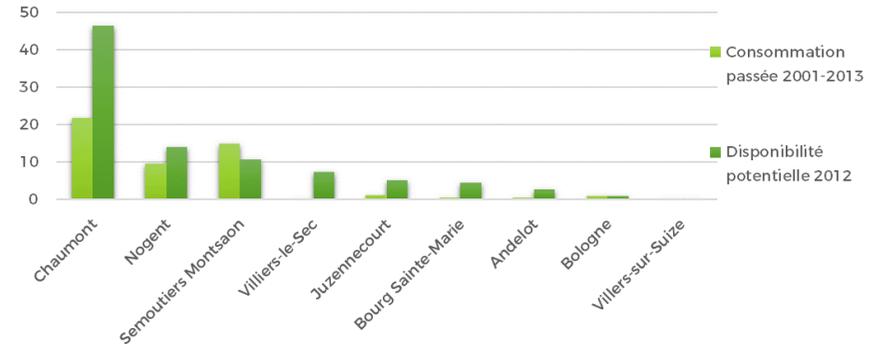
Répartition des disponibilités (réelles ou en projet) dans les principales ZAE



La localisation de l’offre foncière est globalement cohérente avec les dynamiques d’implantation constatées sur le territoire (besoins concentrés à Chaumont principalement, et à Nogent dans une moindre mesure).

Toutefois, l’arrivée à saturation de la ZI Dame Huguenotte, et l’arrivée de l’entreprise LISI sur la ZAE Plein Est, questionne les capacités à long terme sur l’agglomération de Chaumont. Des projets d’extension de la ZAE Plein Est sont en cours de réflexion.

Comparaison des disponibilités 2012 avec les rythmes de consommation (ha)



Concernant l’offre d’implantation « autoroutière », la ZA de l’Autoroute à Semoutiers Montsaon pourrait arriver à saturation à court terme.

Il faut souligner que la Haute Marne est plutôt en situation de **suroffre au niveau des échangeurs**, avec en particulier des espaces disponibles à Langres Sud, Langres Nord, Val de Meuse. Un projet de développement d’espaces d’activité est également évoqué au niveau de l’échangeur de Robécourt.

Le développement de l’offre foncière « autoroutière » ne répond que très partiellement aux attentes des entreprises locales, qui recherchent en priorité la proximité des pôles d’activité existants.

Nom de la zone	Commune	Positionnement	Taille (ha)	Emplois estimés	Consommation 2001 -201 3 (ha)	Disponibilité (ha)
PA Plein Est	Chaumont	Industrie/Logistique	33	56	4,2	29
ZA de la Vendue	Chaumont	Commerce	67	1119	7,5	16,6
ZA Nogent	Nogent	Pôle technologique	47	488	9,6	14
ZA de l'Autoroute	Semoutiers Montsaon	Industrie/Logistique	20	23	14,9	10,5
ZA de l'Aérodrome	Villiers le Sec	Industrie/Artisanat	11	58	0	7,2
ZA Juzennecourt	Juzennecourt	Industrie/Artisanat	2	7	1,1	1 + 4 à prox.
ZA de Bourg Sainte Marie	Bourg Sainte-Marie	Artisanat	6,3	4	0,4	4,4
ZA La Croix Sainte Barbe	Andelot	Commerce/Artisanat	3,6	NC	0,4	2,6
ZA de la gare Bologne	Bologne	Agricole	2	8	0,9	0,9
ZI Dame Huguenotte	Chaumont	Industrie/Artisanat	48	684	9,7	0,6
ZA du Val Varinot	Chaumont	Services, commerces, artisanat	7,5	292	0,3	0,2
ZA des Pommiers	Villers sur Suize	Artisanat	5,5	73	0	0
Total			252,9	2 812	48,8	87

Recensement des principales ZAE (Atlas 2012)

6.3. Des enjeux de gestion de l'immobilier d'entreprises

Le développement de l'offre foncière ne constitue qu'un des nombreux volets des politiques d'aménagement économique, et ne suffit pas à répondre aux besoins des entreprises locales.

Des réflexions d'aménagement nécessitent d'être approfondies en parallèle sur les points suivants :

- L'**évolution des ZAE existantes représente un enjeu**, en particulier pour les ZAE vieillissantes qui présentent des problèmes de gestion pour les entreprises en place (déficit d'image, cadre de travail peu attrayant, bâtiments énergivores ou mal ajustés, ...). L'amélioration d'une partie des zones d'activité de Chaumont (Val Varinot, zone de la Vendue, ...) pourra notamment être questionnée dans le cadre du SCOT.

Le **retraitement de sites industriels délaissés** représente également une question importante dans les vallées (Marne, Traire, ...). Les cessations ou transfert d'activité des forges peuvent générer des friches industrielles conséquentes, comme dans le cas du transfert en cours des forges de Bologne.

- Le **développement de l'immobilier d'entreprises** pourra également faire l'objet de réflexions spécifiques. L'offre de pépinières d'entreprises est relativement satisfaisante avec un équipement à Chaumont et un à Nogent (associé au Technopôle).



6.4. Des espaces d'activité qui présentent des enjeux de qualité à plusieurs niveaux

La question de l'aménagement des espaces d'activité mérite d'être abordée en termes quantitatif mais également qualitatif :

- L'aménagement des espaces d'activité économique (industriels, artisanaux, commerciaux, ...) représente **un enjeu paysager et urbain important**. Bon nombre d'espaces d'activités sont localisés en périphérie des villes et des bourgs, en situation de forte visibilité (en entrées de villes, devant des silhouettes de villages, ...), et le long de grands axes, donc à la vue des personnes qui traversent le territoire.

L'**insuffisance d'intégration paysagère des grands espaces d'activité** pénalise l'image du territoire et mérite une réflexion spécifique. En particulier, les entrées d'agglomération de Chaumont sont particulièrement impactées par la présence des ZAE (entrée sud avec la zone de la Vendue, entrée ouest avec Plein Est, entrée est avec la zone du Moulin Neuf). L'entrée nord de Nogent est également relativement impactée par le développement récent des espaces d'activité et des espaces résidentiels sur le plateau.



- La qualité des espaces d'activité représente également un enjeu pour les entreprises, et les projets de création ou d'extension des ZAE doivent prendre en compte des critères de qualité indispensables pour mieux répondre aux attentes des acteurs économiques.

En particulier, la **bonne desserte routière** des zones, la **desserte en Très haut Débit (THD)**, et la **proximité des pôles d'activité et réseaux d'entreprise existants** représentent des critères fondamentaux sur lesquels travailler pour localiser au mieux les projets.

- Enfin, il faut souligner que **les espaces d'activité sont**, à l'échelle du SCOT, **relativement peu denses** et que leur développement représente un facteur non négligeable de **consommation d'espace**. L'espace occupé par les ZAE est bien souvent conséquent en comparaison avec l'emploi présent dans les zones. La plupart des ZAE d'échelle SCOT accueillent une densité d'emplois à l'hectare inférieure à 10 emplois par hectares.

Des réflexions peuvent être développées avec les entreprises pour améliorer l'efficacité foncière des projets de zones d'activité, en travaillant en particulier sur la mutualisation de certains espaces fonctionnels (stationnements, zones de stockage, réserves foncières, ...).

D'une manière générale, l'aménagement « sur mesure » des ZAE en fonction des projets d'implantation permet de mieux optimiser l'espace par rapport à un découpage parcellaire classique. Cette méthode permet, en outre, de mieux répondre aux besoins des entreprises qui s'implantent.

6.4.1. *Des friches urbaines et industrielles constituant un potentiel d'accueil d'activités économiques*

Plusieurs friches industrielles et urbaines sont recensées à l'échelle du Pays de Chaumont. Ces sites sont stratégiques pour le renouvellement du territoire, certaines représentant un potentiel mutable important, pour l'accueil d'activités économiques ou pour un changement de destination (habitat, équipement, ...).

Certains de ces sites présentent des pollutions à traiter avant d'envisager leur reconversion, et nécessiteront la mobilisation de moyens importants. Par ailleurs, toutes les friches n'appartenant pas au domaine public, il est difficile d'estimer leur potentiel de mobilisation à court terme.

6.4.2. *Des bâtiments d'activité vacants*

Non recensés parmi les friches du territoire, certains locaux commerciaux et industriels sont disponibles. Il s'agit notamment de :

- L'ancienne fromagerie à Agéville ;
- Les anciens locaux de l'entreprise Dussaussy à Nogent ;
- Les anciens locaux de l'entreprise Barrel à Chaumont ;
- Les anciens locaux de l'entreprise Alpha Paint à Colombey-les-Deux-Églises ;
- L'Hôtel du Commerce à Nogent.

La réoccupation des bâtiments d'activité vacants est un enjeu important à la fois pour accueillir des activités économiques au sein du tissu urbain existant et pour éviter la création de friches en cas de non-occupation prolongée.

Recensement des principales friches (sources : agglomération de Chaumont, terrain, 2017)

Designation de la friche	Localisation	Superficies foncières	Propriétaire	Opération projetée	Maîtrise d'ouvrage	Occupation	Etat du site/Pollutions connues	Observations
Friches Industrielles								
Kremlin Viralu	Chaumont (Quartier de la Rochotte)	6 ha environ	Kremlin Rexson	Cession du site pour l'accueil d'activités économiques ou de services et autres opérations Immobilières	Privée (acquéreurs du site ou Kremlin Rexson si démolition-remise en état)	Libre	Dépollution du site Viralu - Présence d'amiante dans les dalles des bureaux de l'ex local API	Kremlin Rexson favorable pour présenter le site dans le dossier de candidature FEDER Evaluation des biens pour déterminer les prix de cession (vente en lots ou l'ensemble) Kremlin pourrait envisager la démolition et remise en état de la friche avant cession (estimations en cours) Eligible également sur l'item (requalification des espaces urbains) ?
Anciennes Forges de Froncles	Froncles (ZA Anciennes Forges)		Commune de Froncles		Privée	Libre	NC	Ancienne centrale hydro électrique
Anciennes Forges de Bologne	Bologne	8 ha environ				Libre	NC	
Friches ferroviaires								
Quartier Gare (Ex Mèlasses)	Chaumont (centre-gare)		Ville de Chaumont	Pas de projet recensé	NC	Libre (bâtiment en partie occupé en logements)	A identifier le cas échéant	Devenue base vie des forains
Ancien Dépôt SNCF	Chaumont (quartier du val varinot)	8 ha 66 a 17 ca	SNC Les Arhes	Quartier d'habitation en accession et locatif	SNC Les Arches	Libre	Hydrocarbures (conteneur RFF/Arches/Ville)	Secteur à enjeux - Projet à mettre en avant sur le programme FEDER (données et études existantes) - Risques inhérents au portage et à l'affaire judiciaire en cours

Friches commerciales								
Centre Commercial du Cavalier	Chaumont (Quartier du Cavalier)	4 605 m²		Copropriété - Ville de Chaumont 95% et 1 propriétaire privé	Pas de projet	Occupation partielle par une association et salle polyvalente	Public ou Privé	Occupation partielle sur les propriétés privées (3 commerces) Plomb - Amiante Secteur à enjeux dans le quartier - projet porté sur l'économie de proximité (ESS) ?
Ex Cinéma Vox	Chaumont (centre-ville)			Jean-Claude Tuplin		Opération mixte commerce-habitat	Privée	Libre NC En vente
Ex Cinéma Eden	Chaumont (centre-ville)			Jean-Claude Tuplin		Pas de projet recensé	Privée	Libre NC Site en vente - peut avoir un enjeu urbain
Ex hôtel-restaurant	Luzy-sur-Marne			Patrick Corroy		Pas de projet connu	Privée	1 garage occupé par un artisan NC Site en vente et location - pas de visibilité sur un projet de requalification
Ex Garage Garcia Nord	Chaumont (La Maladière)			Consorts Garcia		Projet artisanal ou commercial	Privée	Libre Amiante et plomb ? Site revendu - projet ?
Ex Bricomarché	Chaumont (avenue de la République)			SCI (groupe Immo Mousquetair es)		Accueil d'activités commerciales	Privée	Libre NC Site en cours de rénovation en commerces
Ex laboratoire Gaupillet	Chaumont (centre ville)			Famille Gaupillet		Commerce et logements	privée	Libre NC Locaux en vente
Friches agricoles								
Ex Silos	Chaumont (La Maladière)			EMC2		Pas de projet recensé	Privée	Libre NC Site en vente
Ex Hangars	Villiers-le-Sec			EMC2		Accueil d'activités économiques	Privée	Libres NC Site en vente
Friches hospitalières								
Ex Maison de Retraite	Riaucourt			Centre Hospitalier de Chaumont		Pas de projet recensé : habitat social ?	Privée/Bailleur social ?	Libres NC L'ancienne maison de retraite est en état de friche
Friches diverses								
Ancien site APAJH	Froncles							NC
Ancien site APAJH	Bologne							NC
Friches urbaines								
Ex Ecole Michelet-Ancien théâtre-Place de la loge	Chaumont (centre-ville)	3 000 m² environ		Ville de Chaumont		Opération mixte Habitat	Privée -	Libres NC Secteur à enjeux : friche en cœur de ville , proximité quartier gare
Ex Ecole Ste Marie	Chaumont (centre-ville)			Ville de Chaumont		A définir	Privée	Libres (occupation partielle associations) NC Secteur à enjeux en cœur de ville
Ex Caserne du SDIS	Chaumont (abords centre-ville)			SDIS		Habitat social ou accueil d'activités économiques	Bailleur Social ou privée	Libre NC Projet de logements Hamaris
Lycée Bouchardon Nord	Chaumont (centre-ville)			Région/Ville de Chaumont		Scolaire, économique ou mixte	Public et privé	Partiellement occupé par l'école, reste 8 000 m² disponible Etude à mener pour accueil d'activités tertiaires et économiques
Lycée Haut du Val	Chaumont			Région/Ville de Chaumont		NC		Libre à la rentrée de septembre 2018

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC SOCIOECONOMIQUE

Synthèse des enjeux sociodémographiques

Des évolutions démographiques qui questionnent les politiques d'aménagement pour les prochaines décennies

Le premier constat apparent sur le territoire est une **baisse significative de la population** depuis plusieurs années, qui génère des problématiques d'aménagement importantes. Cette baisse progressive est particulièrement due à un solde migratoire négatif (départ des jeunes du territoire en particulier) qui illustre un **manque d'attractivité**.

Le territoire devra faire face, au cours des prochaines décennies, à des enjeux sociodémographiques caractéristiques des territoires ruraux :

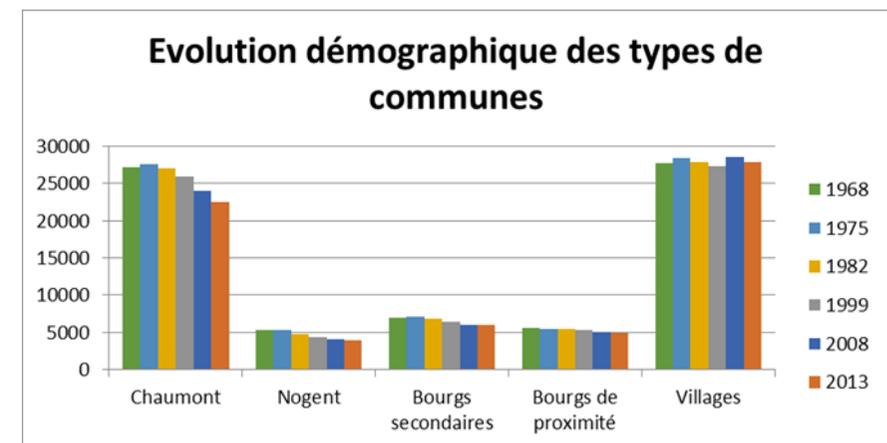
- Le territoire connaît un **vieillissement de la population**. Les populations âgées sont particulièrement nombreuses à Chaumont, dans les bourgs-centre structurant le territoire, et dans les espaces ruraux « enclavés » à l'ouest et à l'est du SCOT. Le vieillissement pose des questions majeures d'adaptation de l'offre de services et de logements, de mobilité et d'accessibilité aux services.
- Un autre phénomène important est celui du **deserrement des ménages** (baisse du nombre d'enfants par ménage, hausse des familles monoparentales et des personnes seules). Ces évolutions génèrent des besoins d'adaptation de l'offre des services (mobilité, petite enfance, périscolaire...) et de l'offre de logements.
- Le Pays de Chaumont accueille des **publics fragiles**, en termes de revenus ou de mobilité. Les revenus dont bénéficient les habitants du territoire sont globalement faibles et inférieurs à la moyenne nationale. Parmi ces publics fragiles, on retiendra en particulier les personnes âgées, mais aussi une partie des populations jeunes qui font face à des problématiques de chômage importantes.

Enfin, la question des **équilibres démographiques** à l'échelle du Pays sera fondamentale dans le cadre du SCOT :

- **Certains secteurs connaissent des difficultés démographiques accentuées**, en particulier dans l'est du territoire (secteur de Bourmont / Breuvannes en Bassigny).
- L'équilibre démographique entre les polarités et les villages représente une question importante. **Une partie des polarités, dont la ville centre, connaissent des difficultés démographiques accentuées** qui questionnent l'avenir de tout le territoire.

CHIFFRES CLES

- > 1479 habitants perdus à Chaumont entre 2008 et 2013
- > 1.5% de population en moins tous les 2 ans à l'échelle du Pays
- > 19 000 personnes de plus de 60 ans (29% de la population)
- > Un revenu moyen de 19200 € / UC, inférieur à la moyenne régionale
- > Un taux de chômage moins élevé qu'à l'échelle régionale : 11,6% (24% chez les moins de 24 ans)



Des problématiques importantes d'habitat : une offre à diversifier et une vacance à gérer dans les prochaines décennies

Malgré la tendance à la baisse de la population, l'accroissement du nombre de ménages et les évolutions démographiques génèrent des **besoins en logements** qu'il convient d'analyser dans le cadre du SCOT. Le parc de logement actuel sur le Pays de Chaumont accuse un certain **manque de diversité** à souligner :

- Une part importante de l'offre des dernières années a été consacrée à l'accession, dans des grands logements de type pavillonnaire. Cette offre ne correspond que partiellement aux besoins des ménages, la **demande étant de plus en plus tournée vers des logements différents** (locatif, logement abordable, logements plus petits, logements adaptés pour les personnes âgées,...).

La **chute constatée des permis de construire** sur le territoire illustre en partie l'inadaptation de l'offre en « lots à bâtir » qui reste la principale solution des ménages dans les communes rurales.

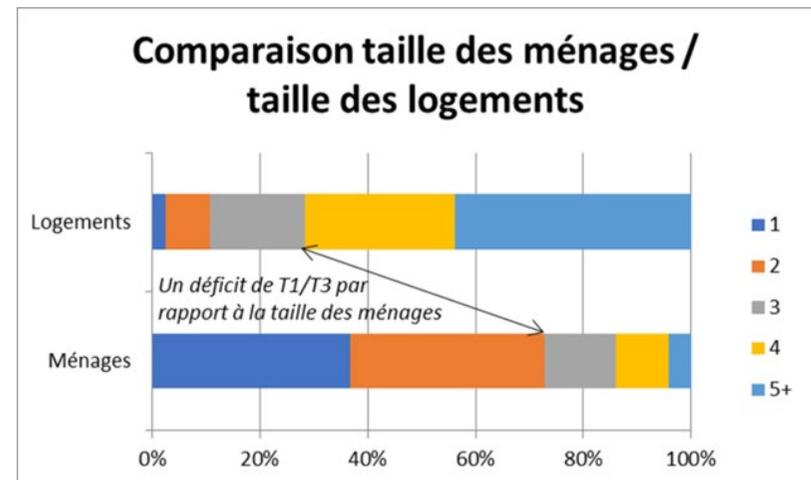
- **L'offre de logements diversifiés est fortement concentrée** à Chaumont et dans les pôles secondaires du SCOT. La question de la diversité de l'offre dans les prochaines années et de la localisation de cette diversité sera importante dans le cadre du SCOT.
- La taille des logements paraît inadaptée puisque le parc regroupe une part importante de grands logements (T5 et plus), alors que **les besoins s'orientent vers des typologies plus petites (T1 à T4)**.

En sus des problématiques de diversité, l'**augmentation du nombre de logements vacants** est une des problématiques les plus marquantes :

- Les principales centralités du SCOT, ville-centre en tête, connaissent des **problématiques de vacance liées à l'inadaptation du parc**

ancien (manque d'espaces privés, typologies inadaptées, performances énergétiques faibles,...).

- **La vacance est particulièrement importante en milieu rural**, notamment au sein de la CC de Meuse Rognon où les taux de vacance en forte progression excèdent 12% du parc.
- **Les politiques des collectivités pour l'accès au logement sont majoritairement tournées vers le lot à bâtir**, sauf pour les principales polarités. Cette méthode ne permet pas de favoriser la diversité de l'offre, et vient même pénaliser la rentabilité économique des projets de rénovation de l'ancien.



CHIFFRES CLES

- > Un nombre de permis annuel divisé par 5 en douze ans
- > Plus de 3500 logements vacants dont 1500 « excédentaires »
- > Près de la moitié du parc vacant date d'avant 1919
- > 63% de propriétaires occupants (59% à l'échelle régionale)
- > 80% des constructions neuves issus de « lots à bâtir »

Des problématiques d'accès aux services accentuées dans un espace très rural

En tant que préfecture de la Haute-Marne, **Chaumont rayonne au-delà du territoire du SCOT**. Disposant d'un certain nombre de services supérieurs, la ville centre est le pôle majeur structurant du territoire, bien plus important que les autres bourgs du Pays.

L'accès aux services représente un enjeu de plus en plus fort dans un contexte de vieillissement et de faible présence des outils de mobilité :

- **L'accès au pôle de Chaumont** est compliqué pour une grande partie du territoire, notamment dans le secteur de Bourmont / Breuvannes en Bassigny où les temps de trajet dépassent les 45 minutes. L'offre de solutions de proximité et d'outils de mobilité dans ce secteur représente une question importante.
- Le **soutien du maillage de pôles de proximité** représente un enjeu fort, le maintien d'un certain niveau de services en milieu rural étant primordial pour maintenir la population sur place. On retrouve sur le territoire plusieurs zones où le temps d'accès à un pôle, même de première proximité, excède 15 minutes.

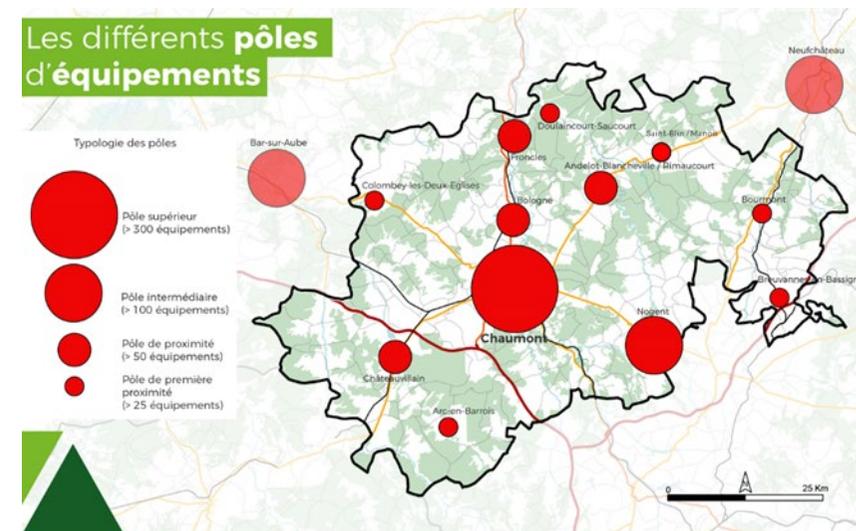
Plusieurs pôles présentent une offre satisfaisante de services intermédiaires (Nogent, Bologne, Froncles, Châteauvillain, Andelot Blancheville), mais on constate une fragilité des pôles de proximité de l'est du territoire (Bourmont, Breuvannes en Bassigny).

En sus des problématiques générales d'accessibilité, des enjeux spécifiques pourront être abordés dans le cadre du SCOT :

- **Le secteur de la santé nécessite une attention particulière** sur un territoire où le vieillissement de la population est important. Le nombre assez faible et l'âge avancé des médecins en activité

questionnent l'offre médicale à l'échelle du SCOT. La mise en place d'un Contrat Local de Santé devrait permettre d'apporter des solutions spécifiques sur ce sujet.

- La question de **l'organisation des services scolaires** est particulièrement sensible, le territoire connaissant des restructurations liées à la décroissance démographique (fermeture d'équipements en milieu rural). L'optimisation du maillage d'équipements est un point à aborder pour limiter les temps de déplacements des élèves scolarisés.
- **L'aménagement numérique** représente enfin un enjeu de développement important. La mise en œuvre du schéma d'aménagement numérique départemental devrait permettre de positionner le territoire comme un territoire rural bien équipé au niveau numérique, ce qui peut représenter un véritable atout en termes de compétitivité territoriale.



Des problématiques de mobilité importantes, à plusieurs échelles

La dimension rurale du Pays de Chaumont pose de nombreuses questions au sujet de l'organisation de la mobilité.

A l'échelle régionale, la bonne connexion du Pays avec les territoires et pôles voisins représente un enjeu fondamental, véritable condition d'attractivité économique et résidentielle. Si la qualité des infrastructures routières est très satisfaisante (autoroutes, principales départementales), le maintien d'une offre ferrée compétitive à Chaumont est un enjeu important pour les prochaines années. En particulier, l'optimisation des liaisons vers le sud et vers l'est pourront être des sujets de réflexion à privilégier.

A une échelle plus locale, **le territoire présente des secteurs plus ou moins enclavés**, les grandes infrastructures ne desservant pas homogènement toutes les communes. Plusieurs enjeux de mobilité méritent d'être abordés dans le cadre du SCOT :

- L'optimisation des **outils de déplacement alternatifs à la voiture individuelle** représente une question à approfondir, en particulier pour les populations les plus fragiles souffrant d'un manque de mobilité (personnes âgées, jeunes en difficulté).

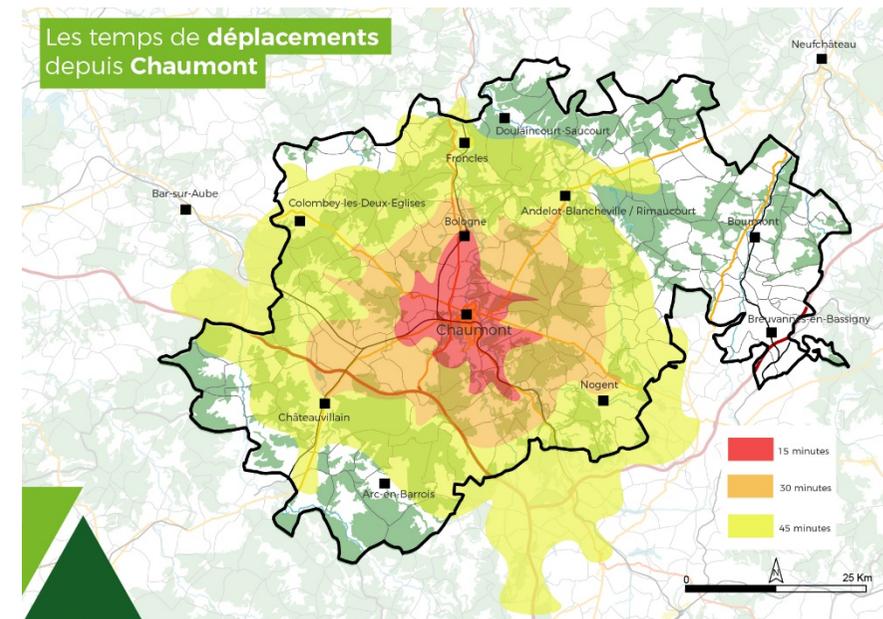
L'offre d'outils de mobilité est très inégale d'un secteur à l'autre, avec en particulier **des franges rurales (Communautés de Communes Meuse Rognon et des Trois Forêts) où l'offre alternative à la voiture individuelle est limitée**.

- Au-delà des populations spécifiques, la question du **report modal pour les déplacements domicile travail** pourra être abordée dans le cadre du SCOT. Ces déplacements sont particulièrement nombreux dans l'aire urbaine de Chaumont, et peuvent être organisés de

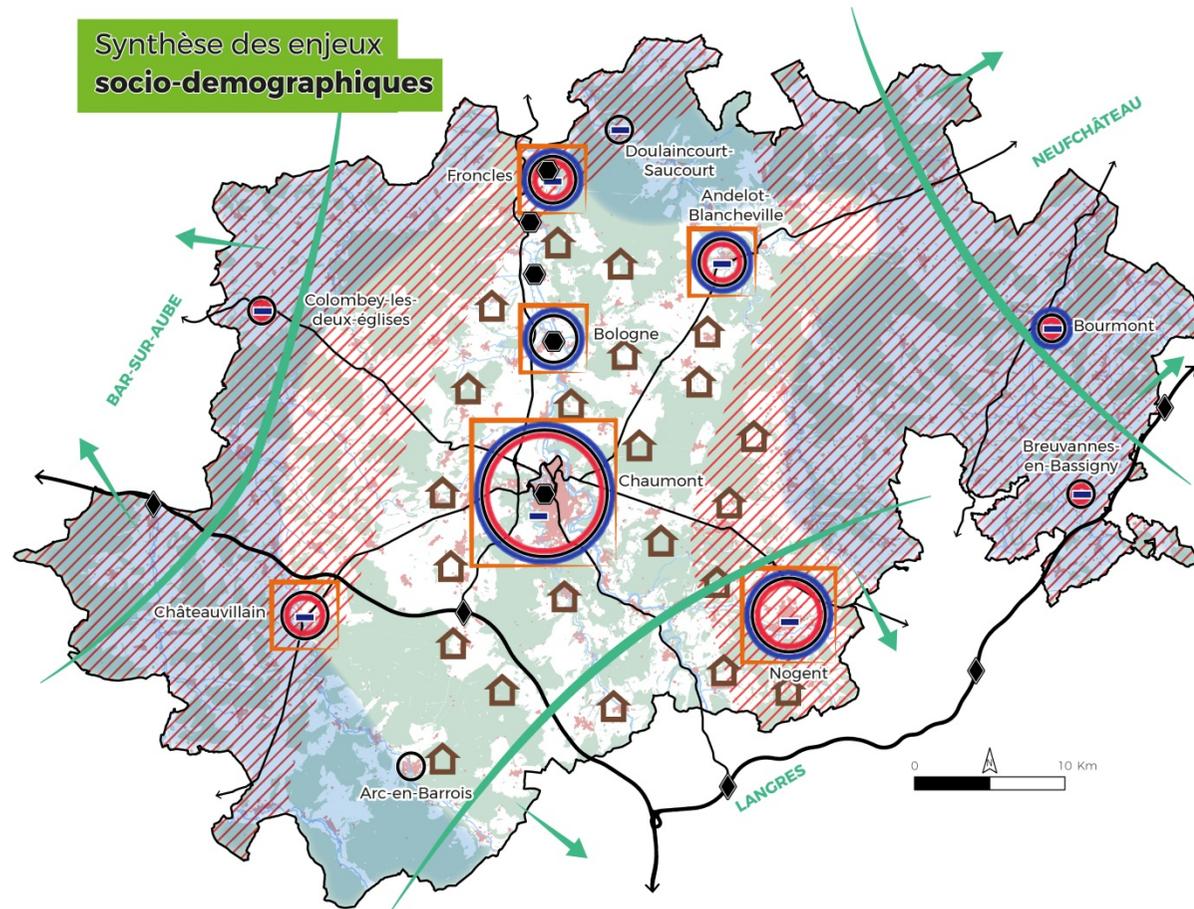
manière plus importante (développement du covoiturage, cabotage dans la vallée de la Marne...).

- Des problématiques de **gestion et de sécurisation des flux** routiers mériteront d'être abordées concernant certains axes départementaux qui présentent des flux importants (N67 au sud de Chaumont, RD619, RD674, RD107,...).

L'accessibilité du territoire représente également **un enjeu important pour les entreprises**. L'accès aux principaux pôles d'activité constitue une problématique, avec en particulier Chaumont mais également le pôle d'activité de Nogent, dont l'accessibilité est plus problématique.



Synthèse des enjeux socio-démographiques



ARMATURE URBAINE ET INFRASTRUCTURES

- Maintien de la ville centre (population, logements, services)
- Maintien des pôles de services secondaires
- Valorisation des principales infrastructures
- Valorisation des principales gares

DYNAMIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

- Soutien des secteurs enclavés et fragilisés (baisse de la population, vieillissement, difficultés d'accès aux services...)
- Organisation des déplacements vers les pôles extérieurs
- Limitation des pertes de population problématiques dans les polarités
- Gestion et limitation des problématiques de concentration des populations spécifiques (personnes âgées, population précaires)

DYNAMIQUES RESIDENTIELLES

- Développement de l'offre de logements diversifiée, aujourd'hui fortement concentrée dans quelques pôles
- Maitrise des dynamiques de croissance sur une offre pavillonnaire
- Gestion d'une vacance rurale très forte
- Résorption d'une vacance problématique dans les polarités



Synthèse des enjeux économiques

Des activités productives à valoriser, avec des besoins spécifiques en termes d'aménagement

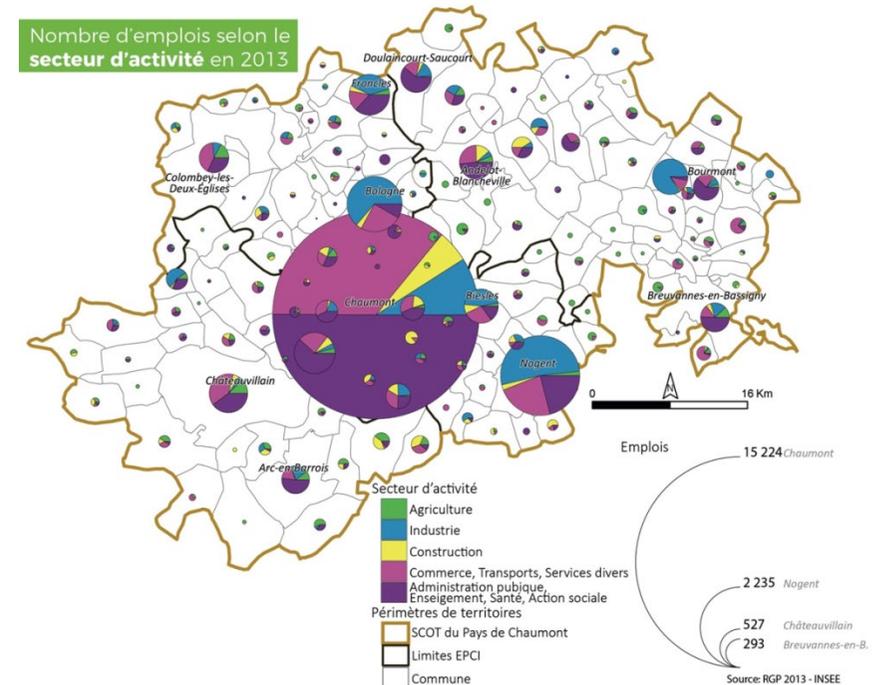
Le Pays de Chaumont est un territoire à dimension productive marquée, avec en particulier des activités industrielles et agricoles très présentes. La **valorisation des filières industrielles** représente un enjeu à intégrer dans le cadre du projet de SCOT :

- L'activité industrielle du Pays de Chaumont, historiquement importante, a subi de profondes mutations ces dernières décennies mais est restée relativement solide grâce à des filières de pointe qui ont su se positionner en termes d'innovations (formes médicales et automobiles, aéronautique, agroalimentaire...).

L'emploi industriel a perdu près de 20 % de ses emplois depuis la fin des années 1990. Par rapport à l'échelle régionale, la diminution dans l'emploi total a toutefois été plus faible.

- **80% de l'activité industrielle du territoire se concentre sur 6 communes**, qui vont être concernées par des enjeux d'aménagement spécifiques. Il est important que le SCOT anticipe les **besoins fonciers** pour ces filières, et d'éventuels **besoins immobiliers** (équipements, pépinières et incubateurs, ...).
- Parallèlement aux problématiques d'aménagement, les filières industrielles sont concernées par des **enjeux d'animation économique** à souligner :
 - La **mise en réseau des entreprises** semble être un enjeu à développer afin d'établir une meilleure compétitivité et une lisibilité au niveau régional, à l'image du cluster Nogentech dans le secteur médical.

- Le **développement de la formation** sur le territoire, ou de partenariats de formation avec les pôles voisins, permettrait de mieux capter sur le territoire des formations qualifiées dont les entreprises de pointe peuvent avoir besoin.



Concernant les filières agricoles, elles ont aussi connu de fortes restructurations depuis le début des années 2000. L'économie est orientée vers les filières longues, ce qui la rend fragile et ce qui induit une captation limitée de la valeur ajoutée des productions. En termes d'aménagement, la **protection des espaces agricoles, premiers espaces touchés par l'artificialisation**, représente un enjeu fort.

Des activités présentielle de plus en plus importantes en proportion, à ne pas négliger

Les activités présentielle occupent une place de plus en plus importante à l'échelle du Pays, qui n'échappe pas aux phénomènes de tertiarisation observés à l'échelle régionale et nationale.

- L'emploi non marchand est très développé sur le territoire, en partie du fait du rôle de **pôle administratif et de services publics** joué par Chaumont à l'échelle départementale. Plus de la moitié des emplois tertiaires relèvent du domaine de l'enseignement, de la santé ou de l'action sociale, avec de très gros employeurs comme le centre hospitalier et le lycée de Chaumont.

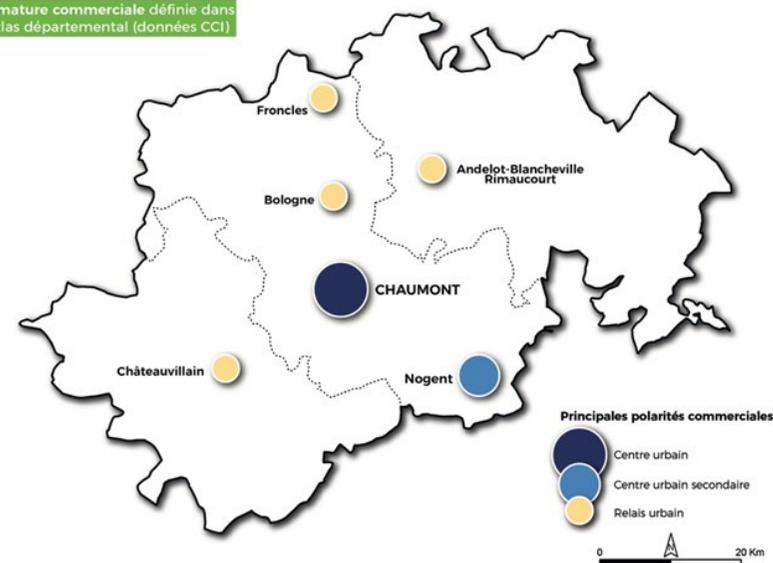
L'anticipation **des besoins d'aménagement liés aux services aux personnes** représente un enjeu économique important. Le contexte de vieillissement fait que les besoins vont continuer de croître dans les prochaines décennies (équipements de santé, services à domicile), avec autant d'activités qui devraient se développer.

- Les activités de services marchands sont moins dynamiques sur le territoire, mais elles se sont tout de même bien développées entre 1999 et 2013. Leur croissance est intimement liée à celle de l'économie productive sur le territoire (industries en particulier), et à l'accueil d'actifs résidents.

L'accompagnement des dynamiques commerciales représente un enjeu fort du SCOT qui doit prévoir les espaces de développement liés à ces activités. L'offre commerciale sur la ville centre peut être optimisée afin d'asseoir le rayonnement du pôle de Chaumont sur son aire de chalandise, mais en veillant à ne pas déséquilibrer l'offre existante (centre ancien, zones commerciales) notamment sur le secteur alimentaire qui est déjà bien développé. **L'offre commerciale**

peut également être optimisée dans les pôles secondaires (notamment dans le secteur Est où l'évasion vers Neufchâteau est forte), dans la mesure où cela ne génère pas de déséquilibre avec la ville centre.

Armature commerciale définie dans l'atlas départemental (données CCI)



- Le Pays accueille des dynamiques touristiques modestes. Le territoire possède quelques sites d'intérêt, avec en premier lieu le mémorial Charles de Gaulle. **Les marges de développement dans le secteur touristique ne sont pas à négliger.**

CHIFFRES CLES

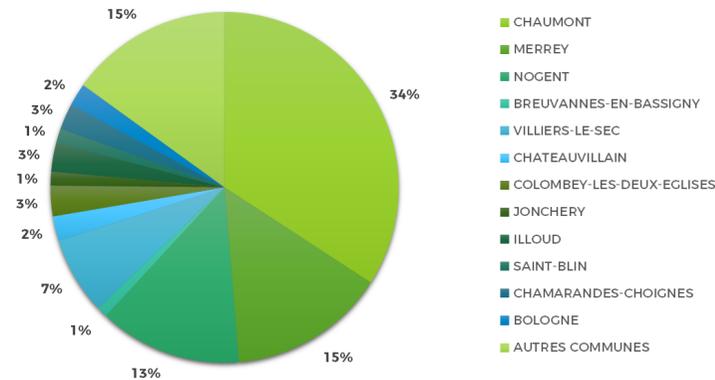
- > Les activités présentielle (commerces, services, tourisme) représentent près de 70% de l'emploi, contre moins de 50% en 1975
- > 41 % d'emplois publics sur le territoire
- > Plus de 130 000 visiteurs par an sur les différents sites touristiques du territoire

Des problématiques d'aménagement économique au cœur des réflexions du SCOT

Le SCOT doit être l'occasion d'affirmer les priorités du territoire en termes d'aménagement économique, en prenant comme point de départ les besoins des entreprises :

- L'offre foncière économique nécessite d'être optimisée sur la base d'une estimation des besoins pour les prochaines décennies. On constate en particulier que **les demandes d'implantation sont concentrées en bonne partie** (plus d'un tiers des surfaces) **à Chaumont et dans quelques pôles qui ont accueilli des projets ces dernières années** (Nogent, Merrey, Villiers le Sec).

Répartition des nouveaux locaux d'activité entre 2006 et 2015, en m² et hors activités agricoles

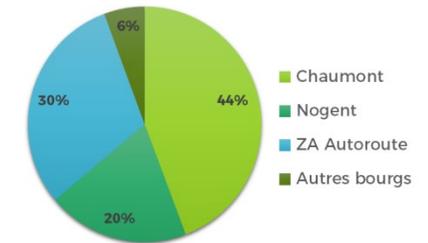


- Concernant les **zones d'activité d'échelle SCOT**, elles sont relativement bien identifiées, situées à proximité des grands axes routiers et des pôles d'emploi (Chaumont et Nogent en tête). C'est bien au niveau de ces pôles que les demandes d'implantation sont les plus importantes.

Les conditions de développement de l'offre autoroutière devront être questionnées.

Cette offre ne répond que peu aux attentes des entreprises locales, et on constate une situation de suroffre à l'échelle départementale, avec de nombreuses surfaces disponibles ou en projets au niveau des échangeurs Langres sud, Langres nord, Val de Meuse et Robécourt.

Implantations en ZAE entre 2001 et 2013



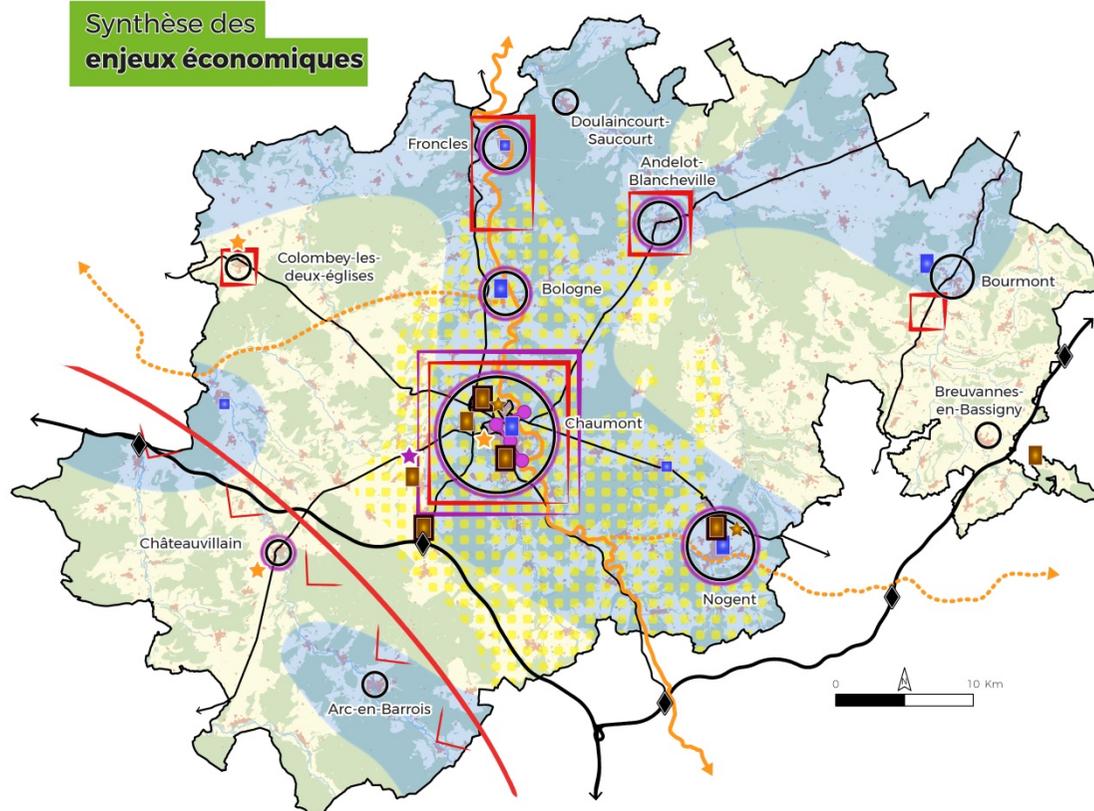
- Au-delà de la simple question foncière, le SCOT devra aborder d'autres problématiques d'aménagement, avec en particulier la **modernisation des zones vieillissantes**, et l'identification des **besoins en immobilier économique**.

La question de la qualité des zones existantes mérite d'être au cœur des réflexions afin de promouvoir un maintien des activités en place (fonctionnalité pour les entreprises et les salariés, desserte, aménagement numérique, intégration paysagère,...). La maîtrise des impacts paysagers des espaces d'activité en entrées d'agglomération de Chaumont (est, sud, ouest) est également un sujet important à aborder.

CHIFFRES CLES

- > 49 ha d'implantations en ZAE entre 2001 et 2013 soit 4 ha par an
- > Environ 10% d'emplois dans les ZAE
- > Une densité moyenne de 11 emplois / hectares, très variable (La moitié des ZA ont une densité inférieure à 5 emplois / ha)

Synthèse des enjeux économiques



- STRUCTURE TERRITORIALE**
- Maintien des principaux pôles d'emploi
 - Valorisation des infrastructures routières / autoroutières
- ECONOMIES PRODUCTIVES**
- Valorisation des principaux bassins industriels
 - Anticipation des besoins d'aménagement dans les principales communes à dimension industrielle
 - Valorisation des secteurs à dimension agricole marquée
 - Maitrise des consommations d'espaces agricoles dans les secteurs à pressions plus distinctes
 - Valorisation multifonctionnelle des massifs forestiers
 - Aménagement qualitatif des grands espaces d'activité existants
 - Maitrise du développement des espaces d'activités à fortes capacités foncières (ajustement de l'offre en fonction des besoins, équilibre de l'offre entre les zones)
 - Valorisation des outils d'animation, d'innovation et de formation
- ECONOMIES PRESENTIELLES**
- Maintien des activités tertiaires dans la ville-prefecture (services publics, bureaux,...)
 - Valorisation de la présence militaire historique
 - Maintien des fonctions commerciales des principaux pôles
 - Maitrise de l'équilibre entre les différents espaces commerciaux du pôle de Chaumont
 - Aménagement qualitatif des principaux sites touristiques
 - Aménagement qualitatif des principales itinérances touristiques
 - Valorisation des secteurs attractifs pour les résidences secondaires
 - Optimisation de l'offre d'hébergement touristique (hôtellerie, plein air) dans les principaux secteurs d'accueil

Caractérisation des enjeux par secteur

Les grands ensembles fonctionnels du territoire

On retrouve, à l'échelle du Pays de Chaumont, **plusieurs secteurs aux dynamiques propres**, qui méritent d'être différenciés :

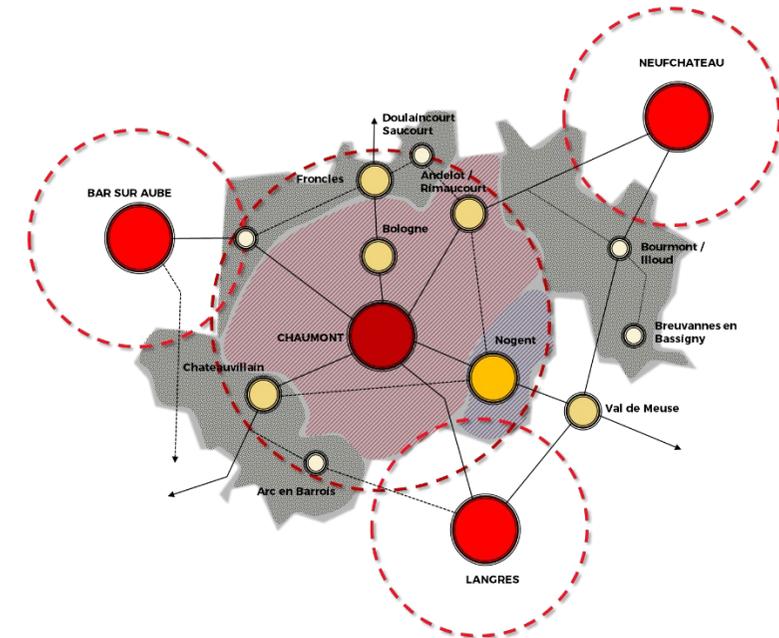
- La ville centre présente une aire d'influence directe sur une bonne partie du Pays, qui correspond peu ou prou à **l'aire urbaine de Chaumont** (secteur rouge sur la carte ci-contre). Le desserrement démographique de la ville génère un développement résidentiel qui crée de la richesse dans les périphéries rurales de Chaumont. **L'équilibre entre Chaumont et ses périphéries représente un sujet majeur dans ce secteur** (équilibre de la production de logements, organisation des déplacements et des parcours résidentiels).

Ce secteur est aussi concerné par des enjeux d'aménagement économique, avec la présence de zones d'activité d'envergure (ZA Plein Est, Dame Huguenotte, ZA de la Vendue, ZA de l'Autoroute...), dont certaines peuvent présenter des enjeux de modernisation.

- En tant que second pôle majeur, Nogent établit lui aussi un bassin d'influence au sud de l'agglomération (secteur bleu). Cependant, sa position entre deux pôles majeurs que sont Chaumont et Langres limite son d'influence directe, plus restreinte. **Le bassin de Nogent présente des enjeux spécifiques**, avec en particulier des enjeux économiques et de desserte à traiter spécifiquement.
- En dehors de ces zones d'influences des pôles majeurs du territoire, on trouve des **espaces ruraux plus enclavés**, éloignés des pôles structurants (secteurs gris) :
 - A l'Ouest, **le secteur de Châteauvillain est un espace rural peu dense**. Il présente des problématiques d'éloignement des pôles

supérieurs, mais reste à une distance correcte de Chaumont et bénéficie de la présence de deux pôles de services assez solides. La mise en œuvre du projet de Parc National représente, dans ce secteur, une opportunité touristique à valoriser.

- **La partie Nord du territoire, malgré son appartenance à la Communauté d'Agglomération, est relativement éloignée de la ville centre**. L'organisation des mobilités vers Chaumont et Bar sur Aube représentent des enjeux importants dans ce secteur.
- **Le secteur de Bourmont est le plus enclavé**, avec des difficultés marquées (population en baisse et vieillissante, difficultés d'accès aux services). Le soutien des pôles de proximité (services, commerces) et l'organisation des mobilités vers Neufchâteau et Chaumont représentent des enjeux forts dans ce secteur.

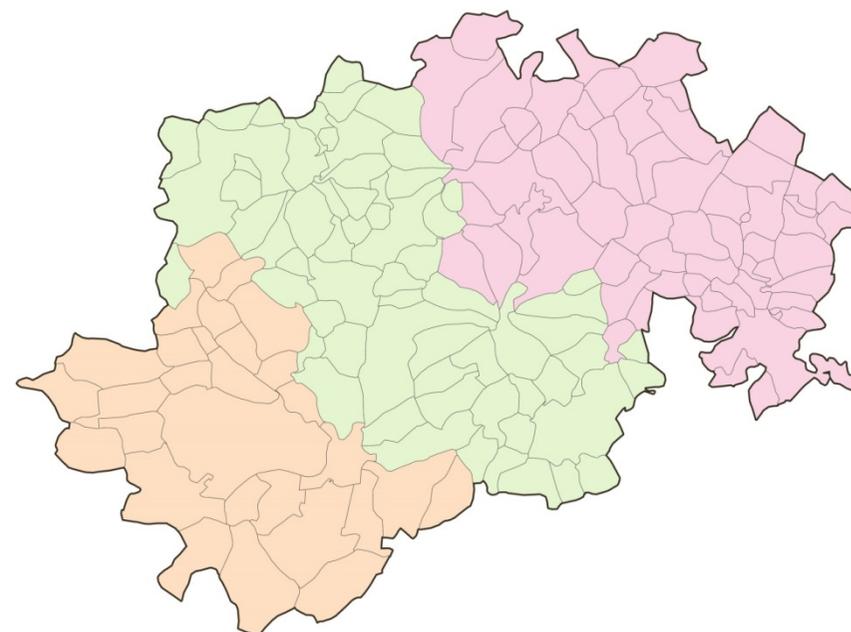


*Déclinaison des enjeux du SCOT par EPCI***COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHAUMONT****Problématiques sociodémographiques particulières**

- Une ville centre à conforter à tous les niveaux (population, logements, services, commerces, ...)
- Une problématique de concentration des populations spécifiques particulièrement forte dans la ville centre, et à Nogent
- Des déséquilibres démographiques entre la ville centre et sa proche périphérie, liés aux politiques de l'habitat
- Une problématique spécifique de revitalisation du centre bourg de Chaumont (habitat, services, commerces)
- Des problématiques de vacance assez lourdes également dans certains bourgs (Nogent, Colombey-les-Deux-Eglises, Froncles)
- Des enjeux de maîtrise de la qualité du développement dans le secteur de l'aire urbaine de Chaumont -> abords des grands axes, traversées d'agglomération et de villages, ...
- Des enjeux d'organisation des déplacements quotidiens vers Chaumont, et de valorisation des gares.

Problématiques économiques particulières

- Un EPCI qui concentre une partie importante des besoins d'aménagement économique (3 zones stratégiques : Plein Est, ZA de Nogent, ZA de l'Autoroute)
- Des enjeux d'équilibres commerciaux entre Chaumont et Nogent, et surtout entre les différents secteurs commerciaux de la ville-centre
- Un potentiel touristique à creuser autour du canal de Champagne en Bourgogne
- Des pressions sur le foncier agricole plus fortes que sur le reste du territoire, dans un secteur à potentiel



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE ROGNON**Problématiques sociodémographiques particulières**

- Un secteur particulièrement fragile, surtout à l'est : vieillissement accru, revenus modestes, taux de chômage élevé, forte décroissance démographique
- Un secteur Ouest (Andelot Blancheville) qui se porte mieux, qui bénéficie du desserrement de Chaumont
- Des bourgs ruraux fragiles en termes d'offre de services et de commerces, et qui perdent des habitants
- Une vacance rurale très problématique, qui touche les villages et les bourgs (12% du parc est vacant, +21% en 5 ans)
- Une faible pression immobilière qui limite la construction & les perspectives de rénovation
- Une quasi-absence d'outils de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, qui questionne le maintien des populations dans un contexte de vieillissement
- Un secteur qui s'appuie sur Neufchâteau autant que sur Chaumont, notamment dans sa partie est (Bourmont)

Problématiques économiques particulières

- Des besoins éventuels d'aménagement à anticiper pour le site Bongrain (Illoud)
- Des besoins liés aux activités agricoles à considérer, notamment pour les exploitations d'élevage, plus nombreuses que dans d'autres secteurs
- Un enjeu de maîtrise de l'offre foncière sur les échangeurs autoroutiers limitrophes (Robécourt, Val de Meuse) → situation de suofre à l'échelle départementale
- Un enjeu d'optimisation de l'offre commerciale de proximité dans le secteur est (évasion vers Neufchâteau / Val de Meuse)
- Un site d'envergure à valoriser (Cap Vosges)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS FORÊTS**Problématiques sociodémographiques particulières**

- Une partie ouest de l'EPCI assez dynamique, qui bénéficie du desserrement de Chaumont (populations assez jeunes) – des enjeux d'équilibre avec la ville centre
- Des communes qui souffrent d'un certain enclavement dans la partie ouest de l'EPCI : vieillissement de la population, décroissance démographique, enjeux de mobilité
- Un enjeu d'équilibre entre les deux pôles (Châteauvillain, Arc en Barrois) → commerces, services, logements diversifiés,...
- Une vacance rurale hétérogène, assez forte dans la partie est de l'EPCI
- Des problématiques d'aménagement spécifiques dans le cœur historique de Châteauvillain (enjeux patrimoniaux importants), et d'équilibre avec les périphéries du bourg
- Des problématiques d'organisation des déplacements vers Chaumont (quotidiens ou hebdomadaires pour l'accès aux services & commerces)

Problématiques économiques particulières

- Des besoins d'aménagement spécifiques liés à une forte présence agricole et forestière (bâtiments d'exploitation, de transformation)
- Des opportunités à valoriser en termes de développement touristique, avec l'arrivée du projet de parc national
- Des besoins d'aménagement économique d'envergure très locale
- Des enjeux d'équilibre commercial entre Châteauvillain et Arc en Barrois

ANNEXES

Annexe 1

Tableau détaillé du parc de logement par commune

Commune	Parc de logement	Répartition du parc de logements			Statut d'occupation des résidences principales					Nombre de pièces des résidences principales				
		Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Propriétaires occupants	Locataires (total)	dont locatif public	dont locatif privé	Logé gratuitement	1	2	3	4	5 et plus
AGEVILLE	142	125	6	11	110	13	0	132	2	1	3	18	37	66
AILLIANVILLE	107	84	10	13	74	10	0	10	0	0	3	13	30	38
AIZANVILLE	19	16	0	3	14	2	0	2	0	0	1	2	1	12
ANDELOT-BLANCHEVILLE	514	404	26	84	238	153	81	72	13	1	29	80	118	176
ANNEVILLE-LA-PRAIRIE	48	34	3	11	32	2	0	2	0	0	0	4	8	22
ARC-EN-BARROIS	464	325	98	41	233	80	39	41	12	2	11	37	98	177
AUBEPIERRE-SUR-AUBE	132	86	37	9	75	9	0	9	2	0	2	6	25	53
AUDELONCOURT	65	46	11	8	44	2	0	2	0	0	3	2	12	29
AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	218	170	17	31	156	13	0	13	1	2	3	17	43	105
BASSONCOURT	45	31	10	4	24	5	0	5	2	0	1	6	7	17
ROCHES-BETTAINCOURT	348	257	58	32	221	31	3	28	5	3	3	25	71	156
BIESLES	701	589	33	79	467	115	33	82	7	4	26	102	197	260
BLAISY	32	29	2	1	23	5	0	5	1	0	0	2	7	20
BLESSONVILLE	92	82	2	8	68	13	0	13	1	0	1	3	14	64
BOLOGNE	1005	906	19	81	570	321	219	102	15	6	37	183	287	392
BOURDONS-SUR-ROGNON	170	135	13	22	117	14	0	14	3	1	8	21	24	80
BOURG-SAINTE-MARIE	69	53	9	6	45	5	0	5	4	0	8	5	13	28
BOURMONT	285	218	36	31	157	52	18	34	9	4	9	23	51	131
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	55	39	11	5	33	5	0	5	1	0	0	2	10	27
BRAUX-LE-CHATEL	75	58	6	11	50	6	0	6	2	0	1	9	15	34
BRETHENAY	174	156	5	13	144	11	0	11	1	0	2	15	47	92
BREUVANNES-EN-BASSIGNY	370	292	31	47	210	69	48	21	13	1	15	48	72	156
BRIAUCOURT	93	81	5	7	71	6	2	4	4	0	0	18	25	38
BRICON	216	194	14	8	139	49	15	34	6	0	8	32	50	104
BUGNIERES	86	68	18	0	52	16	0	16	0	0	2	2	14	50
BUXIERES-LES-VILLIERS	76	74	1	1	66	5	0	5	3	1	1	1	18	54
CERISIERES	53	39	7	6	33	6	0	6	0	0	1	8	2	28
CHALVRAINES	154	110	20	24	92	17	0	17	1	1	5	13	31	60
CHAMPIGNEULLES-EN-BASSIGNY	33	26	4	4	24	1	0	1	0	0	0	4	7	14
CHANTRAINES	99	95	2	2	73	20	0	20	2	0	2	8	28	57
CHATEAUVILLAIN	858	682	71	105	436	218	72	145	29	8	30	84	208	352
CHAUMONT	12923	11437	281	1204	4726	6363	3965	2398	348	559	1739	2725	3291	3123
CHAUMONT-LA-VILLE	73	52	11	10	47	4	0	4	1	0	4	11	13	24
CHAMARANDES-CHOIGNES	454	423	11	20	309	105	57	49	9	2	10	28	104	279
CIREY-LES-MAREILLES	62	52	9	1	41	10	0	10	1	0	3	3	13	33
CIRFONTAINES-EN-AZOIS	124	87	15	21	73	6	0	6	8	0	4	13	24	46
CLINCHAMP	74	53	8	13	50	3	0	3	0	0	2	5	9	37
COLOMBEY-LES-DEUX-EGLISES	370	281	45	44	215	55	13	42	11	1	12	31	65	172

Commune	Parc de logement	Répartition du parc de logements			Statut d'occupation des résidences principales					Nombre de pièces des résidences principales				
		Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Propriétaires occupants	Locataires (total)	dont locatif public	dont locatif privé	Logé gratuitement	1	2	3	4	5 et plus
CONDES	149	142	5	2	119	20	1	19	3	1	1	11	41	88
CONSIGNY	49	33	10	6	29	1	0	1	3	0	0	5	9	19
COUPRAY	91	75	10	6	53	22	6	16	0	0	2	4	20	48
COUR-L'EVEQUE	101	82	11	8	62	19	8	11	1	1	4	7	21	49
CURMONT	9	7	2	0	7	0	0	0	0	0	1	2	1	3
CUVES	24	10	4	10	8	1	0	1	1	0	1	0	3	6
DAILLANCOURT	53	36	12	4	35	0	0	0	1	0	0	1	6	29
DANCEVOIR	175	114	42	20	91	19	0	19	3	0	0	8	29	77
DARMANNES	110	98	1	11	74	22	0	22	2	0	1	1	21	75
DINTEVILLE	49	25	14	10	21	4	0	4	0	1	0	0	3	21
DOMREMY-LANDEVILLE	55	41	3	11	37	3	0	3	0	0	3	1	12	24
DONCOURT-SUR-MEUSE	30	20	10	0	18	1	0	1	1	0	2	1	4	13
DOULAINCOURT-SAUCOURT	507	377	52	78	271	98	49	49	8	1	15	59	105	197
ECOT-LA-COMBE	29	20	6	3	10	8	0	8	2	0	0	7	5	8
ESNOUVEAUX	166	139	14	13	106	32	18	14	1	0	4	12	52	72
EUFFIGNEIX	135	121	3	11	119	2	0	2	0	0	2	6	29	84
FORCEY	50	33	8	9	24	7	0	7	2	1	0	3	11	18
FOULAIN	355	303	17	35	251	45	10	35	7	0	15	29	67	192
FRONCLES	896	764	28	104	477	271	141	130	16	8	69	173	244	270
LA GENEVROYE	13	11	1	1	11	0	0	0	0	0	0	1	2	7
GERMAINVILLIERS	53	40	7	6	39	1	0	1	0	0	1	10	8	21
GIEY-SUR-AUJON	106	71	28	8	53	16	1	15	2	0	3	3	13	52
GILLANCOURT	56	50	4	2	45	3	0	3	2	0	1	6	9	34
GONCOURT	159	121	12	26	92	21	6	15	8	0	7	15	36	63
GRAFFIGNY-CHEMIN	135	99	15	22	94	5	0	5	0	0	4	13	21	61
GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	30	22	3	5	15	5	0	5	2	1	0	5	5	11
HACOURT	20	18	2	0	17	2	0	2	0	0	0	5	3	11
HARREVILLE-LES-CHANTEURS	148	123	9	16	96	26	6	20	2	0	2	20	36	66
HUILLIECOURT	79	61	5	13	55	5	2	3	1	0	2	6	19	34
HUMBERVILLE	39	32	3	4	27	3	0	3	2	0	1	1	6	24
ILLOUD	122	103	9	10	87	16	11	5	0	1	0	13	21	68
JONCHERY	429	384	11	34	341	37	0	37	6	0	1	32	82	269
JUZENNECOURT	92	81	5	6	39	39	21	18	3	0	3	15	18	46
LACHAPELLE-EN-BLAISY	59	41	11	7	35	5	0	5	1	0	0	11	5	25
LAFAUICHE	50	39	3	7	34	4	0	4	1	0	4	3	13	19
LAFERTE-SUR-AUBE	243	164	33	47	142	22	0	22	0	0	6	14	43	100
LAMANCINE	65	53	2	10	48	5	0	5	0	0	0	4	15	35

Commune	Parc de logement	Répartition du parc de logements			Statut d'occupation des résidences principales					Nombre de pièces des résidences principales				
		Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Propriétaires occupants	Locataires (total)	dont locatif public	dont locatif privé	Logé gratuitement	1	2	3	4	5 et plus
LAMOTHE-EN-BLAISY	52	33	13	6	29	2	0	2	2	1	2	3	6	21
LANQUES-SUR-ROGNON	114	94	14	5	84	10	1	9	1	0	1	11	34	48
LANTY-SUR-AUBE	81	52	21	8	43	7	0	7	2	1	1	4	10	36
LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE	199	133	32	34	116	16	0	16	1	0	2	12	32	87
LAVILLE-AUX-BOIS	106	92	3	10	77	12	0	12	3	0	1	1	20	70
LAVILLENEUVE-AU-ROI	58	39	8	11	32	3	0	3	4	0	3	5	6	25
LEFFONDS	161	134	13	15	105	27	0	27	2	0	1	6	26	101
LEURVILLE	50	38	2	10	28	9	0	9	1	0	2	7	9	20
LEVECOURT	70	46	15	9	42	2	0	2	2	0	6	6	16	18
LONGCHAMP	46	31	3	12	26	5	0	5	0	0	0	6	7	18
LOUVIERES	64	49	11	4	44	4	0	4	1	1	2	6	16	24
LUZY-SUR-MARNE	132	114	14	4	90	24	7	17	0	0	5	6	25	78
MAISONCELLES	34	27	2	5	24	2	0	2	1	0	3	3	10	11
MALAINCOURT-SUR-MEUSE	29	21	4	5	21	0	0	0	0	0	1	2	5	13
MANDRES-LA-COTE	247	215	7	25	171	41	11	30	3	1	6	32	63	113
MANOIS	228	200	18	10	129	68	56	13	3	0	7	27	64	102
MARANVILLE	220	180	16	24	123	50	22	28	7	2	7	29	47	95
MARBEVILLE	57	48	2	8	36	11	0	11	0	1	4	2	10	30
MAREILLES	74	65	6	3	51	11	0	11	3	0	3	7	11	45
MARNAY-SUR-MARNE	151	125	12	14	114	8	0	8	3	0	0	10	28	87
MENNOUVEAUX	39	31	6	2	28	2	0	2	1	0	3	2	3	23
MERREY	72	49	8	15	37	12	4	8	0	1	0	4	17	27
MEURES	67	54	6	7	53	1	0	1	0	0	3	6	17	28
MILLIERES	67	51	9	7	46	5	0	5	0	0	1	7	13	30
MIRBEL	23	22	1	0	19	3	0	3	0	0	0	4	7	11
MONTHERIES	50	29	9	12	27	1	0	1	1	0	2	1	8	18
MONTOT-SUR-ROGNON	55	46	6	3	41	5	0	5	0	0	0	2	12	32
NEUILLY-SUR-SUIZE	153	137	6	10	113	22	19	4	1	0	2	8	41	86
NIJON	60	41	15	4	39	2	0	2	0	0	2	3	15	21
NINVILLE	60	34	7	19	32	1	0	1	1	0	1	5	7	21
NOGENT	2091	1784	51	256	1139	624	335	289	20	27	135	424	623	574
ORGES	212	163	24	25	132	29	0	29	2	0	3	18	33	109
ORMOY-LES-SEXFONTAINES	23	19	2	2	16	3	0	3	0	0	0	4	6	9
ORQUEVAUX	61	38	15	8	37	1	0	1	0	0	2	1	12	23
ODINCOURT	87	66	11	11	61	4	0	4	1	0	1	8	11	45
OUTREMECOURT	49	44	2	3	43	1	0	1	0	1	2	8	14	19
OZIERES	33	20	7	6	19	1	0	1	0	0	0	1	6	13

Commune	Parc de logement	Répartition du parc de logements			Statut d'occupation des résidences principales					Nombre de pièces des résidences principales				
		Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Propriétaires occupants	Locataires (total)	dont locatif public	dont locatif privé	Logé gratuitement	1	2	3	4	5 et plus
POINSON-LES-NOGENT	75	63	8	3	59	4	0	4	0	0	0	5	17	41
PONT-LA-VILLE	94	68	14	12	62	5	0	5	1	0	1	5	14	48
POULANGY	194	163	14	17	140	23	7	16	0	0	3	20	63	77
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	174	134	12	28	118	16	7	9	0	0	5	17	44	68
RENNEPONT	82	65	7	10	58	7	0	7	0	0	3	7	22	33
REYNEL	86	57	16	13	44	12	0	12	1	0	6	7	19	25
RIAUCOURT	160	142	4	14	102	38	21	16	2	0	6	17	38	81
RICHEBOURG	144	117	9	18	86	22	0	22	9	0	1	12	25	79
RIMAU COURT	342	305	5	32	193	109	76	32	4	2	20	57	75	152
RIZAU COURT-BUCHEY	80	55	13	12	45	8	0	8	2	0	3	11	15	26
ROCHEFORT-SUR-LA-COTE	28	24	1	3	19	5	0	5	1	0	3	4	6	12
ROMAIN-SUR-MEUSE	93	58	29	6	49	9	0	9	0	0	5	3	20	30
ROUECOURT	29	25	1	3	25	0	0	0	0	0	0	1	4	19
SAINT-BLIN	182	150	11	21	103	41	21	20	6	0	13	11	44	82
SAINT-THIEBAULT	146	120	3	23	86	34	23	11	0	0	2	16	38	64
SARCEY	53	42	3	8	39	3	0	3	0	0	2	1	13	26
SEMILLY	59	51	2	6	44	5	0	5	1	0	2	3	15	30
SEMOUTIERS-MONTSAON	298	281	5	11	171	106	0	106	4	83	1	9	41	148
SEXFONTAINES	64	51	6	8	46	5	0	5	0	0	1	6	10	34
SIGNEVILLE	62	49	8	4	42	7	0	7	0	0	2	7	9	30
SILVAROUVRES	38	19	13	5	17	2	0	2	0	0	0	1	2	16
SOMMERE COURT	44	33	9	2	30	3	0	3	0	0	1	3	9	20
SONCOURT-SUR-MARNE	168	161	2	5	123	34	10	24	5	1	6	15	45	95
SOULAU COURT-SUR-MOUZON	69	48	17	4	44	4	0	4	0	0	1	4	14	29
THIVET	129	112	8	9	93	17	9	9	2	0	3	18	33	58
THOL-LES-MILLIERES	25	18	5	2	15	2	0	2	1	0	1	5	3	9
TREIX	112	105	1	6	88	17	4	13	0	0	1	5	27	71
VAUDRECOURT	25	18	5	2	17	0	0	0	1	0	3	4	5	6
VAUDREMONT	57	45	11	1	41	3	0	3	1	0	0	2	9	33
VERBIESLES	137	127	8	2	116	10	6	4	1	0	2	11	25	89
VESAIGNES-SOUS-LAFAUCHE	74	50	12	12	44	3	0	3	4	0	0	4	11	36
VESAIGNES-SUR-MARNE	70	56	9	5	40	14	0	14	2	0	0	2	23	32
VIEVILLE	154	133	12	8	97	34	18	16	2	0	6	14	33	80
VIGNES-LA-COTE	30	23	6	1	16	5	0	5	2	0	0	4	3	16
VIGNORY	181	122	20	39	78	41	12	29	3	1	6	24	38	53
VILLARS-EN-AZOIS	82	36	43	3	28	7	0	7	1	0	1	5	9	21
VILLIERS-LE-SEC	322	302	0	20	206	94	20	74	2	0	3	48	91	160

Commune	Parc de logement	Répartition du parc de logements			Statut d'occupation des résidences principales					Nombre de pièces des résidences principales				
		Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Propriétaires occupants	Locataires (total)	dont locatif public	dont locatif privé	Logé gratuitement	1	2	3	4	5 et plus
VILLIERS-SUR-SUIZE	146	129	11	6	105	23	3	20	1	0	9	15	28	76
VITRY-LES-NOGENT	94	73	12	10	66	4	0	4	2	0	1	8	21	42
VOUECOURT	126	96	27	3	82	13	0	13	1	0	1	13	21	62
VRAINCOURT	46	36	2	8	30	6	0	6	0	0	0	5	10	21
VRONCOURT-LA-COTE	17	11	6	0	9	2	0	2	0	0	1	2	1	7
Pays de Chaumont	35631	29851	2186	3594	18706	10421	5537	4883	724	735	2482	5221	8374	13048

Source : Insee 2013

Annexe 2

Tableau détaillé des surfaces de vente de plus de 300 m²

Famille de produits (nomenclature Atlas du commerce)	Grandes surfaces à dominante alimentaire	Drive		Commune	Commerce		Surface de vente		Salariés	Densité (m ² par habitant)
		Intégré	Déporté		Nombre	% par rapport à l'ensemble des grandes surfaces	m ²	% par rapport à l'ensemble des grandes surfaces	Nombre	m ² /1 000 habitants
Equipement de la maison	-	-	-	BREUVANNES-EN-BASSIGNY	1	2%	350	1%	5	5
Equipement de la maison	-	-	-	CHAUMONT	13	30%	1 5576	29%	158	239
Equipement de la maison	-	-	-	LEVÉCOURT	1	2%	650	1%	8	10
Equipement de la maison	-	-	-	NOGENT	1	2%	550	1%	2	8
Equipement de la maison	-	-	-	PERIMETRE SCOT	16	36%	17126	32%	173	263
Alimentation	Superette	-	-	BOLOGNE	1	2%	999	2%	13	15
Alimentation	Superette	-	-	CHÂTEAUVILLAIN	1	2%	970	2%	15	15
Alimentation	Superette	-	-	RIMAU COURT	1	2%	985	2%	13	15
Alimentation	Superette	-	-	PERIMETRE SCOT	3	7%	2954	5%	41	45
Alimentation	Hard discount	-	-	CHAMARANDES-CHOIGNES	1	2%	900	2%	10	14
Alimentation	Hard discount	-	-	CHAUMONT	3	7%	2424	5%	28	37
Alimentation	Hard discount	-	-	NOGENT	2	5%	1360	3%	14	21
Alimentation	Hard discount	-	-	PERIMETRE SCOT	6	14%	4684	9%	52	72
Alimentation	Hypermarché	1	1	CHAUMONT	2	5%	12050	22%	367	185
Alimentation	Hypermarché	1	1	PERIMETRE SCOT	3	7%	14616	27%	414	225
Alimentation	Hypermarché	-	-	NOGENT	1	2%	2566	5%	47	39
Alimentation	Supermarché	-	-	CHAUMONT	1	2%	1200	2%	19	18
Alimentation	Supermarché	-	-	PERIMETRE SCOT	1	2%	1200	2%	19	18
Alimentation	Surgelés	-	-	CHAUMONT	1	2%	300	1%	4	5
Alimentation	Surgelés	-	-	PERIMETRE SCOT	1	2%	300	1%	4	5
Alimentation	-	1	1	PERIMETRE SCOT	14	32%	23754	44%	530	365
Culture-loisirs	-	-	-	CHAUMONT	4	9%	3890	7%	24	60
Culture-loisirs	-	-	-	JONCHERY	1	2%	800	1%	5	12
Culture-loisirs	-	-	-	NOGENT	1	2%	500	1%	2	8
Culture-loisirs	-	-	-	SAINT-BLIN	1	2%	400	1%	2	6
Culture-loisirs	-	-	-	VILLIERS-LE-SEC	1	2%	2000	4%	7	31
Culture-loisirs	-	-	-	PERIMETRE SCOT	8	18%	7590	14%	40	117
Equipement de la personne	-	-	-	CHAUMONT	6	14%	5244	10%	42	81
Equipement de la personne	-	-	-	PERIMETRE SCOT	6	14%	5244	10%	42	81
Total général	-	1	1	PERIMETRE SCOT	44	100%	53714	100%	785	825

Source : LSA, commerces de 300m² et plus - CCI Haute-Marne, Fichier consulaire - 2017



PAYS DE
CHAUMONT
syndicat mixte